Hervé Rakoto Ramiarantsoa
Chantal Blanc-Pamard

Biodiversités en partage

Reconfigurations de ruralités dans le corridor forestier betsileo tanàla (Madagascar)

à travers champs

IRD Éditions

Biodiversités en partage

Ruralités reconfigurées
(corridor forestier betsileo tanàla, Madagascar)

La collection « À travers champs », publiée par l'IRD, témoigne des mutations que connaissent aujourd'hui les sociétés rurales et les systèmes agraires des pays tropicaux.

Les études relèvent souvent des sciences sociales, mais les pratiques paysannes sont également éclairées par des approches agronomiques.

Les publications s'organisent autour d'un thème ou s'appliquent à des espaces ruraux, choisis pour leur caractère exemplaire.

Jean BOUTRAIS

Directeur de la collection
Jean-Baptiste.Boutrais@hotmail.com

Derniers volumes parus

La chute d'un Éden éthiopien. Le Wolaita, une campagne en recomposition
Sabine Planel (2008)

Terres privées, terres communes. Gouvernement de la nature et des hommes en pays winye (Burkina Faso)
Jean-Pierre Jacob (2007)

Chronique des cendres. Anthropologie des sociétés khmou et dynamiques interethniques du Nord-Laos
Olivier Évrard (2006)

Migrants de l'arachide. La conquête de la forêt classée de Pata. Casamance, Sénégal
Mamadi Sidibé (2005)

Jardins au désert. Évolution des pratiques et savoirs oasiens (Jérid tunisien).
Vincent Battesti (2005)

À la croisée des pouvoirs. Une organisation paysanne face à la gestion des ressources. Basse Casamance, Sénégal.
Pierre-Marie Bosc (2005)

Les orphelins de la forêt. Pratiques paysannes et écologie forestière (les Ntumu du Sud-Cameroun)
Stéphanie Carrière (2003)

Figures du métayage. Étude comparée de contrats agraires au Mexique
Éd. sci. : Jean-Philippe Colin (2003)

Un droit à inventer. Foncier et environnement dans le delta intérieur du Niger (Mali)
Olivier Barrière, Catherine Barrière (2002)

Le coton des paysans. Une révolution agricole en Côte d'Ivoire (1880-1999)
T. J. Bassett (2002)

Les deux visages du Sertão. Stratégies paysannes face aux sécheresses (Nordeste, Brésil)
Marianne Cohen, Ghislaine Duqué (2001)

Biodiversités en partage

Ruralités reconfigurées (corridor forestier betsileo tanàla, Madagascar)

Hervé Rakoto Ramiarantsoa

Chantal Blanc-Pamard

IRD
INSTITUT DE RECHERCHE
POUR LE DÉVELOPPEMENT

collection À travers champs

Marseille, 2014

Préparation éditoriale
Yolande Cavallazzi

Mise en page
Desk (53)

Correction
Sylvie Hart

Coordination, fabrication
Catherine Plasse

Maquette de couverture
Michelle Saint-Léger

Maquette intérieure
Catherine Plasse

Photo de couverture
Haingo Ramamonjy
Une famille du corridor forestier betsileo tanàla (Madagascar).

La loi du 1er juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle, première partie) n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L. 122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans le but d'exemple ou d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1er de l'article L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon passible des peines prévues au titre III de la loi précitée.

© IRD, 2014

ISSN : 0998-4658
ISBN : 978-2-7099-1832-9

À Jean Boutrais, artisan de la collection À travers champs,
pour une intelligence et une reconnaissance des mondes ruraux

Remerciements

Nous adressons nos remerciements aux autorités locales du Lalangina et de l'Ambodihàrana.

Cette étude n'aurait pas abouti sans les habitants d'Ambendrana, d'Amindrabe, d'Ambalavero, d'Andrambovato, de Tatamaly, sans leur accueil et la grande patience dont ils ont fait preuve. Ils ont été la pirogue qui nous a aidés à traverser, leur hospitalité a permis de mener à bien des séries d'enquêtes conduites de 2003 à 2011. Nous gardons présents à la mémoire ceux qui nous ont quittés.

Nous associons également à ce travail nos fidèles collaborateurs : Bruno Ramarorazana, Arsène Rajaoanarivelo, Philippe Philibert Ramanandraitsiory, Dolys Andriantseheno, Noël-Ange Rakotovao, Alfred Randriamandimbimanana, Michel Andrianera Mbolatseheno, Jean-Paul Randriantsoa et Mbinintsoa Ralaivita.

Nous ne saurions oublier de mentionner l'appui efficace apporté par les institutions suivantes :

– l'IRD, à travers notre intégration dans l'UR 199 (Geneviève Michon) puis dans l'UMR Gred (Francis Laloë), ainsi que par la mise en place des missions de terrain avec la représentation d'Antananarivo ;

– le laboratoire Icotem (Identité et connaissance des territoires et environnements en mutation), de l'université de Poitiers ;

– le Centre d'études africaines CNRS/EHESS/IRD (Paris) ;

– l'UMR ADESS/CNRS (Bordeaux).

Sommaire

Introduction générale
Transitions agraires et dynamiques environnementales 9

Partie 1
Un rapport centre-périphérie inversé 19

Partie 2
Territoires de conservation, territoires de vie 95

Partie 3
Ruralité et environnement : liaison et déliaison 163

Conclusion générale
Vers une biodiversité sans partage 209

Bibliographie 217

Glossaires 238

Annexes 247

Liste des sigles 255

Table des matières 259

Introduction générale

Transitions agraires et dynamiques environnementales

En cette deuxième décennie du XXIe siècle, Madagascar fait partie des derniers pays très ruraux (PTR) de la planète. Plus de 70 % de sa population vit dans les campagnes[1]. Ce monde rural, avant tout paysan, fonde la priorité accordée au domaine agricole depuis l'indépendance du pays en 1960 : « politique de production à haut rendement » (ce sont les termes du premier plan quinquennal 1964-1969), bataille pour l'autosuffisance alimentaire conduite sous la Deuxième République (1976-1992), ou encore « révolution verte […] agrobusiness […] pour un développement rural rapide », autant d'initiatives que la IIIe République prévoyait dans son plan d'action Madagascar pour la période 2007-2012[2]. Ces dispositions traduisent une approche agronomique et économique des espaces ruraux qui privilégie les opérations de développement. Plus généralement en Afrique, elles convergent avec des dynamiques locales de mise en culture de forêts ou de colonisation de terres neuves et relèguent les préoccupations relatives à l'environnement au second plan (Blanc-Pamard et Boutrais, 2002).

Depuis l'avènement du développement durable comme « idéologie planétaire » (Lévy et Lussault, 2003) et « l'entrée en politique de l'environnement » (Pinton, 2007), la donne a changé. Dans les liens sociaux au territoire, Deverre (2004) met en avant combien le point de vue sur la nature a désormais gagné en légitimité au détriment des activités agricoles. Ramonet (1997) souligne l'avènement d'une « génération » des droits écologiques, après celle de droits politiques au XVIIIe et

[1] Les données disponibles (Institut national de la statistique de Madagascar, Programme des Nations unies pour le développement, délégation de l'Union européenne) convergent toutes sur ce point.

[2] En janvier 2009, manifestations et crises politiques aboutissent à l'éviction du pouvoir de Marc Ravalomanana, alors président de la République. S'ensuit une longue période de transition qui se termine avec des élections organisées, sous pression internationale, en décembre 2013 et à l'origine du gouvernement en place depuis février 2014.

sociaux au XIX^e^-XX^e^ siècles. L'action publique sur les espaces ruraux intègre désormais une dimension écologique. Les programmes de développement qui en découlent mettent en avant la conservation de la biodiversité comme nouveau

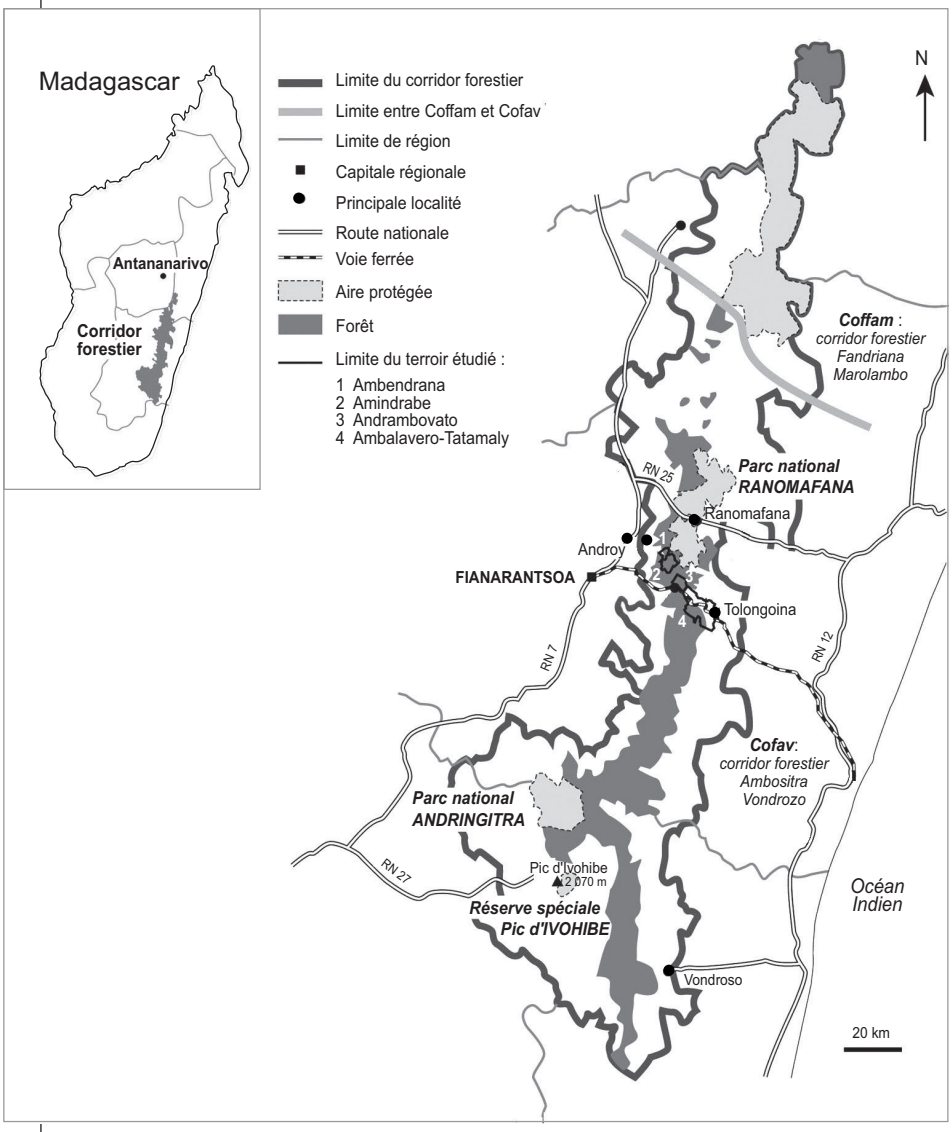

Carte 1
Le corridor forestier betsileo tanàla.
Source : BLANC-PAMARD *et al.*, 2006.

critère de requalification des territoires ; ils entraînent soit une réorganisation en profondeur des systèmes agricoles, soit de simples ajustements à la marge. Qu'en est-il à Madagascar, classé parmi les premiers « *biodiversity hotspots* » de la planète (Mittermeier *et al*., 1998 ; Myers *et al*., 2000) ? L'île est reconnue pour sa très riche biodiversité, en même temps que son économie figure parmi les plus pauvres de la planète[3]. Cette nouvelle approche du développement, qui intègre la question environnementale dans la lutte contre la pauvreté, a-t-elle amélioré le bien-être des populations rurales ?

Pour y répondre, notre étude est centrée sur les dynamiques des systèmes agraires et du monde rural. Elle s'inscrit dans une géographie qui construit l'interrogation des rapports société/nature autour d'un problème d'environnement : la déforestation, et ceci dans le cadre d'un pays qui est devenu partie contractante de la Convention sur la diversité biologique en 1996. Nous appréhendons plus particulièrement ces changements sur la scène locale du corridor forestier betsileo tanàla (carte 1), significative de ces nouveaux enjeux de l'espace rural, car elle est autant riche de ses ressources forestières que marquée par une grande pauvreté de ses habitants.

Un « corridor » forestier récemment mis sur le devant de la scène

Il s'agit du dernier vestige d'une vaste forêt tropicale de moyenne altitude (Humbert et Cours-Darne, 1965). Cet espace n'a pas toujours été une priorité de l'action publique.

Cependant, d'une absence de la protection de la biodiversité dans l'ancienne province de Fianarantsoa abritant le corridor, la superficie protégée est passée en une vingtaine d'années à plus de 300 000 ha (carte 2, cahier couleurs). La création du parc national de Ranomafana en 1991 (41 601 ha) a démarré le processus. En 1999, a lieu l'inauguration du parc national de l'Andringitra (31 160 ha), anciennement réserve naturelle située à une centaine de kilomètres au sud de Ranomafana. Le raccord avec la réserve spéciale du pic d'Ivohibe à une vingtaine de kilomètres des limites sud du parc de l'Andringitra, a mis en place le corridor Ranomafana-Andringitra-Ivohibe (RAI), une bande forestière longitudinale de 170 km. Plus récemment, le nouveau corridor forestier entre Ambositra et Vondrozo appelé

[3] En 2010, IDH de 0,543 (143/177 pays), PIB de 465 dollars/hab. (données de la Banque mondiale).

Cofav[4] est le fruit d'un « allongement » pour couvrir une bande de 300 km et répondre à une « augmentation des aires protégées pour la conservation et la valorisation de la biodiversité terrestre, lacustre, marine et côtière » (Plan d'action Madagascar, 2006). En plus de l'extension constante des périmètres protégés, leur agencement spatial en couloir ou corridor n'est-il pas devenu exemplaire de l'adoption d'un modèle pour la conservation ?

Quatre terroirs sur les versants betsileo et tanàla

La zone d'étude est une portion du territoire du Cofav. Elle prend en compte les versants ouest et est du corridor forestier. La recherche a été conduite sur quatre terroirs : Ambendrana en lisière occidentale, Amindrabe dans le corridor, Ambalavero-Tatamaly et Andrambovato en lisière orientale (carte 3).

En pays betsileo, les deux villages Ambendrana et Amindrabe, localisés dans la zone périphérique du parc national de Ranomafana sont des sites mitoyens de gestion contractualisée des forêts (GCF) : l'inventaire, la délimitation et le zonage des espaces à protéger ont défini deux territoires voisins en forêt, l'un de 5 212 ha, l'autre de 1 496 ha.

Tableau 1
Le zonage des GCF Ambendrana et Amindrabe (superficie en hectares).

GCF	Zone de conservation	Zone de droits d'usage	Total
Ambendrana	846	650	1 496
Amindrabe	3 396	1 103,66	5 212,66

En pays tanàla, la gestion contractualisée des forêts d'Andrambovato et Tatamaly fait partie des transferts encadrés par le programme forestier « Dette Nature »[5]. Ce programme promeut le terroir villageois comme unité de la gestion de la forêt, le terroir étant « l'espace à l'intérieur duquel vit une communauté obéissant à des

[4] Le corridor originel du projet de conservation, de Fandriana à Vondrozo (Cofav), n'a pas été finalement retenu, mais scindé en deux : Cofav (arrêté de mise en protection de 2006) et Coffam (corridor forestier Fandriana-Marolambo) ; voir carte 1.

[5] Il s'agit, à l'initiative de WWF-Madagascar, du mécanisme de conversion de la dette extérieure du pays en projets à fins écologiques sur le territoire national.

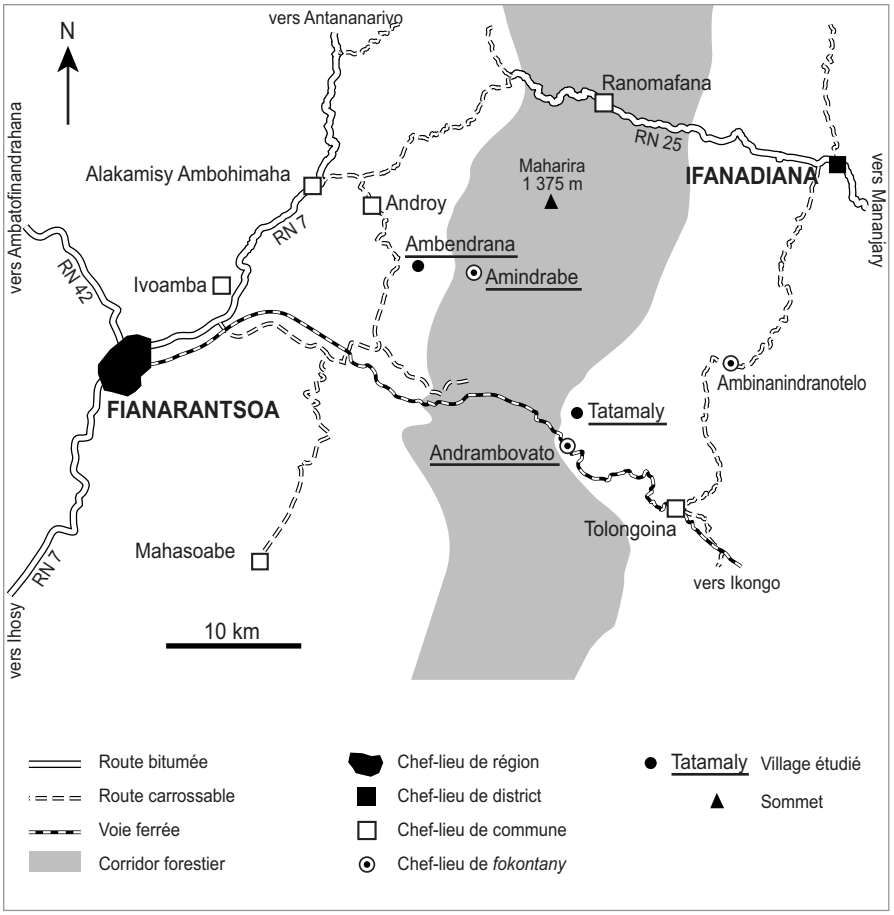

Carte 3
La zone d'étude.
Source : Blanc-Pamard *et al.*, 2006.

règles sociales communes et ayant les mêmes intérêts. La communauté y tire l'essentiel de ses ressources. Il peut contenir un hameau, un village ou un groupe de villages » (ministère de l'Environnement, 1993). Le terroir est ici un outil de gestion de la nature. Grâce à ce dernier type de transfert, Andrambovato et Tatamaly ont « retrouvé » leurs forêts qui avaient été inscrites dans le domaine forestier de Tolongoina, délimité entre 1944 et 1946, et administré depuis lors par le service des Eaux et Forêts.

Qu'il s'agisse d'un type de transfert ou d'un autre, les programmes de conservation s'appuient désormais sur la participation des populations locales. Avec les

Tableau 2
Le zonage des GCF Andrambovato et Tatamaly (superficie en hectares).

Zones (superficies en hectares)	Andrambovato	Tatamaly
Conservation	13,055	185,932
Production	0	282,779
Zone de droits d'usage	14,702	31,787
Réhabilitation et culture	73,922	671,666
Total Terroir villageois	101,679	1 172,164

transferts de gestion de ressources naturelles et forestières mis en œuvre depuis 1996, les communautés de base administrent un autre type de territoires de conservation que les aires protégées proprement dites. L'espace forestier entre Ranomafana et Andringitra comptait ainsi 80 contrats de transfert de gestion en 2009, représentant environ 123 000 ha.

Dès lors, aires protégées et territoires en gestion transférée forment un réseau qui se déploie dans le corridor et sur ses marges et qui, de ce fait, constitue à un autre niveau un territoire de conservation de quelque 500 000 ha. S'étendant sur 5 régions de l'ex-province de Fianarantsoa et concernant 39 communes, il s'inscrit dans le système global d'aires protégées de Madagascar. « Bâtir un système d'aires protégées à Madagascar à partir de la base » (Borrini-Feyerabend et Dudley, 2005) : tel est le titre du rapport qui consigne cette politique.

Opérer selon un système d'aires protégées traduit une gouvernance modifiée de la ressource et du territoire. L'action publique ne peut plus se contenter du seul soutien de grandes institutions, fût-il fortement affirmé[6]. En effet, depuis les années 1990, le contexte prégnant d'ouverture à la société civile impose à l'État de tenir compte des différents acteurs aux intérêts liés à la forêt. Sur la zone étudiée, ce sont essentiellement deux groupes :

– les sociétés paysannes locales aux territoires étendus sur la forêt et qui combinent toujours dans leur stratégie territoriale le « en-forêt », *an'ala*, et le « hors-forêt », *ampàtrana* ou *ambala* (Randrianasolo, 1998) ;

– des opérateurs extérieurs, qui peuvent être des exploitants forestiers (Ramamonjisoa, 2004) ou des intervenants dans le cadre des programmes de conservation

[6] « La biodiversité à Madagascar est une ressource importante pour le monde entier et un bien public irremplaçable. Nous ne pouvons pas ne pas la protéger » : déclaration de Haleh Bridi, directeur Pays de la Banque mondiale pour Madagascar, juin 2011; http://www.temoignages.re. La Banque mondiale avait suspendu son aide au développement (sauf l'aide humanitaire et l'aide d'urgence) en juillet 2009, après le changement de pouvoir sans élection en mars 2009 considéré comme un coup d'État.

de la biodiversité : il s'agit de l'État à travers les services déconcentrés du ministère de l'Environnement et des Forêts, ou des ONG nationales comme internationales impliquées dans l'encadrement de projets en cours.

Ces différents groupes perçoivent et utilisent chacun à sa manière la biodiversité, suivant des objectifs qui ne se recoupent pas. Les représentations de la forêt et de sa déforestation sont ici, si l'on emprunte les termes du travail conduit en Indonésie par Geneviève MICHON (2003), « liées aux systèmes de valeur et aux intérêts de chaque groupe, opinion occidentale, État, groupes locaux ». Dans ce sens, c'est de **biodiversités** qu'il s'agit et qu'il faut savoir gérer en collaboration, en partage des responsabilités entre les catégories d'acteurs impliqués. La négociation entre les parties prenantes doit déboucher sur une appropriation collective de la forêt et à la gestion d'une biodiversité partagée. Dans cette perspective, comment les dispositifs environnementaux prennent-ils en compte les représentations et logiques des acteurs en présence ? Par quelles reconfigurations de la ruralité se traduit la requalification des territoires induite par les politiques environnementales ?

Une approche centrée sur la biodiversité dans son territoire

Conduit dans le cadre de travaux collectifs, ce travail a pris forme dans un premier temps, en 2002, grâce au projet de recherche « Les terroirs malgaches revisités pour l'étude des transformations contemporaines dans le contexte de la mondialisation »[7]. Il s'est par la suite essentiellement développé au sein du programme Gerem-Fianarantsoa de l'IRD[8]. Nous l'avons mené avec une équipe de géographes tous impliqués dans la compréhension des mutations rurales[9], tout en bénéficiant des travaux et des échanges avec les composants en agronomie et en écologie de ce programme.

Notre posture de recherche considère la forêt comme participant aux combinaisons et aux facteurs qui fondent les systèmes de production (SEBILLOTTE, 2001 ; COCHET, 2005 ; MILLEVILLE, 2007). Elle fait du territoire une entrée pour analyser l'inscription dans l'espace et dans le temps des redéfinitions de l'usage de la forêt (réglementations,

7 2001-2003, projet de recherche gagné sur l'action concertée incitative « Réseau national des maisons des sciences de l'homme », appel d'offres FNS (CNRS).

8 Gerem : Gestion des espaces ruraux et environnement à Madagascar. Gerem Fianarantsoa, 2003-2007, est la seconde phase du programme Gerem Tuléar centré sur le Sud-Ouest (forêt des Mikea et plateau Mahafaly, 1996-2002).

9 Nous tenons à remercier Dolys Andriantseheno, Philippe Philibert Ramanandraitsiory, Bruno Ramarorazana, Alfred Randriamandimbimanana, Jean-Paul Randriantsoa et Mbinintsoa Ralaivita.

obligations, droits et restrictions…), ainsi que pour appréhender la cohabitation des espaces productifs et des espaces protégés. Le terme de territoire est devenu depuis une quinzaine d'années un mot-clef des politiques publiques. Loin d'être réduit à ce qui serait seulement un réceptacle des sociétés occupant son espace, il correspond à une construction permanente par des acteurs qui, soit le définissent par leur objectif, soit le contrôlent par leur organisation.

Par ailleurs, notre posture mobilise les paysages comme des constructions « entre nature et sociétés » (Bertrand, 1978) permettant un dialogue avec les communautés rurales qui les modèlent et, de ce fait, en gèrent la biodiversité. En même temps, les politiques publiques interviennent dans ce dialogue. Dans quelle mesure les modifications liées aux politiques environnementales apportent aux paysages des caractères d'« …*institutional landscapes* {…} *shaped by* {…} *politics* » (Kull, 2008) ? Ce questionnement impose une lecture paysagère qui n'en reste pas au seul rôle déterminant de la géographie physique (Serpantié *et al*., 2007).

La mise en cartes est un levier important de notre approche. Elle est à la fois mode d'expression de résultats et outil pour argumenter des hypothèses. Toute production cartographique est en effet une fiction contrôlée sur le papier, et la mise en cartes de la politique environnementale malgache correspond à une fabrique politique du territoire. Encore faut-il savoir sur quel type de connaissance elle repose : savoirs d'experts (écologie), de responsables administratifs, ou encore savoir des populations locales. Il s'agit d'identifier le « dessous des cartes », pour reprendre l'intitulé d'une émission connue de la chaîne de télévision Arte.

Biodiversité et lutte contre la pauvreté

En considérant la biodiversité dans son insertion territoriale, notre point de vue analyse aussi l'action publique. En effet, pour celle-ci, la notion de territoire implique un objectif de développement, celui du développement durable depuis les années 1980. Cette intentionnalité territoriale s'est construite avec une place de la biodiversité qui s'est progressivement précisée (Aubertin, 2000) : bien public à protéger, capital « naturel » à réguler jusqu'à devenir un élément clé de la lutte contre le réchauffement climatique et en même temps, de la lutte contre la pauvreté. Il est désormais question de prioriser les liens entre « la conservation des ressources naturelles et la lutte contre la pauvreté », comme ce que fait dans sa phase actuelle le programme « Écosystèmes forestiers d'Afrique centrale »[10].

[10] Cf. *Le Courrier* (magazine des relations ACP-UE), 2011, n° 21, « De nouveaux fonds pour protéger les forêts du bassin du Congo ».

Arun Agrawal et Kent Redford (2006) mettent ainsi en exergue le fait que, pour les États et les organisations internationales, la réduction de la pauvreté et la conservation de la biodiversité constituent un objectif social de base, retenant une partie de leur agenda politique. Le discours des autorités malgaches s'inscrit nettement dans cette perspective, à l'exemple de celui du ministère de l'Environnement et des Forêts (2009) voulant « favoriser l'utilisation durable des ressources naturelles pour la réduction de la pauvreté et le développement ». L'objectif, spatialisé, promeut le binôme conservation/développement, ce qui rejoint une dimension renouvelée de la lutte contre la pauvreté.

Précisément villages et terroirs de la zone sont imprégnés d'un dénuement matériel dont la réalité s'impose immédiatement et se confirme avec la connaissance des lieux.

> L'impression d'ensemble est celle d'un village sinistré, éprouvé, pauvre et terne dont la population est malnutrie. La situation d'enclavement et d'isolement pèse lourdement. Bien que les *dahalo*[11] ne sévissent plus de manière aussi dramatique que dans les années 1980, en volant les bœufs et les récoltes, l'insécurité est toujours présente (surtout en période d'élection) et, chaque nuit, quatre gardiens armés de fronde, couteau et sagaie sont préposés à la surveillance du village […] Sur le strict plan alimentaire, la couverture des besoins en riz n'est assurée qu'une partie de l'année. *Tsy ampy sakafo*… Il n'y a pas assez de nourriture, d'août à février surtout (Blanc-Pamard et Ralaivita, 2004).

Cette réalité n'est pas celle des seuls terroirs étudiés, elle traduit une situation plus régionale en Haute Matsiatra (pays betsileo) et Vatovavy Fitovinany (pays tanàla) : ces deux régions font partie des six, sur 22 au total, les plus touchées par l'extrême pauvreté et la malnutrition (Institut national de la statistique, rapport de l'enquête auprès des ménages, 2010). La situation des quatre terroirs se présente par ailleurs avec les deux déterminants importants de la pauvreté à l'échelle nationale que relèvent les études présentées dans l'ouvrage coordonné par Bart Minten *et al*. (2003) : les zones rurales sont plus pauvres que les zones urbaines[12] et les ménages les plus pauvres sont ceux de petits cultivateurs.

Concilier le développement de ces agricultures familiales et la conservation des forêts qui font partie de leur milieu de vie reste un enjeu très présent. Y a-t-il amélioration du cadre de vie ainsi que du bien-être des populations rurales du corridor avec les actions de conservation/développement ?

[11] Voleurs de bœufs à l'origine puis bandits de grand chemin, malfaiteurs particulièrement dangereux opérant en bandes.

[12] Même si la pauvreté extrême se rencontre en ville où les effets de la libéralisation se conjuguent à ceux de l'absence de maille sociale pour entraîner une très grande vulnérabilité de certaines personnes.

L'image de « la hachette et la graine » utilisée par Paul Robbins[13] dans son ouvrage (2004) pourrait être transposée à la situation du corridor forestier. En effet, les politiques environnementales malgaches assoient leur action sur l'hypothèse que la gestion partagée de la forêt entre les différents groupes d'acteurs est une « graine » de la mise en relation de l'environnement avec le développement local et régional et donc, avec la lutte contre la pauvreté. Est-ce bien le cas ? Ou l'initiative est-elle plus une « hachette » déstabilisant les systèmes agraires du corridor forestier betsileo tanàla ? Ou encore est-elle à la fois graine et hachette, redistribuant les rapports aux ressources et aux pouvoirs sur ce territoire avec des effets inégaux sur les acteurs concernés ?

Pour mettre ces questionnements en perspective, l'ouvrage comporte trois temps. Une première partie montrera le changement de statut d'une bande forestière marginale, devenue corridor focal des projets liant protection de la nature et développement. Une deuxième partie mettra en lumière les enjeux de l'utilisation de cet espace rural riche de sa biodiversité au sein duquel s'entremêlent pouvoirs et savoirs de diverses natures et d'inégale envergure. Nous verrons dans une troisième partie comment les disparités de l'articulation des acteurs de ce corridor avec les opportunités de la nouvelle donne environnementale déterminent ce que, dans la lutte contre la pauvreté, Berry et Mollard (2009) appellent les « différentiels de pouvoirs » au sein du monde rural.

13 Robbins s'inspire du roman écrit par Robert Louis Stevenson en 1886, *Strange Case of Dr Jekyll and Mr Hyde*, roman dont l'intrigue repose sur le dédoublement de la personnalité Jekyll et Hyde. Le roman développe un concept devenu central dans la culture occidentale du conflit interne à l'homme, entre le bien et le mal.

Un rapport centre-périphérie inversé

Partie 1

Au cœur de la politique environnementale malgache, la dimension territoriale distingue nettement les aires de production économique des zones de protection de la nature. Elle accompagne une diversification de la taille et des formes des composantes du système des aires protégées de Madagascar (Borrini-Feyerabend et Dudley, 2005). Elle sous-tend également le découpage des espaces de conservation contractualisée suivant les principes de développement durable (Rakoto Ramiarantsoa et Rodary, 2008).

Cette politique de conservation a promu le corridor forestier betsileo tanàla en une entité territoriale essentielle. Une perspective historique éclaire cette mise en position centrale. Elle dévoile aussi les acteurs et pouvoirs à l'œuvre pour le contrôle des espaces et des sociétés du corridor.

L'approche s'appuie sur les terrains de référence indiqués en introduction, régulièrement étudiés entre 2003 et 2008 et revisités en 2011.

< Bas-fond et versants aménagés dans une clairière du corridor forestier betsileo tanàla (Amindrabe).
© Chantal Blanc-Pamard

À l'ouest : le Lalangina, une marge contrôlée

Historiquement, la notion de « corridor forestier » n'existe pas pour les Betsileo. Elle est traduite par l'expression *Tandàvan'ala*[14], « la-forêt-tout-au-long », construite dans les années 2000 avec les projets de conservation qui s'installent dans la région de Fianarantsoa. La logique d'une unité longitudinale qui valorise la continuité forestière et isole cette dernière des espaces qui l'encadrent n'est pas celle des sociétés paysannes locales.

Par ailleurs, le versant occidental du corridor se trouve en position excentrée sur les hautes terres betsileo. L'espace correspond à la région historique du Lalangina, « aux-chemins-silencieux »[15], traduction significative de sa fréquentation alors limitée. Bordure forestière aux ressources différentes et complémentaires de celles de la pseudo-steppe qui la limite à l'ouest, elle est aussi une interface avec ce qui de l'est vient au contact de cette région des hautes terres. En situation de contact, la forêt est une marge contrôlée.

Une marginalité liée au milieu naturel ?

Jusqu'au grand escarpement oriental appelé « falaise » qui limite les hautes terres betsileo, la combinaison du modelé topographique et de la couverture végétale autorisent à parler de géosystème forestier. L'ensemble est connu et parcouru par les populations locales.

14 *Tandàvan'ala* = *Tandàvana* (longueur) + *ala* (forêt). Abinal et Malzac (1993 ; 1re édition en 1888) précisent que l'adjectif *mitandàvana* se dit d'objets « posés, alignés dans le sens de la longueur, comme des livres sur une longue table ».

15 Lalangina = *Làlana* (chemin) + *gina* (silence) donnant par agrégation Lalangina.

Gradations montagneuses et grille pédologique

Une relation forte entre position longitudinale et modelé forestier caractérise ce milieu : le long d'un transect O-E, le paysage est d'autant plus marqué par le système de dissection forestière qu'il est situé en bordure orientale. La différence est frappante, entre le cadre morphologique du village d'Ambendrana en situation de lisière, et celui d'Amindrabe en forêt à 6 km à l'est à vol d'oiseau.

Ambendrana, à une altitude de 1 125 m, se trouve dans une alvéole de la surface d'érosion datée fini Tertiaire sur les hautes terres malgaches (Bourgeat, 1973). Cette surface présente une pente douce vers les talwegs et domine elle-même des terrasses quaternaires perchées au-dessus des bas-fonds actuels cultivés en riz (fig. 1).

Une topographie beaucoup plus accidentée modèle le relief d'Amindrabe où l'altitude maximale est de 1 469 m (Ambohipanja). Des interfluves aux crêtes le plus souvent étroites forment l'essentiel des hauteurs de la région aux environs de 1 275 m. Ils dominent des bas-fonds encaissés. Le hameau d'Amindrabe, à 1 125 m, surplombe d'une vingtaine de mètres un bas-fond qui limite son site au nord et dont le versant opposé, culminant à plus de 1 150 m, présente de fortes pentes de plus de 30°.

Ces modelés topographiques de terroirs s'inscrivent dans une architecture de relief accidenté avec une marque montagneuse dans le secteur départageant les eaux s'écoulant vers l'océan Indien de celles se dirigeant vers le canal de

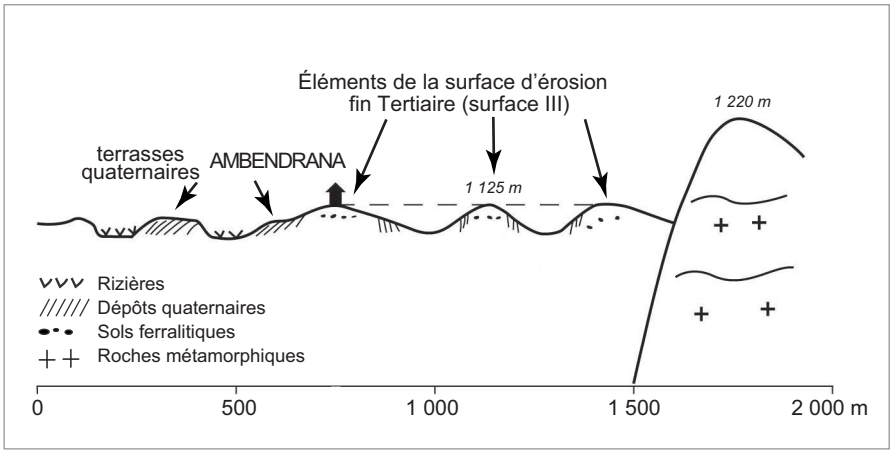

Figure 1
L'alvéole fini Tertiaire d'Ambendrana.

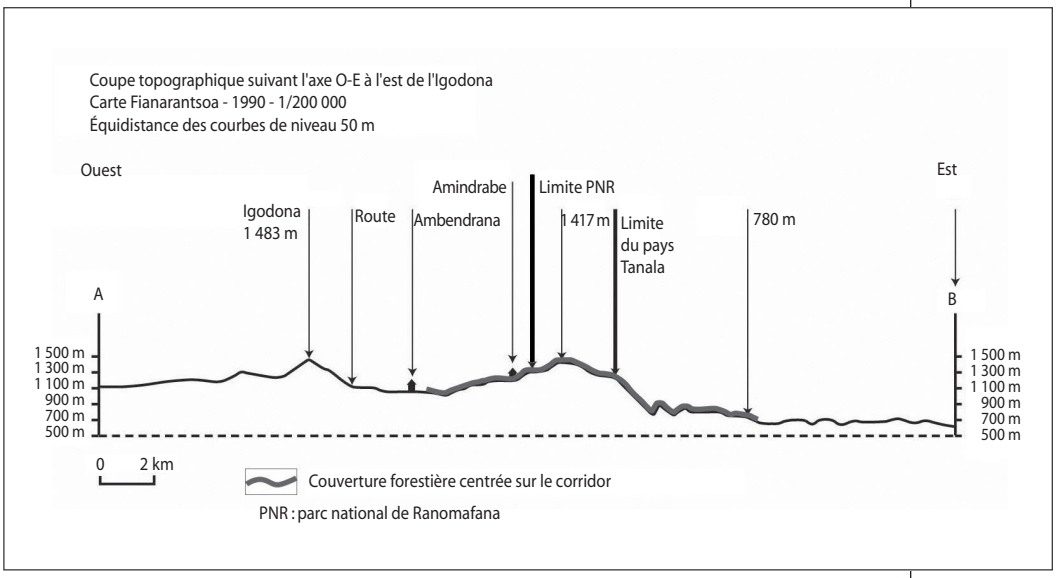

Figure 2
Coupe topographique ouest-est transversale au corridor.

Mozambique : la ligne de partage des eaux se trouve à 2,8 km à l'est d'Ambendrana. Les dénivellations peuvent alors atteindre une centaine de mètres entre talweg et ligne de crête. La coupe topographique souligne cette dissection du relief de part et d'autre du point coté 1 417 m, correspondant à la ligne de partage des eaux vers l'est et vers l'ouest (fig. 2).

Un tel compartimentage du relief contribue à la marginalité de la région, déjà évoquée par le descriptif de son nom historique, « aux-chemins-silencieux ». Cette expression est toujours porteuse de sens dans le vécu quotidien : faible fréquentation des chemins et pistes, mais aussi appréhension latente de l'insécurité, même sur les grands axes actuels[16]. Le cloisonnement topographique constitue un frein aux circulations d'échange, ce qui explique en partie la très faible utilisation de la charrette. Il crée aussi des situations d'isolats qui, coupés de débouchés, défavorisent les complémentarités locales. Encore maintenant, accéder aux marchés ruraux hebdomadaires où arrivent les produits de la ville (pétrole lampant, sel, piles pour transistors…) représente plusieurs heures de marche, en partie nocturne, avec des capacités de portage limitées. Et pourtant, c'est une nécessité pour les villageois de se rendre régulièrement à ces marchés.

16 Certains tronçons de la RN 7 situés dans le district du Lalangina ne sont empruntés le soir, contrairement à d'autres secteurs, qu'en convois de plusieurs véhicules.

Cette physiographie accentuée met en évidence sur de courtes distances différentes unités pédologiques.

Les bas-fonds sont occupés par des sols hydromorphes, ici essentiellement de type minéraux (parcelles rizicoles). Dans les zones de débordement des axes hydrographiques se trouvent les sols d'apport, alluvial (dépôts par grano-classement de la charge du cours d'eau) ou colluvial, provenant des versants proches. On observe ces sols surtout dans la partie ouest du terroir d'Ambendrana, là où la pente des cours d'eau est faible. Sur les interfluves ferrallitisés, la grille de lecture morphopédologique mise au point sur les hautes terres malgaches (Bourgeat, 1973 ; Bourgeat *et al*., 1995 ; Randriamboavonjy, 1995) permet de distinguer :

– les sols ferrallitiques « modaux », sur les sommets plans, épais et développant les horizons A, B, C ;

– les sols ferrallitiques pénévolués, sur les très fortes pentes des plus hauts sommets où l'horizon C affleure pratiquement en surface ;

– les sols ferrallitiques rajeunis, sur les versants moins pentus des collines, au profil A/C, l'horizon d'altération apparaissant à moins de 40 cm de la surface topographique.

La présence de ces trois catégories de sols : hydromorphes, sols d'apport et sols ferrallitiques, n'est pas en elle-même facteur de marginalité, car on les retrouve aussi dans les autres régions des hautes terres malgaches. C'est dans les conditions de leur mise en valeur que les agriculteurs peuvent ressentir leur situation à l'écart (éloignement des services techniques, difficultés d'approvisionnement en intrants).

Contraintes climatiques et hydrographiques

La zone connaît un climat tropical d'altitude, avec ses atouts (pluviosité relativement abondante et bien répartie), mais aussi ses contraintes (températures et autres aléas climatiques).

Les pluies totalisent en moyenne 1 300-1 400 mm/an (fig. 3), avec un maximum centré sur la saison chaude (janvier-mars) et une période de moindre humidité, de mai à septembre. La température moyenne annuelle de 16 °C est tempérée surtout par les valeurs des mois de l'hiver sud-hémisphérique, entre mai et septembre. La gelée matinale n'est alors pas inconnue, avec parfois des précipitations sous forme de grésil. En juillet-août 2003, des périodes de gel ont endommagé la fructification des bananiers. Les cyclones sont l'autre aléa climatique, redoutés en saison chaude car leur passage s'accompagne de dégâts touchant autant les cultures (coulure du riz à cause du vent, inondations), les infrastructures (pont

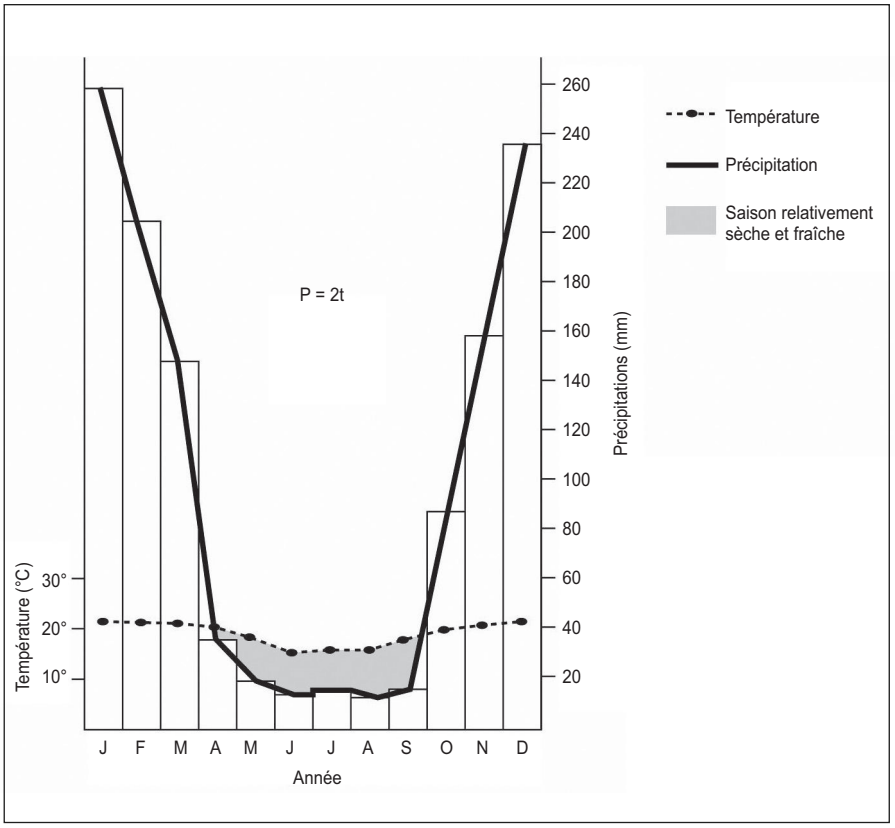

Figure 3
Diagramme ombro-thermique de la station météorologique de Fianarantsoa (1981-1990).
Source : direction de la Météorologie et de l'Hydrologie ; Blanc-Pamard et Ralaivata, 2004.

emporté sur la rivière Ambendrana, barrage hydraulique endommagé) que les forêts (pins abattus).

Les documents et cartes topographiques (cf. carte 4) montrent un relief fortement digité par le réseau hydrographique. La région est drainée par un réseau de cours d'eau articulé sur deux grands bassins fluviaux : le Namorona au nord-est qui se jette dans l'océan Indien, et la Matsiatra à l'ouest, affluent du Mangoky qui se jette dans le canal du Mozambique (Chaperon *et al.*, 1993). Si les rivières connaissent un tracé sinueux avec présence de biefs rocheux à l'ouest de la ligne de partage des eaux, un chevelu hydrographique caractérise la partie orientale avec un écoulement plus rapide de ses eaux. Dans tous les cas, ce maillage hydrographique accentue le relief dans le sens d'un compartimentage de l'espace.

Catégories forestières scientifiques et locales

Une richesse forestière en peuplements artificiels et naturels caractérise la couverture végétale, avec une configuration des forêts en mosaïques.

Les reboisements sous forme de plantations industrielles ou de bois plus intégrés dans les terroirs habillent le paysage surtout entre l'est du massif de l'Igodona et la forêt orientale. Trois espèces constituent les peuplements. Les pins (*Pinus patula*) sont les plus récents, plantés jusqu'aux années 1972 et 1973, et les plus étendus : ils constituent le périmètre de reboisement de la Haute Matsiatra créé pour le ravitaillement d'une usine de pâte à papier qui n'a jamais vu le jour. Introduits à l'époque coloniale, eucalyptus (*Eucalyptus robusta*) et mimosas (*Acacia dealbata*) sont plus disséminés dans les territoires villageois ; on peut même les retrouver dispersés dans la forêt naturelle. Les premiers peuvent encore présenter de belles futaies, localisées alors en sommet d'interfluve (exemple du bosquet d'eucalyptus sur le site de l'ancien village aurifère d'Ambohimalaza), tandis que les seconds, les moins présents, forment essentiellement des taillis.

La couverture arborée naturelle est la forêt dense ombrophile de moyenne altitude à *Weinmannia* et *Tambourissa* (Humbert, 1927 ; Humbertet Cours-Darne, 1965), dénommée « pluristratifiée du domaine centre-est » par Goodman et Rakotoarisoa (1998). Les derniers diagnostics d'écologues parlent d'une mosaïque forestière très diversifiée pour cet ensemble (Carrière *et al*., 2007) et distinguent deux parties. La première, une bande occidentale où la forêt est « fragmentée et mitée [...], secondarisée, avec un couvert de 10-12 m de haut » (Ratsimisetra, 2006). La seconde, une bande orientale de forêt peu perturbée présentant un couvert plus élevé, de 15 à 20 m.

À l'échelle des terroirs, connaissance et pratiques locales distinguent encore d'autres facettes. À Ambendrana, un transect paysan relève d'est en ouest (carte 4) :

– une forêt dite intacte, forêt mature ou « forêt tropicale de moyenne altitude » des écologues et forêt des ancêtres *ala gasy* pour les paysans ;

– une forêt *sanginafo* à la physionomie fortement marquée par le feu avec des ligneux calcinés émergeant d'un recrû herbacé et arbustif ; *sanginafo* signifie littéralement taquiné-par-le-feu, et l'expression indique un feu volontaire ;

– un secteur où la forêt *sanginafo* se mélange avec des formations *ala gasy* ;

– et enfin, une zone où des *songon'ala*, littéralement touffes forestières, subsistent au milieu ou en bordure de cultures pluviales. *Songon'ala* indique une forêt de type *ala gasy* qui se détache dans le paysage, car elle n'a pas été abattue. Elle présente plusieurs physionomies : formation écran perpendiculaire à la pente en bordure aval d'un abattis-brûlis, formation étroite dans le sens de la pente entre deux champs, ou encore relique sommitale.

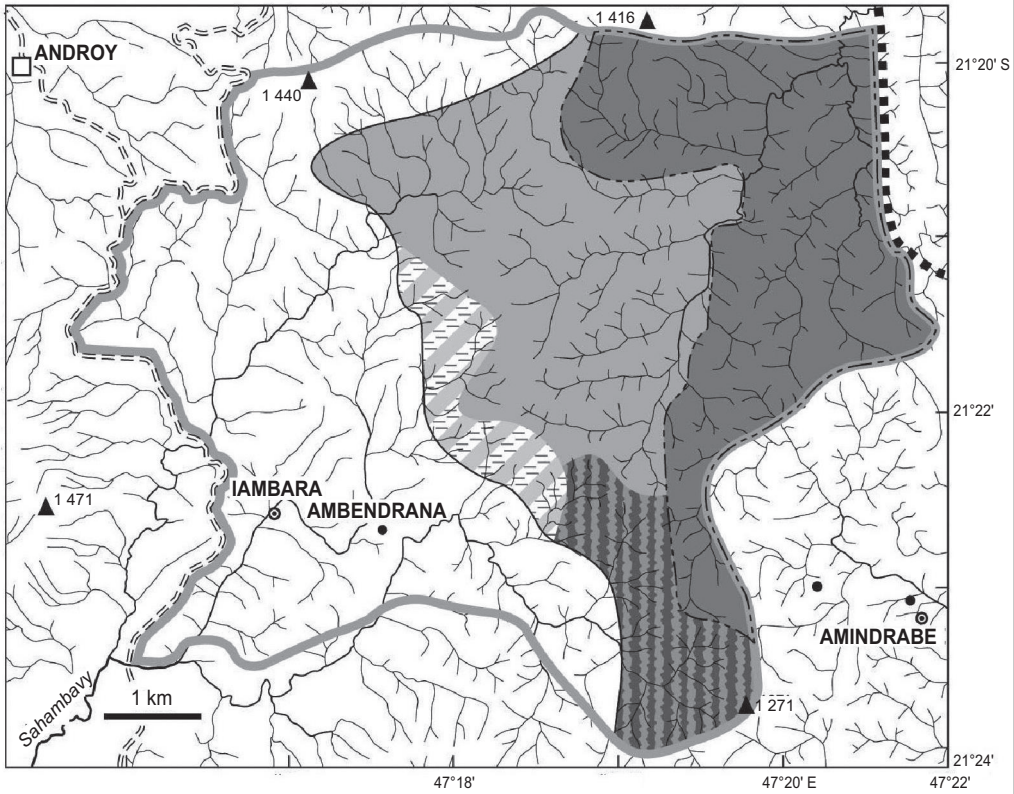

Fond de carte topographique de Madagascar : extrait de la feuille 0-53 nord : Alakamisy Ambohimaha 1/50 000
Interprétation de photo aérienne de 1991 et observations de terrain en 2005/2006

Carte 4
La perception locale des faciès forestiers.
Source : Blanc-Pamard *et al.*, 2006.

À Amindrabe, cette mosaïque se dessine avec les recrûs forestiers post-culturaux aux alentours des hameaux et/ou à l'intérieur du *ala gasy*. Ces recrûs sont signalés par des espèces indicatrices d'une dynamique progressive (*Harunga madagascariensis, Ravenala madagascariensis*) ou par un ensemble dominé par des fougères et de rares ligneux. Ils jouxtent des champs et se différencient par une physionomie de formation arbustive à arborée.

Cachet indiscutable de ce rebord betsileo, la forêt en mosaïques provient autant de dynamiques de la nature, des espèces de reboisement que de pratiques agricoles. Elle dépasse le cadre de la seule « forêt humide de moyenne altitude » et des faciès de dégradation de cette dernière, les plus mis en lumière par les politiques de conservation (Jolly, 1980 ; Goodman et Benstead, 2003). On pourrait croire que, comme le font la topographie et l'hydrographie, cette forêt en mosaïques est aussi facteur d'isolement. Or, elle n'est pas perçue comme hostile et ne constitue pas un obstacle pour la circulation. Preuve en est la présence de sites anciens au cœur de la forêt « naturelle ».

Des populations locales familières de ce milieu

Avec la priorité d'une mise en rizières des bas-fonds (Blanc-Pamard et Rakoto Ramiarantsoa, 2005), les sociétés paysannes locales identifient les éléments forestiers appropriés à leurs objectifs, montrant que la forêt n'est pas une ressource en elle-même (Dupré, 1996), mais une ressource recherchée et révélée dans un contexte économique, social et biophysique donné.

Ainsi en est-il de la conversion de fortes pentes sous forêt en parcelles de cultures. Elle s'opère par une agriculture manuelle qui relie les potentialités de sols d'épaisseur limitée (pénévolués en partie amont des versants, peu évolués d'apport colluvial vers l'aval) avec la localisation de couvertures forestières.

Dans le modèle le plus répandu, quatre facettes se succèdent du haut vers le bas du versant dont la pente peut dépasser 60° (fig. 4, cahier couleurs) :

– en position topographique sommitale, une forêt *ala gasy* conservée. Les paysans attribuent à la forêt sommitale un effet réducteur du ruissellement et une action positive sur l'infiltration de l'eau dans le sol et sur l'humidification de la parcelle en aval ;

– un *kapòka* d'âge variable qui jouxte la forêt et complète le rôle de cette dernière. Le *kapòka* est un recrû forestier post-cultural défini par le nombre d'années de jachère ;

– des parcelles cultivées associant manioc, maïs et arachide avec quelques fruitiers. Aucune ne présente de rigole de protection dans la partie amont : les espaces à couverture végétale plus ou moins dense qui les dominent dispensent

de leur mise en place. Par contre, pieds d'ananas et/ou pierres entassées en bordure aval de la deuxième parcelle témoignent d'un aménagement ;

– la dernière facette vers le bas versant bénéficie cependant d'une protection avec une rigole installée en amont, à cause de la puissance érosive accentuée du ruissellement en cette localisation.

Ce modèle rend compte d'une gestion paysanne soucieuse de contrôler l'érosion par une couverture végétale et des aménagements physiques, intégrant l'ensemble du versant ainsi que la position topographique des facettes.

Les expressions traduisent à leur manière ces savoirs locaux au service d'objectifs précis. Fait remarquable, les paysans n'emploient pas de terme pour qualifier la forêt dégradée. Deux types de couvert végétal arboré sont distingués : la forêt *alagasy* et les *kapòka*. Au terme générique *kapòka*, durée de la jachère (*kapòka* de 5 ans, par exemple) ou nombre de jachères ayant précédé la remise en culture peuvent apporter une précision : par exemple, un *kapòka* de deuxième année signifie que la parcelle a déjà été mise en jachère une fois, soit une période de culture. Être *an'ala*, « dans la forêt » est utilisé en opposition au terme désignant les espaces sans recouvrement ligneux, « *ampàtrana* » littéralement dans-l'herbe, c'est-à-dire en savane ou en pseudo-steppe. « Dans-la-forêt » signifie non seulement la présence de la forêt, mais aussi toute une mosaïque de faciès qui découle de l'utilisation agricole, par les *tavy*, les cultures pluviales et les phases de jachères successives. Ainsi dans cette unité, le terme *atiala* (litt. « foie-forêt ») désigne l'intérieur du massif forestier et les espaces où les bassins-versants sont entièrement forestiers alors qu'à proximité des villages, les bassins versants ont des forêts seulement sur les crêtes et une mosaïque de végétation sur les versants : cultures, *kapòka*, et s*ongon'ala*. Par ailleurs, il est intéressant de noter qu'*harongana* (*Harungana madagascariensis*) est appelé *fanilo*, c'est-à-dire « éclaireur » : *Harungana* est une espèce héliophile, essence ligneuse accompagnant une dynamique progressive annonçant le retour de la forêt.

Ce regard d'agriculteurs considère une conversion de forêts en rizières comme un but et un gain. Il appuie aussi ses repères en forêt sur des éléments topographiques signifiants pour l'activité agricole : l'hydrographie dans ses contraintes inégales, l'exposition qui diversifie les microclimats, la pente qui différencie les potentiels des versants.

À cette échelle des relations entre le milieu et les sociétés, on est loin de l'image d'agriculteurs aux comportements prédateurs, souvent désignés par les administrations comme fautifs dans la dégradation de l'environnement (Blanc-Pamard et Boutrais, 2002). Au contraire, l'analyse souligne que si le milieu naturel peut être un facteur de la marginalité de la région, la société qui y vit connaît ce milieu : elle l'utilise suivant une logique qui peut être tout autre que destructrice.

Une situation en marge

La marginalité de cet espace est inscrite dans le temps, à l'échelle du pays betsileo comme à celle de la subdivision historique du Lalangina. C'est une bordure, mais aussi une zone de contact, même si à certaines périodes des dispositions ont voulu en faire une frontière.

Nous proposons une géographie historique qui localise les appellations d'unités politiques à différentes échelles.

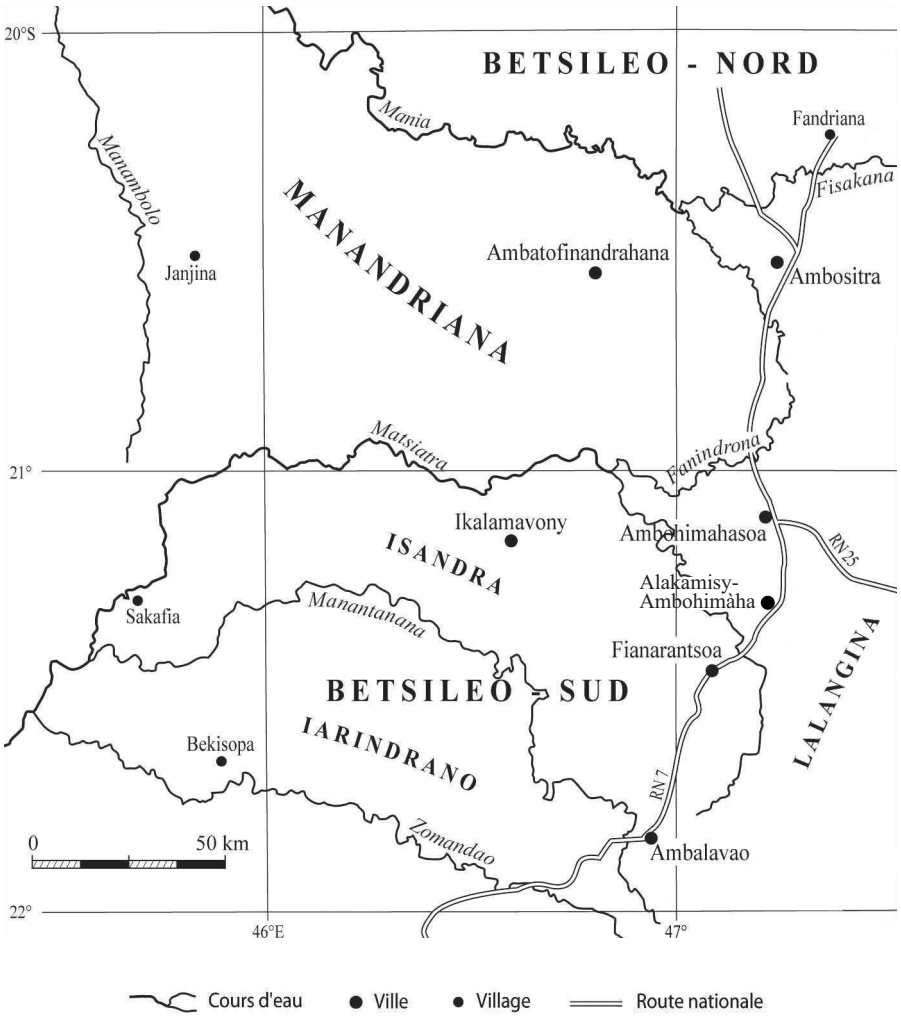

Carte 5
Les royaumes betsileo au sud de la Matsiatra.

À l'écart des centres et des axes

Le pays betsileo n'a pas connu une unification comme ce fut le cas en Imerina. Trois ensembles le composent : le Betsileo-Nord (Fisakana et Ambositra), le Betsileo-Centre (Manandriana) et le pays betsileo au sud du fleuve Matsiatra (carte 5).

Le Lalangina, le plus effacé des trois royaumes, se soumet pacifiquement à la royauté merina au début du XIXe siècle.

Carte 6
Le Lalangina historique.
Source : DUBOIS, 1938.

Le Lalangina est divisé en trois circonscriptions (carte 6) : Andoharano au sud-est et Avaradrano au nord encadrent la partie centrale, le Lalanginaïvo constitué du Lafarivo et de Mandranozenina. La zone étudiée se trouve dans la partie orientale du Lafarivo. Sa position excentrée apparaît nettement lorsqu'on lit Étienne DE FLACOURT (1658). Pour ce dernier, le principal axe du Lalangina au XVII^e^ siècle se situe le long du fleuve Matsiatra, « où les villages sont les plus beaux […], le(s) plus peuplé(s) de cette terre ». La zone reste difficile d'accès de Ialananindro, située sur les rives de la Matsiatra et capitale commune aux subdivisions du Lalangina au début du XIX^e^ siècle. Plus tard, l'occupation merina au XIX^e^ siècle installe des bourgs relais sur l'itinéraire depuis l'Imerina vers le Betsileo, aux confins de l'Isandra et du Lalangina : Ambohimahasoa, Alakamisy Ambohimaha, Fianarantsoa. L'axe sera repris par l'administration coloniale avec le tracé de la future route nationale 7. Or, la zone d'étude reste éloignée de ces centres et axes névralgiques

Une lisière contact et non frontière

Pourtant, le peuplement des deux villages d'Ambendrana et Amindrabe montre que situation excentrée et proximité de la forêt ne signifient pas isolement.

La création d'Ambendrana date des années 1790 et les généalogies remontent à huit générations. Les habitants sont presque tous descendants des Zafindrareoto, clan « sorti de l'est », c'est-à-dire d'au-delà de la forêt. Ce clan s'est installé à Analamena, un haut lieu historique car un des trois « points de chute dans le Lalangina des rois-migrants venus de l'est » (DUBOIS, 1938 ; RAINIHIFINA, 1975 ; RANDRIAMAROLAZA, 1982). De ce centre, le groupe s'est répandu vers l'est dans la zone forestière où il a créé des villages sur des sites élevés (exemple du village ancien d'Ambohimandroso), mais aussi plus à l'ouest, sur les espaces herbacés dégagés. À Amindrabe, créé dans les années 1920 (les généalogies remontent à trois générations), des « gens venus de l'ouest » pour l'exploitation aurifère constituent le fond du peuplement, dont un groupe originaire du nord-est d'Alakamisy Ambohimaha, zone située bien plus à l'ouest.

Ainsi, de l'est ou de l'ouest, les itinéraires migratoires n'ont pas ignoré ni évité cette zone en périphérie. Plus généralement, la bordure forestière n'a pas été une barrière empêchant contacts et échanges. SOLONDRAIBE (1986) rapporte que, du littoral au nord de Mananjary où ils se trouvaient au début du XIII^e^ siècle, des groupes Zafindraminia ont pénétré l'intérieur des terres et traversé le couloir forestier pour arriver dans le Nord-Betsileo. De là, leur itinéraire s'est dirigé vers le Sud-Betsileo et a descendu la falaise tanàla de l'Ikongo. Les populations betsileo elles-mêmes aux XVIII^e^ et XIX^e^ siècles ont fait de la migration vers la région tanàla de Rano-

mafana-Ifanadiana, au-delà et en contrebas de la forêt à l'est, une zone de refuge (SOLONDRAIBE, *op. cit.*). Plus récemment, pendant la rébellion de 1947, les habitants de la lisière fuient leur village pour se réfugier en pleine forêt dans les bas-fonds étroits et encaissés. Les gens d'Ambendrana sont allés jusqu'à Ambatolava à proximité d'Amindrabe, pour revenir seulement une fois les troubles terminés. La proximité forestière permet une telle oscillation de l'habitat, suivant les phases de sécurité ou d'insécurité.

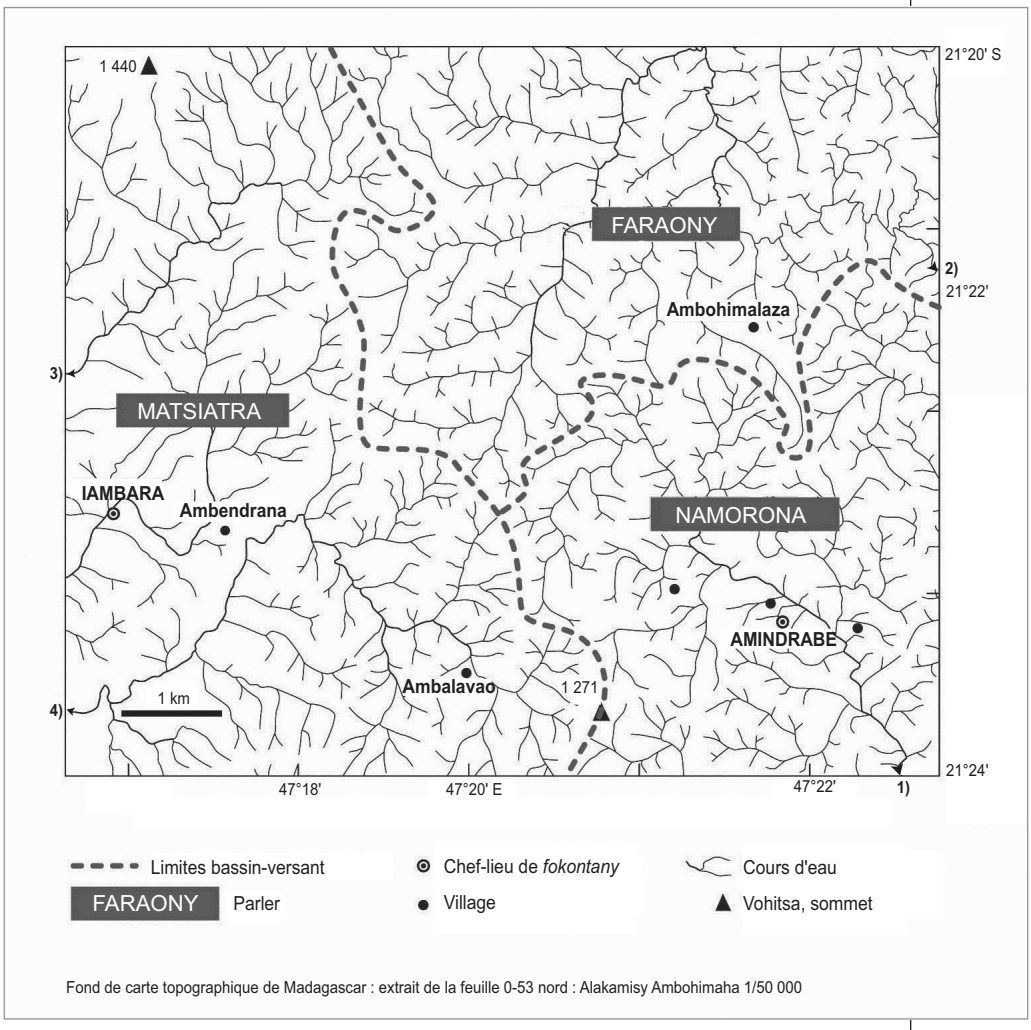

Carte 7
Des parlers locaux différents suivant les bassins-versants.

Sophie MOREAU (2002) relève une réalité semblable dans le Sud-Betsileo : « la grande forêt de l'est de part et d'autre de la falaise a joué dans l'histoire le rôle d'un espace de contact et de circulation ».

La position décentrée était d'autant moins un handicap que la proximité de la forêt ouvre d'autres perspectives. Les limites coutumières des terres des villages en bordure incluent de vastes étendues forestières à l'intérieur desquelles se trouvent des *kijana*, pâturage commun organisé selon une logique de bassin-versant : les groupes savent dans quel bas-fond se trouve leur pâturage, les noms des

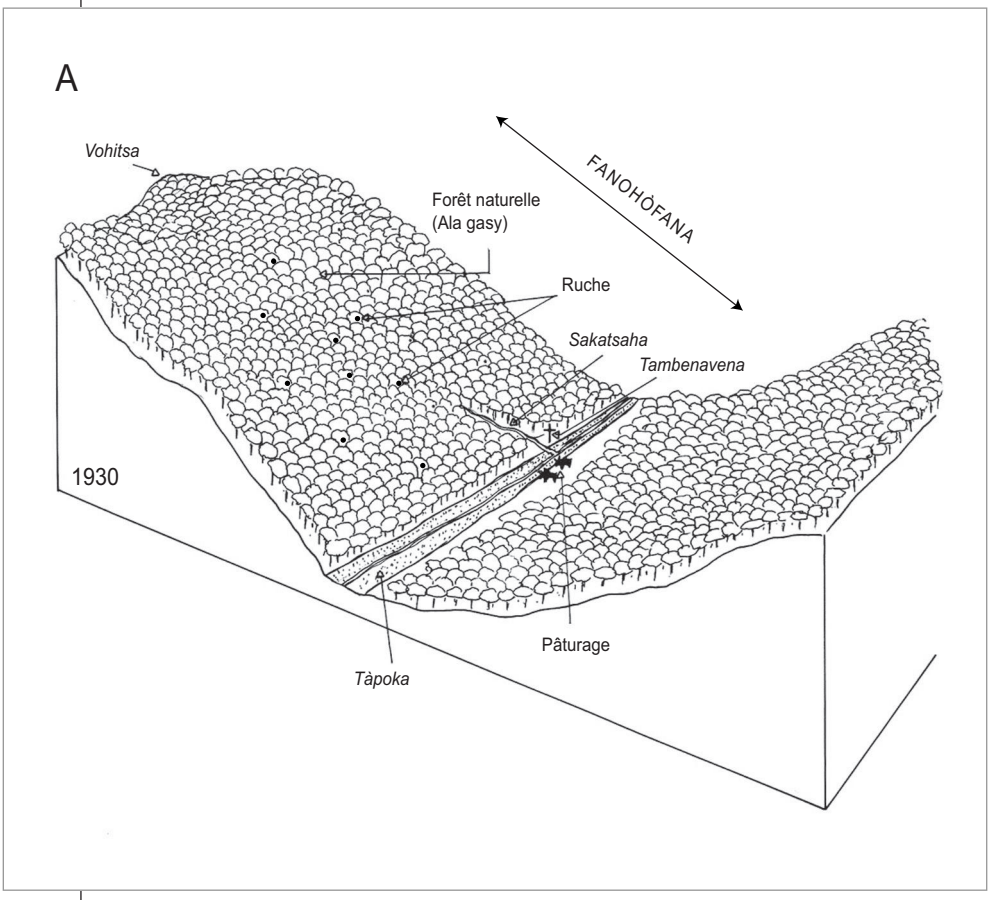

Figure 5
Bas-fonds de Lohavatana.
A Mode d'appropriation des versants (1930).
B Les transformations du paysage forestier, situation en 2004.
C Les transformations du paysage forestier, situation en 2008.

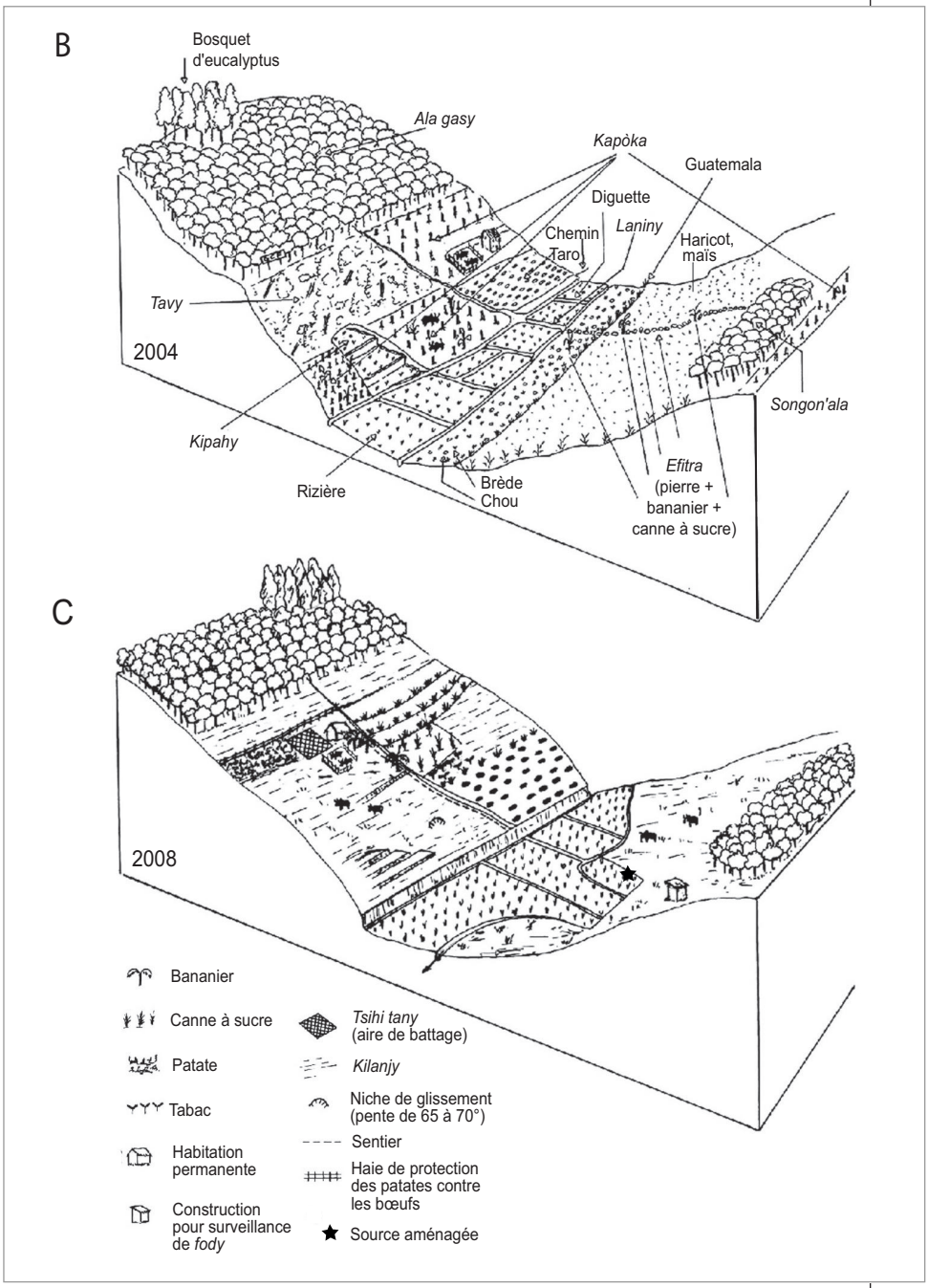

Figure 5 (suite).

bas-fonds renvoient aux territoires. Il en est resté une différenciation entre les dialectes locaux eux-mêmes « suivant les têtes des eaux où l'on prend l'eau qu'on boit ». Ainsi, entre Betsileo du Lalangina riverains de la forêt, les parlers sont différents (carte 7) : les habitants d'Amindrabe (drain vers la Namorona) se distinguent de ceux d'Ambalavao Sud (drain vers la Matsiatra) qui eux-mêmes, se différencient du dialecte d'Andranoroe (drain vers la Faraony).

La gestion des espaces forestiers précise aussi les droits sur les interfluves. Les versants dominant les bas-fonds, lieux de pâturage, sont appropriés en bandes parallèles dans le sens de la pente. Ce sont des zones « où-l'on-va-récolter » (*fanohòfana* ; cf. figure 5a) le miel et dont les limites matérialisées par une croix, correspondent à l'intersection avec un drain d'ordre supérieur (fig. 5a). L'occupation du bas-fond de Lohavatana par les gens d'Ambendrana a commencé par l'exploitation du miel sur les versants.

On creuse des troncs d'arbres tels que *harongy*, *ambora*, *varongy* où viennent les abeilles de ces ruches. Des croix (*tambenavena*) signalent la présence et marquent l'appropriation des ruches.

En plus de fournir des pâturages et d'être lieu de récolte du miel, le territoire forestier est propice à l'exploitation du sous-sol. Quand métaux précieux et minerais sont présents, la forêt possède ce qui est nécessaire à leur mise en valeur : eau pour laver, extraire et/ou tamiser les éléments terreux et rocheux, bois comme combustible ou matériel d'exploitation minière. Cette situation attractive en lisière forestière explique la présence historique de villages de forgerons, tirant parti des affleurements de quartzite à magnétite tout au long de la lisière forestière orientale (Tananarive, service des Mines, rapport de 1921), ceux appelés les *Tambintsina* dans le Nord-Betsileo (Fremigacci, 1976), ou ceux présents depuis la fin du XVIIIe siècle au sud du Lalangina (Randriamarolaza, 1982).

Sur le terroir d'Ambendrana, des toponymes sont caractéristiques de cette installation ancienne, tels Ankerivy[17] sur le territoire du groupe issu du village ancien d'Ambohimandroso. Les mines de fer étaient alors exploitées pour produire des sagaies (*lefona*), des couteaux (*antsy*). Les impôts particuliers demandés au Lalangina par l'administration merina au XIXe siècle traduisent la spécificité liée à sa bordure forestière. Du Lalangina sont attendus miel, cire, bois, fer forgé pour enchaîner les prisonniers.

Cette connivence avec le milieu forestier a-t-elle, avec le temps, évolué vers une intensité moindre ? On peut le penser, à suivre certaines analyses. Kottak (1980) observe que le passage d'une société tribale à une organisation étatique en pays

[17] Le nom se décompose en *An-Keri-vy*, au-lieu-puissance-fer (dans le sens lieu où il y a beaucoup de fer) ; un autre village a un nom significatif, *An-tamby*, « au-lieu-du-fer ».

betsileo se fait depuis le XVII^e^ siècle en même temps que la mutation d'une société pastorale vers une société agricole. Il note par ailleurs l'importance acquise par la production rizicole au cours du XVIII^e^ siècle. Dans ce contexte, l'auteur souligne que l'écosystème local du Lalangina a accentué la culture du « *sedentary wet-rice cultivation* ». Autrement dit, il s'agit d'une dynamique agricole qui délaisse la forêt et ses versants pour se tourner vers un aménagement de parcelles rizicoles de bas-fonds : pour Kottak, c'est un choix de société qui s'écarte de la forêt. Dans le Sud-Betsileo, MOREAU (2002) observe un semblable éloignement des populations de la forêt à cause d'un centrage sur la riziculture de bas-fonds aux XIX^e^ et XX^e^ siècles. Sa lecture s'appuie aussi sur des considérations économiques et politiques. Economiques, car avec l'administration merina au XIX^e^ siècle puis les intérêts coloniaux français à partir de la fin du XIX^e^ siècle, les produits de la forêt se trouvent intégrés dans une organisation marchande et extractive qui échappe aux préoccupations locales. Considérations politiques : l'administration coloniale impose un habitat groupé en villages de trente toits minimum (1910), ce qui annihile les perspectives d'écart ou de hameau en forêt. La même administration fait de la forêt un domaine de l'État qu'elle surveille en y consacrant personnel et réglementation. L'objectif global de contrôler la forêt prend le pas sur celui, local, de vivre avec la forêt.

De cette époque où l'administration a commencé à distendre les liens de la population riveraine avec la forêt, les deux terrains étudiés gardent des traces.

À Ambendrana, deux ménages établis de longue date n'ont aucun lien de parenté avec les autres lignages. Originaires d'un hameau proche, leurs parents ont été contraints de résider à Ambendrana en raison de la décision administrative des trente toits.

Sur les terres d'Amindrabe subsistent des vestiges de l'époque de production aurifère des années 1920 sous le contrôle de l'administration coloniale. Le camp de base, Ambohimalaza, est aujourd'hui remarquable par la présence sur son site d'un énorme eucalyptus en pleine zone forestière. Un sentier étroit mène aujourd'hui à ce lieu abandonné, mais les traces d'un ancien chemin empierré plus large sont reconnaissables. Dans les alentours, des galeries désormais recolonisées par des recrûs forestiers signalent les sites d'extraction.

En organisant dans leur intérêt l'exploitation des ressources de la forêt, les administrations extérieures merina, puis françaises, visent à exclure les sociétés paysannes de la maîtrise de l'économie forestière. Cependant, elles n'ont pas amélioré la situation excentrée de la zone : les principales routes mises en place, éloignées de la bordure forestière, en entretiennent la situation marginale par rapport aux nouvelles centralités. Par ailleurs, les investissements réservés aux infrastructures routières sont faibles, ce qui dessert aussi l'intérêt des colons (RALAIKOA, 1986). Ainsi, ces administrations ne peuvent-elles exercer qu'un contrôle lointain, concentré

sur des endroits précis, de la lisière forestière. Il en résulte que la forêt continue d'assurer des fonctions importantes, comme celle de refuge pour les hommes (nous avons mentionné les migrations en forêt lors des événements de 1947). Par son action, l'administration a même parfois participé à la création de villages en forêt, comme à Amindrabe pour l'extraction aurifère.

Des pouvoirs en interférences

Le contrôle de ce territoire excentré a mis en présence différentes organisations, qu'elles soient locales ou liées à l'extérieur. Il a évolué vers une mainmise des structures les plus englobantes et une (re)définition des ressources.

Une hiérarchie sociale locale

Villages et/ou hameaux, c'est-à-dire l'échelle de la vie communautaire, soulignent à quel point l'organisation sociale caractérise l'occupation de l'espace géographique. Les généalogies villageoises fondent une organisation sociale verticale et éclairent les principes locaux de répartition des hommes.

À Ambendrana

La trame sociale repose sur l'appartenance aux deux groupes de descendance des enfants directs du créateur du village, Ramarosamy -X^1- (cf. annexe, généalogie 1, Ambendrana) : celui issu de X^{11}, d'une part et celui issu de X^{12}, d'autre part.

Ces deux groupes rassemblent 22/25 ménages du village. X^1 lui-même a épousé une descendante d'Ambohimandroso, village ancien créé par le clan Zafindrareoto. La tradition orale classe Ambendrana comme village descendant d'Ambohimandroso et village utérin car la femme de X^1 en est originaire.

Ces deux groupes de descendance d'Ambendrana se subdivisent en quatre lignées : A, B, C et D (généalogie 1, carte 8). L'ascendance masculine ou féminine singularise chaque lignée, jusqu'à individualiser les sources d'alimentation en eau potable : la lignée D descend d'une femme, Ratsara (X^{111}), et possède sa source propre au sud-ouest du village, alors que les lignées masculines A, B et C ont une source commune au nord-ouest. La génération suivante se constitue en segments de lignées, les « enfants de » (*teraky*), qui portent le nom de personnes en vie, souvent le doyen du segment, même s'il s'agit d'une femme (X^{1111}). Elle reproduit une hiérarchie fondée sur les mêmes critères d'ascendance masculine/féminine et d'ancienneté qui caractérisent les lignées.

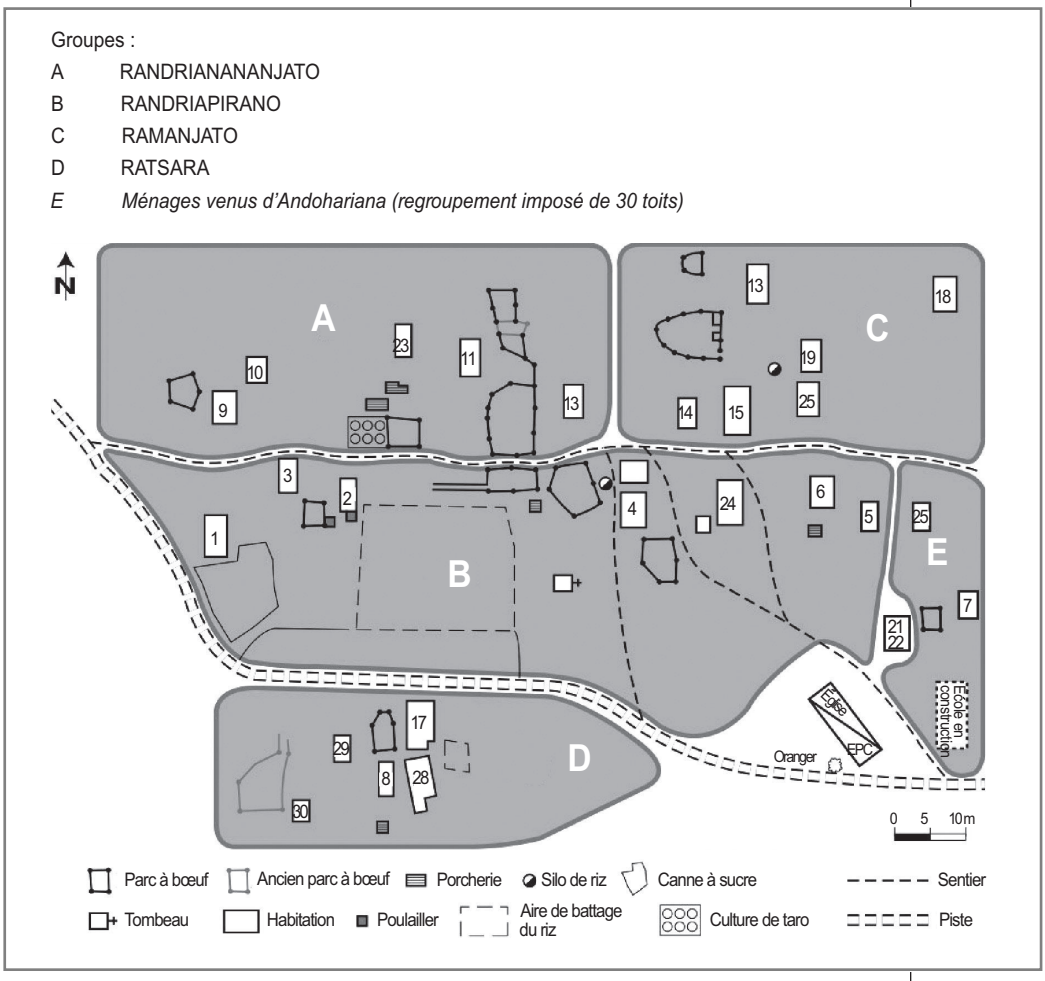

Carte 8
Le village d'Ambendrana : les groupes lignagers.
Source : BLANC-PAMARD *et al.*, 2006.

Cette structuration sociale assure l'enracinement historique local de ceux que l'on pourrait appeler « autochtones ». Elle s'inscrit dans l'espace agricole et villageois.

Les villages du territoire relevant du site ancien d'Ambohimandroso créent des rizières à partir des années 1960 dans les bas-fonds de leurs pâturages forestiers historiques. Les aménagements traduisent des critères sociaux dans la répartition des parcelles. Ainsi, dans l'axe hydrographique du Lohavatana (cf. fig. 5 et chapitre 5), on observe à un premier niveau un agencement d'amont en aval des blocs

des terres d'Analalava (village masculin, voisin d'Ambendrana) puis ceux d'Ambendrana (village féminin). Puis, au niveau des blocs de terres villageoises, un regroupement d'amont en aval intervient suivant l'ascendance masculine ou féminine. Enfin, à l'intérieur de chaque bloc, les aînés ont leurs parcelles en amont, les cadets en aval. La répartition inscrit dans l'espace le critère de primauté accordé aux aînés.

La localisation des ménages au sein du village d'Ambendrana est une autre marque de la hiérarchie sociale (carte 8). Les foyers sans lien avec les lignées « autochtones » sont relégués dans la partie sud-est, celle du destin astrologique des humbles, des serviteurs (Cousins, 1963) : ici, c'est l'ensemble E. La lignée C occupe la partie nord-est, celle qui indique et le pouvoir et l'autorité des ancêtres : elle est de descendance masculine et compte parmi ses membres le doyen du village ; c'est celle dont relève Rafaralahy Joma. La lignée D se trouve dans la partie sud-ouest : de descendance utérine, elle ne peut appartenir aux sphères du pouvoir. En adoptant une lecture de la disposition des lignées par bloc dans le village, on rend intelligibles les relations de pouvoir que les ménages entretiennent dans leurs relations entre eux et par rapport à leur milieu de vie.

La structuration sociale verticale permet de comprendre l'autorité de Rafaralahy Joma à Ambendrana. Appartenant à la lignée C de descendance masculine, Rafaralahy Joma est le doyen du village, le seul de sa génération, dans sa lignée, à être en vie (2008). Il est bien implanté à Ambendrana, avec le plus grand parc à bœufs du village. Il a aussi un lien avec Analalava, village « masculin » descendant d'Ambohimandroso, à la fois par son grand-père paternel et par sa femme qui en est originaire (généalogie 1, Ambendrana).

À Amindrabe

Le village d'Amindrabe est composé de cinq hameaux. Ce sont : Amindrabe Analamaka où se trouve l'école et qui compte deux noyaux séparés par un vallon ; Antanàna Andrefana ; Ambala Andrefana et, enfin, Ambala Atsinanana (carte 9). Les arbres généalogiques (généalogies 2, 3, 4 et 5 en annexe) révèlent que le plus souvent, un hameau correspond à une lignée-*ankohonana*. Les habitants d'Amindrabe Analamaka relèvent pour la plupart de la lignée de Rajoma, et les enfants d'un premier lit de l'ancêtre éponyme occupent le hameau à l'est du vallon (généalogie 4). La lignée de Randriamasimbiasa occupe le hameau Ambala Atsinanana et ses cousins, celui d'Antanàna Andrefana (généalogie 3). Quant au hameau d'Ambala Andrefana, il est rattaché à la lignée Randriamanjato, frère de la femme

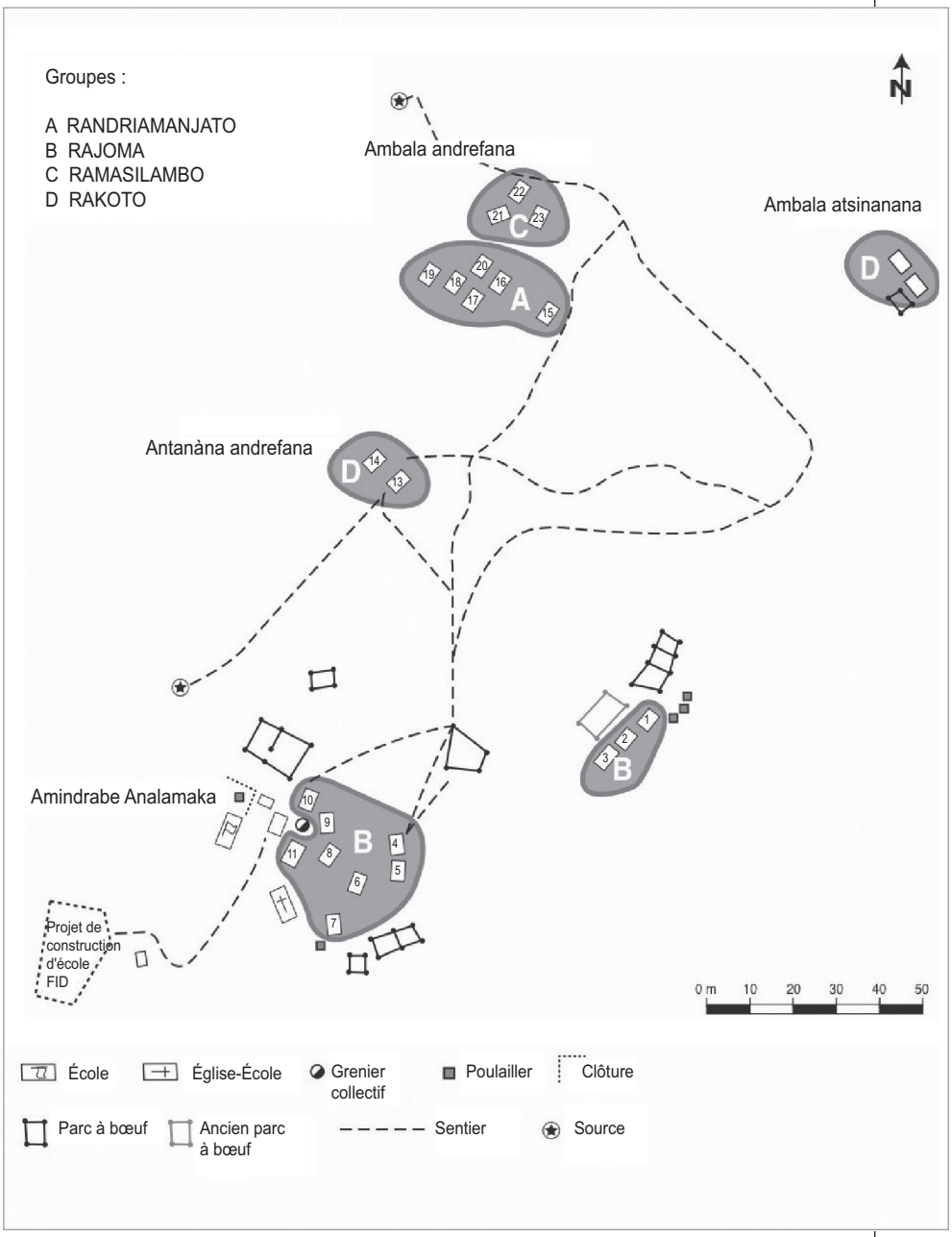

Carte 9
Hameaux du village d'Amindrabe : les groupes lignagers.
Source : Blanc-Pamard *et al.*, 2006.

de second lit de Rajoma. Comme à Ambendrana, le rang générationnel, l'ascendance patrilinéaire et la position d'aîné différencient la place des ménages. Cependant, l'occupation plus récente de la région (installation seulement dans les années 1920 avec l'exploitation aurifère) se manifeste ici par une organisation sociale spécifique.

Une première spécificité concerne la construction sociale verticale avec l'absence du niveau (-4), en partant de la génération des jeunes, c'est-à-dire ceux âgés de 20 à 30 ans en 2005 : toutes les généalogies remontent à seulement trois générations. Ce pas de temps localement appelé *ankohonana*[18] définit la lignée, au patrimoine foncier connu. Par leur origine et par les alliances matrimoniales, certaines personnes se retrouvent dans plusieurs arbres généalogiques, à l'articulation de plusieurs lignées : leur capital social en est renforcé. Ainsi peut-on comprendre l'autorité de Ralahy G. au village d'Amindrabe Analamaka, ou l'aura de Rapiera qui pourtant vit dans un vallon isolé.

Ralahy G apparaît dans les généalogies 4 et 5. Fils aîné d'un second lit de son père, il réside en virilocalité à Amindrabe Analamaka et a sa part d'héritage à Ambala Andrefana par sa mère.

L'ex-président et l'actuel président du *fokontany* sont ses demi-frères, Rapiera son demi-cousin.

Rapiera d'Analapasy apparaît dans les généalogies 3, 4 et 5. Il réside à Analapatsy, non en virilocalité car il s'est installé sur une terre conquise par lui-même, agrandissant le patrimoine du groupe. Randriamanjato (Ambala Andrefana), porteur du nom de la lignée, est son père. Sa femme est originaire d'Antanàna Andrefana, apparentée à un grand propriétaire foncier de ce hameau.

Au-dessus du niveau de la lignée, deux paliers successifs complètent la construction. Il s'agit d'abord du *fianakaviana* (litt. famille), qui rassemble les lignées ayant communauté de tombeaux et de stèles cérémonielles (photo 1). Vient ensuite le *firenenena* (litt. nation) qui, en plus de la famille-*fianakaviana*, rallie tout parent résidant hors de la zone, ainsi que toute femme mariée à l'extérieur et qui donc sera enterrée dans la sépulture de son mari, hors du tombeau de son groupe d'origine. La structure sociale pyramidale ainsi constituée reproduit les hiérarchies tout en intégrant des éléments qui, par leur situation matrimoniale, auraient été exclus.

[18] Il correspond au *teraky*, segment de lignée d'Ambendrana.

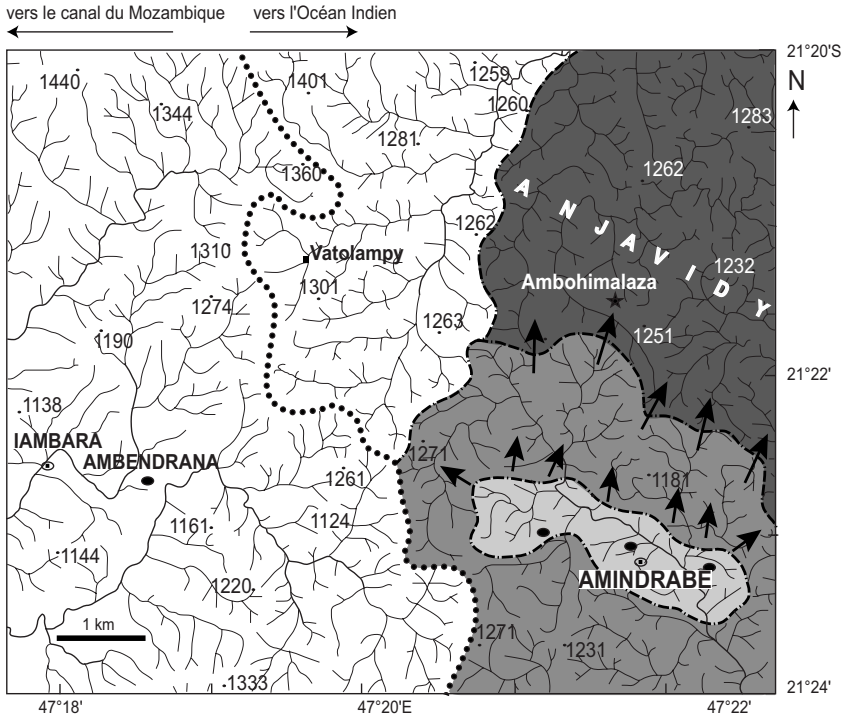

Fond de carte topographique de Madagascar : extrait de la feuille 0-53 nord : Alakamisy Ambohimaha, 1/50 000

Carte 10
Amindrabe aire centrale, Amindrabe aire forestière.

Une autre spécificité porte sur l'organisation territoriale horizontale : elle reflète aussi les caractères d'une histoire en cours.

La toponymie, centrée sur l'espace villageois, participe à cette œuvre. Le lieu nomme les gens, il identifie socialement ces derniers (Blanc-Pamard, 1999). Un positionnement suivant le site de l'habitation fait varier les localisations selon la géographie des lieux. Par exemple, le hameau Ambala Andrefana « le-parc-à-bœufs-à-l'ouest » ainsi nommé lorsqu'il est considéré par rapport au hameau Ambala atsinanana « le-parc-à-bœufs-à-l'est » en situation plus orientale de l'autre côté de la rivière (carte 9), est aussi appelé Ambany Avaratra, c'est-à-dire « en bas-au-nord » d'Amindrabe : dans ce cas, la position cardinale est combinée avec la localisation topographique en référence au village-mère. Une autre caractéristique est le changement fréquent de dénomination des hameaux, montrant une évolution vers l'anthropisation du milieu. Le village de Lamboromody « les sangliers-rentrent » s'appelle désormais Soarano « bonne-eau », près d'une source qui a permis l'installation.

La dénomination des unités spatiales entre aussi dans cette dynamique. Les gens d'Amindrabe distinguent deux entités. La première, centrale, est axée sur la vallée à fond plat de la rivière Amindrabe qui passe en contrebas du site du village éponyme, chef lieu du *fokontany*. Elle est appelée « au-village » *an-tanàna*, englobant maisons, rizières et cultures pluviales[19] (carte 10).

Dans ce secteur, il y a un rassemblement par bloc des rizières d'amont en aval, suivant des groupes correspondant aux segments de lignées. La proximité géographique est le premier critère de regroupement. Ainsi, l'occupation du secteur Anjamàmy en amont est surtout le fait des groupes 2 et 3, celle de la portion jouxtant le village d'Amindrabe revient principalement aux groupes 1 et 4, alors que la portion aval de Besakafo voit essentiellement les groupes 1 et 6, ceux des hameaux les plus proches (carte 11). Dans le même temps, la génération (-1) fait de cette unité centrale le lieu de sa résidence principale : elle compte en son sein les responsables actuels des lignées.

La seconde unité est dénommée « en-forêt » *an'ala* ou « au-champ » *an-tsaha*[20]. Elle désigne l'espace des villages et/ou hameaux secondaires éparpillés le long des vallons forestiers étroits au nord et au sud de la vallée centrale d'Amindrabe. Ce sont les « hameaux-rejetons » issus des premiers villages de la vallée centrale, lieux isolés à leurs débuts (fin des années 1950). La dissémination reste en cours, s'éloignant toujours plus du centre. Elle est maintenant l'œuvre des jeunes ménages.

En définitive, dans son contexte d'occupation récente de la zone, Amindrabe voit la distance géographique servir de support à la hiérarchie sociale : au centre

[19] Cette entité correspond à l'unité appelée « 1re étape » sur la carte 10.

[20] Ce sont les unités 2e et 3e étapes sur la carte 10.

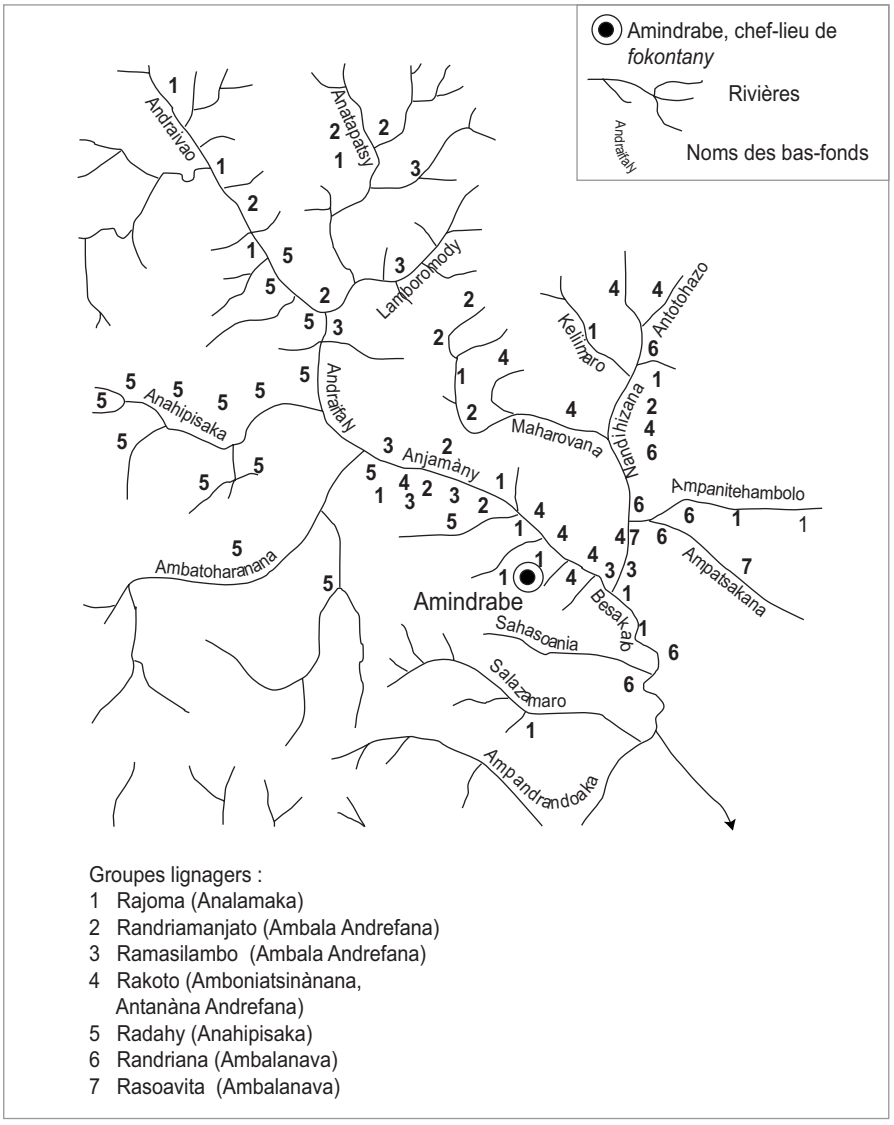

Carte 11
Amindrabe, bloc de rizières par segment de lignées.

se trouvent les aînés responsables, donc l'autorité du groupe ; sur les marges s'activent les jeunes, dans leur propre perspective, certes, mais aussi « missionnés » dans l'intérêt du groupe pour la construction du territoire.

À Ambendrana, l'inscription historique asseoit la légitimité territoriale des groupes ; à Amindrabe prévaut une dynamique de conquête pour agrandir un patrimoine foncier qui reste centré sur les lieux de la première installation. Dans les deux cas, c'est bien une société différenciée qui, par ses structures, aménage son espace et remplit son territoire. Telle est la trame sociale locale, tel est le socle des relations gérant l'accès aux ressources.

Une société inégalitaire

La généalogie d'Ambohimandroso remonte à huit générations. Elle situe l'origine du village d'Ambendrana aux années 1780-1790[21], période sur laquelle des écrits plus nombreux sont disponibles, complétant la monographie du père Dubois publiée en 1938 (Kottak, 1980 ; Bloch, 1982 ; Randriamarolaza, 1982 ; Rasamoelina, 2007).

Les années 1780-1790 correspondent à l'époque où « une organisation étatique manifeste » caractérise le Lalangina (Kottak, 1980) : y règne alors Andrianonindranarivo (1745-1794), souverain auquel est rattachée la grandeur militaire et économique du royaume. Pour Rainihifina (1975), de cette période date l'installation de forgerons dans le secteur oriental : la production de ces derniers améliore l'outil et donc le rendement rizicole (utilisation de bêche à lame en fer). Dans la configuration géographique et la gestion de l'époque, Randriamarolaza (*op. cit.*) considère cette partie orientale du Lalangina comme une « unité économique » idéale combinant travail du fer et du bois à l'est, et riziculture et élevage bovin à l'ouest. De la même veine fut l'œuvre du successeur Raendratsara (1795-1805), avant que celui-ci affaiblisse le royaume en le divisant entre ses héritiers.

Une organisation hiérarchisée caractérisait déjà la société de l'époque avec trois groupes statutaires :

– au sommet, les régnants (Beaujard, 1983 ; Domenichini-Ramiaramanana, 1983 ; Ottino, 1998) qui sont les « propriétaires éminents des facteurs de la production » pour Randriamarolaza (*op. cit.*). C'est le groupe des nobles, les *Hovas* au titre héréditaire. De nature différente du commun des mortels, ils distinguent les autres groupes selon le degré auquel ils les associent à la structure et à l'exercice du pouvoir. D'origine extérieure au pays betsileo, ce groupe connaît en son sein une

[21] Cette indication précise a été obtenue à partir d'un comptage partant de Ego (Rakotomaro né en 1965), dans la classe des adultes chefs de ménage actuels d'Ambendrana. Elle cadre avec la structure généalogique, établie sur le terrain de manière contradictoire, par groupes de parenté séparés (lignage, lignée, segment de lignée) et, dans un même groupe, suivant deux classes d'âge, celle des jeunes chefs de ménage actuels (30 ans d'âge moyen) et celle des responsables des groupes, autour de la soixantaine. Les historiens s'accordent sur un pas de 25 ans par génération à Madagascar (Solondraibe, 1986).

primauté des éléments arrivés plus récemment, les *Hova mandrefy*, sur ceux établis depuis plus longtemps, les *Hova mpanominda*. Randriamarolaza trouve une expression de cette hiérarchie dans le Lalangina par le fait que les *Hova mandrefy* ont su asseoir leur suprématie en introduisant le travail du fer et ses produits, ce que n'ont pas fait les *Hova Mpanominda* ;

– le deuxième groupe est celui des roturiers, les *Vohitsa* (litt. colline) dont l'enracinement local repose sur des groupes de parenté : ils sont « propriétaires nominaux, ou utilisateurs des facteurs de la production » (Randriamarolaza, *op. cit.*). Le fonctionnement des *Vohitsa* met en avant la prééminence des lignées masculines sur les lignées féminines, des aînés sur les cadets ;

– enfin, troisième et dernier groupe, les serviteurs *andevo* qui ne sont ni propriétaires, ni libres usufruitiers d'un quelconque bien. Randriamarolaza (1982) décrit la maisonnée comme l'ensemble [père-mère-enfants- *andevo*] : ces derniers sont entièrement au service de leurs maîtres *hova* ou *vohitsa*.

L'unité économique de base était la maisonnée, plus précisément le foyer constitué de « ceux dont le repas est préparé dans la même marmite ». Cependant, suivant l'activité envisagée, la taille des unités mobilisées variait : de la maisonnée aux catégories de lignées, parfois même jusqu'au clan que Randriamarolaza définit comme une fédération de lignages comparable aux *fokonolona* historiques de l'Imerina. Cette élasticité était une autre forme d'inégalité, car l'accès à ces catégories fonctionnelles restait contrôlé. Leur mobilisation reposait sur des « rapports sociaux où priment la parenté consanguine, les alliances matrimoniales, l'alliance politique sur une communauté d'intérêts entre *foko* voisins » (Randriamarolaza, *op. cit.*).

L'organisation sociale repose ainsi sur un système qui à la fois isole, car il distingue des groupes statutaires, et rend complémentaire par la solidarité intra et interlignagère. Elle détermine les relations des groupes sociaux avec le territoire.

Une série d'extraversions

La conquête *merina* et l'administration coloniale vont, de l'extérieur, imposer leur structure sur ce système inégalitaire. Les correspondances alors en cours entre Antananarivo et Fianarantsoa, mais aussi les travaux des historiens du XIX^e^ siècle complètent les études. Citons en particulier les analyses économiques de Fremigacci (1976 ; 1998 ; 2006) et les études de Ralaikoa centrées sur la fiscalité du Sud-Betsileo (1986 ; 1987).

Dans le Lalangina, l'arrivée des conquérants d'Antananarivo n'a pas représenté une brusque découverte du monde extérieur. Échanges avec des traitants étrangers

(KOTTACK, 1980) ou regroupement de l'habitat en unités de 15 toits au minimum à l'époque du roi Andriamanalinibenitany qui unifia tout le Betsileo (1750-1790) étaient des réalités liées à des initiatives exogènes. Le changement réside dans les nouveaux rapports de pouvoir. Radama I (discours de 1815), puis Ranavalona I marquèrent l'installation de l'administration merina en pays betsileo. Le premier imposa la division du Sud-Betsileo en trois circonscriptions pour le prélèvement des impôts et taxes, pour les levées de corvéables (RASAMOELINA, *op. cit.*) : ce sont les unités historiques de l'Isandra, du Lalangina et de l'Arindrano. La seconde fonda Fianarantsoa en 1830. Tout en respectant les organisations politiques locales, la nouvelle structure installait des niveaux clés (RANDRIAMAMONJY, 2001) : le gouverneur, résidant à Fianarantsoa et désormais première autorité sur place ; les *vadintany* « époux-de-la-terre », représentants locaux du pouvoir ; les *andriantompomenakely* « noble-titulaire-de-fief », descendants des anciens *Hovas* qui conservent leur titre, mais sont surveillés en étant intégrés dans la structure. Le contrôle politique, que complétait un « quadrillage militaire », recherchait une domination économique (JACOB, 1986). Le pouvoir encourageait une production marchande merina, à partir de la création de villes relais vers Antananarivo, et installait des colons qui utilisaient une main-d'œuvre salariée.

À partir de l'analyse des correspondances des années 1860-1880, RASAMOELINA (*op. cit.*) évoque le rôle des princes et hauts dignitaires d'Antananarivo qui accaparaient commerces extérieur et intérieur. Ils étaient actifs dans le Sud-Betsileo à travers des transactions organisées autour de places connues pour la forte présence d'acteurs commerciaux merina comme à Ambohimahamasina, en bordure orientale de la circonscription de l'Arindrano. D'autres courriers du Premier ministre Rainilaiarivony, entre 1892 et 1894, faisaient état des suggestions de ce dernier au gouverneur de Fianarantsoa afin de « chercher de l'or pour payer les dettes de la France » contractées dans le cadre du protectorat français établi en décembre 1885. Les échanges mentionnaient le site forestier d'Ambohimalaza. Se met alors en place une économie extravertie, caractère que la gestion coloniale française accentue.

L'autorité du droit moderne accorde à l'État la propriété des terres, dès lors que celles-ci ne font l'objet d'aucune immatriculation formelle. La forêt devient domaine de l'État et voit ce dernier mettre en place, à son profit ou au profit des colons, une exploitation extractive des ressources. FREMIGACCI (1998) relève l'octroi de dizaines de milliers d'hectares de forêts à de grandes sociétés commerciales françaises par Gallieni, entre 1902 et 1905. Le même auteur (1976) montre à quel point l'objectif économique de l'administration française ainsi que des colons dans la province de Fianarantsoa consistait à rechercher un contrôle aussi poussé que possible des hommes. Dans ce sens, obligations de prestations et pressions fiscales étaient pesantes, elles traduisent les difficultés de la colonisation pour trouver de la main-d'œuvre. Preuve en est l'instauration du travail obligatoire dans le cadre du

Smotig[22] pour la construction de la ligne ferroviaire Fianarantsoa-côte est (FCE), une infrastructure qui devait accompagner « les perspectives riantes d'un peuplement blanc du Betsileo » (Fremigacci, 2006). Les colons eux-mêmes subissent l'extraversion de l'économie locale et régionale dans le sens où les recettes fiscales du Sud-Betsileo alimentent le budget de l'État, sans qu'elles soient réutilisées pour le développement économique et social local (Ralaikoa, 1986) : ils prendront la tête en 1911 d'une « fronde des provinces périphériques contre la concentration des dépenses d'équipement au profit de l'Imerina » (Fremigacci, 2006).

L'inégalité sociale dans sa permanence historique et l'extraversion économique, une évolution temporelle, marquent l'histoire de cette région avant l'indépendance nationale. Les hiérarchies statutaires, les groupes intralignagers, l'organisation merina en pays betsileo, ou encore les Malgaches face à l'administration coloniale, ce sont autant d'éléments avec lesquels vont composer les nouveaux circuits du développement rural.

Conclusion : spécificités historiques d'espaces en bordure forestière

La réalité sociale des territoires d'Ambendrana et d'Amindrabe trouve sa place dans l'histoire du Lalangina. Le rôle des groupes de parenté, les traces de l'époque de la forge, ou encore les vestiges de l'activité aurifère caractérisent le Lalangina. Peut-être y observe-t-on moins qu'ailleurs le sceau de la présence merina, ce que sa situation excentrée, loin des principaux axes commerciaux, permet de comprendre. Une telle localisation contribue en même temps à la spécificité de ces territoires. D'accès difficile, ils n'ont pas connu les mêmes transformations que les autres régions proches des nouveaux axes de circulation installés par l'administration merina puis repris par la colonisation. Proches de la bordure forestière des hautes terres, ils ont gardé un système de vie et de production à l'interface des milieux forestiers et herbacés. En particulier, on y retrouve très clairement un droit d'accès aux ressources par l'appartenance à un groupe d'autant plus légitimé que sa présence est enracinée dans le temps. La société remonte les ascendances en les fortifiant (cas d'Ambendrana) ou prolonge la descendance en la ramifiant (cas d'Amindrabe) en fonction de lignées reconnues, et exclut ceux qui ne peuvent le faire. Est-ce là un processus d'autochtonie pour mieux se légitimer ? La logique, verticale, est en tout cas très éloignée de celle des rapports sociaux horizontaux.

22 Le Smotig est le service de la main-d'œuvre pour les travaux d'intérêt général, établi en 1926 et supprimé en 1937 avec l'arrivée au gouvernement français du Front populaire. Les jeunes réquisitionnés pour la construction du FCE ont fourni deux ans de travail sur ce chantier.

À l'est : l'*Ambodihàrana*, une annexe écologique et territoriale

Chapitre 2

Le versant oriental du corridor forestier relève de deux grandes unités physiques reliées par un escarpement imposant. La première unité *ambony* « haut » correspond au rebord oriental des hautes terres en pays betsileo : c'est la partie *an'ala* « sous couverture forestière » qui succède à l'est à la partie *ampàtrana*, sous couverture herbeuse, et qui se trouve également nommée *efitra* dans sa partie orientale quasiment vide d'hommes. La seconde unité *Ambodihàrana* « au pied de l'escarpement rocheux » se trouve topographiquement à quelques centaines de mètres en contrebas (carte 12). Au contact de ces deux unités, *harana* désigne l'escarpement rocheux à fort commandement.

Une double singularité caractérise le versant oriental du corridor forestier : topographique, car le secteur est localisé en contrebas des hautes terres centrales, mais aussi sociale car cet espace est dénommé *Antanala*, littéralement « chez les Tanala ». Elle a orienté une dynamique des relations du pays betsileo avec cette région de l'Ambodihàrana voisine dont le contrôle est un enjeu de longue date (photo 2).

Un « espace-temps » différent

Empruntée à Georges et Claude Bertrand (2002), la notion d'espace-temps peut être déclinée en temps spatialisé et en espace temps anthropisé. Dans ce sens, la réalité physique d'une altitude topographique moindre a-t-elle été vécue comme contrainte ou opportunité en Ambodihàrana ? Comment l'histoire, les constructions politiques ou encore les cycles économiques ont-ils modelé cet espace tanàla ? La description de la spécificité écologique et du cachet historique de ce territoire pose les bases d'une telle réflexion.

Carte 12
D'ouest en est, les grandes unités.
Source : BLANC-PAMARD *et al.*, 2006.

Une écologie d'une autre nature

L'aplomb rocheux d'Andrambovato qui domine de plus de 500 m de commandement l'Ambodihàrana participe de la ligne nord-sud marquée par un grand escarpement continu, appelé à tort la « "falaise" orientale » (LE BOURDIEC, 1978). Le brusque dénivelé d'altitude détermine les aspects bioclimatiques, caractérise le relief et en oriente le modelé.

Situé à une centaine de kilomètres de la côte orientale et au vent des alizés, l'Ambodihàrana connaît un climat tropical humide : le total annuel des précipitations est de 2 807 mm[23], alors que Fianarantsoa, plus en altitude sur les hautes terres betsileo, totalise 1 224 mm. Une forte humidité règne, les mois de février et mars étant les plus redoutés pour les cyclones. Il pleut moins de juillet à octobre avec cependant un total relativement élevé du minimum de septembre, 105 mm.

En l'absence de données thermiques, une indication peut être obtenue en appliquant le changement moyen de 0°6 C tous les 100 m d'altitude, et en prenant comme repère la station de Fianarantsoa, à 1 100 m. À l'altitude moyenne de 600 m, l'Ambodihàrana enregistrerait un minimum thermique mensuel en juin, 18°2 C, et une température moyenne annuelle de 21°6 C. Ce n'est plus un climat tropical d'altitude (aucun mois avec une température inférieure à 18 °C).

L'Ambodihàrana appartient à l'écorégion « forêts de l'Est » avec une végétation nettement plus luxuriante que celle des hautes terres betsileo. C'est la grande forêt de type tropical humide des versants orientaux, dont les caractères varient avec l'altitude ; elle est localement dénommée *ala mikitroka* « forêt serrée ».

Au sein du corridor, Goodman et Razafindratsita (2001) relèvent que « les plus hauts niveaux de richesse d'espèces » se trouvent dans les forêts au-dessous de 750 m. Serpantié *et al*. (2007) notent la différence de vitalité biologique entre les forêts secondaires des bordures orientale et occidentale du corridor sur plusieurs points, à altitude égale : port des arbres, hauteur de la canopée, densité des ligneux… Nos propres observations[24] soulignent une taille plus grande des ligneux, une densité beaucoup plus importante des espèces[25], l'obscurité plus marquée du sous-bois. La vigueur de la reprise d'espèces secondaires comme les *harongana* (*Harungana madagascariensis*) est aussi remarquable, ainsi que l'apparition d'espèces non rencontrées sur les hauteurs betsileo, comme les *longoza* (*Aframomum augustifolium*). Par ailleurs, la place prise par les bananiers et surtout les plantations de caféiers dans la diversité des plantes cultivées proches de la forêt donne un autre cachet aux paysages.

À plus basse altitude, en Ambodihàrana proprement dit, la distribution de la forêt est moins régulière. Quelques masses compactes subsistent, comme le long de

23 Données de la station de Tolongoina, acquises auprès du service de la Climatologie à Tananarive. Il s'agit des précipitations mensuelles sur une période de 30 ans (1951-1980), les données de températures n'étant pas disponibles.

24 Le transect pédestre entre Ambendrana et Ambalavero a permis d'observer les différences entre le haut et le bas pays ; voir en particulier les travaux de la composante écologie du programme Gerem (Carrière-Buchsenschutz, 2006 ; Carrière *et al*., 2007) pour une description scientifique des formations végétales de ce milieu.

25 Le *voamboana* (palissandre) est significatif en cela par sa présence en de très nombreux endroits (îlots forestiers, forêts de versant, et même dans des caféières), alors qu'il est devenu très rare dans les forêts de moyenne altitude que nous avons traversées.

l'affluent de la rivière Faraony en amont d'Ambinanindranofotaka. Mais le plus souvent, la forêt se retrouve en localisations isolées : sous forme d'îlots dénommés *songon'ala* sur des sommets d'interfluves, dans des vallons en amphithéâtre, ou encore sur les versants où des bosquets « enrobent » des tombeaux. Étudiant la zone de Tolongoina comprise entre 300 et 800 m d'altitude, RAKOTOSON *et al*. (2009) décrivent « *On the cliff sides and the hills (…) one finds patches of an evergreen forest, mostly on the tops* ». SERPANTIÉ *et al*. (2007) calculent un taux de blocs forestiers résiduels de 10 % maintenus sur les reliefs au-dessus de 600 m d'altitude.

Une remarquable désignation vernaculaire des formations végétales accompagne cette dispersion hétérogène en taches de la couverture forestière d'Ambodihàrana. Elle est plus précise et plus détaillée qu'en pays betsileo. Ainsi en est-il des termes relatifs aux recrûs forestiers. Là où les Betsileo de la région d'Amindrabe utilisent un seul mot au champ sémantique très large, *kapòka*, les gens d'Ambodihàrana singularisent trois états différents pour distinguer les recrûs végétaux[26] après abattis-brûlis :

– le *hibohibo* correspond aux recrûs les plus récents, âgés de deux ans. La formation est spécifiée par le terme *ahitra malemy*, herbacée tendre. En l'absence de ligneux, les espèces présentes ne dépassent pas un mètre de hauteur, les fougères sont abondantes et l'ensemble offre une faible résistance au défrichement ;

– le *jinja* (litt. coupe) qualifie un stade plus avancé de recrû âgé de deux à quatre ans. Il présente de plus grandes herbacées (*longoza* de deux mètres de hauteur), ainsi que des espèces ligneuses secondaires dont la taille impose un travail physique plus important. Certains distinguent un *jinja malemy* au sens où les travaux y sont aisés et un *jinja antitra* (*antitra*, litt. vieux) plus âgé et plus difficile à exploiter qui correspond aux espaces les premiers mis en valeur en bas de pente, au contact du bas-fond ;

– enfin le *kapòka* désigne le stade d'une forêt en reconstitution, après une jachère de cinq à six ans. Des espèces secondaires comme *Harungana madagascariensis* assurent un couvert dont la pluristratification est caractéristique. Cette formation est synonyme d'abattage pénible, donc de dépenses plus importantes en travail.

Remarquables aussi sont la connaissance et l'utilisation de cette biodiversité forestière pour l'habitat. Des ligneux dont la résistance du bois dans le sol est reconnue constituent l'armature verticale des cases : *fandramana* (*Aphloia thaeformis*) et *lalona* (*Weinmannia* sp.), alors que les gaulettes de l'armature horizontale portant le toit sont des ligneux aux bois très résistants une fois secs (*harongana* et *vintana*). Aucun clou pour fixer l'ensemble, uniquement des liens en lianes. La couverture du toit et les parois sont faites de divers matériaux : ravenale, bambous, cypéracées… souvent disposés en deux couches superposées. Pour le toit, les touffes d'herbes séchées

26 En pays *tañala*, le recrû est nommé *savoka* ou *popòka* (BEAUJARD, 1983).

liées en bottes et les feuilles de ravenale constituent un bon matériau de couverture contre la pluie et la chaleur. Ce sont des savoirs locaux de populations connaissant leur milieu de vie forestier. Pourtant, le discours de la conservation évoque des pratiques d'exploitation responsables de la réduction du couvert forestier.

La carte des conditions géographiques de la mise en valeur agricole de Madagascar (Bied-Charreton *et al.*, 1981) classe la région d'Ambodihàrana dans les « reliefs de dissection du pied de la falaise orientale », en distinguant les hauts reliefs situés à une altitude moyenne supérieure à 500 m.

Cette dissection explique une ampleur des versants de l'ordre de 100 à 300 m, une étroitesse des bas-fonds, ainsi que les fortes et très fortes pentes. Les sols des interfluves sont ferrallitiques. Humifères sous forêt, ils sont classés ferrallitiques rajeunis à pénévolués (fortement rajeunis) en fonction de l'importance de la pente (Bourgeat, 1973).

À ce cachet accidenté de la topographie d'Ambodihàrana, le réseau hydrographique apporte sa touche en juxtaposant des configurations de montagne et de plaine.

Le bassin versant de la rivière Tatamaly combine ainsi deux grandes parties. Les parties hautes au-dessus de 750 m sont recouvertes de forêts ; elles présentent un relief polyédrique avec des crêtes encore angulaires. De très fortes pentes collectent des eaux dont les bassins-versants dessinent une forme d'entonnoir, convergeant en contrebas ou contournant vers l'ouest le grand escarpement rocheux. En aval, la pente diminue brutalement et les axes de drainage débouchent sur une plaine centrale dans laquelle se trouve le village de Tatamaly. La plaine est large à certains endroits de 200 m et différents niveaux la singularisent (fig. 6) : les uns portant des rizières, d'autres des agroforêts (café et haricots), d'autres encore des espaces laissés en friche (*longoza* et fougères) quand ils ne sont pas occupés par des cultures de rente (bananiers, canne à sucre). Partie amont et plaine centrale présentent un profil en long de cirque comparable aux vallées des montagnes tempérées.

Dans tous les cas, les dénivelés entre talwegs et sommets d'interfluves sont importants, les interfluves se présentant à des altitudes variées avec souvent des méplats de versants.

Toujours dans la partie amont du bassin versant de Tatamaly, des méplats, en même temps sites d'écarts (*saha*) sont nets à deux niveaux, 687 m (Ampotabe) et 740 m (Botovelo), en contrebas de l'escarpement rocheux dont les sommets dépassent 1 100 m, alors que le village de Tatamaly se trouve à 548 m.

Du haut de l'aplomb rocheux d'Andrambovato, la vue découvre un espace en contrebas avec : au pied et dans les zones proches du grand escarpement, une dissection caractéristique en relief multiface ; plus loin vers l'est et à une altitude

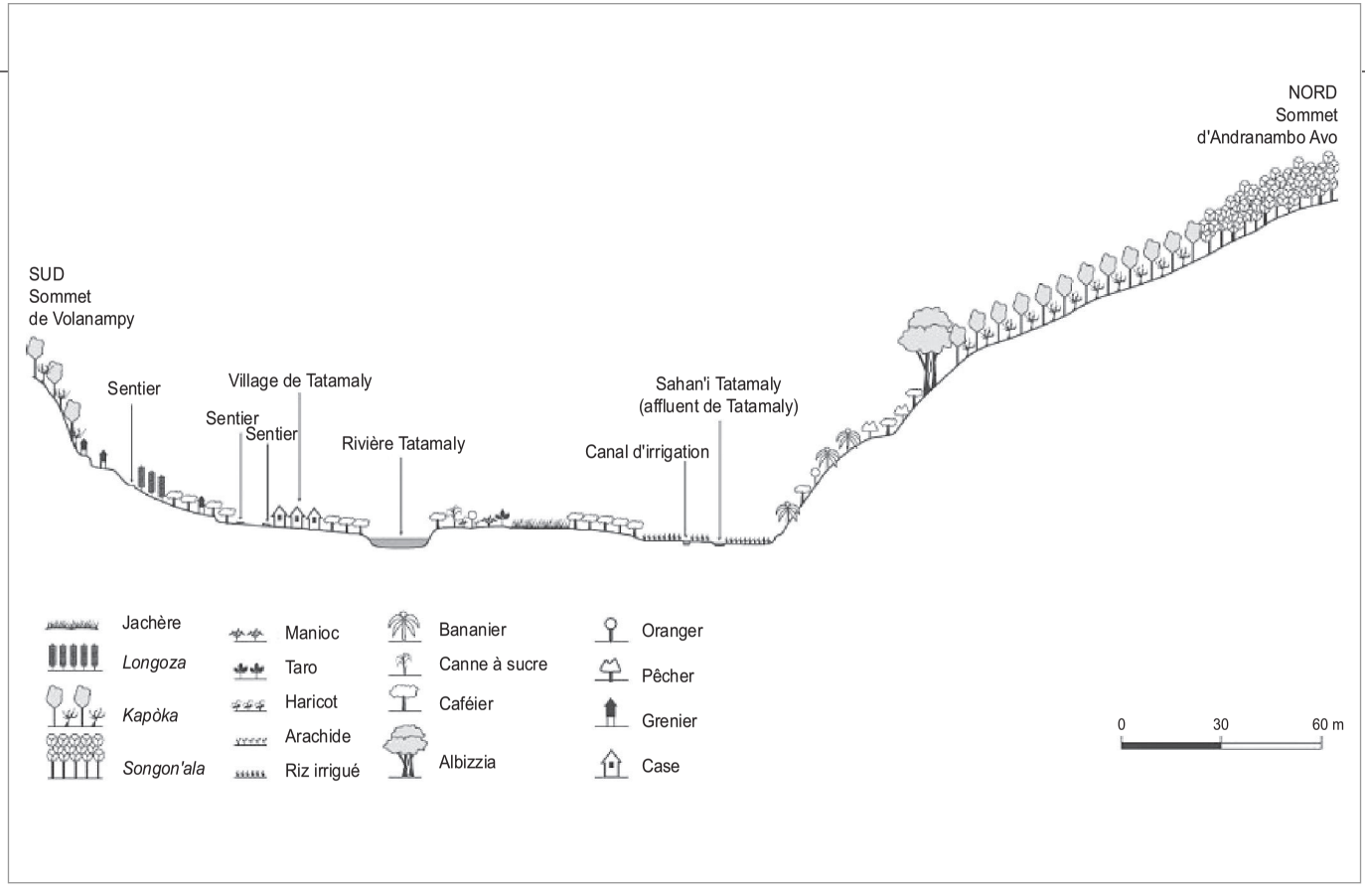

Figure 6
Transect Sud-Nord au niveau du village de Tatamaly.
Source : BLANC-PAMARD *et al.*, 2006.

plus basse, un moutonnement de collines d'altitude subégale. Ces deux types de modelés traduisent des processus sous forêt. La couverture végétale actuelle est pourtant loin d'être forestière. La coloration verte des formations herbacées domine et les peuplements fermés de ligneux se retrouvent seulement en lambeaux. Faut-il incriminer l'occupation humaine de cette déforestation ?

Une histoire avec son tempo : la marque betsileo-tanàla

Situé en *Antanalana* « chez les *Tanàla* », Ambodihàrana est l'espace d'une histoire métissée construite entre Betsileo et Tañala. Ce n'est pas ici le lieu d'une identité caractérisée, comme pour les Tanàla de l'Ikongo qui « se sentent aussi différents des Tanala d'Ifanadiana que des Antemoro de Vohipeno ou des Betsileo de Fianarantsoa » (Beaujard, 1983). L'installation de Betsileo à partir de la fin du XVIIIe siècle marque le début de cette construction. Avant leur arrivée, des groupes dispersés peu identifiés et des mouvements de populations sans que soit clairement établi un ancrage, constituent la trame du peuplement. Cette dernière ne distingue pas précisément qui est le premier occupant, statut dont l'importance reste pourtant primordiale. Avec les Betsileo commence la présence des hommes puis de l'administration des hautes terres. L'autorité coloniale française marquera la région par la mise en place de la ligne de chemin de fer Fianarantsoa-côte est.

Peu d'écrits historiques se rapportent à cette région de l'Ambodihàrana. L'étude de Beaujard (*op. cit.*) reste une référence pour la connaissance des milieux, modes de vie et organisations tanàla. Par ailleurs, les travaux des historiens se rapportant au pays betsileo « au sud de la Matsiatra » sont intéressants quand ils traitent des incursions betsileo vers l'est, au-delà de la forêt (Randriamamonjy, 2001 ; Rainihifina, 1975 ; Ralaikoa, 1986 ; Randriamarolaza, 1982). Une étude de Solondraibe (1986) sur les sources orales de l'histoire dans la région de Ranomafana Ifanadiana s'est avérée particulièrement instructive. Enfin, le travail de terrain a apporté son lot d'informations, recoupées par les généalogies établies de manière contradictoire.

Au temps des vazimba *: qui sont les « vrais » Tanàla d'Ambodihàrana ?*

Beaujard (1986) interprète la « marche » tanàla de la période avant le XVIIe siècle comme un espace de culture sur essart, compatible avec un peuplement très lâche de petits groupes. Qui sont ces derniers ? Les traditions mentionnent plusieurs mouvements sans que, contrairement à ce qui caractérise la région de

l'Ikongo plus au sud, l'un ou l'autre affirme son emprise territoriale. Un point sur lequel convergent les différentes sources est le rôle limité des groupes historiques islamisés dans le peuplement de l'espace tanàla au nord de l'Ikongo : ils n'ont pas « essaimé dans la région tanàla de Ranomafana Ifanadiana » (SOLONDRAIBE, 1986).

Dans cette région, les sources orales (SOLONDRAIBE, *op. cit.*) font état de premiers occupants aux environs des XII et XIII^e^ siècles, en provenance de la côte orientale. Dans ce lot sont mentionnés d'une part un déplacement de groupes en provenance de Mananjary, se dirigeant vers le sud-ouest ; d'autre part, un courant betsimisaraka présent au XIII^e^ siècle, courant également relevé par BEAUJARD (1983) pour qui ce groupe a pu localement constituer un fond du peuplement. Beaujard mentionne aussi l'existence de petits groupes dans les espaces environnant l'Ikongo, en provenance du Sud (les Mahafaly), ou contrôlés par les Betsimisaraka, par les Betsileo ou les Antemoro.

Le terme *vazimba*, « toute population ancienne aujourd'hui évanouie » (BEAUJARD, 1983) rassemble l'ensemble de ces groupes. Aucun d'entre eux ne se distingue pour être reconnu comme l'ancêtre des Tanàla d'Ambodihàrana et posséder les droits du premier occupant qui a dû, et su, se concilier les esprits et divinités peuplant le territoire et structurant son organisation.

Pourtant, ce statut seul accorde une légitimité pour conduire les rituels en vue de l'aboutissement de tout projet à caractère territorial : ne peuvent être médiateurs avec « les propriétaires des lieux » que les descendants des premiers occupants. Il s'agit de s'attacher la grâce efficace des pouvoirs chtoniens par des pratiques cherchant à préserver un équilibre entre le monde des vivants, celui des esprits et, au sommet de la hiérarchie, le dieu créateur. Ainsi, exploiter la forêt ne peut se faire impunément. Il faut faire *manandrà ala* (litt. mettre-du-sang-sur-la-forêt), rite tanàla que seul un *mpanjaka* d'un lignage reconnu descendant des premiers occupants peut conduire. Quand tel n'est pas le cas, le *mpanjaka* doit être légitimé, selon une formule locale d'Ambodihàrana « s'il est Betsileo, il est aussi déjà un vrai fils tañala ». L'initiative pallie la vacance d'une autochtonie clairement établie par une profondeur historique.

Au temps des royaumes : gens des hauts et espace d'en bas

Les villages situés au pied du grand escarpement présentent une généalogie de six générations. Les fondateurs viennent du pays betsileo proche.

Sur le terroir d'Ambinanindranofotaka (carte 12), Rakotomaro, paysan installé en pays betsileo à Ambendrana, est propriétaire de terres données par un oncle, lui-même héritier de la cinquième génération des pionniers descendus dans le bas pays. Le village de Tatamaly connaît une même profondeur généalogique pour un

des trois *tranobe*[27] (B de Tsaravelo), avec des ancêtres originaires d'Ambinanindranofotaka. Un autre *tranobe* (A de Botovelo) qui remonte à cinq générations situe la provenance de ses ancêtres à Ambalakizitina (carte 12).

La profondeur de six générations situe l'arrivée des ancêtres au cours des deux premières décennies du XIXe siècle. C'est l'époque où sur les hautes terres le royaume merina s'étend et où le Lalangina affaibli (fin du règne de Raendratsara) connaît une soumission pacifique. Dans ce contexte, les mouvements de Betsileo du haut vers le bas peuvent répondre à plusieurs mobiles. Les traditions orales mentionnent que les premières incursions datent d'une époque où l'itinérance répondait à des objectifs de cueillette (chasse, pêche) et d'espaces à cultiver. L'Ambodihàrana ainsi découvert devint refuge lorsque les velléités merina de ramener des captifs vers le centre du royaume marquèrent le pays betsileo. C'est pour cette raison que, selon les traditions, l'Ambodihàrana était *voa-ozona* « frappé de malédiction » pour les Merina[28].

Les arrivées ont lieu au long du XIXe siècle, elles s'appuient sur les pionniers désormais installés et leurs réseaux. Ces derniers mobilisent une gamme de stratégies pour construire des alliances avec les « Tanàla », c'est-à-dire les populations déjà sur place à leur arrivée : relations à plaisanteries, alliance de sang, union matrimoniale. Leur installation de longue date, ainsi que les types de relations développées ont permis une adaptation à la société locale et accordé une légitimité tañala.

Les généalogies établissent aussi la trajectoire de ces mouvements. Ambinanindranofotaka situé au pied de l'escarpement fait partie des zones les plus anciennement occupées par des migrants betsileo. L'invocation d'ancêtres betsileo dans les formules d'incantation rituelle confirme cette antériorité. Ambalakizitina se trouve dans l'axe de déplacement de l'ouest vers l'est des populations vers le pays tañala. On y lit aussi la différenciation historique de l'Ambodihàrana : du nord, première zone d'accueil (Ambinanindranofotaka), au sud zone de pénétration plus récente (Andrambovato) en transitant par Ambalakizitina. C'est l'histoire de mouvements de Betsileo qui s'avancent et qui, en s'installant, adoptent les structures locales en place et nouent avec le territoire. Ils gardent cependant des relations avec leur région d'origine, ce qui spécifie la construction betsileo-tanàla d'Ambodihàrana.

Au temps de la colonisation : la voie ferrée Fianarantsoa-côte est

L'administration coloniale a continué les relations entre haut et bas pays avec la construction à partir de 1926 du chemin de fer Fianarantsoa-côte est, long de

[27] *Tranobe* : groupe de parenté qui intègre des alliés. Cette institution est essentielle pour les décisions sociales et d'occupation de l'espace. Nous y reviendrons.

[28] La malédiction s'efface seulement vers la région de Tolongoina et au-delà vers l'est.

163 km. L'objectif en était l'ouverture vers l'océan Indien, en particulier pour l'exportation des cultures de rente comme le café[29]. La voie ferrée qui passe à Andrambovato ainsi qu'à proximité d'Ambalavero (cf. carte 12) représente le seul moyen de locomotion autre que pédestre dans le secteur (Andrianavahy, 1996 ; Raphaël, 1989).

L'histoire de la population se précipite : en plus des Betsileo et des Tañala, d'autres communautés affluent le long de la ligne. Jusqu'en 1935, date de son achèvement, la construction ferroviaire a drainé de nombreux hommes mobilisés dans le cadre du Smotig que les discours locaux retraçant cette période assimilent à 30 jours de travaux forcés par an. Il pouvait s'agir de populations locales résidant au nord et au sud du tracé de la voie. Les chefs de ménage d'Ambendrana et d'Amindrabe évoquent la désignation (*tendry*) de leurs grands-parents pour des tâches spécifiques comme la production de stères au « mètre cube » pour assurer les besoins des locomotives à vapeur. Ils ont ainsi connu une résidence temporaire de quelques années à Ranomena plus au sud en bordure de la voie. Ces hommes pouvaient aussi provenir de régions malgaches lointaines, réquisitionnés dans le cadre des besoins plus généraux de l'administration coloniale en main-d'œuvre (Fremigacci, 2006).

Les camps installés souvent à proximité de lieux d'ouvrages d'art (pont, tunnel) accueillaient cette main-d'œuvre. Ils participent de l'histoire des villages d'Ambodihàrana. C'est le cas du village de Tatamaly, issu du camp d'Ambodikimba installé juste en contrebas de la voie ferrée, sur le rebord de l'escarpement. Andrambovato traduit l'influence la plus prégnante de l'arrivée du chemin de fer. Le village actuel de part et d'autre de la voie ne date que des années 1950, après la mise en service du chemin de fer. Au départ, deux sites : le camp de Beromazava où a lieu l'exploitation du bois pour la construction de la ligne et le camp d'Ambodikimba, accueillant les hommes désignés pour les travaux d'intérêt général.

Les deux généalogies dressées à Andrambovato soulignent le rôle du chemin de fer à l'origine de l'installation des familles (généalogie 6 en annexe). Les chefs de ménage actuels sont presque tous descendants d'ouvriers arrivés pour la construction du chemin de fer (exemple de Tsabo) ou de cheminots installés depuis l'indépendance (exemple du président de la Coba). Les ascendances familiales

29 Sur le chemin de fer, lire le roman de Daniel Crozes *Monsieur le Gouverneur* (2003). Le personnage principal est affecté par le ministère des Colonies à Madagascar, en 1934, pour achever la construction de cette ligne. Il s'installe à Andrambovato où « deux camps ont été construits pour accueillir les ouvriers, mais aussi les officiers du génie et le personnel de la compagnie des travaux publics ». Les trois premiers chapitres ont pour cadre Andrambovato, le chantier de la ligne qui « ressemblait à une énorme ruche où travaillaient en permanence plus de quatre mille personnes et une dizaine de corps de métiers ». Les rails de ce tronçon le plus difficile entre Tolongoina et Ranomena sont posés en février et l'inauguration de la ligne a lieu le 30 mars 1935.

indiquent aussi l'origine « étrangère » des nouveaux venus, avec des relations collatérales.

Un collecteur de bananes, originaire de Manakara sur la côte est, est venu à Andrambovato pour l'exploitation forestière. Il a épousé la sœur de la femme de l'ancien chef de gare et comme cette dernière faisait avec son mari la collecte de bananes, lui-même s'est lancé dans cette activité.

Autre fait social remarquable : les gens d'Andrambovato se sont installés sans pouvoir encore se constituer en *tranobe*, ce qui confirme l'importance de l'ancienneté d'installation en Ambodihàrana.

Au fil du temps, l'arrivée et l'installation de populations betsileo deviennent un trait de l'espace tanàla d'Ambodihàrana. La dynamique fait que, dans la cohabitation avec les groupes déjà sur place mais ne constituant pas d'entité structurée qui monopolise le contrôle du territoire, les Betsileo trouvent leur place. Les premiers arrivés deviennent têtes de pont pour les migrants ultérieurs, ils font alliance et sont acceptés par les « Tanàla », ils établissent ainsi la hiérarchie entre les Betsileo migrants localement installés. L'initiative coloniale d'une voie ferrée renforce même leur présence et leur rôle. Dans ce sens, Ambodihàrana devient un espace betsileo-tanàla. C'est à cette époque que l'on peut rapporter l'hypothèse de LINTON (1933) selon laquelle le mélange d'immigrants – venus de la côte est et des hauts plateaux – préside à la formation des groupes tanàla.

Le contrôle territorial comme enjeu

La construction sociale d'Ambodihàrana par son peuplement organise le territoire et répartit les pouvoirs suivant des fonctionnements particuliers. Une hiérarchie préside aux relations-sociales et se traduit par les statuts inégaux des hommes. Ainsi, dans le *fokontany* d'Andrambovato, trois groupes se trouvent différenciés :

– les Zanamaharavo considérés comme descendants des *hova* (nobles) et reconnus dans leur légitimité tanàla ;

– les Antehery clairement désignés comme groupe roturier ;

– les Raonakandrianaby, alliés des nobles et comme tels, classés avec les nobles avec qui ils peuvent se marier. Le groupe revendique son identité betsileo-tanàla. De son sein est issu le *mpanjakabe*[30] Lehita II du village d'Ambalavero.

[30] *Mpanjakabe* ou grand roi, supérieur aux autres rois. Ce terme est ici conjoncturel car le roi en question est le seul fonctionnel sur les trois du village.

C'est cependant dans la structuration du territoire par les *tranobe*, littéralement « grande maison », que cette hiérarchie des groupes spécifie l'Ambodihàrana.

Le *tranobe*, une structuration sociale et spatiale

La première connaissance du *tranobe* provient de l'analyse en Ikongo par Beaujard (1983). Pour ce dernier, le *tranobe* est une autorité composée de deux responsables indissociables : le chef noble *(Mpanjaka)* et le chef roturier (*Anakandria)*. L'alliance étroite des deux entités assure l'exercice du pouvoir. Il faut ajouter une place particulière des femmes avec la « princesse du ciel », élue parmi les descendants utérins.

En Ambodihàrana, le *tranobe* ne correspond ni à ce système tanàla étudié par Beaujard, ni à la structuration typiquement lignagère betsileo. Ambodihàrana présente un système mixte qui combine la légitimation d'une autorité selon le modèle tanàla et la reconnaissance d'autonomies éclatées betsileo.

Une construction métisse, entre betsileo et tanàla

En Ambodihàrana en effet, le *tranobe* comporte seulement une partie des éléments du modèle de l'Ikongo décrit par Beaujard : le roi (*mpanjaka*) seul a autorité sur son *tranobe*, et l'absence d'*anakandria* dans les sphères du pouvoir est caractéristique. Par ailleurs, la fonction de roi est valorisée sans que pour autant soit mise au premier plan son ancestralité autochtone (*firaza*). Elle reste essentielle, mais elle n'est plus dévolue aux seuls pouvoirs chtoniens.

Une organisation particulière accompagne cette installation : on ne retrouve ni l'assemblage de deux couches sociales qui spécifie l'autorité des villages tanàla (Beaujard, 1983), ni l'organisation lignagère betsileo autour des parcs à bœufs (Rakoto Ramiarantsoa *et al.*, 1997). Ici, les *tranobe* traduisent une adaptation locale : ils combinent la dimension sacrée du *mpanjaka*, son ancestralité et son pouvoir politique, tout en déterminant les relations au territoire. Dans une telle construction, les membres du *tranobe* forment un groupe social qui intègre des alliances de type autre que les seules relations familiales. Le *tranobe* en Ambodihàrana repose sur des systèmes d'alliances aux modalités très diverses.

Deux autres faits singuliers doivent être soulignés. D'une part, l'absence de *tranobe* dans certains villages, ceux de migrants récemment arrivés comme à Andrambovato : elle signifie la nécessité d'un temps minimum d'installation qui doit combiner occupation spatiale et respect des usages transmis par les ancêtres et adoptés par les sociétés locales. La profondeur généalogique des familles

importe, elle est synonyme de légitimité pour invoquer les ancêtres dans les rites en rapport avec le territoire. D'autre part, la présence de plusieurs *tranobe* dans les villages installés depuis plusieurs générations : elle traduit l'adaptation de cette structure à des organisations de type lignager, c'est-à-dire celles caractéristiques des Betsileo qui apparaissent ainsi comme les plus conquérants du territoire ambodihàrana. La dynamique toujours actuelle laisse penser que les villages de migrants récemment installés (Andrambovato depuis les années 1920, Isohaina depuis les années 1980) « accoucheront » prochainement de leurs *tranobe*.

Les *tranobe* d'Ambodihàrana se différencient par plusieurs éléments : l'ancienneté d'installation des familles fondatrices, les organisations de type lignager elles-mêmes porteuses d'inégalités (au moins au niveau des groupes betsileo), ou encore les multiples systèmes d'alliances à l'œuvre. Leur répartition reflète ces différences, à l'exemple caractéristique de celle des trois *tranobe* du village de Tatamaly, dans le bassin versant de la rivière désignée par le même nom (carte 13, cahier couleurs) : l'essaimage ouest-est de l'occupation humaine souligne que les membres des *tranobe* des groupes hiérarchiquement supérieurs occupent la partie amont et remontent (*miorika*) vers les sommets dont ils sont propriétaires des sources ; quant au *tranobe* du groupe hiérarchiquement inférieur, il a son territoire situé en aval et voit ses membres diriger leur installation vers l'aval (*mivalana* litt. descendre). Avec ces différences, les *tranobe* asseoient le contrôle des hommes et des territoires.

Un contrôle lignager du territoire

Implanté dans le village, le *tranobe* se trouve matérialisé par une case qui est la résidence du roi, à côté de laquelle existe un *tranon-dahy* (litt. case-des-hommes), lieu de réunion pour toute affaire collective dont doivent débattre uniquement les hommes. Le *tranobe* en tant que structure sociale rassemble des membres de différentes origines. Fondamentalement, il s'agit d'un groupe social d'origine familiale, groupe de parenté ou lignage dont le nombre s'enrichit d'abord par des relations matrimoniales. Le système indifférencié permet ensuite d'incorporer autant la lignée paternelle qu'utérine, ce qui explique la double identité de certains ménages du village. Mais le *tranobe* intègre aussi des alliances autres que matrimoniales, de diverses natures : parenté à plaisanterie, fraternité de sang, ou encore, pour l'accès à la terre, relations avec les familles propriétaires de terres.

Le *tranobe* est dirigé par le *mpanjaka*, roi élu par son groupe parmi des descendants en patrilinéarité du fondateur du groupe. Le roi a autorité sur tout problème relatif au territoire et à l'organisation du groupe. Il est l'intercesseur spécifique auprès des ancêtres lors de cérémonies sociales comportant un rituel d'offrande

de zébus, comme par exemple avant tout défrichement et mise en culture de terres « où de méchants esprits (*masiaka angatra*) demandent des sacrifices »[31]. C'est ainsi que les *tranobe* concentrent l'intermédiation avec les esprits des territoires et qu'ils ont acquis un pouvoir les rendant incontournables pour toute forme d'intervention extérieure.

Le *tranobe* ne constitue pas un groupe fermé car suivant sa stratégie, il intègre diverses demandes de gens extérieurs au village.

Tel est le cas d'un jeune chef de ménage de Tatamaly, en résidence uxorilocale, étranger au village mais intégré par un des trois *tranobe* qui lui a permis l'accès à la forêt. La faculté d'attirer du monde explique la prépondérance d'un *tranobe* par rapport aux autres dans un village.

Dans un système aussi ouvert, la rupture est cependant possible. La force d'un *tranobe* réside aussi dans sa capacité à compter ses membres, à les garder et à défendre leurs intérêts. Les *tranobe* sont des micro-pouvoirs à emprise territoriale. Ils assurent la régulation foncière, avec un contrôle du roi qui parfois s'étend au-delà d'une simple régulation : celui-ci peut accaparer les biens d'une famille en difficulté financière à l'occasion d'un décès. Le roi prête en effet l'argent nécessaire aux cérémonies et, en cas de non-remboursement, s'approprie les terres mises en gage. C'est une stratégie sociale pour garder les terres à l'intérieur du patrimoine commun. Il faut cependant noter que si le *mpanjaka* a autorité sur son territoire, il est aussi contrôlé par ses sujets. Le système comporte des clauses qui stipulent une destitution possible en cas de faute grave (inceste, vol d'une terre).

De la sorte, l'organisation en *tranobe* singularise le maillage social. Absent dans le pays betsileo, le système relève d'une culture politique importée des Tanàla de l'Ikongo dont il ne reproduit pas toute la structuration. Il fait du *mpanjaka* l'autorité locale qualifiée pour maîtriser les déplacements et les activités des hommes du territoire. Des dispositions culturelles accompagnent l'ensemble, pour faire respecter un équilibre toujours à rechercher entre les hommes et les esprits des espaces de vie de ces derniers.

Construite au fil de la présence humaine, la dimension betsileo-tanàla du contrôle exercé par les *tranobe* en Ambodihàrana continue de marquer la géographie des lieux. Elle explique la permanence d'une occupation spatiale éclatée, malgré les regroupements en villages imposés par des administrations extérieures.

[31] Le roi officie alors en balisant son propos par les paroles suivantes : « … On ne doit pas toucher à la terre sans prévenir… Car nous allons mettre en culture… Aussi donnez-nous la santé … Que ce que nous allons planter produise… car vous êtes ceux dont nous héritons des terres ».

Une occupation éclatée maîtrisée

Si la riziculture est centrale en pays betsileo, un mode de vie forestier caractérise le pays tanàla : pour Beaujard (*op. cit.*), le terme tanàla recouvre une communauté de mode de vie – exploitation de la forêt : cueillette, essartage – au sein d'un milieu physique identique. À l'interface des deux entités, l'Ambodihàrana construit un système qui produit un paysage associant riziculture irriguée, abattis brûlis de pente et forêt. L'aménagement s'appuie sur un habitat dispersé et sur la volonté de se concilier les « esprits propriétaires des lieux ».

Les écarts, de mini-terroirs

Mosaïques végétales et facettes de bas-fonds constituent des unités juxtaposées au sein des terroirs. Leur présence entretient des dynamiques rendant l'autonomie possible à l'échelle des écarts. Elle évite aux exploitants les contraintes de déplacement entre deux lieux d'exploitation (*miroatany*), l'un en lisière et l'autre en forêt, ce qui structure autrement les paysages que sur le versant ouest du corridor.

Tavy et riziculture, cultures pluviales sur pente et riz irrigué, cultures extensives et cultures intensives entretiennent un paysage multifonctionnel. Ici, la mise en place de la riziculture résulte d'un apprentissage : Beaujard (1983) notait l'aversion en plein pays tanàla pour le travail de la rizière. Encore plus remarquable est le nouvel élément du paysage agricole que constituent les rizières en terrasses ou *kipahy*, comme sur les pentes au nord-est et à l'est du village de Tatamaly, caractéristiques du pays betsileo.

Villages situés près des bas-fonds et surtout écarts – *saha*, « champ où l'on produit » – localisés sur les versants contribuent à ce paysage composite. « Notre village est X et notre écart est Y » indiquent les exploitants pour préciser leur mode de vie. Le village, aux cases rectangulaires, surélevées sur des piliers et orientées suivant un axe nord-sud, reste inoccupé pendant la plus grande partie de l'année. On y vient à diverses occasions collectives soit villageoise (fête villageoise, fête de l'Indépendance, réunion administrative), soit lignagère (circoncision, décès, mariage). Ces réunions ponctuelles ravivent les liens sociaux ; elles sont aussi le moment où les problèmes internes sont évoqués. Symboliquement le *tranobe*, lieu de résidence du roi, y est installé. Certains ménages n'ont pas de case au village d'habitation et restent toute l'année dans les écarts : ils sont *an-tsaha* (litt. au-champ).

L'écart offre un espace de liberté, il accompagne le terrain de production. L'habitat familial se trouve à proximité de bâtiments pour un petit élevage pratiqué sans contraintes de voisinage (porcheries et poulaillers), parfois du parc à bœufs ; il se distingue par sa ceinture de cultures de case (canne à sucre, arbres fruitiers,

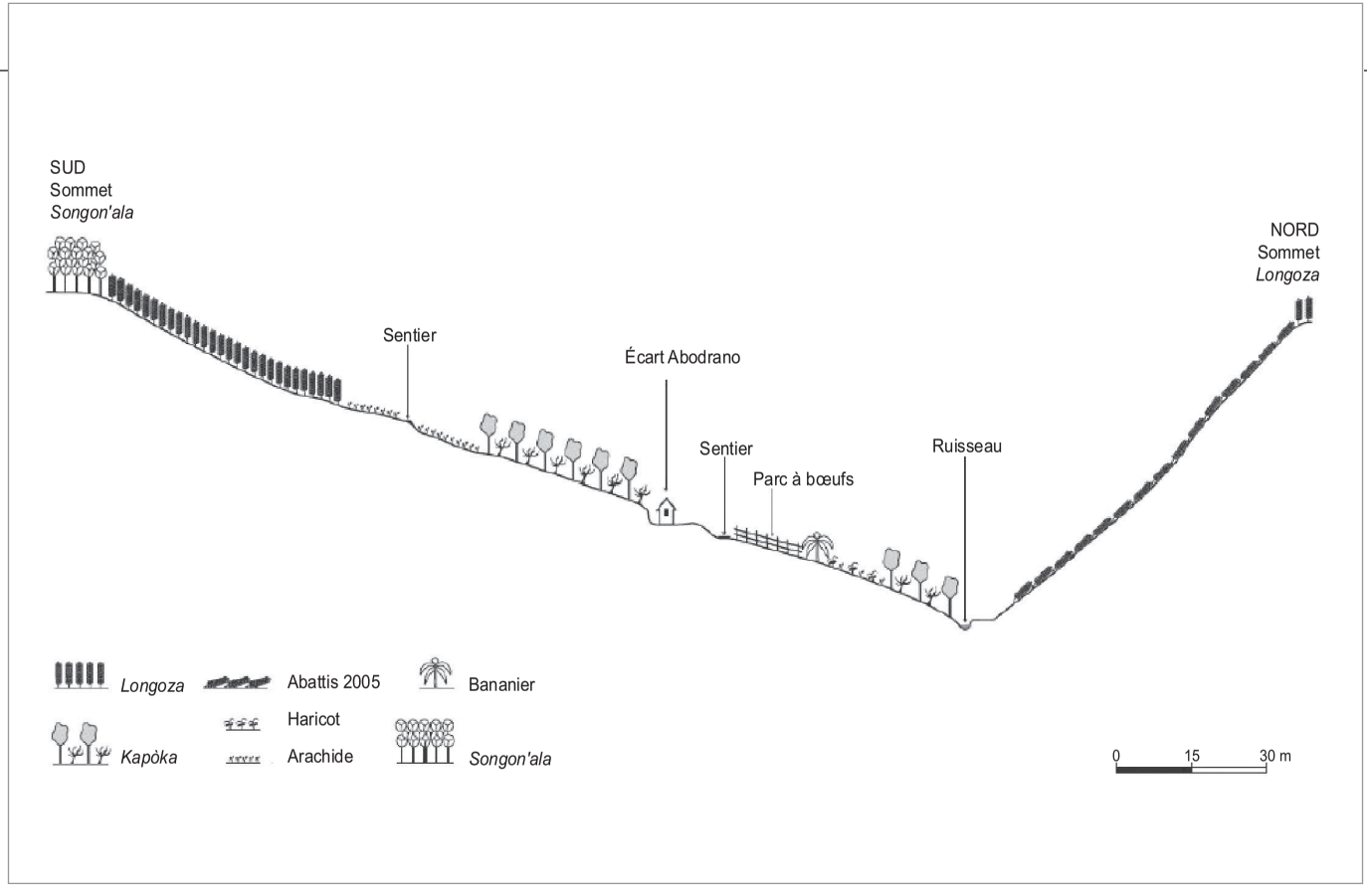

Figure 7
Transect Nord-Sud à partir du lieu-dit Abodrano.
Source : BLANC-PAMARD *et al.*, 2006.

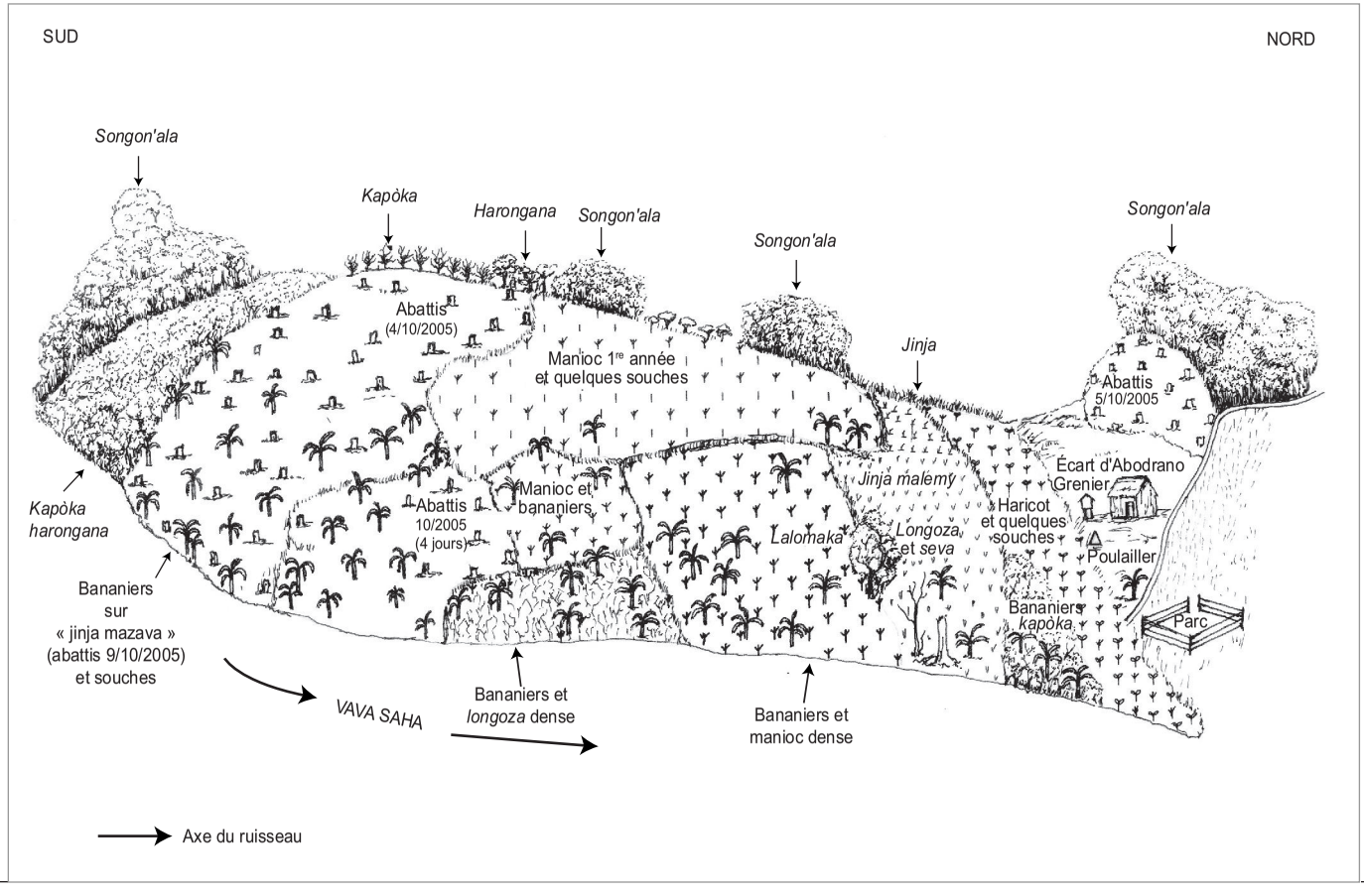

Figure 8
Paysage agricole du versant au sud d'Abodrano.
Source : BLANC-PAMARD *et al.*, 2006.

bananiers, caféiers). Cet habitat se trouve aménagé sur un versant, jamais sur les hauteurs ni sur les cols réputés être sur la route des esprits. Il raccorde une partie élevée souvent dominée par la forêt à un secteur aval, zone de riziculture irriguée en cas de maîtrise de source située plus en amont, mais en tout cas proche des aménagements rizicoles de bas-fonds. Champs de cultures commerciales et parcelles de recrûs forestiers post-abattis brûlis habillent la plupart des versants. Chaque écart dispose ainsi de facettes écologiques qui sont le support du système agraire, ce qui en fait une unité de production autonome.

Les figures 7 (occupation du sol de part et d'autre d'un bas fond) et 8 (facettes agricoles sur le versant sud de ce bas fond) rendent compte d'une gestion de versant où l'on retrouve les trois composantes : forêts, cultures commerciales et bas-fond. Elles reproduisent l'occupation d'un versant, avec des forêts isolées en bosquets (*songon'ala*) le long de l'arête sommitale. Sur les marges des *songon'ala* s'observent des recrûs forestiers âgés, *kapòka harongana* qui indiquent la reconstitution d'une forêt. Une mosaïque de parcelles d'âges différents couvre le versant entre abattis récents, champs cultivés depuis plus d'une année, jachères… Bananiers et pieds de manioc, en association ou en monoculture, occupent la majorité de l'espace cultivé. Ce paysage traduit l'importance du bananier comme culture vivrière marchande. À proximité de l'écart, sont cultivés haricots et arachides qui bénéficient du fumier du parc à bœufs. Enfin, on remarque la préparation de nouveaux champs avec la présence d'une végétation coupée et en train de sécher (fig. 7, abattis 2005) en attendant la mise à feu. Le bas-fond « Vava Saha » au premier plan de la figure 8 fournit le lieu de l'activité rizicole, autre marque du paysage.

La mise en place d'un écart traduit l'interférence des conditions écologiques, du modelé topographique et d'un complexe agraire combinant cultures pluviales de pente sur abattis-brûlis et riziculture irriguée de bas-fond.

Chemins et sentiers pour un habitat dispersé

La configuration entre village social et écarts productifs entretient une occupation humaine dispersée. C'est une construction sociale qui elle-même s'appuie sur un réseau de chemins permettant les déplacements.

Considérés à l'échelle des bassins-versants, les villages se trouvent dans le lit majeur ou à proximité des vallées. Ils sont, pour les principaux, raccordés par des voies de circulation sur lesquelles on ne peut pas passer inaperçu, mais qui peuvent aussi être empruntées la nuit. Ces chemins pédestres *làlam-be* correspondent au gabarit des anciens sentiers muletiers notés sur les cartes de la période coloniale. Leur entretien est à la charge des villages qu'ils relient. Les écarts, quant à eux, sont accessibles uniquement par des sentiers étroits *làlan-kely*

laissant le passage à une seule personne. Entretenus à l'initiative des maisonnées qu'ils desservent, ils sont connus pour les piqûres de sangsues (*dimatika*) en saison des pluies, ce dont nous pouvons témoigner. Les sentiers assurent les communications entre ces nombreuses unités de base qui sont les lieux de production du terroir villageois.

« Lorsque l'on emprunte les étroits sentiers qui escaladent les pentes raides à partir de bas-fonds rizicoles et en cheminant à travers plants de canne à sucre, caféiers et bananiers pour déboucher sur un écart, ce sont les cacardements des oies qui avertissent de la présence de visiteurs. Ces sentiers continuent vers les hauts de pente à travers les *kapòka* et la forêt sommitale. Ils redescendent sur les versants et plongent vers le bas-fond et les rizières où l'on traverse la rivière à gué, sur des pierres » (carnet de terrain, Ambalavero, octobre 2008).

La maille des chemins et sentiers s'accorde avec le fait que l'espace de vie centré sur les écarts et encadré par les villages est approprié au fonctionnement des ménages. Par ailleurs, la juxtaposition des écarts constitue des blocs familiaux, car leur disposition est celle d'unités lignagères. Une telle répartition accroît les possibilités d'aménagement grâce à la disponibilité d'une main-d'œuvre plus nombreuse ; elle accompagne la surveillance des territoires. Cette dernière ne saurait être efficace sans les grâces des ancêtres.

Se concilier les esprits des lieux

L'alliance avec les puissances chtoniennes demeure le principe de base du contrôle territorial, elle intègre le respect et le recours aux ancêtres. Elle se manifeste ici à travers une double dimension culturelle qui participe du métissage caractéristique de la région.

La dimension betsileo relie l'Ambodihàrana avec le haut-pays. Il faut protéger ce bas pays des dangers que représentent les incursions venant des hautes terres voisines. Des charmes, littéralement appelés « obstacles », sont ainsi installés dans le *no man's land* (*efitra*) qui termine la partie forestière des hautes terres betsileo. Ils gardent « l'espace en bas » pour empêcher toute velléité mal intentionnée qui serait la raison du déplacement en Ambodihàrana. Seuls les natifs déjà en phase entre le haut et le bas pays sont à même de « savoir lever » l'obstacle.

La dimension tanàla s'impose dès lors que dans le bas-pays, s'envisage une première exploitation de ressources « naturelles » : il faut prévenir « les propriétaires des lieux » des travaux qui vont être entrepris, en recherchant leur protection contre toute forme de danger. Se faire des alliés avec les esprits et les êtres surnaturels de la terre et des formations végétales est essentiel. Il faut en acquérir les bonnes grâces, ce qui passe par des invocations rituelles. Défrichement agricole et exploitation forestière entrent dans ce cadre.

Un exemple de rituel avant abattis-brûlis pour riziculture (*tavy*)

> « ***H****ou, Hou, Hou, Nous vous appelons, vous les ancêtres*
> *Car nous cultivons ici en faisant le* tavy
> *Et nous vous prévenons, Voici le riz cuit*
> *Voici le poisson cuit, Et mangez, mangez car*
> *On ne se poursuivra pas, Et faites que le riz produise, Que les enfants soient vivants*
> *En cherchant, on trouvera. Et si nous faisons cuire du riz ici, Ne poursuivez pas les enfants*
> *Pareil aussi ce que nous mangeons*
> *Mais voilà votre part. Nous ne vous chassons pas mais vous connaissez la terre où vous êtes*
> *Vous n'y avez pas part sauf quand ce sera mûr* ».

Côté betsileo comme côté tanàla, l'ascendance ancestrale de l'officiant fonde sa légitimité. Le rite comporte toujours une invocation des ancêtres, le *saotra*, et une offrande d'eau de vie locale que l'on fait couler à même le sol ou que l'on asperge vers le nord-est, destin astrologique des ancêtres. La cérémonie intègre des sacrifices lorsqu'il y a une demande spécifique. C'est le cas pour l'acte du *manandrà ala*, littéralement mettre-du-sang-sur-la-forêt, que tout exploitant forestier doit accomplir, pour ne pas voir son investissement avorter. La cérémonie est conduite par le *tranobe* propriétaire de l'espace forestier concerné.

L'officiant adresse une première invocation, avant le sacrifice de zébu, tout en aspergeant de l'eau sur l'animal gisant à terre :

> « **N***ous t'appelons, Créateur (Z*anahary*) qui a créé pieds et mains,*
> *Nous te prions, nous allons accomplir les rites ancestraux,*
> *Nous allons sacrifier ce zébu, nous allons appliquer du sang sur les arbres de la forêt…*
> *Nous allons encore t'invoquer, Créateur, lorsque la viande sera cuite.* »

Après le sacrifice, le cœur du zébu sert pour appliquer du sang sur un arbre du futur lot à exploiter. Une fois le riz et la viande cuits[32], la seconde invocation a lieu : « Ces gens vont scier des planches, que cela leur soit profitable… Qu'ils puissent gagner de l'argent, en plus de leurs biens. Nous t'offrons la bosse, voilà le riz cuit, voilà l'eau de vie locale (*toaka gasy)*, voilà l'eau. »

Dans l'importance des liens réside le contrôle que les hommes d'Ambodihàrana ont acquis de leurs lieux. Ces liens fondent l'organisation en *tranobe*, véritables points d'attache pour une emprise sur les hommes et les espaces. Ils marquent

32 Seuls, pieds, tête, langue, peau ne sont pas mis à cuire. Riz, viande, une bouteille d'eau de vie locale et un verre d'eau sont présentés sur un support de bois (une planchette de *rotra*, *Eugenia* sp.) pendant la prière.

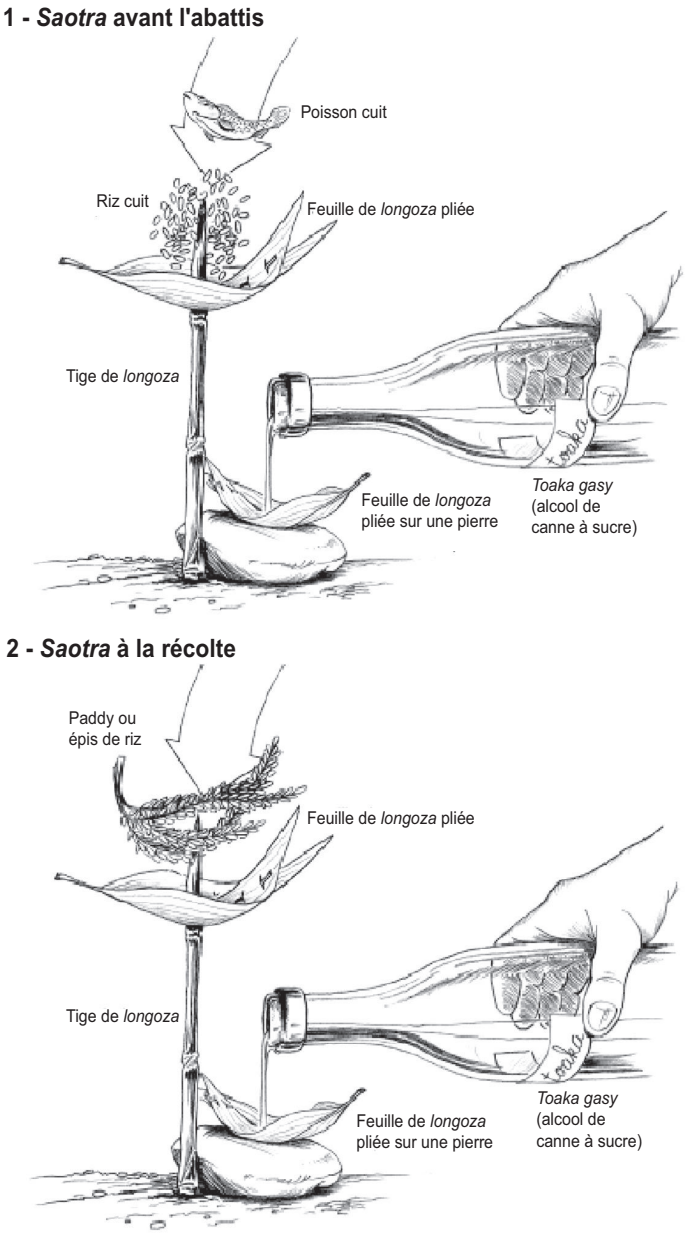

Figure 9
Une scène du rituel du *saotra*.
Dessin Kristoc'h.

différents aspects de la vie quotidienne : la connexion entre forêts, pentes cultivées et bas-fonds rizicultivés sur les terroirs et écarts ; les relations entre les lieux de production grâce à la trame du réseau de circulation pédestre ; la communication avec l'univers des ancêtres et celui de l'au-delà. Cette construction métissée s'inscrit bien dans le système betsileo-tanàla caractéristique de la région.

Conclusion : un espace métissé

En débordant des hautes terres sur un espace voisin, les Betsileo ont, avec le temps, participé avec les populations sur place à la mise au point du maillage social en Ambodihàrana. Dans cette construction hybride, les Betsileo sont plus entreprenants. Leur occupation du territoire est plus dense, leurs structures plus souples. L'institution des *tranobe* est en cela significative, elle est d'autant plus remarquable qu'elle reproduit hors du pays betsileo des formes de maîtrise lignagère du territoire : la ressemblance des regroupements des villageois sous l'autorité d'un roi, ce qui régule l'accès à la terre, avec les regroupements liés aux parcs à bœufs est frappante. Elle véhicule un principe qui demeure essentiel dans tout contrôle territorial, la mobilisation de solidarités. Le constat, sans aller jusqu'à dire que la dynamique étend le pays betsileo vers l'est, souligne que le métissage betsileo-tanàla est une stratégie appropriée pour « apprivoiser » l'Ambodihàrana. La contiguïté du haut et du bas pays fait de la mobilisation d'une double composition de leur ascendance, un élément primordial pour les ménages intéressés à vivre en Ambodihàrana. Les ménages tanàla locaux n'ont pas cette opportunité de construire en s'appuyant sur un réseau extérieur. Profitant surtout aux Betsileo, le métissage traduit ici une forme d'asymétrie de leurs relations avec les Tanàla.

Par ailleurs, Betsileo et Tanàla se retrouvent sur une occupation de l'espace par fragmentations, que ce soit à travers les perceptions de multiples unités chez les Betsileo (*Ambony*/Ambodihàrana : « en haut/en Ambodihàrana », *ampàtrana*/*an'ala* : « en espace découvert/en forêt », *an'ala*/*an'efitra* : « en forêt/en espace désert »...) ou avec l'habitat dispersé tanàla. Ce dernier produit un paysage qui associe de manière particulière forêt – cultures d'abattis brûlis sur pente – riziculture de bas-fond. Cette configuration de base singularise les lieux des écarts d'habitation (exploitations), mais elle se retrouve à des échelles plus petites. En effet, la juxtaposition des écarts sur les versants fait de cette configuration une réalité récurrente, toujours observable à l'échelle des terroirs villageois, des bassins versants comme de la région Ambodihàrana. La préoccupation du contrôle territorial est ici une des logiques de la répartition forestière.

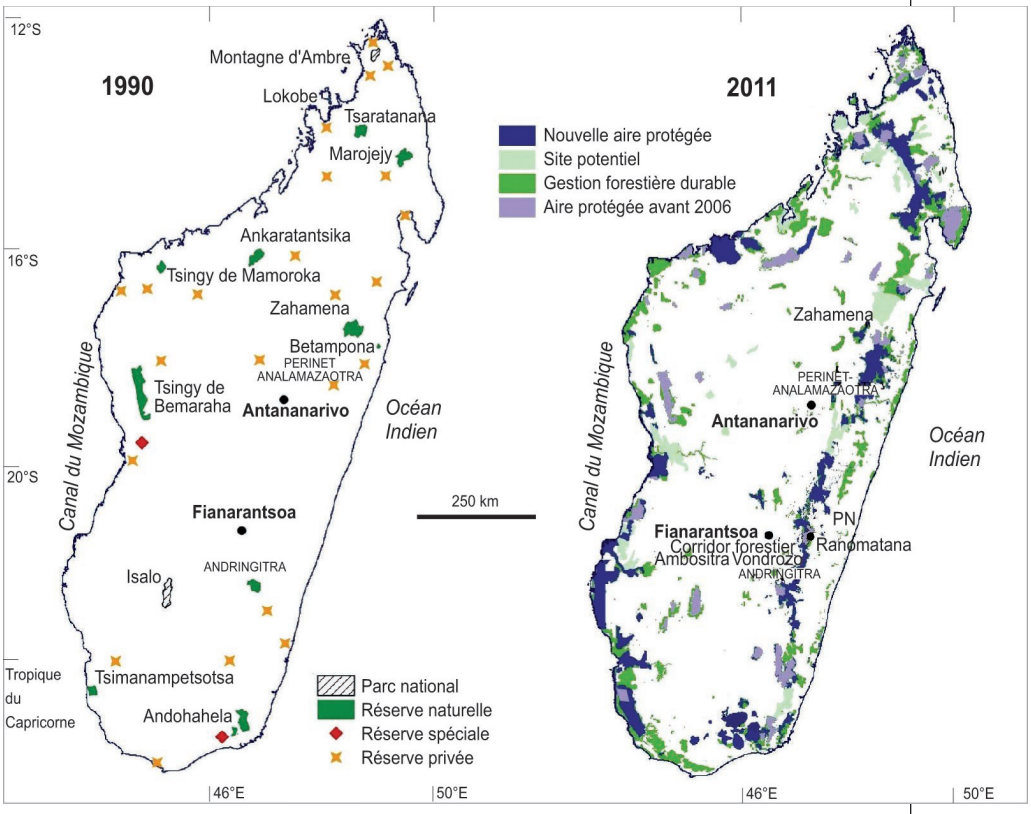

Carte 2
Les aires protégées à Madagascar (1990, 2011).
Source : BD500FTM, Commission SAPM.

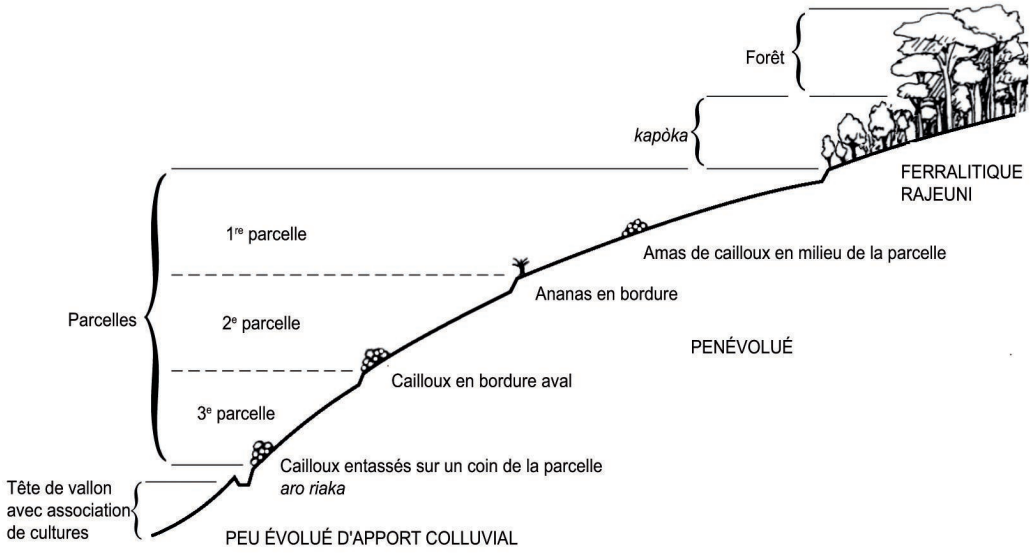

Figure 4
Pratiques paysannes et gestion de pentes.
Source : dessin Bruno Ramarorazana.

© Hervé Rakoto

Photo 1
En aval d'Amindrabe, stèles cérémonielles des groupes de parenté locaux.

© Chantal Blanc-Pamard

Photo 2
L'escarpement rocheux, *hàrana*, dominant le village d'Andrambovato dont on voit quelques maisons alignées ; au premier plan, l'*Ambodihàrana*, le pays « au pied de l'escarpement rocheux ».

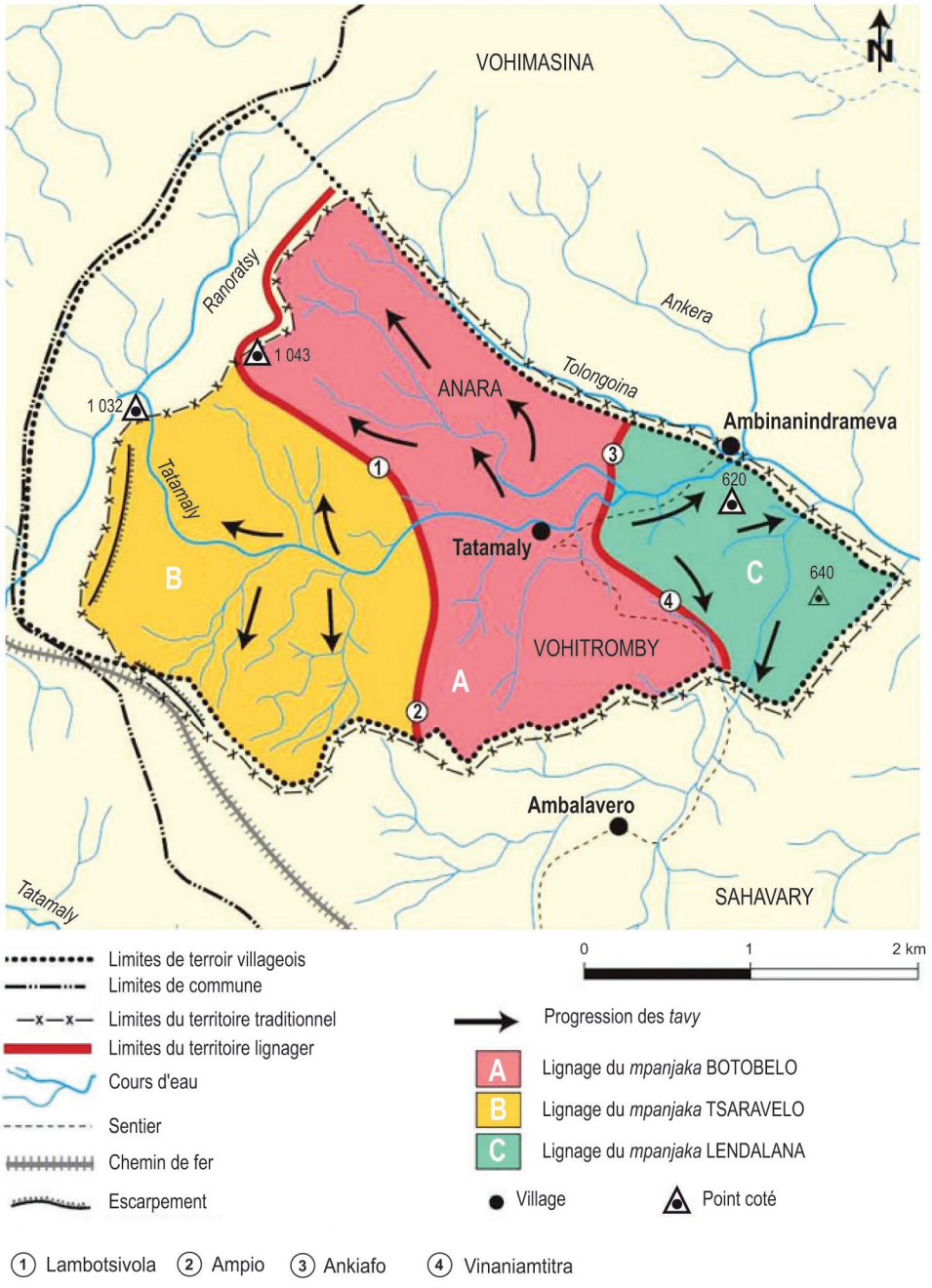

Carte 13
Les trois territoires lignagers de Tatamaly.
Source : Blanc-Pamard *et al.*, 2006.

© Chantal Blanc-Pamard

Photo 3
Manches d'*angady* en bois de forêt naturelle au marché d'Alakamisy-Ambohimàha.

© Hervé Rakoto

Photo 4
Empiétant sur le territoire forestier de la Coba d'Amindrabe, marque rouge de la limite de la zone de protection du parc national de Ranomafana récemment créée dans le cadre de l'instauration du corridor forestier Ambositra-Vondrozo ; la marque a été apposée en 2008.

© Hervé Rakoto

Photo 5
Enfants s'adonnant à l'orpaillage dans le cours d'eau en contrebas de leur écart familial (vallée d'Amporona, nord d'Amindrabe).

© Hervé Rakoto

Photo 6
Aménagement en cours du bas-fond de Vatolampy ; à l'œuvre, des jeunes unis par des liens de parenté.

© Hervé Rakoto

Photo 7
Stèle récente érigée à Besakafo (2008), au sud-est d'Amindrabe, marquant l'installation définitive du propriétaire sur son écart.

© Chantal Blanc-Pamard

Photo 8
Une vue de la partie aval du bas-fond de Lohavatana, après le cyclone Yvan (février 2008) : recouvrement des parcelles rizicoles et disparition des canaux hydro-agricoles.

© Chantal Blanc-Pamard

Photo 9
Un parc à bœufs creusé dans le sol à Ambendrana (profondeur : environ 2 m) ; au fond, le rocher de l'Igodona.

© Hervé Rakoto

Photo 10
Troupeau pâturant dans une clairière forestière, sous la garde d'un bouvier (Ambendrana).

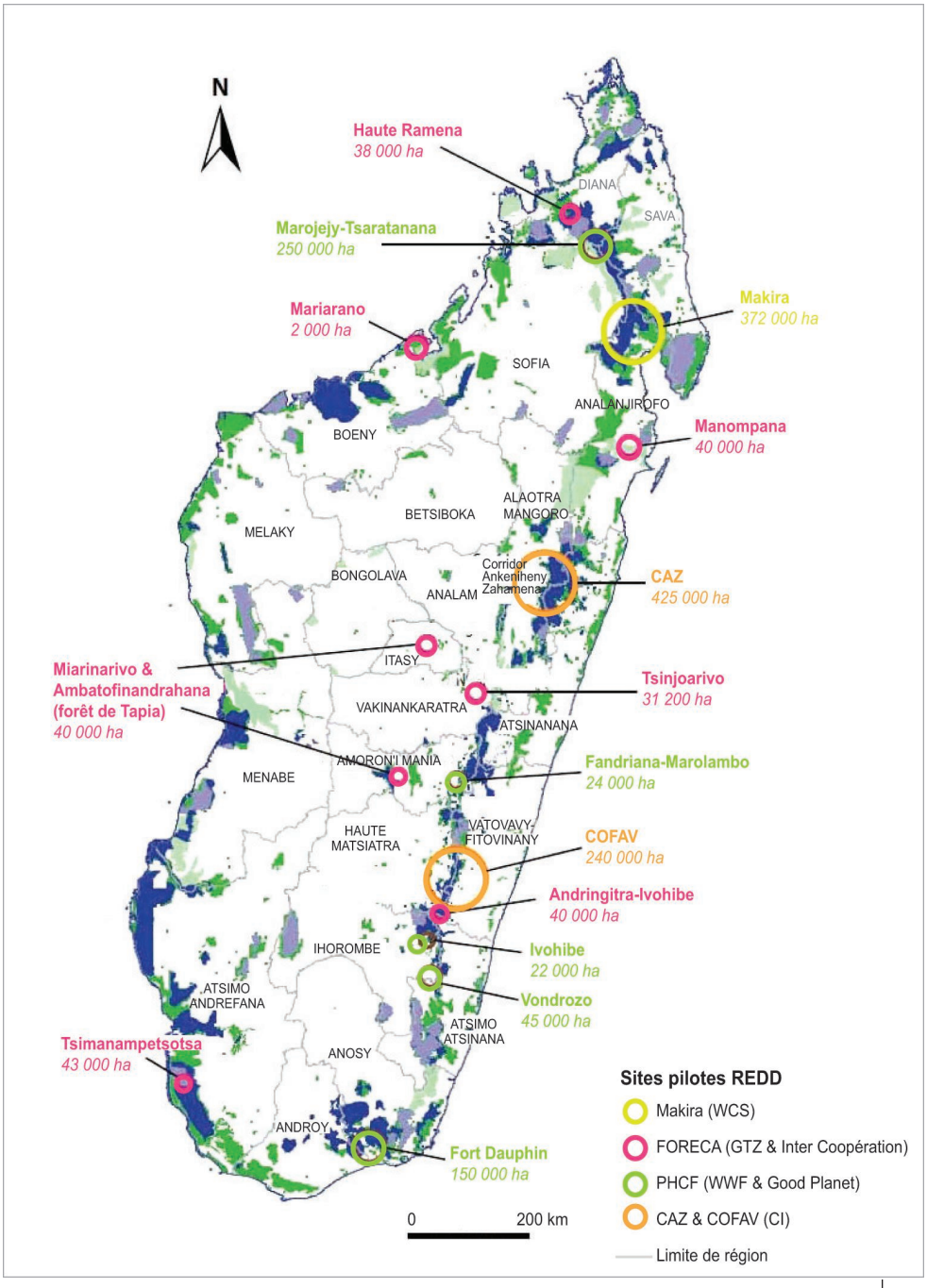

Carte 16
Les sites pilotes Redd.
Source : BD500FTM, Commission SAPM.

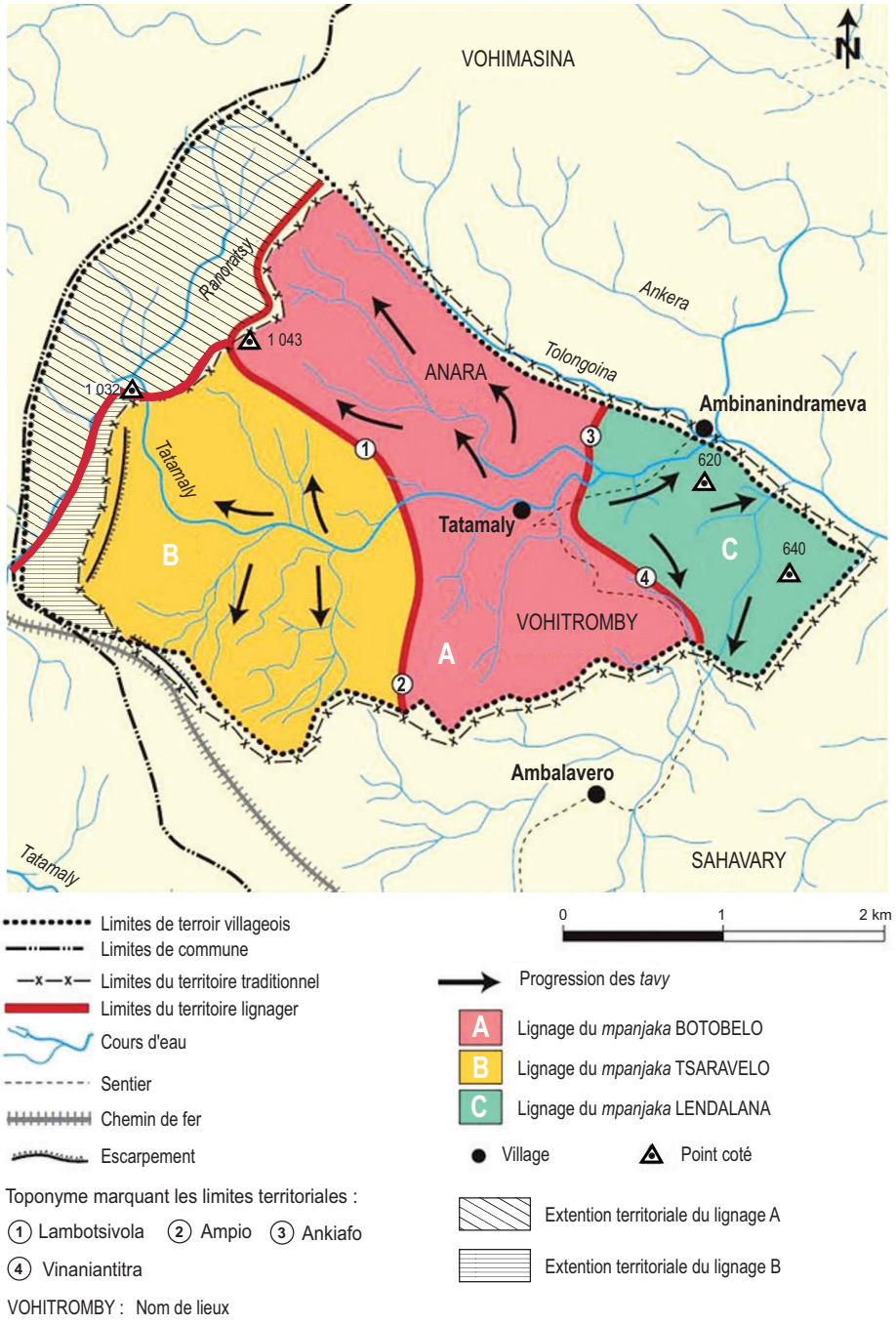

Carte 18
Plus-value territoriale par la gestion contractualisée des forêts, Tatamaly : la suprématie du lignage A au nord de la « grande-eau ».
Source : BLANC-PAMARD *et al.*, 2006.

© Chantal Blanc-Pamard

Photo 11
Un guide en service à la maison du tourisme d'Andrambovato située à proximité de la voie ferrée ; la station forestière voisine (cf. affiche au mur) est devenue un site écotouristique.

© Hervé Rakoto

Photo 12
Une vue du corridor forestier betsileo tanàla ; au second plan, une partie du parc national de Ranomafana.

Le train entre Andrambovato et Madiorano en direction de Manakara.
Derrière le dernier wagon, le belvédère pour admirer les chutes d'eau de Mandriampotsy

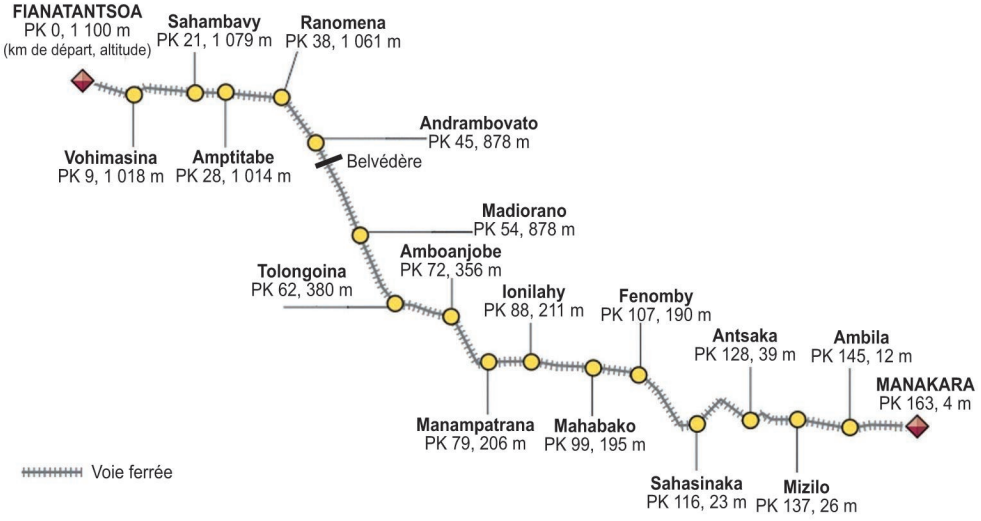

Figure 17
Un belvédère pour admirer les chutes d'eau de Mandriampotsy en bordure de la voie ferrée Fianarantsoa-côte est (entre les gares d'Andrambovato et de Madiorano).

Le corridor « adoubé » : la marge devient centre

Chapitre 3

Le propos est ici focalisé sur le corridor lui-même. Le chapitre 4 de la partie 2 traitera plus particulièrement la politique environnementale malgache.

La forêt de l'Est est devenue une image forte de l'économie et de la politique régionales. Les parcs nationaux de Ranomafana et de l'Andringitra, aires écotouristiques parmi les plus visitées des formations ombrophiles de l'île, sont des fleurons de l'ancienne province de Fianarantsoa. La capitale du Betsileo en tire profit à plusieurs titres : de nombreux organismes et projets impliqués dans la conservation forestière y ont établi leur siège ; l'université propose des formations spécialisées dans le cursus de l'environnement (modélisation, droit) ; le CMP (Comité multilocal de planification) mis en place pour coordonner les réflexions et actions sur le corridor forestier est devenu une importante instance de concertation des actuelles cinq régions concernées par cette nouvelle aire protégée. L'aura de la forêt dépasse les seules instances officielles de la ville : des produits de la forêt, pourtant interdits d'exploitation, restent recherchés, comme les manches d'*angady* (Blanc-Pamard et Rakoto Ramiarantsoa, 2007 ; Serpantié *et al.*, 2008) – photo 3 – ; des restaurants de Fianarantsoa proposent « la marmite tanàla » qui valorise, à travers une image de la forêt, quantité, qualité et fraîcheur des produits.

Ce changement de perception d'un massif forestier autrefois laissé en marge traduit un contexte englobant, sur le plan de l'écologie et de la gouvernance de la ressource. Il explique le renouvellement des approches de gestion de la forêt. Il impose aussi à sa manière d'autres logiques de partition de l'espace, ce qui intrinsèquement soulève la question des priorités territoriales.

Un autre contexte général

Le contexte a changé avec la reconnaissance de Madagascar comme le principal *hotspot* des îles de l'océan Indien (Myers, 1988 ; Myers *et al.*, 2000). Le statut mondial de la mégabiodiversité de cette île-continent appelle des modes de protection appropriés, le plus souvent suggérés par les grandes organisations du secteur mondial de la conservation (UICN, WWF, CI…) : il en est ainsi de la mise en « corridor » des espaces à protéger.

L'intérêt mondial d'une biodiversité menacée

Pour le *Global Environment Facility* qui concentre son action sur les problèmes environnementaux d'envergure mondiale, la richesse biologique de Madagascar est « l'une des toutes premières priorités pour la préservation de la biodiversité d'importance mondiale » (GEF, 2007). La qualification se situe dans une conjoncture de « verdissement » des projets financés par la Banque mondiale depuis la fin des années 1980 (Dumoulin et Rodary, 2005). Les écosystèmes forestiers concentrent l'essentiel de ce patrimoine faunistique et floristique malgache : Gaylord (2007) pointe le fait que « the endemic biodiversity is entirely restricted to forests and freshwater habitats » et, pour les responsables nationaux (ministère de l'Environnement, 2008), « la perte d'un hectare de forêt à Madagascar a un effet plus grave sur la biodiversité mondiale que celle d'un hectare de forêt partout ailleurs ». Certaines initiatives traduisent cet intérêt, comme le classement des forêts tropicales humides du parc national Masoala en « patrimoine mondial » de l'Unesco[33].

Madagascar débute en 1990 un Programme national d'action environnemental (PNAE). Le pays reçoit un appui significatif de la Banque mondiale, « le plus grand financement concessionnel jamais alloué d'un seul coup sous forme de don par la Banque pour l'environnement au cours des 60 ans d'existence de l'institution »[34]. L'Usaid, agence bilatérale américaine d'aide au développement, a assuré un soutien prépondérant lors de la première phase de ce programme de 1991 à 1995 (Andriamahefazafy et Méral, 2004) : 96 % des besoins de la composante biodiversité, 50 % du financement de l'Association nationale pour la gestion des

33 Classement n° 2007-77. L'ensemble est inscrit au titre des critères de la convention du patrimoine mondial : « être des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes » et « contenir les habitats les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation *in situ* de la diversité biologique… ». Il comprend 6 parcs nationaux : Andohahela, Andringitra, Marojejy, Masoala, Ranomafana, Zahamena.

34 Communiqué de presse de la Banque mondiale, website : http://www.pnae.mg/revue_presse/rp.asp.

aires protégées (Angap), principal organisme de gestion des aires protégées[35]. Dans la région étudiée, FREUDENBERGER et RAZANAJATOVO (2007) notent les « multiples interventions de conservation depuis une vingtaine d'années (…), les recherches académiques et expériences des projets de développement œuvrant le long du corridor forestier Ranomafana Andringitra (…), les investissements considérables faits à Fianarantsoa par les projets financés par l'Uaid, la Banque mondiale, l'Union européenne pour réhabiliter les systèmes de transport à la lisière du corridor… ». Les milieux forestiers deviennent bien de nouveaux points focaux.

Une gouvernance modifiée : participation et système d'aires protégées

La mise en place d'une politique environnementale et de solutions élaborées avec les institutions internationales (bailleurs de fonds, ONG, accords multi et bilatéraux) marque les années 1980.

L'État malgache adopte en 1984 une « Stratégie nationale de conservation pour le développement », puis organise l'année suivante une grande conférence internationale sur les problèmes environnementaux du pays, avec la participation du Prince Philip, alors président du WWF. En 1990, la charte nationale pour l'environnement est votée. Elle oriente les perspectives et le calendrier des programmes de conservation, et annonce l'adoption de nouvelles formes de gestion environnementale. Dans ce contexte sont définies des zones sensibles, celles dont l'équilibre écologique est précaire : c'est le statut du futur corridor forestier Ambositra-Vondrozo.

Deux dispositions se distinguent dans cette dynamique. La première réside dans la loi n° 96-025 du 30 septembre 1996, loi dite Gelose (gestion locale sécurisée) qui autorise le transfert de gestion de ressources naturelles renouvelables aux communautés locales. Cette loi représente une véritable innovation institutionnelle, car elle reconnaît les institutions locales à travers la légitimation du *dina*, convention collective coutumière régulant la gestion des ressources naturelles. Elle accompagne le mouvement de décentralisation à l'œuvre en Afrique et à Madagascar au cours de la décennie 1990. Les approches participatives remplacent les pratiques de gestion centralisée[36]. La seconde disposition se rapporte à la « nouvelle politique forestière » (BERTRAND *et al.*, 2006a, b ; MONTAGNE et RAMAMONJISOA, 2006) que précise la loi n° 97-017 en 1997. Il s'agit de responsabiliser de nombreux acteurs pour la gestion

35 Association de droit privé, reconnue d'utilité publique ainsi que comme « auxiliaire des pouvoirs publics en vue de promouvoir la politique de gestion de la biodiversité et de mettre en oeuvre la stratégie de conservation et du développement au niveau des aires protégées » (décret n° 91-592 du 4 décembre 1991). L'Angap prend le nom de *Madagascar National Park* en 2008.

36 En 1994, est adoptée la loi n° 94-007 relative aux pouvoirs, compétences et ressources des collectivités territoriales décentralisées (CTD) complétée par la loi n° 94-008 : organisation, fonctionnement, attribution des CTD.

des forêts, et de restructurer le service forestier. Ce dernier est appelé, avec le désengagement de l'État, à connaître une mutation de ses responsabilités : de la répression au transfert de gestion, avec sensibilisation à la gestion durable de la forêt et des ressources naturelles renouvelables.

Dans le même temps, la mise en place d'aires protégées dans la continuité des dispositifs coloniaux se poursuit. Elle se fait avec un code de gestion modifié pour intégrer de nouveaux espaces[37] : en particulier, les zones classées *paysages harmonieux protégés* (dans la catégorie V de l'IUCN) et *réserves de ressources naturelles* (catégorie VI de l'IUCN) relèvent souvent de paysages occupés par l'homme, ce qui oblige à intégrer ce dernier dans leur administration.

L'action publique mobilise ainsi deux modes de gestion, le transfert qui reconnaît l'importance des acteurs locaux et les aires protégées qui considèrent de plus en plus la présence de l'homme. Son objectif est de relever le défi de la déclaration de Durban[38] : tripler la surface des aires protégées à Madagascar sur une période de cinq ans (2003-2008), passant de 1,7 à 6 millions d'hectares.

Le corridor s'impose

Les réflexions sur l'approche du corridor biologique ou écologique se sont développées au cours de la décennie 1990, lors de réunions internationales sur les questions d'environnement. Elles s'appuyaient sur le constat des morcellements et/ou fragmentations qui menaçaient les écosystèmes. Les corridors sont des habitats naturels forestiers qui relient des zones protégées entre elles : selon la théorie de la biogéographie insulaire (Mac Arthur et Wilson, *1967*) et celle du fonctionnement en métapopulations (Levins, 1969), de tels corridors doivent assurer la pérennité des espèces sur le long terme en facilitant les flux de gènes et la recolonisation des sites par les espèces (Simberloff *et al.*, 1992 ; Rosenberg *et al.*, 1995 ; Beier et Noss, 1998). Carrière et Méral (2008) soulignent que les corridors se présentent comme une panacée aux problèmes de conservation face aux aires protégées classiques généralement non connectées les unes aux autres. Leur mise en place s'est faite à différentes échelles dans les pays du nord et ceux du sud[39].

37 Loi 2001/05 du 11 février 2003 portant Code de gestion des aires protégées, avec les décrets d'application n° 2005-013 du 11/01/05 et n° 2005-848 du 13/12/05 ; cette loi se trouve elle-même remodelée par la loi n° 028/2008 du 29 octobre 2008.

38 Déclaration du président Ravalomanana au congrès mondial des aires protégées.

39 Le corridor biologique mésoaméricain (CMB) représente l'entreprise la plus ambitieuse. Initiative d'échelle régionale concernant les sept pays d'Amérique centrale (Guatemala, Belize, Honduras, Salvador, Nicaragua, Costa Rica, Panama) et le Mexique, il relie les aires protégées par des corridors d'habitats naturels et restaurés sur une superficie de 768 000 km^2. Son objectif est d'assurer une continuité régionale des écosystèmes.

À Madagascar, le concept de corridor a été proposé en avril 1995 pendant l'Atelier scientifique sur la définition des priorités de conservation de la diversité biologique. Pour RAKOTOSAMIMANANA et GANZHORN (1995), « cette approche pourrait maintenir les écosystèmes et leur biodiversité sur une surface plus importante qu'une aire protégée classique et en même temps assurer la disponibilité des ressources vitales pour la population locale ». Le corridor Ranomafana-Andringitra-Ivohibe (RAI) fut alors identifié pour son intérêt biologique exceptionnel. Il est reconnu prioritaire pour la préservation « d'un massif forestier riche en biodiversité et menacé par les pressions humaines » (BLANC-PAMARD et RAKOTO RAMIARANTSOA, 2005). Long de plus de 160 km, le RAI devient un site de conservation, site pilote dans le processus de création des nouvelles aires protégées ; il acquerra le statut de zone sensible (arrêté interministériel nº 4355/97).

L'adoption du concept de corridor à Madagascar fut rapide malgré les réserves émises, en particulier « le manque de résultats scientifiques sur l'effectivité de ce modèle » (CARRIÈRE-BUCHSENSCHUTZ, 2006 ; CARRIÈRE *et al.*, 2008). Son succès répond à la démarche innovante de relier les aires protégées dans l'objectif d'une « meilleure connectivité des habitats », selon les termes de la convention sur la diversité biologique : le corridor pallie les limites du modèle classique des aires protégées.

Mais cette adoption traduit aussi des visées stratégiques, combinant deux perspectives. D'une part, les critères de préservation de la biodiversité naturelle faisant que les zones à conserver se trouvent surtout sur les terres basses et côtières de l'île[40], la notion de corridor permet un rééquilibrage entre hautes et basses terres. En effet, les forêts bordières des hautes terres à l'est sont naturellement longiformes ; elles présentent de ce fait une physionomie de corridor et se trouvent classées comme telles. Ainsi dans le nord-est de l'Imerina, la forêt d'Anjozorobe, formation naturelle de forme allongée[41], se retrouve qualifiée en corridor avec les vertus que lui accorde la biologie de la conservation. La qualification permet à l'unité géographique des hautes terres de capter des subsides de la politique environnementale. Le dispositif spatial de conservation renvoie ici à une fonction géopolitique, ce que GIRAUT *et al.* (2004) notent d'une manière plus générale en Afrique pour les mises en aires protégées. D'autre part, il s'agit dans le cadre de la déclaration de Durban d'atteindre le seuil de 10 % du territoire national mis en aire protégée, seuil jugé raisonnable pour chaque pays par l'IUCN. CARRIÈRE-BUCHSENSCHUTZ

40 C. KULL (2008) porte un regard critique sur une telle posture : « *this gloses over the wide variety of human landscapes found throughout the highland hills, valleys and plains* ».

41 Elle s'étend sur une centaine de kilomètres de long, avec une largeur moyenne de 15 km (Orgasys/Fanamby, 1998).

(2006) fait remarquer que si le modèle accroît de manière conséquente la superficie des territoires mis sous décret de protection, sa mobilisation effectue un « amalgame entre forme physique de couloir et fonction écologique de corridor ».

> Pour la province de Fianarantsoa, la promulgation d'un arrêté interministériel de protection temporaire en 2006 pour le corridor forestier entre Fandriana et Vondrozo est l'aboutissement d'un processus [...] Le programme ERI a contribué à la définition de cette nouvelle aire protégée Coffav (d'une superficie de 499 598 ha) dans sa zone d'intervention avec les membres de l'alliance régionale (C.I. Miaro, Jariala, WWF…). ERI a choisi d'accompagner les communautés locales et les décideurs à différents niveaux pour « définir de manière concertée les mesures de compensation liées à la restriction de l'accès aux ressources et le plan d'aménagement et de gestion afférant à la mise en place de cette nouvelle aire protégée » (rapport ERI, 2008). Pour ce faire, le programme ERI a fait appel à Haonasoa (une ONG locale) pour conduire le processus de consultation locale[42] au niveau des 15 communes riveraines du corridor. CI, qui a mené le même travail pour les autres communes, a succédé à ERI.

L'intérêt suscité par le modèle de corridor accompagne un renouvellement des connaissances en écologie fonctionnelle, qui considère l'écosystème en tant qu'ensemble à gérer comme un tout (Mc Neely et Scherr, 2003). Il se révèle aussi à un moment où cette connaissance scientifique trouve un écho auprès des décideurs de la gestion environnementale pour s'appliquer à la conservation de la forêt betsileo tanàla.

Une approche renouvelée

Trois points focalisent les changements de la politique environnementale : l'adoption d'une approche écorégionale, la mobilisation de la participation communautaire à travers le transfert de gestion des ressources et l'intérêt mis sur la « structuration » du monde rural.

Une approche écorégionale

La perspective *hotspot* a mis la biodiversité malgache et les menaces qui la caractérisent sous les feux de la rampe. Par rapport à cette perspective, l'approche

[42] Manuel-guide pour la nouvelle aire protégée Fandriana-Vondrozo, ERI, septembre 2007

écorégionale spécifie les conditions et dynamiques écologiques des entités spatiales distinguées (*The Nature Conservancy*, 1997). Au sein des 200 écorégions globales que le WWF a définies en 1998 à l'échelle planétaire, Madagascar fait partie des 19 lieux de conservation prioritaire. Le couloir forestier betsileo tanàla est un réceptacle en grandeur nature de cette approche écorégionale qui privilégie deux aspects.

Le premier intègre l'environnement au développement. L'accès réglementé aux ressources forestières exige une compensation économique envers les populations touchées par les mesures de protection. C'est dans ce sens qu'est intervenu le programme LDI (*Landscape Development Interventions* de juin 1998 à décembre 2003) devenu PTE (Programme de transition écorégionale de janvier à septembre 2004), puis ERI (*Eco-Regional Initiatives*) à partir de septembre 2004 pour une durée de 5 ans. Ce dernier privilégie trois axes : l'appui à la gestion forestière communautaire, l'intensification et la diversification agricoles. L'ERI met en place, dans le cadre de mesures de mitigation environnementale (FREUDENBERGER, 2002), une large gamme d'interventions pour promouvoir le développement du territoire rural du corridor. Le programme travaille avec des associations paysannes, les *Kolo Harena* (litt. « entretenir richesse ») aux activités à la fois économiques et environnementales (rapport LDI, 2002), ainsi qu'avec différents projets à travers l'Alliance écorégionale Usaid Fianarantsoa[43].

Le second aspect élargit l'action au-delà des seules aires protégées, englobant la protection dans un territoire de développement. La zone périphérique jouxtant une aire de protection devient stratégique, car il faut faire des populations de cette zone, « dans laquelle les activités humaines peuvent avoir des influences directes sur l'aire protégée et réciproquement » (Parcs nationaux Madagascar, 2001), « de vrais acteurs-partenaires de conservation et de développement » (ANGAP/WWF, avril 2002). La redistribution de 50 % des droits d'entrée dans les aires protégées auprès des *fokontany* riverains de parcs nationaux manifeste cette orientation, de même que les discussions relatives aux études d'impact environnemental : elles évoquent la nécessité de délimiter « les zones potentielles de développement dans les terroirs en dehors de l'aire protégée… » (ANGAP/WWF, *op. cit.*).

Par ailleurs, l'approche conduit la conservation à raisonner au niveau plus englobant d'une planification régionale. Elle articule sa démarche avec les cadres d'action existants ou par la mise en place d'autres structures de concertation. Avec le rôle attribué aux régions dans le fonctionnement de l'administration nationale depuis

43 Structure de financement la plus impliquée dans le corridor, l'Usaid regroupe et soutient une coalition informelle de projets régionaux qui comprend ERI (initiative écorégionale), Miaro (aires protégées et gestion communautaire), Jariala (réforme de l'administration forestière et du secteur forestier), Misonga (information et bonne gouvernance), Bamex (secteur privé et échanges commerciaux), FCER (réseau ferré Fianarantsoa côte est) et Santenet (santé).

2004, l'approche s'insère dans les Plans régionaux de développement (PRD). Le Comité multilocal de planification-Fianarantsoa rejoint cette perspective : « rassembler les entités œuvrant dans le cadre de l'environnement et du développement en vue de promouvoir une planification écorégionale concertée »[44].

Dans un contexte global où les modèles différents de conservation par *Hotspots* et par Écorégion renvoient chacun à des logiques de politiques puissantes, l'approche écorégionale s'est imposée pour la protection du corridor betsileo tanàla. Elle traduit une dynamique des choix opérés par l'Usaid, en partenariat avec les institutions nationales. C'est ainsi que progresse l'action pour répondre à une ambition affichée dans le préambule de la charte de l'environnement malagasy, « il ne peut y avoir de conservation de l'environnement sans développement ».

Les transferts de gestion des ressources

Les transferts de gestion sont des arrangements institutionnels de régulation et de délégation de droits sur l'usage de ressources naturelles à des communautés qui en sont riveraines. Ils visent un double objectif, économique « améliorer le niveau de vie des villageois » et écologique, à travers « une gestion améliorée et durable des forêts ». En s'appuyant sur la gouvernance participative, les transferts ambitionnent aussi une responsabilisation accrue des communautés vis-à-vis de leurs ressources. L'enjeu réside dans l'appropriation locale de ces transferts.

La participation accompagne la montée en pouvoir des acteurs locaux et régionaux dans un contexte de décentralisation[45] relancée depuis les années 1990. Elle reste au cœur de la politique environnementale. Rakoto Ramiarantsoa (2012 a) distingue des contextes de mise en participation des communautés locales. Les premiers transferts prenaient clairement le temps d'investir en formation, accompagnement et appui des dossiers auprès des groupements intéressés, afin que la démarche soit appropriée (Rakoto Ramiarantsoa et Samyn, 2004). Ce rythme aboutit à un résultat négatif sur la période 1997-2001. En effet, Maldidier (2001) souligne que les objectifs furent loin d'être atteints : sur une prévision de 400 contrats de transfert à réaliser en 2002, moins de 30 étaient effectivement signés. Il y eut par la suite accélération du processus pour pallier

[44] Site web du CMP Tandavanala (http://tandavanala.org/traverseecorridor.html) ; *Tandavanala* signifie « en-long-la-forêt » et traduit le mot corridor.

[45] La décentralisation, inaugurée dès la période coloniale, a été relancée par les lois de décentralisation de 1993-1994. La constitution de 1998 retient trois niveaux de collectivités territoriales décentralisées : les provinces (6), les régions 28) et les communes (1392). Mais un vide administratif apparut entre la Commune et la population, *fokontany* et *fokonolona* n'étant pas reconnus comme des cellules de démocratie participative. Des textes se sont depuis succédé pour instituer une administration territoriale locale, révélant les difficultés à mettre en place une démocratie de proximité, notamment pour les campagnes.

cette lacune. Le nombre de contrats signés augmente en conséquence. Différents rapports[46] convergent sur le total, à l'échelle nationale, de 500 contrats de transfert de gestion en vigueur, ainsi qu'une centaine en cours de traitement en 2005, avec 1 000 000 ha de forêts à transférer entre 2004 et 2008. Le changement de rythme induit de nombreux dysfonctionnements. BLANC-PAMARD et RAKOTO RAMIARANTSOA (2008) mettent en lumière les « malentendus » liés à la mise en place de la gestion participative des ressources forestières du corridor betsileo tanàla.

Les transferts de gestion connaissent différentes applications auprès des communautés paysannes :

– le mode Gelose[47] porte sur les ressources naturelles renouvelables (lacs, pâturages, forêts…). Il met en relation communauté de base – instance communale – service des Eaux et Forêts, avec l'intervention d'un médiateur environnemental en cas de besoin, et propose une sécurisation foncière relative, c'est-à-dire une reconnaissance par l'État « des possessions coutumières, espaces agricoles, pastoraux et de ressources naturelles, utilisés ou appropriés par une communauté villageoise » (MALDIDIER, 2001) ;

– le mode gestion contractualisée des forêts concerne uniquement les forêts ; il se fait en dehors de l'implication de la commune, ainsi que de la médiation environnementale et met de côté la sécurisation foncière relative. Cependant, la localisation en périphérie d'un parc national peut faire bénéficier une zone en GCF d'opérations de titrage des terres : tel est le cas d'Amindrabe où les services du parc national de Ranomafana ont effectué en 1996 un début de bornage foncier ;

– lorsque le transfert GCF entre dans le cadre des programmes dette-nature, l'action retient le terroir villageois comme unité du plan d'aménagement, et par conséquent de la gestion de la forêt. Le terroir devient outil de gestion de la nature en étant reconnu comme un espace d'intervention qui a une légitimité et est fonctionnel (AGRAWAL et GIBSON, 1999).

Les dossiers accompagnant la délégation de droits précisent ces différentes modalités. Tout transfert de gestion est consigné dans un document d'une trentaine de pages élaboré en malgache et en concertation avec le bureau de l'association bénéficiaire. Le document comprend trois parties, toutes très claires quant à l'implication attendue. La première partie, le contrat, porte sur les droits et rôles de tout membre de la communauté de base instaurée (Coba) : celui-ci doit être

46 Troisième rapport national de la CDB ; rapport PE 3, TGRNR. Les 500 contrats concernent 178 000 ha de forêts.

47 Gelose : gestion locale sécurisée, loi 1996, décret 96-610 ; GCF : gestion contractualisée des forêts, loi forestière 1997, décret 2001-122.

« responsable de la gestion, de l'utilisation, de la protection et de la surveillance des forêts et de leurs produits sur le terroir villageois »[48].

Une charte constitue la deuxième partie, elle établit par un cahier des charges les conditions techniques d'exploitation de la forêt concédée. Un *dina*, convention collective coutumière, forme la troisième partie du document : il précise la manière selon laquelle la forêt et ses ressources doivent être utilisées et protégées. Les réglementations sont particulièrement strictes. Elles s'appliquent à des domaines de la vie quotidienne : cueillette, prélèvement, chasse, circulation… Les dispositions par rapport à l'usage du feu[49], pourtant très présent comme outil écologique des pratiques paysannes, sont explicites : il est « formellement interdit d'utiliser du feu dans les terrains déjà cultivés ». Une autre dimension de cette volonté de responsabiliser apparaît avec le pas de temps retenu pour l'exploitation des zones de droit d'usage, et des zones de production[50] : soixante ans, soit une échéance sur le long terme qui cherche à « aider les acteurs enfermés dans le court terme à élargir leurs horizons en formulant des objectifs communs de très long terme ».

Avec les transferts, il ne s'agit plus de faire seulement participer la population locale à la gestion, mais de l'impliquer réellement. Dorénavant, une implication réelle de la communauté locale est attendue. Pourtant, la longue liste d'interdictions et de restrictions répertoriée dans les documents apparaît en contradiction avec la reconnaissance des capacités locales de gestion. Elle reflète une formulation sur des bases autres que celles des savoirs locaux, sans pour autant vraiment reconnaître ces derniers, ce qui rend encore plus complexe la gouvernance participative.

Structurer le monde paysan

Structurer le monde paysan consiste à organiser formellement les acteurs ruraux, désormais partenaires privilégiés de projets de conservation alliant la protection de l'environnement à un développement social et territorial.

Les décrets d'application de la loi Gelose instaurent la Coba (communauté de base ou VOI, *Vondron'Olona Ifotony* en malgache), association appelée à une gestion participative avec le service des Eaux et Forêts et la commune. La GCF, pour sa part, n'intègre pas cette dernière comme partenaire de la gestion partici-

48 Les citations sont tirées du document de la communauté de base d'Amindrabe. Toutes les traductions du document ont été faites par nos soins.

49 Le *tavy*, système de culture en abattis-brûlis fait, comme le feu, l'objet d'une réglementation depuis le XIXe siècle.

50 Il s'agit d'espaces fonctionnels au sein d'une aire protégée par transfert de gestion. Une analyse fine en est faite dans le prochain chapitre.

pative. Les Kasti (*Komitin'ny Ala Sy ny Tontolo Iainana*, comité villageois pour la forêt et l'environnement) sont une autre structure créée en septembre 2004 pour œuvrer hors des zones contractualisées. Il s'agit d'une police de la forêt constituée dans les villages où « il y a des *tavy* et pas de Coba ». Ils sont impliqués particulièrement dans le contrôle des feux. Le président du *fokontany* en désigne les membres.

Une démarche explicite guide la constitution de toute Coba, depuis la campagne d'information jusqu'à la signature du contrat. La concertation avec un opérateur de la société civile, le plus souvent une organisation non gouvernementale de l'environnement, accompagne l'engagement de la Coba. Les statuts de l'association, son règlement intérieur ainsi que son *dina* cadrent l'implication de ses membres. Le bureau, qui est le comité de gestion de l'association, joue un rôle central. Il organise l'application des directives pour la conservation du périmètre forestier délimité avec l'ensemble des membres. Cependant, dans le périmètre, les techniciens effectuent la plupart du temps seuls le zonage interne des unités au gradient de protection différencié. Le bureau peut aussi mettre en place différentes commissions locales pour la mise en œuvre du dispositif institutionnel et technique dont il est responsable. Par exemple, Ambendrana a mis en place les cinq commissions suivantes : mise en valeur et gestion de la forêt, contrôle de la forêt et de l'exploitation des champs et des *tavy*, sensibilisation et formation, tourisme et accueil, respect des *dina* et de la sécurité.

Avec les Coba, les associations *Kolo Harena* « entretenir des richesses » constituent un appui et un complément du transfert de gestion. Elles visent à générer des revenus en dehors de l'exploitation de la forêt suivant deux directions. La première propose une diversification des activités des terroirs, élargissant la gamme des produits mis sur le marché : arboriculture (pépinières de caféiers et d'orangers), pisciculture, apiculture par installation de ruches aux abords des maisons, vannerie utilisant comme matière première le vétiver *(Vetivaria zizanoïdes)*, une graminée introduite pour des dispositifs anti-érosifs. La seconde direction propose une intensification des productions agricoles sur les collines (cultures en courbes de niveau) et dans les bas-fonds (système de riziculture améliorée), pour de meilleurs rendements.

Coba et *Kolo Harena* sont les deux piliers que l'approche écorégionale conduite dans le corridor veut installer. S'y ajoutent les associations DEAP (droits d'entrée dans les aires protégées), spécifiques des zones périphériques de parc national. Mises en place au niveau villageois, elles gèrent les fonds en vue de financer des projets de développement paysans : 50 % des droits d'entrée dans les aires protégées sont destinés à cet effet. Les associations DEAP ont généré des initiatives très diverses. Amindrabe a ainsi connu des regroupements pour des programmes de grenier communautaire villageois, pour l'achat d'engrais, pour la pisciculture

(approvisionnement en alevins à Sahambavy), pour des travaux d'aménagement de rizières *(manala tàpoka)*, ou encore pour un élevage de poules pondeuses.

La structuration du milieu paysan comprend aussi la recherche du fonctionnement associatif le plus adapté aux contextes, suivant trois thèmes-clés. Le premier se rapporte au souci d'efficacité et organise les rôles, ainsi que les relations entre les membres. Les *Kolo Harena*, aux effectifs limités entre 7 et 15 personnes, comptent ainsi, au-delà des simples adhérents, des paysans vulgarisateurs ayant un rôle d'agents de formation/vulgarisation pour atteindre un nombre élevé de bénéficiaires au sein de leurs communautés ; des paysans animateurs, entraînés pour assurer la conduite de thèmes techniques des programmes. Ils disposent aussi de centres d'approvisionnement qui facilitent l'achat d'intrants. Par ailleurs les fédérations, regroupement intercommunal des *Kolo Harena*, recherchent de meilleures conditions de commercialisation ainsi qu'un poids renforcé dans la conservation des ressources forestières.

La responsabilisation des acteurs est le deuxième thème-clé. Elle ambitionne une appropriation du projet par les associations concernées. C'est dans ce sens que le programme LDI/ERI exige la mise en place d'une association d'usagers de l'eau (AUE) pour toute réhabilitation d'infrastructure hydro-agricole. L'association prend en charge l'entretien du réseau et met ses membres à contribution.

Tel est le cas de l'AUE *Lovasoa* (litt. *Le bon héritage*) dont le siège est à Andalambahoaka : les 54 membres bénéficient de la réhabilitation en octobre 2003 du barrage d'Ambatandrano construit en 1965. La cotisation, d'un niveau élevé dans le contexte local (25 000 FMG par an en 2003, soit 7 à 8 kg de riz), traduit la volonté d'une autonomie financière de l'AUE, une fois la réhabilitation faite.

Enfin, dernier thème-clé, le développement des initiatives : il justifie des modifications de règles pour valoriser des potentiels et générer des dynamiques. L'ouverture qui en découle garde cependant la préoccupation du fonctionnement le plus efficace. Ainsi, le mode d'attribution des crédits a changé à Amindrabe. Dans un premier temps, à partir de 1994, une seule association sise au chef-lieu du *fokontany* recevait les financements pour le *fokontany*, à charge pour elle de les répartir en fonction des actions projetées. L'importance des impayés a motivé, à partir de 2003, la reconnaissance de sous-associations cette fois-ci sollicitées au niveau de l'ensemble des villages du *fokontany*. Le financement est désormais attribué à des groupements formels paysans à partir de 7 membres présentant un programme précis (petit élevage, ruches, pisciculture…), ce qui a entraîné une effervescence de projets d'associations.

L'attention portée à la socio-organisation du milieu rural n'est pas spécifique au champ de la biodiversité. C'est une disposition générale qui touche le domaine du développement agricole dès les années 1980 et parle de professionnalisation des

producteurs depuis les années 1990. Elle véhicule une certaine conception de la gestion des ressources territoriales. Elle apporte incontestablement une ouverture aux hommes du corridor betsileo tanàla : par les programmes d'intensification et de diversification agricoles, par l'insertion dans des circuits commerciaux, par l'apparition d'associations formelles locales et même d'une plateforme de concertation de tous les intervenants dans et autour de l'aire protégée, le comité multilocal de planification qui deviendra la nouvelle plateforme de concertation. Dans le même temps, les réalités conduisent à se demander dans quelle mesure une telle attention n'a pas été plutôt néfaste pour les acteurs paysans. En effet, les pratiques de transferts de gestion ont connu diverses fortunes, mais toutes au détriment des communautés de base : un trop grand nombre d'institutions d'accompagnement différentes se relayant dans le cas d'Amindrabe, n'assure pas un encadrement cohérent ; un processus bâclé à Ambendrana (premier contact en mars 2002, signature du contrat en janvier 2003) aboutit à un sentiment paysan d'avoir été trompé, une fois les signatures faites. Par ailleurs, la participation d'une manière générale limitée des membres aux cotisations des associations (Coba, *Kolo Harena*, AUE…) traduit une appropriation de ces structures qui tarde à se faire. Serait-ce plus une marginalisation qu'une intégration réussie des paysans au projet de conservation-développement ?

Un découpage en unités fonctionnelles

En phase finale, créer une aire protégée exige la définition d'unités d'aménagement qui réponde au souci d'allier conservation et développement. La procédure découpe la zone concernée en portions aux fonctions déterminées. Si elle traduit toujours une recherche de l'assiette spatiale la plus adéquate, la mise en œuvre du maillage reflète des conceptions différentes de l'action. Il en résulte des interférences aux effets imprévus.

Des zonations

La mise en protection d'une zone nécessite d'en préciser les limites, à deux niveaux.

Le premier démarque l'entité toute entière. Dans notre cas, il s'agit du corridor forestier betsileo-tanàla.

Le second niveau spécifie les gradients inégaux de conservation dans cette entité. Deux cas de figures regroupent les situations observées.

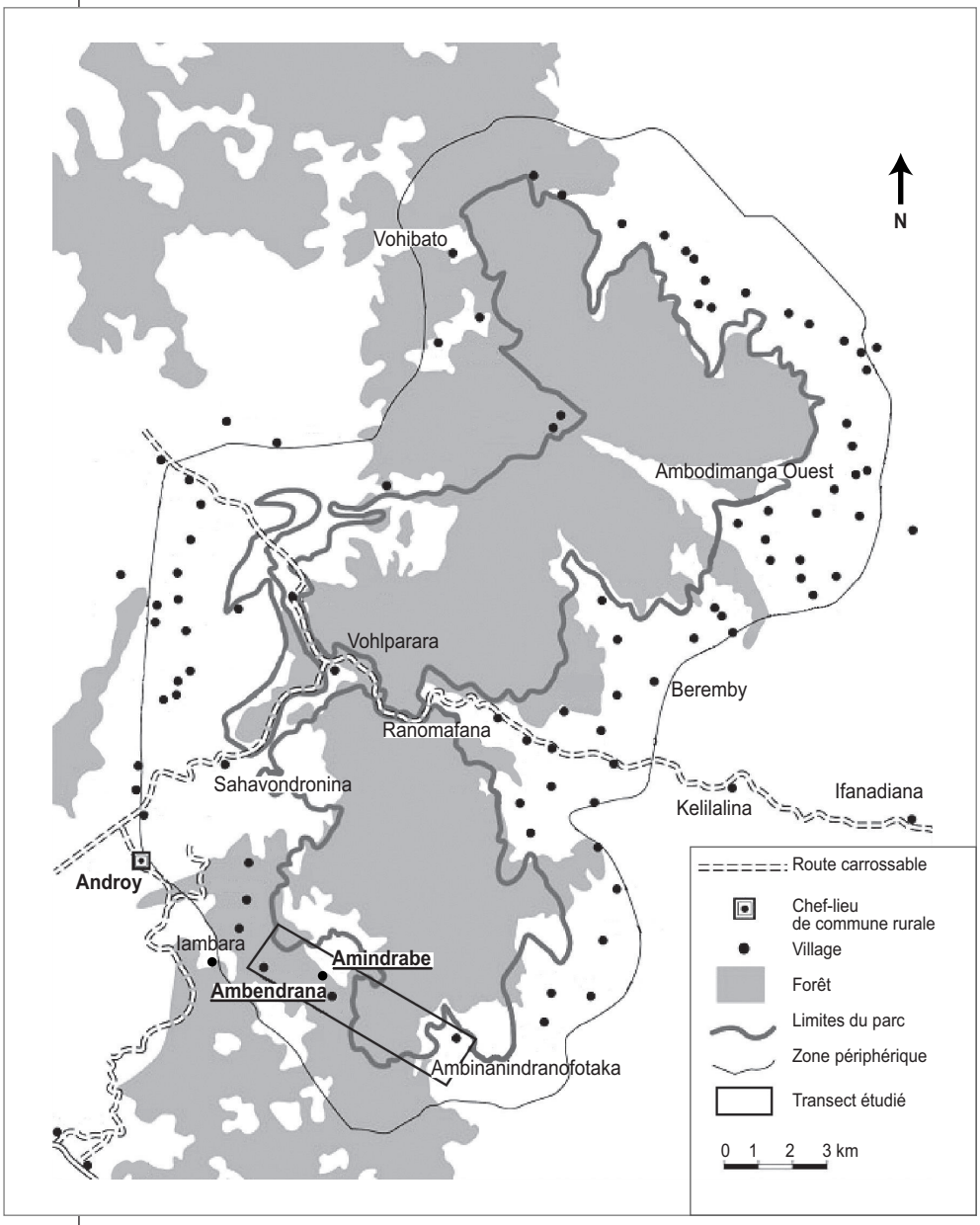

Carte 14
Le parc national de Ranomafana et les villages de la zone périphérique.
Source : Données Angap-SIG, Angap-DIR-F mai 2004 ; Blanc-Pamard *et al.*, 2006.

Le premier relève du statut de parc national : la différenciation se fait entre un noyau dur et une zone tampon. Le noyau dur est une zone riche sur le plan biologique. Considéré comme sanctuaire, il fait l'objet d'une préservation intégrale et voit toute activité, toute circulation strictement réglementée. La zone tampon jouxte le noyau dur. Sa présence et ses réglementations visent à renforcer la protection de l'aire protégée : les populations riveraines peuvent y exercer des droits d'usage déterminés. Trois sous-ensembles différencient ce secteur : les *zones d'occupation contrôlée* (ZOC) où des installations humaines pré-existaient à la création de l'aire protégée ; l*es zones d'utilisation contrôlée* (ZUC) et l*es zones de service* (ZS) également connues pour leurs infrastructures comme *zones d'utilisation durable* (ZUD). Cependant, les dispositions relatives aux nouvelles aires protégées montrent un changement. La NAP comprend l'ensemble noyau dur-zone tampon, elle se conçoit avec le complément des zones l'entourant ; ces dernières comprennent une zone de protection déterminée lors de la création de la nouvelle aire, et la zone périphérique. Ainsi, le parc national de Ranomafana, ancienne forêt classée, a acquis son statut actuel en 1991. Il comprend un noyau dur de 41 601 ha, que ceinture une zone périphérique de 3 km de largeur en moyenne, d'une superficie de 80 600 ha : cette dernière accueille les actions en partenariat entre opérateurs environnementaux, administration et acteurs locaux (Peters, 1997, 1998a, 1999). La Coba d'Amindrabe se trouve en zone périphérique (carte 14). Sur son territoire, les responsables du parc ont apposé en 2008 les marques de la limite de la zone de protection récemment créée par l'instauration du corridor forestier Ambositra-Vondrozo (décret de 2006) (photo 4).

Le second cas de figure se rapporte aux secteurs protégés dans le cadre d'un transfert de leur gestion auprès de communautés de base. Leur plan d'aménagement différencie l'affectation des ressources en définissant une spatialisation par type de forêt. Trois zones d'utilisation différentes coexistent au sein de chaque territoire de gestion contractualisée :

– une zone de conservation (ZC), où toute exploitation est bannie ;

– une zone de droits d'usage (CDU) : la population locale y prélève de manière réglementée ses besoins en produits ligneux sur une portion délimitée dans l'espace et dans le temps, par rotations successives ;

– une zone d'exploitation (ZE), permettant des objectifs commerciaux, mais collectifs et conformes aux prescriptions du plan d'aménagement.

Ce second type de configuration intéresse des superficies bien moindres que le premier : la Coba d'Amindrabe gère un site de 5 212 ha, celle de Tatamaly, un site de 1 172 ha (tabl. 1 et 2).

Les nouvelles délimitations indiquent ainsi clairement des fonctions spatiales spécifiques, qu'il s'agisse d'entités liées au parc national ou de zonation interne aux

sites de transfert de gestion. Elles instaurent de ce fait des balises pour situer ces espaces en « dedans » ou en « dehors » (JOLIVEAU, 2001) des perspectives de l'intervention.

Des conceptions différentes pour une assiette spatiale adéquate

Ces nouveaux découpages recherchent la bonne assiette spatiale de gestion de la biodiversité. L'objectif met en confrontation des conceptions différentes quant au « gabarit »[51] territorial adéquat et à la conduite de l'action.

À petite échelle, la mise en corridor du couloir forestier betsileo tanàla privilégie le critère écologique de la connectivité des habitats. De cette approche corridor, la priorité dès le début accordée aux considérations sociales distingue la perspective Territoires de développement et de conservation (TDC). Prônée par la Coopération française[52], elle définit les territoires avec des limites tracées en fonction de la reconnaissance d'une entité géographique par les populations locales et des activités des communautés concernées[53]. Ces territoires inscrivent leur « cohérence » (CARRIÈRE et MÉRAL, 2008) dans l'objectif de combiner conservation, utilisation et intégration régionale, ce qui peut conduire à créer un organisme public de coopération intercommunal et aboutir à une structure de gestion décentralisée. En ce sens, la perspective montre une similitude avec les parcs naturels régionaux en France qui sont des structures intercommunales au niveau desquelles l'ensemble des partenaires définit une stratégie de développement durable.

À grande échelle, la foresterie communautaire traduit le choix d'une gestion de proximité. Des groupements villageois constitués en association d'usagers peuvent accéder à « des concessions de droits d'usages exclusifs sur le domaine privé de l'État, dans le cadre de plans de gestion négociés » (MUTTENZER, 2001). La Gelose instaure ce nouveau cap suivant un contrat entre l'association paysanne locale (Coba), la commune (collectivité territoriale) et le service des Eaux et Forêts (tutelle technique). Son approche se veut transversale pour « inscrire la gestion des ressources dans une dynamique de développement régional négocié » (CERG2R, 1997). À l'inverse, l'approche gestion contractualisée des forêts (GCF) revient à des dispositions sectorielles, elle choisit de se consacrer aux seules forêts. Constatant les écarts entre les deux modèles, alors que la GCF est censée

51 Terme emprunté à Étienne JUILLARD (1972).

52 Fonds de solidarité prioritaire, projet « Gestion décentralisée des ressources naturelles ».

53 Renseignements communiqués par Éric Belvaux, chef du projet « Gestion décentralisée des ressources naturelles ». Daraina (nord-est de Madagascar) et Onilahy (plateau *mahafaly*, sud-ouest) sont les deux sites pilotes de l'action.

améliorer la Gelose, MALDIDIER (2001) se demande si la première est une « option concurrente ou complémentaire » de la seconde pour les forêts.

L'approche CAF (cadre d'appui forestier), conduite dans le cadre de programmes forestiers de WWF Madagascar, apporte encore une note autre à la divergence. Elle fait du terroir villageois, la base de gestion de la forêt : le terroir constitue l'assiette du plan d'aménagement de la zone, objet du transfert. Chaque village possède une portion de forêt à conserver dans son terroir. Le terroir, reconnu à son échelle comme un espace qui a une légitimité, devient fonctionnel et permet d'enraciner l'innovation du transfert dans le socle du coutumier.

Ces conceptions multiples tout à la fois engendrent des centres d'intérêts divergents et découlent d'eux. Elles mettent la biodiversité en lecture par des regards dont l'appréciation ne relève pas des mêmes critères : *Madagascar National Park* porte particulièrement attention à la superficie et au degré biologique des ressources du noyau dur (catégories I, II et IV), les ONG de conservation se préoccupent plutôt de ce qui est à l'extérieur des noyaux durs (catégories III, V et VI), alors que les ONG d'accompagnement et de service se soucient du nombre de secteurs concernés par leurs prestations, ainsi que de l'importance de leurs zones d'intervention. Malgré les discours convergents quant à son importance, la biodiversité ne fédère pas ; ses enjeux de protection et de développement sont matière à confrontation de pouvoirs inégaux.

Des découpages aux limites problématiques

Un plan d'aménagement articule des territoires de répartition de ressources. Encore faut-il que ces unités spatiales répondent à leur affectation. Or, les empiètements sur leurs limites posent problème, sur un double plan.

D'une part, l'affectation des nouvelles zones de gestion correspond rarement à l'organisation spatiale locale entre plusieurs groupes. L'innovation moderne pour conserver la biodiversité entre alors faiblement en résonance avec les us et coutumes territoriales. La première fonde ses délimitations sur des critères issus d'un savoir scientifique de forestiers et de biologistes : le DHP (diamètre à hauteur de poitrine), la densité d'occupation du sol, etc. Les secondes assoient leur légitimité sur le partage historique, et accepté, de l'espace.

En prenant l'exemple d'Ambendrana et d'Amindrabe, la carte 15 reporte plusieurs zones délimitées par les naturalistes : zone de conservation, zone de droits d'usage et celle de droits d'usage actuel (2003-2005 sur la carte, situation au début du contrat) qui change d'emplacement tous les trois ans. La carte indique également les territoires des groupes sociaux de la région, ces derniers se rattachant chacun à « son » village ancien : Ambohipanarivo, Ambohimandroso et Vohitsova. La

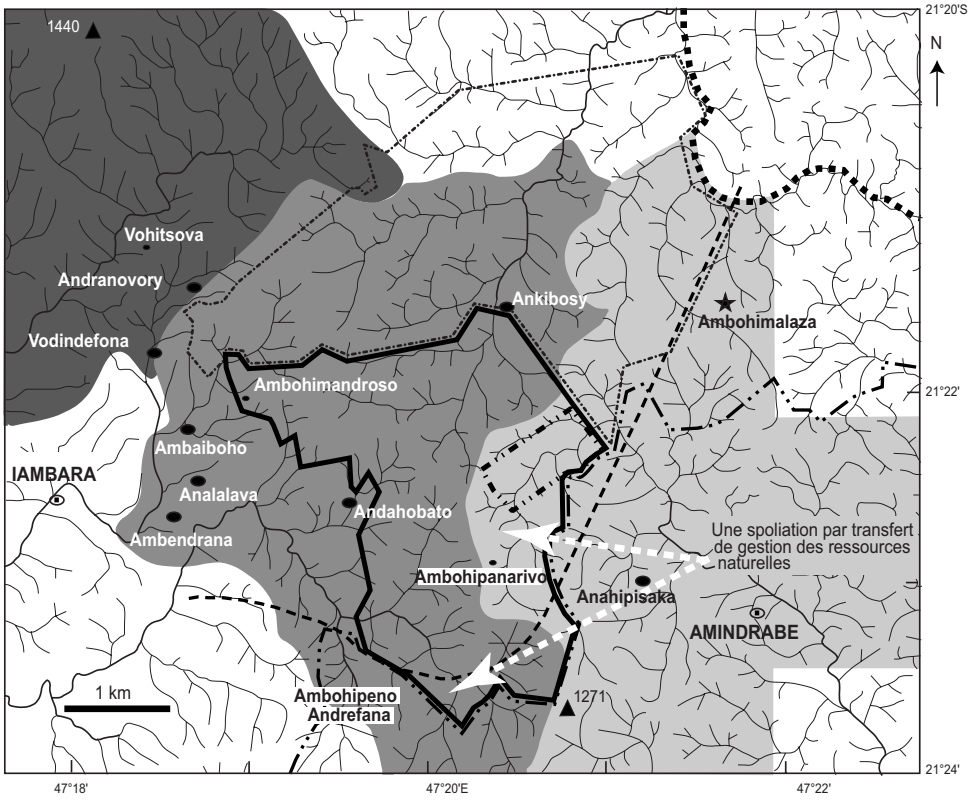

Fond de carte topographique de Madagascar : extrait de la feuille 0-53 nord : Alakamisy Ambohimaha, 1/50 000

Carte 15
Ambendrana-Amindrabe : des découpages spatiaux aux limites problématiques.
Source : BLANC-PAMARD *et al.*, 2006.

superposition des deux types de limites sur un même espace révèle les problèmes : si le secteur de prélèvement se trouve dans la zone d'influence d'un groupe social en conflit avec un autre groupe, ce dernier ne pourra pas y venir ; il devra alors soit ne plus prélever, soit être contraint de prélever dans son territoire, dont une grande partie se trouve être en zone protégée. Par ailleurs, certaines limites suivent le cours des vallées, comme celle à l'ouest d'Ankibosy, entre la zone de conservation et celle de droits d'usage. Elles nient la logique d'occupation des terres d'amont en aval et délient la complémentarité sociale des deux versants. Enfin, la carte permet de signaler une limite orientale de la zone de droits d'usage qui empiète fortement sur le territoire traditionnel du groupe voisin, ce dernier percevant le fait comme une « spoliation » (ce point sera détaillé dans le chapitre 7). La carte montre un exemple de décalage d'échelle où le savoir biologique soi-disant universel est appliqué avec des restrictions formelles, sans tenir compte d'une autre catégorie d'échelle qui permet une gestion sociale et politique – donc différente – du territoire.

D'autre part, les nouvelles zones de gestion s'ajoutent aux délimitations et aux aires de conservation existantes. Pourtant, l'extension spatiale et les objectifs diffèrent, selon qu'il s'agit d'espaces dont la gestion est transférée auprès de Coba, de parcs nationaux ou encore de nouvelles aires protégées. Mettre la conservation en territoires de cette manière exige d'ajuster l'intégration des unités les unes par rapport aux autres. La réalité observée dans le corridor forestier betsileo-tanàla révèle que tel ne fut pas le cas. Elle montre des interférences de logiques et d'échelles au sein de ce qui est désormais une nouvelle aire protégée au territoire divisé entre plusieurs fonctions et sous-fonctions. Des limites s'enchevêtrent ou se superposent, ce qui nuit à la gestion ainsi qu'à la réalisation des missions attendues d'un tel découpage. Avec la NAP, la superposition des cartes montre des empiètements de zones différenciées par les plans d'aménagement. Ainsi à Amindrabe, avec l'avènement de la nouvelle aire protégée que devient le corridor, les zones gérées par les Coba (transfert de gestion) se retrouvent incluses dans la zone tampon et subdivisées en zone écotouristique (ZET), zone d'utilisation durable (ZUD) et zone d'occupation contrôlée (ZOC) (cf. chapitre 7, fig. 16).

Ces superpositions engendrent une situation d'autant plus confuse que les nouvelles appellations perturbent les populations locales. L'exemple du *ny akanjon'ny parka*, « le vêtement du parc » est significatif. L'expression désigne la zone de protection du parc, dans le cadre de la nouvelle aire protégée. En novembre 2008, après la matérialisation des limites de cette zone de protection, la crainte d'un déguerpissement des populations locales était grande, alors que, pour les acteurs de la conservation, il était clair qu'on avait désormais affaire à une zone d'occupation contrôlée, sans velléité de déguerpissement. De telles confusions arrivent à un moment où doit désormais s'instaurer une cogestion entre Coba et organismes nationaux pour l'ensemble des aires protégées du corridor.

Discordances territoriales et politique environnementale

L'espace maillé du corridor traduit son aménagement comme aire protégée au sein de laquelle coexistent espaces exclus et aires de participation où les zones sont protégées à des degrés divers. Un problème de lisibilité territoriale marque la situation. En effet, les projets de conservation instaurent une organisation spatiale qui ne correspond pas toujours aux représentations des populations locales, et les projets eux-mêmes ont du mal à coordonner leurs interventions lorsque, au-delà de la protection forestière, le même espace attire d'autres activités de développement. Départements ministériels, associations et autorités locales, organismes internationaux et nationaux tentent chacun de gagner la confiance de la population locale et de construire une identité à leur projet. En découlent, pour les paysans, des difficultés à se repérer.

« Adouber » le corridor souligne, pour les autorités malgaches, le choix d'une politique environnementale sensible aux grands principes de la conservation : protéger une biodiversité riche et d'autant plus précieuse qu'elle est menacée ; associer des modes de gouvernance complémentaires en accordant une place importante, car stratégique à la participation des communautés riveraines ; combiner conservation et développement. Des transferts de gestion, la mise en place d'un système d'aires protégées, ou encore l'émergence d'instances de concertation chez les paysans (fédération de Coba) comme au niveau des intervenants (comité multilocal de planification) accompagnent cette dynamique. L'action veut structurer les associations paysannes et appliquer un plan d'aménagement de la forêt pour en réglementer l'accès aux ressources.

Cette dernière dimension représente le principal changement pour les populations locales dans leurs relations au territoire. Non pas qu'elles découvrent un mode d'administration par découpage d'unités spatiales, car leurs principes d'organisation s'appuient eux-mêmes sur une occupation de l'espace par fragmentations (cf. conclusion du chapitre 2). Le problème réside dans le fait que les nouvelles unités instaurées ne sont pas compatibles avec les pratiques territoriales paysannes. La définition scientifique[54] du terme biodiversité renvoie à une image de richesse, aussi bien sur le plan quantitatif (pays méga divers) que qualitatif (biodiversité remarquable), elle rejoint en cela la perception locale d'un milieu forestier riche de ses ressources. Or, c'est désormais la rareté qui est au centre

[54] Les approches de *Political Ecology* (voir entre autres les travaux de Blaikie, 1995 ; Bassett et Zuéli, 2003 ; Benjaminsen et Svarstad, 2009 ; Robbins, 2004) soulignent que la définition de la biodiversité correspond à une jonction entre l'état de la science, par la connaissance scientifique légitimée, et l'acceptation politique d'une mise en avant de cette définition.

des réflexions et de l'action de conservation. Ce principe guide les aménagements et se traduit par une soustraction des aires à la disposition de l'usage paysan. Le déphasage est source de conflits, au détriment de la régulation de la ressource forestière. Il met particulièrement en lumière la réalité d'une politique environnementale imposée de l'extérieur. L'environnement sert de support à de nouveaux groupes de développeurs et l'espace local, pourtant valorisé dans les discours comme un niveau de convergence entre les populations et les politiques publiques œuvrant pour l'environnement, n'est que le réceptacle d'actions décidées ailleurs, au sein d'autres instances.

Conclusion : requalifications spatiales, mais contradictions conceptuelles

L'histoire du Betsileo montre des glissements de cœurs du territoire. Dans une région « au-Sud-de-la-Matsiatra » qui n'a jamais été unifiée à l'époque des royaumes, l'Isandra, en son temps, a été la principauté la plus influente, rayonnant sur ses voisins du Lalangina à l'est, et de l'Arindrano au sud. La conquête merina a excentré ce siège de pouvoir en créant Fianarantsoa et en mettant en place un axe de communication qui évite l'Isandra, ce que la colonisation confirmera avec le tracé de la route nationale 7. Fianarantsoa devient alors la capitale du Betsileo. Dans cette trajectoire temporelle, le Lalangina est resté en retrait des lieux de pouvoir : l'apogée même de sa grandeur dans la deuxième moitié du XVIII^e^ siècle correspond à la phase de domination du royaume de l'Isandra. Le Lalangina développait davantage des caractéristiques d'interface avec le bas pays tanàla à l'est, tirant parti de sa situation en bordure des hautes terres. Tout comme pour l'Isandra, les routes de l'administration merina puis coloniale ont fixé des axes qui ont mis la région à l'écart, situation à laquelle les aménagements depuis l'Indépendance n'ont pas remédié. Cette marge s'avère intéressante seulement à partir des années 1980 lorsque le paradigme de la conservation promeut le massif forestier oriental betsileo en une ressource rare et riche à protéger. Dès lors, l'espace qui fut à la fois bordure et interface entre Betsileo et Tanàla devient à son tour le cœur des actions de conservation et de développement de la région. Mis sous les feux de la rampe, le corridor forestier attire les projets. La marge est devenue cœur.

L'évolution est aussi synonyme de nouveaux découpages spatiaux, au service de la protection forestière. Ces césures touchent différents niveaux scalaires, depuis les espaces de vie des communautés locales jusqu'au grand territoire du corridor qui s'étend sur plus de 300 000 ha. Leurs objectifs convergent, quelle que soit l'échelle, vers la définition d'unités d'action pertinentes pour gérer la biodiversité.

Pourtant, les bénéfices de la conservation ainsi territorialisée ne sont pas localement perçus, pour des raisons économiques, sociales, foncières, comme positifs par rapport à la conversion de la forêt, c'est-à-dire les avantages produits par les activités agricoles dans un espace forestier converti en rizières. Un autre paradoxe est que, dans le contexte du transfert de responsabilités de gestion des ressources forestières vers les communautés locales, ces mêmes communautés perdent le contrôle de la gestion de leurs ressources soit parce que les unités de conservation forestière ne correspondent pas aux unités sociales, soit lorsque la taille de ces unités les met hors de portée d'un contrôle paysan. La nouvelle territorialisation des espaces forestiers aboutit à une situation difficile et pose le problème de l'adoption locale des mesures de conservation.

La légitimité de ces nouvelles dispositions reste un enjeu central de la politique environnementale. Elle fonde l'innovation de la Gelose, loi inédite qui reconnaît le *dina*, convention collective régulant le droit coutumier : l'acte légitime les institutions locales. Tout en soulignant l'interférence des enjeux de légitimité avec des processus légaux, un tel choix traduit la volonté de reconnaître les capacités locales. Il accompagne une « métamorphose » de l'image des sociétés paysannes. Dans un premier temps vues comme prédatrices et au cœur de la « spirale de dégradation de l'environnement »[55], ces dernières sont désormais considérées comme responsables et partenaires incontournables de la conservation. La réalité cependant révèle que dans le renouvellement des dispositifs environnementaux, la construction repose sur les savoirs scientifiques et leur autorité, bien plus que sur les savoirs locaux. Les critères des naturalistes priment pour définir les unités d'aménagement forestier, ce qui entre en résonance avec le financement international de la politique environnementale malgache : les experts doivent retrouver leurs marques dans l'action et dans l'évaluation de cette dernière, suivant une logique de « traduction de normes internationales en applications nationales » (Aubertin, 2005). Les rapports de force qui accompagnent la question de la biodiversité dans les relations Nord/Sud (Hufty, 2005) participent de cette emprise des savoirs scientifiques et limitent la prise en compte de la vision autochtone de la conservation. Cette dernière est pourtant une condition *sine qua non* de l'acceptation sociale du dispositif.

55 Expression des textes environnementaux des années 1990.

Territoires de conservation, territoires de vie

Partie 2

Les enjeux environnementaux ont mis en place des dispositifs de conservation de la nature à l'intérieur des espaces de production agricole, sylvicole et pastorale. Cette « écologisation », que MÉLARD (2008) définit comme les « processus et procédures par lesquels la société prend en compte l'environnement dans sa dynamique de développement », est traduite à travers de multiples conventions et conférences internationales, ainsi que par le biais d'ONG internationales, nationales ou locales (AUBERTIN, 2005 ; MÉRAL, 2012).

Cette évolution des politiques publiques fait voisiner au sein des espaces ruraux, zones protégées et zones exploitées dans un maillage aux agencements et aux modalités de conservation changeants.

Plutôt que de transformation, on parlera de reconfiguration. Nous proposons une relecture de la ruralité par l'environnement, c'est-à-dire par cette nouvelle gestion des territoires ruraux qui met à contribution les agriculteurs pour enrayer l'érosion de la biodiversité. Nos interrogations portent, d'une part sur la capacité des dispositifs environnementaux à réorganiser les systèmes et territoires de production et, d'autre part, sur la mobilisation des agriculteurs pour s'approprier effectivement ces nouvelles normes ou bien pour les contourner. Comment se concrétise la mise en œuvre des normes de protection de l'environnement au niveau local ? S'agit-il seulement de corriger les impacts négatifs des pratiques locales ? Dans quelle mesure les politiques environnementales entraînent-elles une réelle réorganisation des systèmes de production, de simples ajustements ou des arrangements ? Quelle est l'interférence des projets d'écologisation des espaces ruraux avec des formes d'organisation sociales et territoriales déjà en place ?

< Bas-fond rizicole dans un vallon forestier (vers Ankibosy).
© Chantal Blanc-Pamard

Des politiques publiques et leur mise en œuvre

Chapitre 4

L'étude du corridor forestier betsileo-tanàla met en lumière l'interférence des différentes échelles de décisions concernées par les politiques environnementales. L'État fait de ces dernières un programme d'action gouvernemental (MÉNY et THOENIG, 1989) auquel il donne sens par un ensemble de prescriptions découlant de son référentiel (MULLER, 2003). Il décide de ces politiques en fonction du contexte et des financements internationaux, mais aussi suivant les besoins et priorités nationales et régionales. Tout autant l'évolution importante des initiatives conduites dans le corridor que la complexité de leur mise en œuvre rendent compte d'actions sur lesquelles l'échelle globale et l'échelle locale ont du mal à s'accorder.

À cela s'ajoute l'intérêt d'un élargissement historique aux politiques coloniales de la nature malgache : dans un monde environnementalisé, Madagascar est une scène particulièrement intéressante de par sa longue histoire avec la protection d'un bien naturel comme les forêts.

Une déclinaison en trois temps

Trois étapes marquent l'évolution des politiques publiques en matière d'environnement auxquelles sont associés des types différents de dispositifs.

Protection de la nature

Dans un premier temps, il n'était alors pas encore question d'environnement à proprement parler, mais d'atteintes à la forêt. Le *tavy*, système de culture pluviale

(riz ou manioc) sur défriche-brûlis de forêt est accusé d'être la cause de la déforestation. Depuis plus de deux siècles, le feu et la déforestation sont sources de propos alarmistes, de réflexions scientifiques et de discours politiques. Que les paysans malgaches contrôlent les forêts par le feu est une question récurrente qui les oppose à la monarchie merina, aux administrations coloniales et aux politiques actuelles (KULL, 2004). Le *tavy* reste le mode d'appropriation foncière préféré des paysans (COULAUD, 1973[56] ; COVU, 1978 ; AUBERT *et al*., 2003 ; PFUND, 2000 ; RATOVOSON, 1979).

Dans un contexte colonial, de 1920 à 1960, des dispositifs essentiellement réglementaires visaient à limiter les nuisances et à mettre en réserve des espaces protégés (LOUVEL, 1927). Avec le reboisement, l'objectif était de pallier la dénudation avancée du relief, un facteur d'érosion. Les plans de reboisement furent établis dès 1901 et les travaux de plantation en station commencèrent en 1907. Le premier département technique créé par Gallieni est le Service forestier (FREMIGACCI, 1998). La politique forestière malgache s'inscrivait dans l'opposition entre espace cultivé et espace forestier sur le modèle de la France et des pays occidentaux. La gestion des forêts fut déléguée à un organisme particulier et encadrée par des lois spécifiques.

La création de réserves

En ce qui concerne les aires protégées, Madagascar menait une politique pionnière en complément du reboisement et de la lutte contre les feux. Les dix premières aires protégées (réserve naturelle), réparties dans les différentes formations végétales de l'île, furent mises en place par un décret du 31 décembre 1927. Ce sont des espaces où toute pénétration humaine est interdite, une telle mesure étant considérée comme le moyen par excellence de protéger la nature, car tout doit s'y passer comme si l'homme n'existait pas. Cette initiative fit de Madagascar l'un des premiers pays en Afrique à établir un système de réserves naturelles à l'échelle nationale. La répression s'organisa. Un décret forestier de novembre 1930 interdisait les défrichements de forêts. Il revenait au service des Eaux et Forêts de délimiter pour chaque village un périmètre de culture, alors nommé « réserve indigène ». Une décennie plus tard, dans les années 1940, l'affirmation du paysan prédateur est clairement affichée dans la proposition du botaniste HUMBERT (1927) face à la dégradation des sols. « Des regroupements de population s'imposent inévitablement... en raison de la multiplication des *tavys*. Il faudra évidemment rechercher sans délai les emplacements appropriés de nouveaux villages, assez

56 COULAUD (1973), en pays *zafimaniry*, fait l'analyse d'une longue lutte peu efficace contre le *tavy*, entreprise sous la monarchie merina.

loin des lisières intactes pour que la tentation de les attaquer ne soit pas trop forte, et sur des points où une surveillance efficace puisse être exercée... Il s'agit d'une tâche ardue, mais l'ampleur du mal exige des remèdes énergiques et puissants ».

Les reboisements

L'administration coloniale a entrepris à l'échelle des hautes terres une politique de reboisement en eucalyptus et en mimosas. Elle visait à protéger les paysages dénudés de l'érosion, mais aussi à fournir en bois les locomotives à vapeur qui ont fonctionné jusque dans les années 1950, époque de passage du charbon au moteur à diesel. Sous la Première République (1960-1972), la politique forestière rendait propriétaire d'un terrain celui qui y plantait des arbres et qui l'occupait de manière « paisible » pendant une période minimale de 10 ans. Ici, les politiques de reboisement se lisent dans le paysage à travers une mosaïque de plantations entre l'est du massif de l'Igodona et la forêt *ala gasy*. Les forêts artificielles, principalement situées à l'ouest, sont de trois types : reboisement d'eucalyptus (*Eucalyptus robusta*), de mimosas (*Acacia dealbata*) et de pins (*Pinus patula*).

Les plantations d'eucalyptus

Les paysans ont très vite maîtrisé les plantations d'eucalyptus, imposées par l'administration coloniale[57]. *Eucalyptus robusta* répondait à une double préoccupation, reboiser les espaces dénudés et procurer une matière première. L'adoption de l'arbre et sa gestion par les paysans correspondent à une logique de marquage foncier en sécurisant l'appropriation des terres. Les plantations sont toutes appropriées soit individuellement, soit collectivement (reboisement du *fokonolona*). Les eucalyptus apportent du bois de construction et des ressources monétaires. De plus, la fabrication de charbon de bois est source de revenus.

Les plantations de mimosas

Ce sont essentiellement des taillis qui résultent de l'exploitation de *Acacia* sp., plantés par la Société des tannins malagasy pendant la période coloniale. Le mimosa n'est pas utilisé à Ambendrana pour le charbon de bois.

57 Dans la revue *Bois et Forêts des Tropiques* est paru en 1953 un article d'Aubréville sous le titre « Il n'y aura pas de guerre de l'eucalyptus à Madagascar ». C'est un plaidoyer pour l'eucalyptus et le Service forestier « formé à l'idée de défendre le patrimoine des générations futures » par des plantations artificielles.

Les plantations de pins

Elles marquent le plus le paysage : longs fûts rectilignes élancés vers le ciel, portions de forêts calcinées et arbres étêtés ou tombés à terre. Les pins sont très sensibles aux vents violents des cyclones qui ont fait de nombreux dégâts, notamment en 1994 et 2000, et par conséquent, ce sont les plantations les plus dégradées. Les pins fournissent du bois de chauffe et de construction aux villageois.

Sur la carte topographique au 1/50 000 (Alakamisy Ambohimaha 053 Nord) qui date de 1973, la « pinière domaniale de Vatovaky » est mentionnée : elle s'étend sur une bande de 9 km de long du nord au sud à l'est de la lisière de la forêt et borde, au nord du *fokontany* d'Iambara qui abrite les villages d'Ambendrana et d'Amindrabe, la forêt *ala gasy*. En revanche, sur la carte forestière de Madagascar (053 Alakamisy), plus ancienne (1963), les reboisements (en pins) ne sont localisés que de part et d'autre du chemin de fer.

Ce reboisement a fait l'objet d'une immatriculation foncière. Ces plantations sont exploitées par des opérateurs privés pour le « bûcheronnage ». Ils font appel à des paysans qu'ils salarient pour cette activité. Actuellement, le *fokonolona* de chaque village commence à revendiquer le droit d'usage des surfaces anciennement reboisées par l'État, ce qui est source de tensions avec les exploitants forestiers.

Les périmètres de culture

Les périmètres de culture sont des dispositifs environnementaux à l'échelle locale qui prennent en charge la déforestation d'une manière sectorielle et compartimentée en limitant le *tavy*. Ils complètent la conservation de la nature à une échelle nationale en limitant l'exploitation des forêts sur les terroirs et sont encadrés par le service des Eaux et Forêts. Dans les années 1970, l'augmentation démographique cantonne les villageois aux terroirs situés à la lisière de la forêt et limités dans leur extension. Le *tavy* et le feu dans la forêt domaniale étant interdits par le service des Eaux et Forêts, les paysans recherchent de nouvelles terres à cultiver. Ils déposent auprès de ce même service une demande de périmètre de culture, *vakiala* (litt. « casser-forêt »), qui s'accompagne de l'autorisation de pratiquer le *tavy*. Les paysans recherchent surtout à augmenter leur production en haricot et en maïs, car la production de riz est déjà insuffisante et la soudure difficile. L'attribution d'un lot est assortie d'une clause : « Les propriétaires de rizières cultivables ne peuvent bénéficier de la présente autorisation s'ils n'ont pas mis toutes les rizières en valeur ». Par ailleurs, l'autorisation « de défrichement et de mise à feu pour les cultures vivrières » engage le bénéficiaire à planter 200 pieds d'eucalyptus au minimum par an, reboisements destinés au *fokonolona*, ainsi qu'à ne pas cultiver le tiers du

versant supérieur. Les périmètres de culture se lisent dans le paysage : marqueterie de champs sur les versants, forêt sur les crêtes.

Sur le territoire d'Ambendrana, trois périmètres de culture sont attribués en 1974 de 80 ha, en 1991 de 35 ha et en 1993 de 61 ha (fig. 10). La mise en valeur de ces périmètres s'inscrit dans une dynamique orientée vers la mise en rizières de bas-fonds forestiers, c'est-à-dire un traitement de la forêt dans une complémentarité bas-fond rizicole en construction/versant avec cultures pluviales. Cette exploitation caractérise les bas-fonds amont adjacents des premiers bas-fonds rizicultivés.

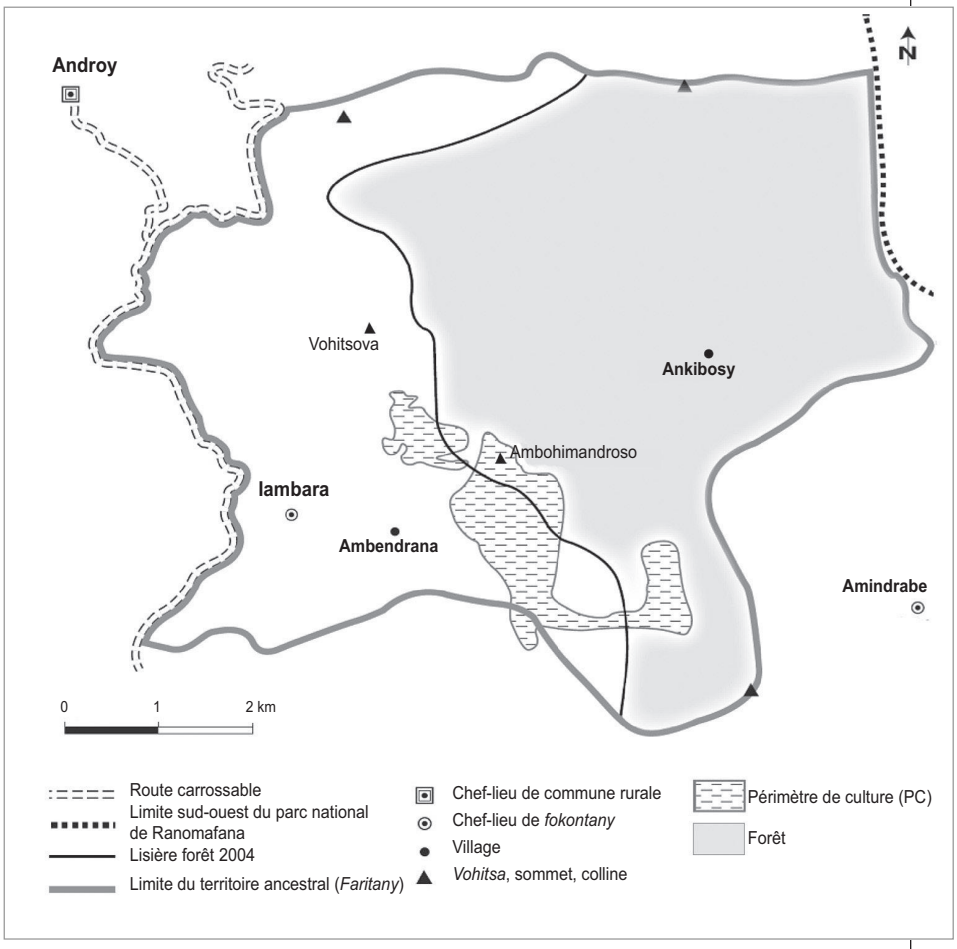

Figure 10
Les périmètres de culture à Ambendrana.
Source : Blanc-Pamard *et al.*, 2006.

La donation domaniale en périmètres de culture concerne également le terroir d'Amindrabe où la superficie attribuée en 1974 est de 132 ha incluant bas-fonds et versants. Les limites du périmètre cultivable sont matérialisées par une trouée signalée par des marques effectuées au marteau sur les grands arbres (*tavy làlana*, litt. « défrichement chemin »).

Cette politique forestière contribue à la maîtrise foncière en fixant les exploitants dans et autour du bas-fond sans pour autant suspendre l'exploitation de la forêt.

Ainsi, des enjeux essentiellement spatiaux marquent ce premier temps. Il s'agit du repérage et de l'évaluation des espaces disponibles aux villageois par rapport aux espaces à autres finalités, des marquages fonciers de ces espaces, mais aussi de l'importance des limites et délimitations. Réserves naturelles, reboisements et périmètres de cultures traduisent ces enjeux.

Conservation de la biodiversité

À la fin des années 1980 commence un deuxième temps où les enjeux se déplacent de la nature à la biodiversité, des espèces et espaces menacés à la conservation de la biodiversité, mot-clef des dispositifs d'écologisation. La biodiversité, l'une des thématiques environnementales la plus importante et la plus ancienne car mise à l'Agenda dès la conférence de Rio en 1992, devient une norme d'action et accompagne par exemple le renouvellement de la législation minière.

Pour une gestion durable des forêts

La décennie 1990 marque une évolution des politiques de gestion des ressources naturelles par des actions qui associent information et formation avec un objectif de gestion durable des forêts. En 1990, Madagascar est le premier pays du continent africain à avoir adopté une charte sur l'environnement. La même année, le pays s'accorde avec les grands bailleurs de fonds pour se doter d'un plan d'action environnemental (PAE) sur 15 ans, décomposé en trois phases. Par ailleurs, la décentralisation, relancée, intervient par un transfert des responsabilités de gestion des ressources naturelles aux communautés locales.

Le PAE qui a démarré en 1990 a dû évoluer après un bilan de la première phase, le premier Programme environnemental (PE1). Avec la deuxième phase (PE2), Madagascar met en place une décentralisation avec un cadre juridique afférent (Aubert, 2002). La loi dite Gelose (gestion locale sécurisée) de 1996 entre dans ce processus, de même que la gestion contractualisée des forêts (GCF) en 2001 (cf. chapitre 3). Il y a une intégration localisée des modes de gouvernance de l'accès

aux ressources (Maldidier, 2001 ; Aubert, 2002 ; Ramamonjisoa, 2004)[58]. La troisième étape (PE3), achevée en 2009, a été consacrée à la promotion d'un écotourisme de qualité afin de couvrir une partie des frais de fonctionnement du réseau national des aires protégées.

Les politiques malgaches de conservation de la biodiversité se sont ainsi renouvelées depuis les années 1990. Elles traduisent deux types d'injonctions. La première, une injonction à délimiter, installe une politique territoriale avec des réglementations portant à la fois sur des espaces physiques, mais aussi sur les droits d'usage, d'accès, de commercialisation. Les enjeux et conflits qui en résultent se situent dans un mouvement global d'enclosure de la biodiversité qui provoque un changement d'un accès dit libre des ressources communes par les acteurs locaux à une confiscation ou à une gestion contractualisée locale. L'exemple de la province de Fianarantsoa montre à quel point la réalité biologique du corridor forestier génère une multitude de formes de gestion de la ressource forestière.

La seconde injonction porte sur la participation (Blanc-Pamard et Fauroux, 2004). Sollicitée depuis les années 1980, puis imposée depuis, la participation est surtout celle des acteurs locaux. Elle doit se faire « au bénéfice » des acteurs regroupés dans une communauté locale de base. Depuis que Madagascar s'est engagé en 2005 à réduire la pauvreté dans le cadre des Objectifs du millénaire pour le développement, on note un changement de priorité. Alors que la politique environnementale a été mise en place avec pour objectif la conservation de la biodiversité et donc une gestion durable des forêts, de plus en plus la question de l'environnement est mise au service de la lutte contre la pauvreté dans une orientation économique accentuée. La gestion durable, qui était un objectif, est devenue un moyen pour relever le défi de la pauvreté.

Les réaffectations territoriales

Les dispositifs de réaffectation territoriale matérialisent cette évolution et entraînent une nouvelle perception, un nouveau classement des usages passés. Ils sont à l'origine d'un réagencement des groupes qui les développent et des relations sociales qui les encadrent. La définition des normes d'écologisation modifie les règles et les droits, et entraîne une désappropriation ou une appropriation territoriale, que ce soit à l'échelle locale ou nationale.

Les territoires de conservation mis en GCF illustrent les changements survenus à l'échelle locale. Leur exploitation doit s'effectuer conformément à un plan

58 Deux études présentent un bilan des transferts de gestion, dix ans après leur mise en place : l'une à l'échelle nationale (Montagne *et al.*, 2007), basée sur un rapport de 2005 ; l'autre s'appuyant sur les corridors forestiers de Fandriana-Vondrozo et d'Ankeniheny-Zahamena à l'interface des hautes terres centrales et du versant oriental de l'île, (Hockley et Andriamarovololona, 2007).

d'aménagement qui fixe le volume annuel de prélèvement et le zonage des unités (zone de conservation, zone de droits d'usage et zone d'exploitation où l'exploitation à but commercial est autorisée selon certaines prescriptions convenues et inscrites dans le cahier des charges). Notre étude des 4 sites informe cette grille de lecture des reconfigurations socio-spatiales.

À l'échelle nationale, les aires protégées se multiplient depuis leur création en 1927. En juin 2003, Madagascar comptait : 8 parcs nationaux, 5 réserves naturelles intégrales et 23 réserves spéciales (données Angap, 2003). L'ensemble totalisait une superficie protégée de 3 % du territoire, un taux faible si l'on se réfère à celui de 10 % que l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) considère comme raisonnable pour chaque pays du monde. La volonté politique exprimée à travers l'engagement de Durban est d'étendre ce réseau à 60 000 km², soit 10 % du territoire.

Tableau 3
Objectifs et statuts de l'aire protégée (AP) à statut de parc national.

Aire protégée	Objectifs	Caractéristiques	Activités interdites	Activités soumises à autorisation
Parc national	– Protection, conservation, aménagement de la végétation et des populations d'animaux sauvages – Conservation du patrimoine culturel ou naturel original dans l'intérêt, l'éducation et la récréation du public	Aire contenant des échantillons représentatifs de régions naturelles importantes, de traits ou de panoramas d'importance nationale ou internationale, où les animaux, les plantes, les sites, paysages ou formations géologiques ont une valeur scientifique, culturelle ou esthétique particulière	Défrichements, chasse, pêche, exploitation forestière, agricole, minière, pâturage, fouilles, sondages, pollution des eaux	– Circulation, camping, visites à des fins d'inspiration, d'éducation, de culture et de détente – Travaux pour les besoins de l'aménagement

Source : ANGAP, WWF, 2002.

Dans le corridor betsileo-tanàla, l'Angap gère le parc de Ranomafana dans le cadre de sa mission qui consiste essentiellement à « établir, conserver et gérer de manière durable un réseau national de parcs et réserves, représentatif de la diversité biologique ou du patrimoine naturel propres à Madagascar. Ces aires protégées, sources de fierté nationale pour les générations présentes et futures, doivent être des lieux de préservation, d'éducation, de récréation et contribuer au développement des communautés riveraines et à l'économie régionale et nationale » (rapport Angap, avril 2002).

Les restrictions d'accès aux aires protégées génèrent pour les habitants des villages situés dans la zone périphérique du parc des indemnisations calculées sur

la base d'un partage des droits d'entrée[59]. L'Angap appuie ainsi des micro-projets d'associations paysannes des *fokontany* de cette zone. Dès lors, l'aire protégée entend constituer « en matière de développement économique et social durable une zone et un facteur significatif de développement socio-économique au niveau local, régional et même provincial » (Angap/WWF, avril 2002).

Avec les nouvelles aires protégées[60], la perspective est aussi de viser à compléter la représentativité et assurer la durabilité de la biodiversité malgache. Le dispositif du corridor forestier Ambositra Vondrozo fut accepté par le gouvernement en 2006 avec un statut temporaire de « réserve de ressource naturelle » dérivant de la catégorie VI de l'UICN : une aire protégée administrée principalement à des fins d'utilisation durable des ressources naturelles. La réserve « fait partie des aires protégées les plus riches en espèces et en habitats de Madagascar » (ministère de l'Environnement et des Forêts, 2008). Ses altitudes varient de 200 à 1 900 m, incluant des forêts de basse, moyenne et haute altitude. Le corridor abrite 100 % de la population mondiale de *Hapalemur aureus*[61], 50 % de la population mondiale d'*Eulemur cinereiceps* et *Prolemur simus*. Objectifs de protection et d'amélioration des conditions de vie des populations locales riveraines ou vivant dans cette réserve vont de pair. Sa mise en place repose sur un processus de consultation locale qui doit aboutir pour chaque commune à la signature d'un procès-verbal qui précise la délimitation de la nouvelle aire protégée. Ceci s'accompagne d'une évaluation des « pertes liées à la restriction d'accès aux forêts » et du nombre de foyers touchés, par exemple restriction dans le prélèvement de bois de construction ou d'artisanat, dans la collecte de produits de chasse et pêche. Les différents zonages, avec une estimation des superficies de chaque zone et l'établissement d'une « carte (en couleurs) de délimitation de la nouvelle aire protégée » par commune, sont précisés. L'élaboration du plan d'aménagement et de gestion de cette réserve de ressources naturelles est une étape importante pour assurer le succès de sa gestion. Ce plan implique non seulement les autorités politico-administratives, les départements techniques et tous les partenaires de développement, « mais surtout la population environnante dont les intérêts légitimes sont pris en considération » (ministère de l'Environnement et des Forêts, *op. cit.*).

59 Le financement des aires protégées est, lui-même, également un problème (Carret et Loyer, 2003). Une étude concerne plus particulièrement le parc national de Ranomafana (Ferraro, 2002).

60 Axée sur cette question, la loi 028/2008 du 29 octobre 2008 portant refonte du Code de gestion des aires protégées (COAP, loi 2001/05 du 11 février 2003). S'y ajoutent les décrets relatifs à la mise en compatibilité des investissements avec l'environnement (MECIE) : décret 1992-926 à l'origine, modifié par le décret 1999-95, puis par le décret 2004-167.

61 *Hapalemur aureus* ou Hapalémur doré est un lémurien de bambou découvert en 1986. Il représente l'une des figures emblématiques du parc. Dans la typologie établie par l'UICN (Liste rouge des espèces menacées, 2004), les lémuriens sont classés dans la catégorie « *CR Critically Endangered* » (en danger critique d'extinction).

Évolution de la législation minière

Comment s'inscrit, dans ce temps d'une politique publique où la conservation de la biodiversité prime, l'évolution de la législation minière ? L'enjeu des relations entre forêts et mines est crucial, car il concerne deux domaines attirant les investissements directs étrangers. Il explique les dispositions prises à l'échelle nationale.

En 1999, Madagascar a adopté un code minier (loi n° 99-022) exprimant l'adoption de stratégies libérales visant à faire des mines, un levier de développement (World Bank, 1992). Dans le même temps, la prégnance des préoccupations environnementales établit une priorité de la conservation de la nature sur l'exploitation minière lorsque celle-ci concerne des espaces écologiques ou géographiques sensibles. Financé par la Banque mondiale, un programme sur le thème « gouvernance des ressources minières » a ainsi abouti à la création du département Environnement au sein du ministère des Mines en 2007 et à la mise en place, au niveau des directions régionales, de cellules environnementales : celles-ci s'occupent de la cartographie des secteurs à titres miniers et assurent la fonction d'interface entre le cadastre minier et les organismes environnementaux. Du côté du ministère responsable de la forêt[62], deux points importent. D'une part, la définition et la délimitation des zones forestières sensibles, c'est-à-dire « dont l'équilibre écologique est facilement ou déjà perturbé » : ce sont les espaces à protéger en priorité. D'autre part, l'application du décret de la mise en compatibilité des investissements avec l'environnement dont la dernière version de 2004 pose des conditions *sine qua non* dans ses articles 3 à 5 : l'obligation d'une étude de l'impact environnemental de tout projet d'investissement public et privé, pour obtenir un permis environnemental assorti soit d'un plan de gestion environnementale du projet qui fait office de cahier des charges, soit d'un programme d'engagement environnemental approuvé par les autorités compétentes. Ce cadre réglementaire renouvelé de l'activité minière instaure un système qui privilégie la protection des forêts[63].

La mine n'est plus, certes, une activité significative dans le secteur étudié, bien que l'extraction de produits du sous-sol ait été pratiquée dans la lisière forestière orientale du Lalangina (Randriamarolaza, 1982). Rappelons les toponymes d'Ankerivy « où-il-y-a beaucoup-de-fer », ou d'Antamby « là-où-il-y-a-du-fer », sur le terroir d'Ambendrana (cf. chapitre 1) : ils révèlent le rôle ancien de la production de minerai de fer. Par ailleurs, ce même secteur se trouve éloigné de la zone où les carrés miniers empiètent sur la forêt, dans la partie sud du corridor, créant de

62 La dénomination de ce ministère a plusieurs fois changé depuis les années 1980. Création en 1980 du premier « ministère de l'Environnement » ; 2003, ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts ; ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts et du Tourisme en 2007 ; depuis 2009, ministère de l'Environnement et des Forêts.

63 Des analyses mettent en avant les difficultés de fonctionnement du système (Sarrasin, 2009 ; CMP, 2008).

« gros trous » liés aux gisements de corindon, or et sable blanc (CMP, 2008 ; Haonasoa, 2008 ; Mohamed, 2008). Un changement cependant semble en cours. Au cours de nos observations et enquêtes sur le terrain en 2008, aucun ménage des terroirs étudiés ne faisait de l'activité minière sur place ou dans les déplacements lointains, une source de revenus. Par ailleurs, au niveau régional, il n'y avait pas d'évocation de problèmes d'exploitants miniers illicites opérant dans le parc national de Ranomafana ou sa périphérie, ce qui était significatif. En effet, si le problème avait existé, il aurait été fortement médiatisé, en particulier par les ONG de l'environnement pour interpeller les acteurs de la politique environnementale. Les responsables institutionnels ne peuvent taire de tels problèmes.

Lors de notre dernier passage sur le terrain en octobre 2011, des ménages s'adonnaient à un orpaillage artisanal, le long des cours d'eau en zone forestière. Des acheteurs urbains viennent à moto au village d'Ambendrana et rémunèrent directement les orpailleurs. Tous locaux, les orpailleurs sont principalement des femmes et des enfants (photo 5). La recherche locale et artisanale de l'or traduit-elle les difficultés matérielles depuis la crise politique de 2009, poussant les ménages à multiplier les sources de revenus possibles ? Ou bien est-ce le début d'une activité jusque-là marginale ? Toujours est-il que la réalité de ce type d'extraction s'impose peu à peu dans le paysage. Elle pose à sa manière, autrement que par les dispositions légales en la matière, le problème de l'accès des populations locales aux ressources situées en forêt.

Les paiements pour services environnementaux (PSE)

Les PSE constituent une nouvelle génération de dispositifs qui s'appuie sur les travaux du *Millennium Ecosystem Assessment* (MEA, 2005).

À partir de l'évaluation monétaire globale des services que rend la nature, il s'agit d'un système où la gestion de l'environnement devient une affaire de gestion des services écosystémiques (Wunder, 2005). Il consiste en un transfert de ressources financières entre bénéficiaires et fournisseurs de ces services.

Landell-Mills et Porras (2002) recensent quatre types de paiements pour services environnementaux : pour la biodiversité, pour la beauté scénique, pour les services hydrologiques et pour les services liés au carbone. Pour ces derniers, la forêt agissant comme un « puits » séquestre une quantité traduite en flux de carbone qui correspond à autant de déforestation évitée. Cette quantité « devient éligible à un financement sous forme de crédits carbone échangeables sur un marché » (Aubertin, 2009)[64]. Dans ce système, la protection de la forêt devient un élément

[64] http://www.guyane.cnrs.fr/art-Redd.html

de la lutte contre le changement climatique et permet l'intégration des pays du Sud qui concentrent les forêts tropicales aux discussions sur les accords post-Kyoto. Il s'avère en effet que sans une participation de ces pays, l'objectif de limiter le réchauffement à moins de 2 °C à l'horizon 2050[65] ne peut pas être atteint. Le plan d'action de Bali (2007) intègre la notion de « déforestation évitée » et formalise le Redd, Réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts. C'est un mécanisme incitatif pour récompenser la réduction des GES par émissions évitées. Le principe est de mettre en place un dispositif organisé autour du marché international du carbone[66] pour accorder aux pays du Sud les moyens financiers de la conservation de leurs forêts (Méral, 2012).

Tel est le cadre international de la régulation du Redd envisagé. Il n'est pas encore définitivement fixé et les discussions sur la question sont, depuis Bali, régulièrement à l'ordre du jour des conférences des parties de la convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique, celle de Doha étant la dernière en date (COP 19, décembre 2012). Or, Madagascar a depuis longtemps manifesté son intention de s'inscrire dans ce système. Johns *et al*. (2009) notent que depuis 2001, le pays a engagé des discussions pour mettre le mécanisme en œuvre à travers de nombreux projets. L'installation du système des aires protégées en 2005 comptait parmi ses objectifs la « mise en place de projets de vente de crédit carbone » (commission SAPM, 2009). Le nouveau code des aires protégées adopté en 2008 va dans le même sens. Il intègre, par transfert de gestion des ressources naturelles, les communautés locales dans le partage des responsabilités et bénéfices liés à ce mécanisme. En 2008, année de mise en place du comité technique national pour le Redd, Madagascar a fait partie du premier groupe de nations appuyées par la Banque mondiale qui anticipait la mise en place du mécanisme, à travers le programme *Forest Carbon Partnership Facility* (Aquino, 2008) : le pays a défini sa démarche dans les perspectives de lutte contre le changement climatique et produit le document *Readiness Project Identification Note*, accepté par la Banque. Madagascar s'est par la suite attelé à la production du *Readiness Preparation Proposal*[67], document dont l'approbation doit assurer un financement conséquent pour une insertion dans le mécanisme Reed (Rakotoarijaona, 2012).

Le processus n'a pas encore abouti à cause de la situation politique à Madagascar, le pouvoir étant jugé illégal par la Banque mondiale depuis la crise en 2009. Et pourtant, l'inscription spatiale de dispositifs du mécanisme Reed *ad hoc* est déjà

65 4e rapport du Giec (Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat), 2007.

66 Le protocole de Kyoto mobilisait déjà le marché international du carbone à travers la mise en œuvre des mécanismes de flexibilité.

67 *Readiness Preparation Proposal* : le document est une feuille de route de la préparation du pays au Redd. Il retient « un ensemble d'options stratégiques et précise les approches, le calendrier et les méthodologies pour bâtir la stratégie proprement dite ».

une réalité. Le pays accueille deux types de projets (carte 16, cahier couleurs). Le premier produit connaissance et compétences à travers un programme de recherche fondamentale (projet Redd-Foreca appuyé par la GTZ allemande et l'Intercoopération suisse) et méthodologique (projet Redd PHCF soutenu par WWF/ Good Planet). Le second type de projet conduit des actions dans le but de vendre des crédits carbone à partir de réductions d'émissions de gaz à effet de serre localisées. Les trois plus grandes nouvelles aires protégées du système mis en place en 2005 portent cette perspective de paiement pour services environnementaux : le massif forestier du Makira, le corridor Ankeniheny-Zahamena (CAZ), le corridor Ambositra-Vondrozo (Cofav).

Moïse Tsayem (2011) met en lumière ce décalage entre un mécanisme encore en discussion et des initiatives pour le concrétiser en soulignant que des questions restent en débat alors que les projets progressent sur le terrain. Rakotoarijaona (2012) relève pour sa part plusieurs points techniques qui restent en suspens : quel niveau de référence choisir, pour mesurer la déforestation évitée ? Comment apprécier l'additionnalité des résultats ? Faut-il un fonctionnement national ou au niveau de projets ? Comment répartir les revenus issus de la déforestation évitée ? Concernant le scénario de cogestion retenu comme mode de gouvernance du corridor, Ferguson (2009) pointe la fragilité des communautés de base, pourtant « unités de gestion de base pour la plupart des aires au sein desquelles les réductions de la déforestation doivent avoir lieu ». Dans le scénario, ces dernières figurent, selon une étude conduite par le département Forêts de l'école d'agronomie (université d'Antananarivo)[68], « rarement dans les organes de décision et d'orientation ». Il faut enfin noter que la surface du corridor, couvrant actuellement plus de 300 000 ha, est à la mesure des gains recherchés par la déforestation évitée. L'extension de cette grande infrastructure écologique en fait cependant une entité qui, par ses règles de contrôle des terres, dépossède les populations forestières de leur emprise sur les lieux.

« Vendre du vent » est la traduction littérale de l'expression *mivaro-drivotra* utilisée pour parler de paiement pour services environnementaux. Un délégué paysan de Coba s'est exprimé en ces termes lors d'un colloque international tenu[69] en 2008 à l'université d'Antananarivo : « les Coba sont capables de protéger leurs forêts pour garder une atmosphère saine de gaz liés à la déforestation, mais pour cette action, les Coba attendent des compensations ». La formule résume de manière éloquente la perception d'un mécanisme dont ces communautés ne voient pas les avantages.

68 www.essa-forets.org/gouvernance_ap/?download=06%20-%20Coffav.pdf.

69 *« Les parties prenantes de la gestion communautaire des ressources naturelles : coopération, contradictions, conflits »*, 1-3 juillet 2008 ; colloque international organisé en partenariat entre l'université de Roskilde (Danemark), le CNRE (Antananarivo), l'Essa (université d'Antananarivo), l'IUED (Genève), l'université de Poitiers, l'EPF (Zurich).

L'idée de compensation a cependant fait son chemin, portée aussi par le fait que la conservation des ressources naturelles ne motive pas les communautés riveraines quand elle n'apporte pas de bénéfice économique (Rakoto Ramiarantsoa et Samyn, 2004 ; Chaboud *et al.*, 2004 ; Montagne *et al.*, 2007). Se développent des mécanismes locaux de paiement pour services environnementaux qui s'appuient sur des incitations directes à la conservation. Ils mettent en forme des protocoles contractuels, à la fois écologiques et économiques, entre associations paysannes et institutions œuvrant pour la protection de la nature. Mino Randrianarison (2010) parle de « contrats de conservation », d'engagements de « suivi écologique participatif ». Ces contrats sont aussi mis en œuvre dans le corridor.

Dans notre zone d'étude, le Fonds pour l'environnement mondial finance des projets que l'on peut considérer comme paiement pour services environnementaux, dans la mesure où il s'agit d'appuyer financièrement et directement des actions locales (financement sur un volet *Small Grant Program*) de protection et/ou de gestion durable de ressources naturelles. C'est le cas en 2011 de la Coba Analameva d'Amindrabe : l'association a obtenu un crédit de 14 000 dollars pour des actions de pisciculture et de reboisement engageant l'association à une gestion viable et durable de sa biodiversité[70].

Les communautés paysannes du corridor n'ont cependant pas un accès égal à l'information pour ce genre de financement : la maîtrise de l'écriture, l'appartenance à un grand lignage (Ambendrana), ou encore la localisation géographique (différence entre *an-tanàna* et *an-tsaha* à Amindrabe) distinguent les individus et leurs possibilités de tirer parti des actions de la conservation. Ainsi, seuls quelques responsables des Coba de la région étudiée connaissent l'expression « vendre du vent », alors que les forêts dont ils sont gestionnaires sont désormais partie prenante du système de paiement pour déforestation évitée.

Le mécanisme Redd se met en place à une période où Madagascar, au terme de son plan national d'action environnemental, recherche de nouveaux financements. La rapidité de sa mise en place révèle l'opportunité qu'elle représente pour le pays. Elle ne s'attarde pas sur les critiques émises à l'endroit de ce nouveau système (Hall, 2008), mais elle s'accompagne, au contraire, d'un regard positif porté sur la notion de service écologique, ce qui rejoint une tendance plus générale que les acteurs de la conservation ont des relations entre la nature et le bien-être humain (Andriamahefazafy *et al.*, 2012). Mais l'appropriation paysanne du programme ne se fait pas au même rythme. La traduction sur le terrain de ce nouveau système est vécue de manière brutale par les paysans lorsqu'ils voient l'élargissement du « Vêtement du parc » au cours de l'année 2008. Elle entretient la peur

70 Ce dispositif de PSE a été étudié à Amindrabe en novembre 2011 lors d'une mission de recherche centrée sur l'appropriation paysanne des mécanismes de PSE.

d'être déguerpi, elle prive de ressources et différencie communautés et individus, matériellement démunis pour la grande majorité, dans les possibilités de bénéficier des compensations accordées par la conservation. Et pourtant, tenir compte du contexte de pauvreté est, pour Anjali NAYAR (2009), essentiel pour que ce mécanisme se mette en place avec succès. Dans tous les cas, avec le paiement pour services environnementaux, le contrôle des forêts du corridor continue d'échapper aux populations forestières locales.

La nature en mots, la nature en cartes

Que traduisent les mots et les cartes qui formulent la conception et la mise en œuvre de la politique publique environnementale ? Notre réflexion s'appuie sur une analyse des documents contractuels qui fondent le transfert de gestion opéré au niveau des quatre sites étudiés.

Des mots véhicules

Le document de gestion contractualisée des forêts (GCF) est rédigé en malgache, langue officielle avec le français et l'anglais, ce dernier ne l'étant plus depuis l'avènement de la Quatrième République. Le français est étranger aux communautés paysannes contractantes, l'anglais encore plus, et cela d'autant plus que les lettrés sont rares. Un travail sur les contrats a été mené afin de repérer les termes du langage environnementaliste. Ils sont de trois types : termes de politique environnementale, termes de participation, termes de réglementation. Le transfert de notions étrangères dans le langage local est net dans la mesure où les termes malgaches retenus sont « convenus » pour être officiellement ceux qui désignent les concepts à formaliser. En fait, ces mots ont une autre signification. Par exemple dans l'expression Ressources naturelles renouvelables (tabl. 4), Ressources est traduit par *harena*, mot malgache dont le sens premier est richesse. *Fikajiana* est le terme choisi pour « conservation » ; or, *fikajiana* signifie « le fait de prendre soin ». Par ailleurs, plusieurs termes « techniques » n'ont pas d'équivalents en malgache. Ainsi, l'idée contenue dans la séquence « plan d'aménagement » ne peut être clairement exprimée avec sa traduction, *rafi-panajariana* qui signifie « structure pour aménager » et qui renvoie plus au sens d'une organisation permettant d'encadrer et de réaliser un projet d'aménagement. Les exemples suivants montrent nettement des décalages dans la signification de messages ainsi transmis.

Tableau 4
Observations sur la traduction de quelques termes du langage environnementaliste.

Mot (ou expression) à traduire	Terme utilisé pour la traduction	Sens du mot (ou expression) margache	Observations
Ressources naturelles renouvelables	*harena voajanahary azo havaozina*	Richesses naturelles que l'on peut renouveler	– différence entre richesse et ressource – ce que l'on peut renouveler n'est pas « naturel » ; la traduction conviendrait à l'exploitation du bois d'eucalyptus, qui rejette de souche (cépée « renouvelable »)
Conservation	*fikajiana*	Le fait de prendre soin	Prendre soin (acte dynamique) ne signifie pas conserver (état statique)
Terroir villageois	*faripironana*	L'espace où il est habituel de descendre	Désigne l'espace des champs, en contrebas du lieu d'habitation (ce qui exclut ce dernier)

Les écarts de sens se posent surtout pour les termes de politique environnementale. Au-delà de l'intraduisible, de nombreux termes français[71] véhiculent une volonté de mise aux normes avec des mots peu usuels, et donc peu compréhensibles dans le sens du parler local. Le problème touche beaucoup moins les expressions en relation avec les thèmes de réglementation et de participation, probablement parce que ces deux derniers domaines participent pleinement, et de longue date, du fonctionnement des sociétés malgaches. Mais sur le plan de la requalification territoriale, une étude sémantique des termes des engagements de GCF, ainsi que les réactions des communautés concernées par ces textes soulignent le risque de faire de la langue nationale, « une langue étrangère à ses propres usagers » pour reprendre l'expression de Irène Rabenoro (2005). En effet, le malgache se trouve alors mobilisé comme outil de transmission d'un système de relation au territoire dont la logique n'est pas endogène. Le malentendu sur la compréhension de l'expression « transfert de gestion » est significatif. La traduction malgache, *famindram-pitantana*, porte à confusion car les communautés de base l'interprètent comme un renouveau de leurs droits perdus sur les ressources forestières. Le mot *pitantana* de la seconde partie de cette expression est attribué à quelqu'un qui a les pouvoirs sur quelque chose ou sur des personnes. Or, les communautés paysannes ne recouvrent pas un tel droit, et parlent de « tromperie » au constat des restrictions d'accès à leurs forêts (Blanc-Pamard, 2012 et Rakoto Ramiarantsoa, 2008). Il y a un décalage qui rend la langue malgache, dans ce contexte, inappropriée à la « fonction de véhicule […], de medium » (Rabenoro, 2006) du message à transmettre. On peut se demander si développeurs et

[71] À l'époque coloniale, l'expression « t*eny baiko* », litt. « parole-ordre », désigne la langue française.

populations locales parlent d'une même réalité en évoquant l'alternative de conservation de la biodiversité.

Le « dessous des cartes » : de nouveaux territoires

La mise en cartes de la politique environnementale correspond à une fabrique politique du territoire. Elle est menée à trois échelles : l'échelle nationale, celle du corridor de Fianarantsoa et celle des transferts de gestion. Quelle que soit l'échelle, une carte apparaît le plus souvent comme une belle composition de couleurs, de traits, de territoires imbriqués existants ou nouveaux. Reconstituons l'itinéraire de fabrication du document.

La carte du zonage CGF s'appuie sur « l'élaboration du plan d'aménagement simplifié de la (ou des) forêt, objet du transfert » de manière participative, ce qui doit permettre d'élaborer le document final en présence de membres de la Coba. Cependant, en règle générale, le périmètre forestier est délimité avec l'ensemble des membres de la Coba alors que le zonage interne est effectué par des techniciens de la structure d'appui et des agents des Eaux et Forêts. Le document est élaboré à partir de la carte géoréférencée produite par l'Institut géographique et hydrographique national et du relevé des points GPS sur le terrain. Un travail préalable sur les images satellites permet de repérer les zones de déforestation par *tavy*. Le plan d'aménagement vise à faire concorder ces données, la zone de conservation devant correspondre à la zone la plus menacée.

La carte pérennise un résultat et se trouve ici mobilisée comme une médiation garante de l'évidence de ce qui y est inscrit, c'est-à-dire de zonages, et comme une traduction de savoirs experts et de savoirs locaux. La délimitation, le zonage, le plan d'aménagement sont des mots-clefs qui se traduisent en hectares et sont reportés sur une carte par des couleurs. Au sol, des marques de peinture rouge sur les arbres indiquent les limites.

Le document de la GCF Ambendrana est un bon exemple de ce type de document. La carte 15 en montre des éléments avec une délimitation en trois unités qui correspond à un plan d'aménagement :

– une zone de conservation de 846 ha : c'est la partie en protection maximale. La forêt y est particulièrement mitée. On ne peut pas dire ici que le zonage est lié aux caractéristiques écologiques ;

– une réserve de droits d'usage de 650 ha au sein de laquelle est définie une zone de droits d'usage de 47 ha, soit 7 % de la réserve, pour une durée de 3 ans (exploitation de bois de construction et de bois d'outils). Au terme de cette période, une autre zone de la réserve de droits d'usage sera autorisée pour le même laps de temps.

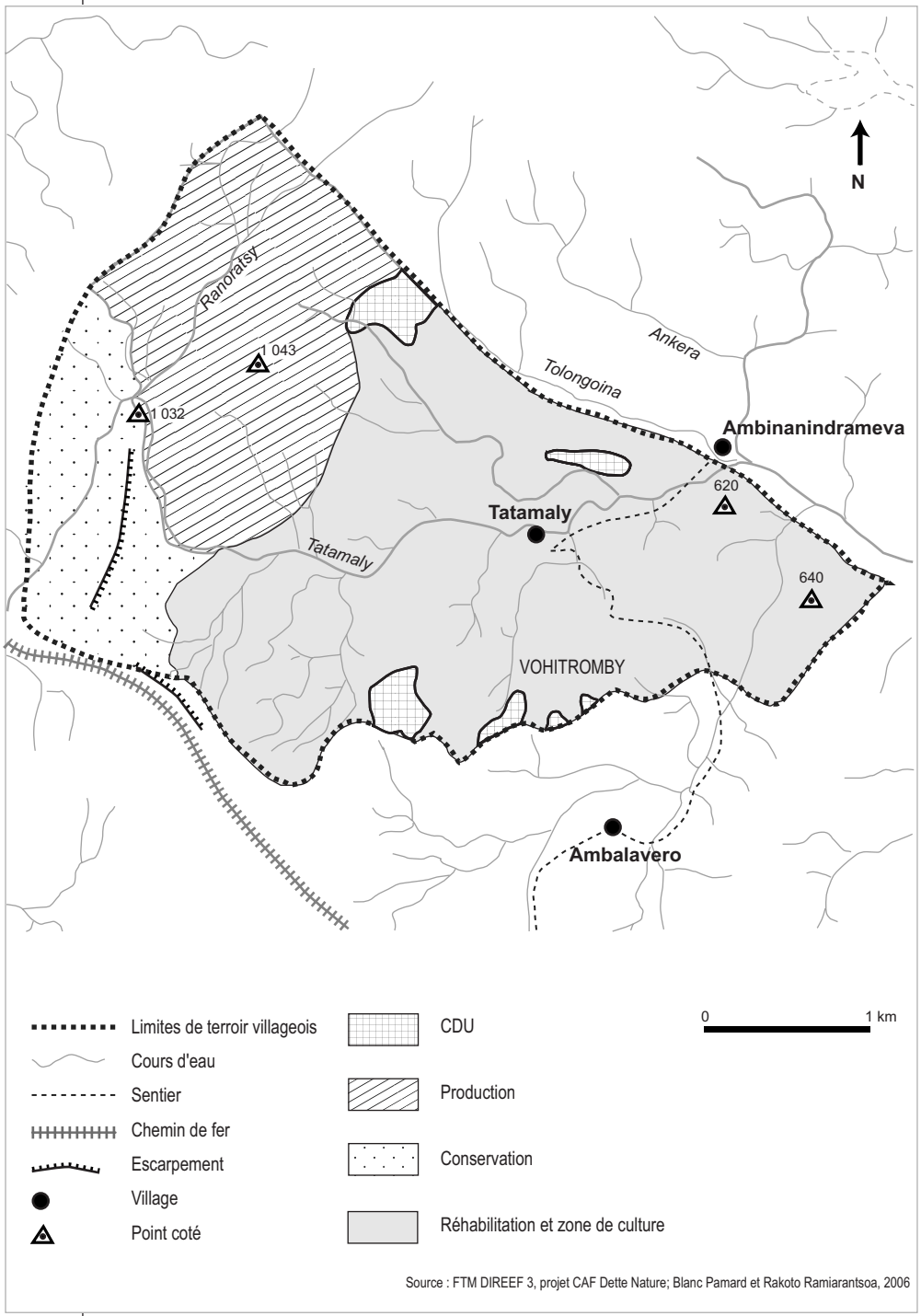

Carte 17
Tatamaly : la carte du terroir villageois (GCF).
Source : FTM Direef 3, Projet CAF Dette Nature ; BLANC-PAMARD *et al.*, 2006.

Sur le terrain, des pancartes signalent les limites du périmètre de gestion forestière, elles sont placées sur les sentiers que l'on emprunte à partir des villages pour aller en forêt. La superficie totale de la forêt contractualisée est vaste, 1 496 ha, car les paysans qui ont participé à la délimitation pensaient en être les bénéficiaires, comme ce fut le cas des terres attribuées lors de la mise en place des périmètres de culture ; le même terme, *vakiala*, littéralement « ouvrir-forêt », désigne périmètre de culture et périmètre forestier.

Pour l'approche CAF, le dossier cartographique est une pièce importante du dispositif environnemental. Il comporte, outre les documents présentant globalement les treize terroirs villageois dans la commune de Tolongoina, une carte qui note, pour chacun des transferts de gestion et à l'échelle du terroir villageois, le zonage des unités d'aménagement. La carte du terroir villageois de Tatamaly est établie à l'échelle du 1/25 000. Elle présente quatre secteurs (carte 17) dont il faut respecter les attributions :

– en conservation (185 ha) ;

– en production (282 ha) : c'est une zone d'exploitation forestière avec plan d'aménagement et dont « l'utilisation doit être contrôlée et responsable ». Les membres de la Coba peuvent dégager collectivement des revenus par la valorisation de la filière bois, uniquement dans cette zone.

Ces deux premiers secteurs occupent des secteurs escarpés :

– en cantonnement de droit d'usage (CDU, 31 ha), zones dispersées en îlots forestiers pour l'essentiel au sein du quatrième secteur situé hors forêt ;

– en réhabilitation et cultures (671 ha) : ce sont des terrains occupés par l'agriculture locale ; certaines parties considérées comme dégradées par l'activité humaine méritent un traitement particulier de réhabilitation.

À ces quatre secteurs s'ajoutent les zones d'occupation contrôlée qui fixent les populations présentes sur les lieux où elles se trouvent, lors du transfert de gestion.

La carte exprime ainsi la dimension territoriale de la gestion contractualisée des forêts. Elle enregistre des projets portant sur des zones définies par un usage ou un non-usage. On mesure bien que le zonage est contraignant pour des populations habituées à une grande fluidité de leurs rapports à l'espace et de l'exploitation des ressources. Les unités figurées sur la carte se présentent en blocs dont la hiérarchisation entre secteur de production et secteur de conservation échappe aux populations locales. Il semble que l'éloignement de la forêt depuis le village soit une règle le plus souvent utilisée pour définir la zone de conservation, à l'exemple du périmètre forestier de la Coba d'Ambendrana. Il arrive aussi que le document comporte des erreurs. Ainsi, la carte 17 (terroir villageois de Tatamaly) n'indique pas l'existence d'une zone en CDU attribuée et située en bordure sud du terroir, à l'est du sentier pédestre Ambalavero-Tatamaly. De telles lacunes chargent

la carte de dimensions conflictuelles et rendent encore plus difficile la perspective d'en faire un outil de médiation entre les différents acteurs de la biodiversité.

Les recompositions s'inscrivent dans une organisation sociale du territoire, ce qui modifie les pratiques paysannes d'usage des lieux. Elles créent un territoire difficilement lisible, voire inintelligible, en quadrillant l'espace de limites par le biais d'une mise en normes techniques spatialisées et de zonages. La combinaison sur un même territoire de ces différentes affectations engendre des effets différents de ceux attendus. En effet, quelle que soit la géographie, on retrouve le même zonage et les mêmes normes qui traduisent une « déterritorialisation ». La mise en cartes des transferts de gestion apporte des dispositifs « franchisés »[72] qui déstabilisent les pratiques et usages locaux habituels.

Le « SIG-iste », un élément clé

La cartographie des espaces de conservation est un travail collectif au sein duquel le SIG-iste, gestionnaire des données spatialisées, tient une place clé. Dédié à la conception et à l'élaboration des outils cartographiques, le SIG-iste est la cheville ouvrière de la construction des dispositifs territorialisés à différentes échelles. Son savoir-faire technique est indispensable car la conservation impose des délimitations précises, clairement géoréférencées. Il assure la mise en place des bases de données et cartes associées. Il est important que les utilisateurs des documents puissent se retrouver dans la délimitation des différentes zones, qu'il s'agisse des documents de transferts locaux de gestion ou de cartes pour les communes riveraines de la nouvelle aire protégée. Aussi est-il recommandé aux Sig-istes d'intégrer les repères couramment utilisés par les communautés locales tels que cours d'eau, sommets, bas-fonds, villages. L'ensemble des cartes en couches est confronté avec la carte topographique du domaine forestier disponible auprès du Cantonnement des Eaux et Forêts. L'opération a pour but de faciliter la lecture des différentes catégories d'acteurs. Le cartographe-sigiste élabore ainsi un dossier qui concrétise la délimitation des espaces forestiers et l'utilisation des différentes zones.

Les documents produits sont d'autant plus crédibles qu'ils sont l'œuvre d'institutions reconnues. Les cartes du Système des aires protégées de Madagascar sont ainsi estampillées par le ministère de l'Environnement et le Wildlife Conservation Society. À l'échelle des villages et terroirs, les services déconcentrés et les organismes d'appui des transferts apposent leurs logos sur les cartes des zones

[72] Franchise désigne un mode de fonctionnement d'une activité commerciale en réseau qui repose sur un savoir-faire, une marque et un contrat.

géoréférencées en GCF. Dans tous les cas, les cartes fournissent un support de communication avec les communes touchées par une restriction de l'accès à leurs ressources, ainsi que par le plan d'aménagement et de gestion les concernant dans le cadre de la mise en place du corridor.

Il faut cependant être conscient que toute production cartographique est une représentation contrôlée sur le papier, témoignant d'une « manière de concevoir le monde » (Rekacewicz, 2006). Elle pose la question du type de savoirs qui la fonde : savoirs d'experts (écologie), d'administrations publiques, d'élus politiques ? Dans le processus de fabrication de la carte, Amelot *et al*. (2010) dénoncent particulièrement une hégémonie des SIG. Les auteurs pointent les contraintes de l'outil, liées au recours « à des bases de données pré-existantes pas nécessairement à jour ni adaptées aux besoins (recyclage de l'existant, bases de données mondiales généralistes pour des applications locales) », ce qui « disqualifie les processus de participation et de concertation ». Par ailleurs, l'approche se décentre des espaces de petite dimension, pourtant d'un « grand intérêt écologique en termes de diversité et de fonctionnalité ». De la sorte, la légitimité qu'accorde « la maîtrise des bases de données et des cartes » (Meuret et Micoud, 2006) peut servir seulement les priorités de ceux qui conduisent les projets environnementaux.

En mettant en forme les documents cartographiques, le SIG-iste participe à un projet d'utilisation de la nature. Toute la question est de savoir dans quelle mesure ce projet découle de concertations avec les parties prenantes de la biodiversité à protéger, en particulier avec les populations locales qui, elles aussi, ont de la nature une utilisation familière. Car, comme le notent Vimal et Mathevet (2011), « la carte trouve son sens, sa robustesse et sa légitimité au travers du processus social qui aboutit à son élaboration ».

Conclusion : des cadrages environnementaux en renouvellement

Dans la trajectoire des politiques environnementales malgaches, le glissement est remarquable : on passe de la nature à protéger, à la gestion de la biodiversité et aujourd'hui, au service écosystémique. L'évolution situe clairement les initiatives nationales dans le « trend » des grands paradigmes de la conservation : autour de la biodiversité, devenue objet politique à la conférence de la Terre à Rio (Raffin, 2005) et, progressivement depuis la fin des années 1990, autour de l'utilisation du concept de service écosystémique qui accorde une valeur monétaire à la biodiversité. L'ouverture de nouvelles pistes pour protéger les forêts malgaches est constante, conditionnée par ces changements des modes internationaux (Corson,

2010) tout autant que par le souci d'assurer une pérennisation financière de l'action. C'est en tout cas le fruit de décisions qui se prennent très largement en dehors des communautés locales. Ces décisions se traduisent par la production de cartes qui requalifient les lieux avec des zonages fonctionnels. À cette œuvre participent, en principe, les communautés locales qui peuvent ainsi faire valoir leurs connaissances et perspectives territoriales. Elles sont aussi, par ce biais, appelées à exercer leurs responsabilités dans la gestion de l'environnement. Dans les faits, la fabrique des cartes révèle surtout une collaboration entre organismes d'appui à la conservation et services techniques décentralisés, même si le discours, repris à tous les niveaux, souligne qu'aucune protection de la forêt ne saurait être efficace sans le concours des communautés rurales. Il importe alors d'analyser ce qui va évoluer en fonction de ces cadrages environnementaux renouvelés, mais aussi de prêter attention à ce qui ne sera plus possible. Que ce soient des territoires, des activités ou des pratiques.

Les territoires de vie

Chapitre 5

La riziculture de bas-fond, portée par une société paysanne de bassin versant, constitue l'élément fondamental des systèmes de production sur les versants ouest et est du corridor forestier. L'agriculture, manuelle, combine à cette matrice rizicole une polyculture pluviale et un élevage bovin multifonctionnel. Les fonctions essentielles des animaux sont la production de fumier, le travail des rizières (piétinage essentiellement et culture attelée). Les zébus jouent également un rôle important dans les cérémonies familiales et les autres rites sociaux. Le riz est le principal produit agricole, mais 10 % seulement des riziculteurs disposent d'une production suffisante pour assurer leur autoconsommation annuelle. Pour la majorité des ménages la période de soudure est longue, de six à huit mois.

Dans ce cadre, la forêt reste un espace et une ressource au service de la production agricole et d'une enriziculture. Elle représente une réserve foncière rizicole ; elle est un pâturage bovin ; elle fournit les manches d'*angady*, outil du travail de la rizière ; elle apporte aussi des revenus financiers (miel, écrevisses, matériaux de construction, artisanat…) pour acheter du riz en période de soudure… Très clairement, une logique non forestière guide les stratégies des exploitants au cours de l'itinéraire cultural en forêt, pour récupérer des terres sur les espaces défrichés : abattage intégral des arbres et non coupe sélective comme le font d'autres essarteurs (Carrière, 2003), absence de jachère de longue durée et/ou allongement de la phase de culture dans des proportions importantes (dix ans, voire plus)[73],

[73] Les conclusions de l'étude écologique menée à Ambendrana sur la diversité inter-parcellaire des jachères forestières (*kapòka*) par J. R. Randriamalala (2005) confirment nos propres résultats basés sur une analyse fine des pratiques paysannes. Cette étude montre en effet que si la phase de culture est longue, supérieure à cinq années, le *kapòka* « subit une évolution régressive dont le stade final est une formation pseudo-steppique appelée localement *kilanjy* » (Randriamalala, 2005). Une évolution progressive des *kapòka* vers une formation végétale arborée est possible, mais reste liée au nombre restreint d'années de cultures (soit une phase culturale inférieure à cinq ans) et à une longue période de jachère (supérieure à 10 ans) (*ibid.*, 2005).

progression des champs par bandes en lisière de forêt, d'aval en amont. La forêt est conçue comme un réservoir de terres et n'est plus incluse dans la rotation agricole. L'analyse des paysages et des pratiques de culture, extrêmement instructive parce qu'elle permet de pénétrer dans la dynamique des terroirs, met ici en lumière le fait capital d'une logique non forestière.

L'adaptabilité et le pragmatisme des paysans sont des thèmes classiques en ce qui concerne le développement rural et la façon dont les paysans savent accompagner ou contourner les transformations (Sautter, 1975 ; Pélissier, 1995). Ces thèmes le sont moins dans le cas des politiques environnementales ou des politiques écologisées, c'est-à-dire des politiques qui ont pour objectif l'écologisation des pratiques agricoles[74]. Le développement durable implique que les systèmes de production et les pratiques culturales soient orientés, modelés, aménagés pour répondre à ses impératifs. Les territoires de vie vont évoluer en fonction de ce recadrage.

Nous avons retenu des exemples de l'évolution des territoires de vie touchés par les nouveaux dispositifs des politiques environnementales. Le choix de six situations est thématique et présente des réalités du versant est comme du versant ouest du corridor. Il met en avant des discordances répétées entre, d'une part, des savoirs et pratiques paysannes et, d'autre part, de nouvelles restrictions et interdictions réglementaires à propos d'enjeux concrets. Incertitudes, contournements et réajustements sont les trois thèmes regroupant les dynamiques observées.

Incertitudes

Vatolampy : « Nous prenons l'histoire, les autres prennent la loi »

La scène est un *tàpoka*, ancien pâturage forestier sur les terres d'Ambendrana qui a fait l'objet d'une exploitation rizicole au milieu du XIXe siècle. Vatolampy (localisation sur la carte 10) est aujourd'hui le lieu d'une enriziculture, témoignant de la place des bas-fonds dans la dynamique sociale et spatiale. Cette dynamique s'appuie sur l'histoire des ancêtres, alors que la législation actuelle répond au souci récent de conservation de la biodiversité.

74 Écologisation des politiques publiques et des pratiques agricoles, 16-18 mars 2011, Inra Avignon, colloque national ; https://colloque.inra.fr/ecologisation_avignon.

Il s'agit d'un bas-fond à nappe subaffleurante, avec recouvrement herbacé. Le sol est minéral organique avec un gley drainant sableux et clair à partir de 70 cm. En surface, la mince couche de matière organique non décomposée (A_0) est peu épaisse, de quelques centimètres. L'absence de tourbe permet de mettre en place des rizières sans les fortes contraintes de drainage et d'apport minéral en bas-fonds tourbeux. L'horizon humifère A_1, d'une dizaine de centimètres, est argilo-limoneux. Lui succède un horizon brun jaune limoneux qui est le support de culture recherché.

L'aménagement de ce bas-fond se fait par blocs d'aval en amont :

– dans un premier temps, installation de deux drains en bordure, suivie de la mise en place de diguettes perpendiculaires aux deux drains et limites des futures parcelles. Sur ces dernières, les herbes sont ensuite coupées, mises en tas et brûlées. Un premier planage s'accompagne d'un dessouchage. Ce premier stade de construction d'une rizière se termine par un labour en juin-juillet ;

– dans un second temps, affinage de la planéité. Le but est de mettre en surface le support minéral du riz par un enlèvement de l'horizon superficiel Ao. Le dessouchage qui est un travail important se continue au pieu. Le repiquage peut alors s'effectuer fin septembre-début octobre, avec la variété *Japonica.*

L'irrigation des nouvelles parcelles provient, en l'absence de résurgences locales, de sources en tête des vallons, ce qui limite actuellement l'extension des rizières.

Le bas-fond de Vatolampy, un aménagement en cours

Pour l'aménagement de ce bas-fond, « la descendance se souvient » de la terre coutumière appropriée depuis le milieu du XIXe siècle[75] par les gens d'Analalava, village voisin d'Ambendrana et appartenant au même groupe de descendance (voir chapitre 1). C'était un pâturage pour leurs troupeaux. L'initiative actuelle s'inscrit dans cette légitimité de droit.

Ralaivao, le grand-père d'Ipombo (généalogie 7 en annexe), utilisait ce lieu comme pâturage. Sa descendance à travers ses trois petits-fils valorise à nouveau ce bas-fond depuis 2006, en trois blocs de rizières. Le dernier installé est Ipombo, en amont, en 2008 : il a tiré parti de son statut de fils et d'adopté pour mobiliser l'importante force de travail nécessaire à l'aménagement.

Ce bas-fond est mis en valeur alors que la réglementation signifiée en juin 2008, lors d'une réunion à Androy de toutes les Coba de la commune riveraine de la forêt, souligne avec vigueur l'interdiction d'aménager en rizières de tels sites. Elle fixe les bas-fonds déjà aménagés en ZOC, excluant toute riziculture de bas-fonds non

75 Information obtenue à partir de nos généalogies.

aménagés. Les nouveaux exploitants de ce bas-fond ne se considèrent pas dans ce cas. Ils réactivent leurs droits dormants : « comme aujourd'hui on a besoin de terres, on se souvient de l'histoire ». En déclarant leur initiative auprès du *fokontany* de Iambara, les exploitants adoptent une démarche vis-à-vis de l'administration territoriale et non du service des Eaux et Forêts, ni de la Coba. Le *tàpoka* étant un milieu herbacé, ils considèrent que le service des Eaux et Forêts n'est pas concerné. C'est aussi une manière de l'éviter. Tout cela se fait dans une configuration où les exploitants connaissent bien les prérogatives de la Coba : Ratsimbazafy, père d'Ipombo, est vice-président de la Coba. La stratégie consiste à se faire couvrir en choisissant le partenaire le moins impliqué dans la conservation de la biodiversité, le *fokontany*, partenaire légitime pour les questions foncières, mais extérieur à celles de conservation de la biodiversité.

Malgré sa mise en culture depuis 2006, ce bas-fond de Vatolampy ne figure pas en ZOC sur la carte de la portion de la NAP touchant la commune rurale d'Androy, ce qui en rend l'aménagement illégal et pose un dilemme local. En effet, le C (contrôlée) de ZOC est ambigü. Pour l'État, « contrôlée » signifie que l'extension est interdite. Pour les exploitants, « contrôlée » renvoie à leurs droits qu'ils contrôlent : « nous ne faisons que travailler notre héritage » (*miasa ny tanindrazanay*). Dans cette situation, peut-on appeler illégal ce qui est réactivation d'un droit dormant ancestral ?

Les positions restent tranchées entre les techniciens. Pour ceux des organismes d'appui, le règlement est clair et la sensibilisation bien faite : s'attacher au discours paysan met en doute leur travail d'information sur le terrain, couplé avec le lourd investissement pour la réussite de l'ensemble du programme. La réussite repose sur le respect du règlement. En revanche, les techniciens de la direction régionale des Eaux et Forêts (pour qui ces nouvelles dispositions font perdre aux paysans leur raison de vivre sans contrepartie) expriment leur perplexité envers de telles dispositions, Vatolampy n'étant qu'un exemple : « nous prenons l'histoire, les autres prennent la loi et nous sommes entre les deux ».

Anjavidy, la peur de l'expulsion

Anjavidy se situe dans la partie nord-est du *fokontany* d'Amindrabe (cf. carte 10), limitrophe du parc national de Ranomafana. Il correspond à une zone de conquête spatiale par un contrôle de certaines lignées (*ankohonana*) selon une logique de quadrillage territorial. Des « frères éclatés », en concurrence selon leur lignée d'appartenance, se préoccupent d'humaniser un milieu déjà marqué de leurs droits. L'aménagement fait appel à une force de travail (*haona*, compagnie) que maîtrise le lignage sans pour autant rechercher une alliance avec les autres

groupes. En effet, les jeunes chefs de ménage actuels (génération - 3) prennent rarement leur femme dans les autres lignées présentes sur le territoire. Ils choisissent plutôt leur épouse dans leur groupe. Le temps ici est encore à la conquête spatiale et le défrichement reste un moyen d'accès à la propriété de terres réservées ; il importe de consolider la force de travail familiale et le patrimoine foncier en cours de constitution n'est pas encore à partager.

L'organisation foncière se traduit ainsi par l'éparpillement des membres d'un même groupe lignager (cf. cartes 10 et 11) : dans les bas-fonds de la zone dite *an-tanàna* (litt. au-village), premier site d'installation marqué de nombreuses stèles dont l'érection est toujours actuelle (Besakafo, photo 7) ; dans la zone *an-tsaha*, celle de première extension dont les cours d'eau se dirigent vers le sud ou vers l'est ; mais aussi, dans une troisième entité plus septentrionnale qui se distingue par son écoulement hydrographique se dirigeant vers le nord.

Cette dernière zone, Anjavidy, encore très peu peuplée, est d'occupation récente. C'est une unité qui se trouve en forêt et où, sur des espaces réservés, se sont installés, dans des écarts, de jeunes ménages depuis 2000, après défrichement pratiqué suivant le système de la double résidence (*miroatany*). En 2008, pour la plupart de ces jeunes, l'aménagement des bas-fonds est bien avancé par une installation à demeure acquise. Sur ces lieux, l'édification d'une case proche du bas-fond, en terre malaxée, marque la première phase d'installation. La construction est sommaire, de taille réduite, adaptée aux besoins élémentaires de cette phase de vie : gîte, couvert et sécurité. La construction du parc à bœufs, *vala*, indique un deuxième stade, le *vala* n'étant pas proche de la case mais en situation topographique plus élevée. L'installation définitive se concrétise avec la construction d'une maison avec véranda et un *vala*, cette fois situé entre le bas fond et la maison. Elle s'accompagne de la mise en place d'abris pour les animaux : poulailler, porcherie. L'élevage porcin est un signe que l'installation est définitive, et que les habitants veulent s'enrichir sur le lieu-même. En effet, cet élevage n'est possible que si l'on dispose des restes quotidiens de l'alimentation familiale et de la présence permanente d'une main-d'œuvre.

Cette dynamique territoriale traduit une logique d'appropriation foncière que le chapitre 7 développera. Elle se trouve confrontée à la mise en place de la nouvelle aire protégée. Cette dernière étend « l'habit du parc », ce qui correspond à autant de réserve foncière amputée aux populations locales. Sur la portion de carte de la nouvelle aire protégée recouvrant la commune rurale d'Androy, les bas-fonds de ce troisième ensemble *an-tsaha* sont des ZOC. Les techniciens, anticipant une extension par progression vers d'autres bas-fonds qui est coutumière aux populations locales, enjoignent celles-ci de partir de leurs champs et de leurs écarts pour rejoindre leur village. Pourtant, pour ces dernières, « On est au champ, on habite dans le bas-fond et pas au village. » Dès qu'ils ont pris connaissance de la carte

de la nouvelle aire protégée en 2008, ils ont demandé lors d'une réunion au chef-lieu de commune à Androy, un réaménagement des zones, notamment de la ZPC qui les bloque à l'est. En plus, l'instauration de la nouvelle aire protégée touche des territoires forestiers transférés aux communautés de base – « la forêt gérée par les Coba est devenue l'habit du parc » –, ce qui renforce les restrictions en forêt.

La menace du déguerpissement anéantit l'installation dans la durée. L'alternative proposée est l'intensification, alors que les exploitants ne sont pas en état d'être des porteurs de projets tels que ceux qui leur sont proposés (intensification de cultures – technique de billons pour le taro, courbes de niveau sur les collines, utilisation de la variété *japonica* en riziculture –, artisanat du bambou). Il n'en demeure pas moins que les bas-fonds sont toujours aménagés.

À Anjavidy, l'appropriation foncière alimente les initiatives de ceux qui mobilisent les règles coutumières sur les espaces réservés. Elle fonde en particulier une articulation de trois générations, du chef de lignée jusqu'à son petit-fils à qui il indique le territoire à cultiver pour son groupe. Mais l'appropriation foncière se trouve arrêtée par les limites récentes de la NAP. La crainte de l'expulsion a remplacé la dynamique d'aménagement.

Lohavatana : une construction territoriale fragile

L'occupation du bas-fond de Lohavatana (cf. fig. 5a), pâturage du *taranaka* Ambohimandroso, a commencé, nous l'avons dit dans le chapitre 1, par l'exploitation du miel sur les versants des *vohitsa* appropriés par des membres du *taranaka* (tabl. 5).

C'est seulement dans les années 1960 que les descendants de ces premiers récoltants de miel ont commencé à mettre en valeur les bas-fonds, d'amont en aval, de

Tableau 5
L'appropriation du bas-fond de Lohavatana.

Nom des *vohitsa* (interfluve) le long du bas-fond, d'amont en aval	**Andrano-fanononana**	**Ambohisarimaro-Ambohipanikary**	**Antaimby-Antsahavory**	**Andohan' Ankirivy**
Nom exploitant miel et village d'origine	Rasendry (Analalava)	Andriapitsiry (Ambendrana)	Ramanjato (Ambendrana)	Andriapananatsoa (Ambalavao)
Nom exploitant miel et village d'origine	Rasamy (Analalava)	Razafy (Ambendrana)		
Nom exploitant miel et village d'origine	Rafaralahy (Analalava)	Andriamisa (Ambendrana)		

Tableau 6
Lohavatana : les exploitants actuels et leur parenté avec les premiers exploitants.

Lieu/Campement Date d'installation	**Lohavatana 1988**	**Ampaiso 1992**	**Ampandrambato 2000**
Exploitant actuel et village	– Rasolo aîné (Analalava) – Ramaha cadet (Analalava) – Ranala benjamin (Analalava) = les 3 fils de Rafaralahy	– Rakotozafy (Ambendrana) – Rapaoly (Ambendrana) = les descendants d'Andriamisa	– Rafalahy Joma (Ambendrana) = le fils de Ramanjato

l'aîné au cadet, en construisant des diguettes (*vaki-tahalaka*, litt. « marqué par des diguettes ») afin d'installer des rizières (fig. 5b et 5c). Tout en respectant les espaces délimités par des croix de bois ou *tambenavena*, ils ont construit un canal transversal au niveau de la marque foncière que ces croix représentent. Ce canal (*laniny*) sépare toujours les blocs de rizière de chaque exploitant et/ou de chaque grande famille et/ou de chaque lignée.

Le tableau 6 indique, d'amont en aval, les exploitants actuels le long du même axe hydrographique.

Les exploitants des rizières des bas-fonds ont « droit » sur les versants qu'ils ont mis en valeur par du *tavy*. Ce sont des parcelles de cultures pluviales qui occupent la facette *tambiny* (litt. ce-qui-va-avec, sous entendu avec le bas-fond). Manioc et patate douce sont associés ou encore haricot, maïs, canne à sucre et brèdes selon la topographie et la fertilité. Dès l'époque coloniale, une autorisation de défrichement des pourtours du bas-fond aménagé en rizière a été accordée. Sur les versants, les blocs de champs de chaque exploitant sont bornés par des limites (*efitra*) composées d'alignements de pierres, de pieds de canne à sucre, de bananiers et orientées dans le sens de la pente (fig. 5b).

Cette appropriation en forêt s'est donc faite en deux temps. Une phase de marquage, autant sur les versants par les croix de bois (*tambenavena*) que dans les bas-fonds avec les diguettes, a anticipé une phase d'exploitation : cueillette sur les premiers, enriziculture sur le second donnant aussi droit à des aménagements sur les versants attenants. Ces deux phases en précèdent une troisième appelée *miroatany*, littéralement « avoir-deux-terres ». Le terme *miroatany* qualifie un exploitant qui adopte une double résidence « ici et là-bas », à partir d'un village où reste son habitation principale.

À Ambendrana, un exploitant en *miroatany* possède des terres en forêt et en *ambala*, litt. « là où se trouve le *vala* » : l'expression désigne un ensemble associant parc, fumier et cultures : c'est l'espace anthropisé. L'exploitant ne réside que temporairement en forêt sur le territoire de sa lignée. La pratique évolue lorsque,

sur ce lieu de résidence secondaire, se précise l'exploitation rizicole qui exige la proximité d'un parc à bœufs (*vala*), lieu de production du fumier. Le changement se concrétise par la construction sur place d'une maison et d'un parc à bœufs. Les animaux sont alors répartis entre le *vala* du village et le nouveau *vala*, sur la base des superficies en rizières. Il y a aussi les premiers temps un *miroatany* sans parc ; dans ce cas, les bœufs sont conduits en forêt.

Cette double résidence est caractéristique d'une situation en lisière forestière. On la retrouve dans le centre-est des hautes terres (Randriamandimbimanana, 1997) comme au nord-est de l'Imerina (Rakoto Ramiarantsoa, 1994). Elle permet d'une part d'éviter les pertes de temps occasionnées par le va-et-vient entre *ambala* et *an'ala* et, d'autre part, d'économiser du temps et un effort physique pénible en transport de fumier. L'installation dans la seconde résidence vise à assurer la production de fumier, mais aussi à exploiter le capital foncier constitué et à marquer sa résidence (fig. 5c).

Les premiers *miroatany* datent de la fin de l'exploitation aurifère à Ambohimalaza dans les années 1920. Des ouvriers « volontaires[76] » ont décidé d'emménager et d'exploiter sur place des terres pour assurer leur production vivrière. À la fermeture du site, certains ont décidé de garder des parcelles à Ankibosy, même s'ils ont regagné leurs villages respectifs situés en *ambala*. Les doubles résidences ont été abandonnées pour plusieurs raisons : l'insécurité (attaque des *dahalo* voleurs de bœufs), les ravages des champs par les potamochères, la politique coloniale de regroupement des villages (les trente toits).

Les abandons synonymes de retours en *ambala* expliquent la présence du *vala maty* (parc à bœufs et maison « morts »), c'est-à-dire le site d'habitation délaissé à Ankibosy. Actuellement, les descendants des fondateurs d'Ankibosy réactivent leurs droits en revenant exploiter les terres de leurs ancêtres. C'est pourquoi le terme de *vala maty* est associé à celui de *lovabe* (grand héritage). Ce bien foncier commun à l'ensemble des héritiers du premier occupant va être divisé en de nombreuses parcelles.

Des termes locaux distinguent deux types de double résidence (*miroatany*) suivant une logique de bassin-versant et de localisation par rapport au *vala* principal. D'abord, *miroatany midina* (*midina* = descendre) : le terme qualifie une situation de la seconde résidence en aval. La dynamique du *miroatany* suit alors l'écoulement du cours d'eau.

C'est le cas des exploitants qui ont un deuxième site d'habitation dans les bas-fonds de Lohavatana, d'Ankerivy Sud, d'Ankerivy Nord et de Tsifafàna. Tous les membres du *taranaka* d'Ambohimandroso pratiquent le *miroatany midina*.

76 Le terme désigne une catégorie de la main-d'œuvre présente sur certains chantiers aurifères.

Quant à *miroatany miakatra (miakatra* = monter*)*, l'expression qualifie une situation de la seconde résidence en amont du *vala* principal. La dynamique foncière est inverse de celle des cours d'eau.

Les membres du *taranaka* de Vohitsova font un *miroatany miakatra* à Ambatandrano, Ampanodinana, Andranovory et ceux du *taranaka* d'Ambohipanja à Antatrifoho, Andranovondrona, Andranoteva.

Les figures 5a, 5b et 5c synthétisent les transformations du paysage de 1930 à 2008.

En 2008, dans la zone de droits d'usage réglementée par la GCF, les cultures ont continué à progresser sur les versants, en réduisant les superficies en forêt du versant sud, dans la partie supérieure. Les *kilanjy*, champs de culture laissés en jachère et à couvert herbacé, sont très présents. Ils témoignent de la logique agricole qui fonde l'occupation. Les cultures pluviales comprennent : les patates douces, dont l'apparition indique des besoins alimentaires croissants, et les taros, stationnaires. Brèdes, choux, haricots et maïs, cultures destinées au marché, sont absentes. Les rizières se sont étendues dans le bas-fond comme sur les versants où elles se présentent en gradins *kipahy*. Elles concentrent la force de travail de l'exploitant qui n'est plus aidé, comme lors de son installation, par ses enfants[77].

Depuis 2004, une intensification est en cours car le temps de la double résidence est révolu. La maison accompagnée de son *vala* a été déplacée d'un site proche du bas-fond (2004) à un site de mi-pente, dominant. L'élevage bovin est très présent, comme le signalent les haies végétales de *Guatemala* ou les clôtures de bois mort.

Le 17 février 2008, ce bas-fond et ses versants ont été fortement touchés par le cyclone Yvan, surtout dans sa partie centrale et aval ; le ruissellement a noyé les rizières, provoqué l'effondrement des versants et entraîné le comblement des canaux, ainsi que le recouvrement des parcelles de bas-fonds. Les mouvements de masse ont particulièrement affecté l'organisation rizicole des bas-fonds. La pente forte et les versants abrupts révèlent encore plus la fragilité des aménagements paysans en cours (photo 8). La récolte de riz 2008 a été perdue et tout fut à reconstruire, en commençant par la réhabilitation des drains.

Depuis huit décennies (1930-2008), le vallon se déforeste et s'humanise d'amont en aval. C'est la construction locale qui, malgré les aléas climatiques et en intégrant depuis 2003 les conditions du transfert contractuel de la gestion des forêts auprès des communautés de base, poursuit sa logique agricole. Le riz constitue toujours la matrice des aménagements en intégrant le binôme versant/bas-fond. Chaque vallon ainsi façonné est une pièce du puzzle territorial toujours en évolution.

77 Cette disponibilité de la force de travail illustre ce que CHAYANOV (1923) a décrit comme « cycle de vie ».

Vatolampy, Anjavidy, Lohavatana donnent à voir des dynamiques sur des espaces bien délimités : bas-fond pour l'un, secteur de conquête agricole pour l'autre, vallon avec talweg et versants attenants pour le dernier. Les trois analyses rendent compte des incertitudes vécues par des paysans du corridor à cause des interférences de la politique environnementale avec les territoires de la vie locale. Le registre des situations change lorsque les faits se déroulent à une autre échelle spatiale.

Contournements

L'artisanat des manches d'*angady*, des « façons de faire »

La production de manches (*zara*) d'*angady*, bêche à percussion lancée et outil principal de l'agriculture malgache, est une spécialité de la lisière forestière du Lalangina. L'évolution de sa pratique[78] traduit les effets de la politique environnementale sur une activité rémunératrice qui a longtemps joué un rôle très important dans l'économie des ménages.

Pour faire face à une longue soudure, les paysans recherchent des ressources non agricoles qu'ils trouvent en forêt. « La rizière, c'est quatre mois de riz et la soudure en riz, c'est le manche d'*angady* » disent les gens d'Ambendrana. La fabrication de cet outil bénéficie de rentes écologiques, de savoirs locaux et de relations sociales facilitant l'écoulement des produits.

Les arbres utilisés sont *lambinana* (*Nuxia capitata*, Loganiacées), le plus recherché, *rotsa* (Eugenia spp., Myrtacées), *katoto* (*Weinmannia* spp., Cunoniacées), *hazondrainiolo* (*Asteropeia micraster*, Théacées), *kimesamesa* (*Psychotria homolleae*, Rubiacées), *vatsilana* (*Polyscias afflibera*, Araliacées), *lalomaka* (*Weinmannia rutenbergii*, Cunoniacées). Les lieux de collecte et de production sont à Sahatandrazana, Sahataitoaka, Ambohipeno, Amindrabe, c'est-à-dire en forêt. Les artisans résident à Ambendrana, Ampirambero, Ampasina, Andranovory, Ambaiboho, Ambalavao et Ambalavao Sud, pour la plupart villages de lisière. Tous les hommes (sauf les plus âgés) d'Ambendrana s'adonnent à cette production dont le bénéfice est important et attendu. L'activité est développée surtout d'octobre à mi-décembre, à raison de 20 à 30 manches/artisan/semaine. Pendant le reste de l'année, elle est pratiquée

[78] Notre étude analyse la situation de 2003, année d'application de la GCF, à 2008. La crise politique nationale qui a commencé au début de l'année 2009 rend délicate l'interprétation des données à partir de cette année, à cause des nombreux dysfonctionnements de l'administration du territoire.

quand il y a un besoin pressant d'argent (15 manches par semaine ou même par mois). Un artisan peut fabriquer 15 manches en deux jours. Il quitte le village à 7 h du matin, atteint le lieu de production vers 10 h, travaille jusqu'à 16 h puis regagne le village. Dans un tronc de *lambinana*, on découpe trois portions, et dans chacune d'elles on fabrique 5 manches, soit 15 manches par tronc. Le travail de polissage se fait au rabot au village. Les producteurs se déplacent au marché d'Alakamisy Ambohimaha en portant jusqu'à dix-huit manches sur les épaules. La période de vente (750 à 1 000 FMG l'unité en 2003) la plus importante correspond aux travaux rizicoles et à la soudure d'octobre à mi-décembre. L'argent de la vente des manches d'*angady* permet(tait) d'acheter du riz, des produits de première nécessité et parfois des vêtements.

Avec la GCF d'Ambendrana instaurée en 2003, la réglementation qui fixe le diamètre minimal d'exploitabilité[79] à 40 cm concerne surtout l'exploitation des arbres utilisés pour fabriquer des manches d'*angady* à but commercial. Elle décrète la fin de ce type de production, car les agents forestiers lors de leur inventaire n'ont pas trouvé d'arbres de ce diamètre. Afin de réguler l'exploitation forestière, chaque exploitant n'a été autorisé, lors de la signature du contrat, à ne produire que six manches pendant trois ans dans la zone de droits d'usage. Cependant en 2003, les manches d'*angady* continuent « à sortir de la forêt » pour alimenter le marché d'Alakamisy Ambohimaha… mais une légère baisse a été constatée lors de la soudure qui est la pleine période de production : les exploitants craignaient un contrôle plus strict et une verbalisation des agents des Eaux et Forêts.

En 2008, la confection des manches d'*angady* pour la vente reste strictement interdite. Le discours sur l'arrêt de leur production est homogène, « tout ce qui est produit dans la forêt est arrêté ». Membres de la Coba et membres du bureau montrent qu'ils connaissent la réglementation et la suivent.

Ambendrana a par ailleurs vécu les conséquences des infractions, comme ce fut le cas en octobre 2006. Deux jeunes producteurs du village, dont le fils du président de la Coba, ont été pris en flagrant délit de transport de manches au marché d'Alakamisy Ambohimàha à 4 h du matin. Ils formaient un groupe de dix avec chacun vingt manches. Ils ont été menottés et emmenés à Ranomafana, puis les gendarmes sont venus vérifier les lieux de coupe dans la forêt de la Coba. Ils ont été relâchés, mais cette affaire a montré que l'exploitation ne pouvait pas se faire en toute impunité.

Et pourtant apparemment, il n'y a jamais eu crise évidente d'offre de manches au marché. Seul le prix unitaire augmente très fortement (tabl. 7). Les manches

79 Il s'agit du diamètre à hauteur de poitrine (dhp) qui est le « diamètre d'un arbre mesuré à une distance de référence standard (1,3 m) au-dessus du sol ». *In Code modèle FAO des pratiques d'exploitation forestière*, 1996.

Tableau 7
Comparatif de prix entre un manche d'*angady* et un *kapoaka* de riz.

Unité considérée	Octobre 2003*	Octobre 2004*	Octobre 2005*	Octobre 2008
1 manche d'*angady*	750 à 1 000 FMG	2 000 FMG	750 à 1 200 FMG	4 000 à 5 000 FMG
1 *kapoaka*** riz	750 FMG	1 150 à 1 200 FMG	1 450 à 1 500 FMG	1 700 à 1 750 FMG
soit environ	287 à 382 g de riz	478 g de riz	143,5 à 229 g de riz	656 à 820 g de riz

* Relevé des prix au marché d'Alakamisy Ambohimaha. En 2005, 12 500 FMG = 1 euro.
** *Kapoaka* = boîte vide de lait concentré ; unité de mesure volumique correspondant à 287 g de riz blanc.

proposés au marché proviendraient d'autres secteurs forestiers au nord d'Androy non réglementés par la GCF. On voit cependant en circulant dans la forêt d'Ambendrana des troncs de *katoto* proches de leurs lieux de coupe et qui vont être ramassés. D'autres trouées signalent l'abattage des arbres. La production de manches d'*angady* perdure en fait.

Le seul moyen de pouvoir continuer à exploiter les manches de bêche a été d'acculer le premier président de la Coba, un instituteur nouveau venu, à démissionner en décembre 2004 et d'élire à sa place le président de l'association des artisans de manches d'*angady*. Les notables tiennent désormais le bureau de la Coba. Depuis lors, une grande discrétion entoure l'activité. Les manches ne sont plus fabriqués sur le lieu d'abattage des ligneux. Les troncs des arbres sont transportés au village où a désormais lieu la confection. Un lieu de fabrication collective (*fanasonana*, litt. là-où-l'on-rabote) se situe dans un bosquet d'eucalyptus, caché des regards, à une centaine de mètres au nord-est du village. L'amoncellement de copeaux sur une cinquantaine de centimètres, les souches d'eucalyptus qui servent d'appui pour le rabotage sur un cercle de 3 m de rayon montrent la réalité de l'activité. Certains ont aussi installé des ateliers de production dans les maisons. Celles-ci auparavant ne voyaient que la finition, c'est-à-dire le polissage. Pour la commercialisation, une autre étape, les fabricants se sont organisés : les jours de marché[80], ils quittent ensemble le village tôt le matin à une ou deux heures en s'éclairant avec des torches en bambou. À leur arrivée au marché, leur production est achetée en gros par des collecteurs de Fianarantsoa. La vente d'un manche d'*angady* permet d'acheter, en octobre 2004, plus de riz qu'en octobre 2003. En revanche, en octobre 2005, l'offre importante a entraîné une baisse du prix du manche d'*angady* et il faut parfois deux manches pour acheter un *kapoaka* de

[80] Le jeudi principalement, marché d'Alakamisy-Ambohimàha ; déplacements beaucoup plus épisodiques le dimanche vers le marché de Sahambavy, dans les cas de besoins pécuniaires urgents.

riz (environ 300 g de riz blanc). En 2008 par contre, le prix du manche d'*angady* s'avère particulièrement intéressant, permettant de se procurer pratiquement deux fois plus de riz qu'en 2004.

Ainsi, la clandestinité et la dissimulation sont des stratégies adoptées par les paysans pour pouvoir poursuivre des activités rémunératrices. Au Brésil, DUMORA (2006) note des comportements semblables : une « normalisation de la clandestinité », mise en œuvre par les petits agriculteurs familiaux pour « vivre et survivre ».

Dans le corridor, l'absence du service des Eaux et Forêts trouve son explication dans la tolérance que ces agents manifestent vis-à-vis des producteurs. L'interdiction n'est respectée par aucun des acteurs, administration forestière et exploitants. Des « façons de faire » mettent en conformité la réglementation GCF et les faits dans la mesure où les agents des services forestiers tolèrent, dans certaines conditions, l'exploitation des manches d'*angady*. Leurs interventions, comme celle de 2006, restent très ponctuelles. Leur rareté traduit aussi des moyens d'action limités. Quant aux tournées des « policiers de la forêt », nul enregistrement d'exploitation de bois pour les manches d'*angady* dans leurs cahiers. Les policiers qui sont aussi des gens du terroir s'entendent pour ne pas « casser l'entente sociale », car le *fiaraha monina* (litt. vivre-ensemble) prévaut.

À Ambendrana, l'artisanat des manches d'*angady* donne un exemple des dérives d'une politique de conservation de la biodiversité. Pourtant, le rapport du forum des Nations unies sur les forêts (mai 2005) indique que « là où les forêts jouent un rôle primordial en permettant aux populations de faire face à la pauvreté, les droits de ces dernières devraient être protégés en garantissant l'accès aux produits forestiers ligneux et non ligneux et en assurant la sécurité foncière dans ce contexte ». L'activité à des fins commerciales assurait l'achat de riz pendant la période de soudure. Elle participait de la vente des produits forestiers rapportant le tiers du revenu global des ménages. Cet artisanat était d'autant plus rémunérateur que la notoriété des forêts de la région comme productrices de manches d'*angady* s'étendait à toute l'île. Désormais interdite, elle n'en continue pas moins, avec des trouées en forêt signalant l'abattage des arbres et la présence des manches sur le marché, à Alakamisy-Ambohimàha et même à Fianarantsoa, comme nous avons pu le constater en octobre 2011. Elle n'élimine pas d'autres initiatives qui participent à la gestion du risque pris dans cette activité, comme les migrations désormais plus longues des jeunes en pays *tanàla* ou dans le Sud-Betsileo, vers Ambalavao[81].

81 Les mobilités des jeunes vers le bas pays tanàla ou d'Ambodihàrana ne dépassaient pas deux mois, pour des travaux agricoles. Depuis les réglementations restrictives des usages de la forêt, les jeunes s'absentent pratiquement de juillet à février, avec aller-retour mensuel de l'un d'entre eux pour rapporter de l'argent au village.

Les règles techniques en pays tanàla. Apprentissage/désapprentissage

La GCF de Tatamaly pose, comme les autres dispositifs environnementaux, la question de son appropriation locale. Elle instaure une nouvelle réglementation quant à l'usage de la forêt et des ressources naturelles renouvelables : « tout membre de la Coba est responsable de la gestion, de l'utilisation, de la protection et de la surveillance des forêts et de leurs produits sur le terroir villageois » (article 8, décret GCF 2000). Le dispositif change les rapports aux ressources forestières. Il prévoit une phase de sensibilisation et un processus participatif afin que le changement soit localement réappropriable par les usagers. Mais, dans le cas de Tatamaly, cela n'a pas fonctionné, les règles strictes ne convenant pas aux membres des Coba. L'exploitation du bois, la pêche et les pratiques culturales (mise à feu) révèlent la difficulté du processus d'apprentissage qui doit passer par un désapprentissage.

Le plan d'aménagement et le cahier des charges prescrivent un diamètre supérieur à 20 cm pour les arbres exploitables dans la zone réservée à la production, ce qui pose problème pour l'encadrement de l'exploitation forestière. Cette dimension provient des règles pour l'exploitation forestière de forêts naturelles non aménagées : ces règles déterminent la conduite du peuplement dans un esprit d'exploitation et non de gestion. Or, cette taille minimale est largement insuffisante pour la production de planches de 25 cm de large. Du point de vue des exploitants, un diamètre de 35 cm serait préférable pour du bois de construction de qualité. Ceci souligne le souci très présent de disposer de ressources exploitables, souci qui s'accompagne de modes de gestion appropriés. La logique économique rejoint la logique écologique. Avec la fixation du diamètre d'exploitabilité à un dhp (diamètre à hauteur de poitrine) de 20 cm, on commence par l'abattage des beaux sujets d'au moins 20 cm de diamètre pour ne laisser sur la parcelle que des sujets de moindre valeur, au sens de l'exploitation. Le respect du diamètre minimum peut entraîner soit un écrémage des peuplements, dans le cas d'une exploitation, ce qui va à l'encontre des principes de sylviculture, soit un non-usage s'il n'y a pas de peuplements supérieurs à 20 cm, ce qui ne contribue pas à la gestion.

Cette norme sylvicole et technique est, du point de vue des différents acteurs, une erreur à ne pas poursuivre car elle ne participe pas à la gestion de la forêt dans le sens d'une conservation de la biodiversité (Blanc-Pamard et Ralaivita, 2004 : 65). Pour les paysans, la gestion de la biodiversité passe par le prélèvement des végétaux et des animaux. Il n'y a pas à notre connaissance d'études sur les conséquences d'un arrêt de l'exploitation concernant la croissance des espèces forestières.

La pêche des écrevisses n'est autorisée qu'à certaines périodes et est réservée à un usage domestique. Une étude menée par des chercheurs malgaches et

britanniques sur la biologie des écrevisses apporte des éléments sur la validité de l'interdiction de leur pêche à des fins commerciales (JONES *et al*., 2005). Ces chercheurs ont évalué la durabilité de la pêche à l'écrevisse (*Astacoides granulimanus*) telle qu'elle est pratiquée par des villageois dans le parc national de Ranomafana et aux alentours. Allant à l'encontre de l'idée reçue que la pêche n'est pas soutenable en raison d'une vulnérabilité de l'espèce à une surexploitation, les auteurs montrent que, dans les conditions sociales et économiques actuelles, le niveau d'exploitation est soutenable. Ils concluent que l'interdiction n'est pas une solution pour conserver la biodiversité. Cet article invite fortement les « conservationnistes » à regarder de plus près les pratiques des pêcheurs qui ont, eux aussi, la volonté de préserver la biodiversité. Il nous semble important d'insister sur cette étude, ces méthodes et ces résultats. C'est un bon exemple d'une approche interdisciplinaire (écologues et socioéconomistes) sur la question de « la durabilité de la pêche à l'écrevisse », finalisée dans une perspective d'action.

Le *tavy* désigne la première mise en culture de la forêt et le mode d'exploitation par défriche-brûlis. Le cycle se déroule en différentes phases. Les deux premières consistent en abattage et brûlis, travaux réservés aux hommes. Le brûlis fait désormais l'objet d'une réglementation très stricte qui ne correspond pas aux pratiques paysannes. Celles-ci se traduisent par un abattage (*tevy sangy* ou *tevy ala*) des arbres à la hache (*famaky*) et à l'*antsibe* (hache à longue lame horizontale et à long manche). Le travail est conduit de bas en haut et l'on pratique souvent l'entraide (*haona*) entre parents. Il faut compter 15 à 30 jours de séchage du matériel végétal coupé.

Le brûlis a lieu fin octobre, début novembre quand le *tavy* est bien sec ; le feu est mis dans l'après-midi vers 14-15 heures et est conduit par le cultivateur de la parcelle. Pour les paysans, un pare-feu n'est pas toujours nécessaire quand s'il s'agit d'un *tavy* en forêt, la végétation très humide ne brûlant pas. Le vent est cependant redouté et, dans ce cas, le cultivateur fait appel à d'autres personnes pour l'aider à maîtriser le feu.

L'aménagement d'un pare-feu accompagne le défrichement afin de maîtriser les échappées du feu. Pour une parcelle qui jouxte la forêt, une largeur de 2 à 5 m est nécessaire afin que les flammes ne brûlent pas les arbres. Sur cette bande défrichée, l'exploitant coupe le recrû (*jinja*) sans le brûler et plante des bananiers. Pour un défrichement sur un recrû, un pare-feu de deux mètres semble suffisant aux exploitants. En effet, ils savent maîtriser le feu en s'aidant du vent. Le feu est allumé vers 14 heures en haut de la parcelle pour progresser par bandes vers le bas. Le vent qui souffle de bas en haut ne peut attiser le feu. Un seul homme peut venir à bout du brûlis. Notons que dans les situations où un brûlis se fait à proximité d'une forêt qui renferme un tombeau, l'exploitant met le feu de haut en bas car il craint en cas de débordement les sanctions des ancêtres (*razana*). Le feu reste un outil maîtrisé, du bas vers le haut comme du haut vers le bas.

Dans le cadre du transfert de gestion, les réglementations très strictes du cahier des charges indiquent une largeur de 10 m pour le pare-feu ceinturant la parcelle sur laquelle est effectué un abattis-brûlis. À cela s'ajoutent les contraintes de prévenir le bureau d'une mise à feu, de pratiquer le feu de jour, de ne pas laisser une seule personne mettre le feu, mais cinq personnes réparties sur la parcelle.

Les paysans s'étonnent de tels « règlements pour le débordement du feu ». Les discussions sur les interdictions à propos des pratiques culturales – notamment du feu – sont très vives avec les paysans qui défendent leurs savoirs. Ils remarquent notamment qu'« ici il n'y a pas de grand feu », sous-entendu hors de l'espace délimité pour une mise en culture. Leur explication est « l'absence de *empoka* qui retient le feu dans le sol ». En effet, le *empoka* (horizon organique) n'est pas autant développé sous forêt qu'en savane, car les conditions écologiques de chaleur et d'humidité décomposent en permanence la matière organique. Celle-ci ne peut pas s'incorporer profondément dans le sol. De ce fait, si feu il y a, celui-ci n'est pas entretenu faute de combustible dans le sol et reste facile à maîtriser. Un proverbe local dit : « le feu n'arrive pas à l'intérieur de la forêt ».

À une échelle sous-régionale, des contournements des nouvelles réglementations caractérisent les changements que les politiques publiques environnementales apportent aux territoires de vie des populations du corridor. Qu'il s'agisse de la production d'*angady* en lisière forestière betsileo ou des pratiques pour exploiter le milieu forestier en pays tanàla, ils expriment une forme d'adaptation sociale aux normes techniques et administratives. Celles-ci déterminent désormais les relations à la nature à travers les listes d'interdictions et de restrictions répertoriées dans les contrats des plans d'aménagement signés par les Coba.

Réajustements : un élevage bovin sous contraintes

L'élevage bovin accompagne la vie des villages du corridor et de la lisière forestière, qu'ils soient en pays betsileo ou en Ambodihàrana. Nos analyses conduites au niveau des quatre terroirs-références s'appuient sur des observations de terrain et sur les documents administratifs disponibles. Il s'agit des données recueillies dans les *bokin'omby* (litt. cahiers-de-bœufs) qui répertorient pour chaque éleveur du *fokontany* son nom, son village de résidence, son troupeau[82], les caractéristiques

[82] *Omby* taureau, *omby vositra* bœuf castré, *omby vavy* vache, *vatotr'ombilahy* taurillon, *vatotr'ombivavy* génisse, *zanak'omby* veau.

de chaque animal[83], l'enregistrement des vaccins[84]. Chaque cahier est établi en double exemplaire, l'un déposé au bureau du f*okontany*, l'autre restant en possession de l'éleveur. Lorsqu'un exploitant se déplace avec ses animaux pour aller, par exemple, effectuer un piétinage, il doit se munir du cahier qui atteste de sa propriété, en cas de contrôle. Les achats et les naissances mais aussi les morts, les ventes et les vols sont notés chaque année, en principe au mois de mai. Pour tout acte d'enregistrement, l'éleveur s'acquitte de 1 000 FMG au *fokontany* et de 2 000 FMG à la commune rurale. Ces documents sont d'un grand intérêt, car ils permettent de prendre connaissance de la situation du cheptel dans le village avant de poser des questions, toujours délicates, aux éleveurs.

L'élevage bovin est vital pour deux raisons. D'une part, le rôle social du zébu demeure primordial. Sacrifier des zébus pour toute cérémonie collective : décès, invocations des ancêtres, érection de stèles et/ou pierres levées… est un impératif ; en Ambodihàrana, le *tranobe* intervient pour soutenir les familles nécessiteuses de son groupe mises dans l'obligation d'assurer un sacrifice. La pratique du *atsangana* « relever » envers tout propriétaire qui perd sa bête est significative : la bête morte est découpée, et la viande, mise en plusieurs tas que les gens du village paient en liquidité ou en riz à donner lors de la prochaine récolte. Le prix du tas, convenu, est le double du prix normal. La vente doit permettre au propriétaire d'obtenir les moyens d'acquérir une autre bête. D'autre part, l'élevage bovin tient un rôle très important dans la vie agricole. Les fonctions essentielles des animaux sont la production de fumier et le travail des rizières. Le piétinage est une pratique courante dans la préparation de ces dernières et l'entraide reste fréquente, à charge pour le bénéficiaire d'honorer les participants par un repas avec de la viande de bœuf en accompagnement du riz, ainsi que de rendre le même travail. Le piétinage exige la mobilisation de plusieurs animaux.

L'inclusion des quatre terroirs villageois dans le système d'aires protégées du corridor forestier impose une contrainte majeure à la présence des bœufs : elle ampute des territoires de pâturage. Pourtant, l'activité continue d'être centrale car ici, « Le zébu ne se sépare pas de l'homme qui vit et meurt avec lui »[85]. Il s'agit d'analyser les mutations d'un tel élevage soumis à la réduction de ses pâturages en forêt. Jusqu'à ces dernières années, prédominait une conduite des bêtes à la pâture sur des parcours lointains. Mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Le temps passé au parc à bœufs est désormais prégnant : l'accumulation de bouses au parc

83 Le sexe, la classe d'âge et la robe (*volon'omby*) sont des signes distinctifs notés dans le *bokin'omby*. Il y a 22 couleurs de robes possibles.

84 Les vaccins sont obligatoires. La campagne a lieu en juillet, assurée par les agents des services vétérinaires à Iambara. Le coût est de 10 000 FMG/bête adulte et 7 000 FMG pour les autres.

85 L'expression malgache est « *Ny omby tsa misaraka amin'olona. Velona amin'omby, maty amin'omby* ». Les queues des bêtes sacrifiées lors d'un décès accompagnent le corps du défunt au tombeau, c'est le *omby alofo*.

semble être la meilleure solution dans le contexte climatique, social et sur le plan de la disponibilité en matière végétale. Il répond à des priorités différentes de celles d'autres systèmes agropastoraux qui pourtant, eux aussi, recherchent en priorité une production de fumier (Blanc-Pamard et Rakoto Ramiarantsoa, 2000) : dans ces vieux pays agraires, la pénurie en affouragement impose un pâturage parfois lointain et coûteux en temps de gardiennage.

Ambendrana et Amindrabe, un élevage autour du parc à bœufs

Ambendrana pratique un système d'élevage organisé autour du parc (*vala*) au village. Le *vala* représente une organisation de la production agricole qui repose sur une association étroite entre le bœuf et la rizière. Le fumier du parc récupéré une fois par an en septembre est réservé aux rizières. Du fumier est aussi apporté aux cultures de contre-saison, mais en quantité plus réduite.

Le village comptait en 2005 un troupeau de 26 bœufs et 12 arcs, soit 1 à 3 zébus par parc. En 2008, le troupeau est de 35 bœufs répartis en 15 parcs. Cette augmentaton du troupeau fait suite à des années antérieures difficiles. L'élevage a diminué en raison de maladies bovines endémiques, notamment la douve[86] (*fasciolases* ou *dita*) qui a, en 1974, décimé un nombre important d'animaux en l'absence de services vétérinaires. Les charbons (bactéridien et symptomatique) sont des causes de mortalité en l'absence de vaccination. À cela s'est ajoutée une recrudescence des vols dans les années 1980. Deux grands parcs profonds et dont les parois sont appareillées de pierres témoignent de cette importance ancienne de l'élevage (fig. 11 ; photo 9). Le troupeau disposait de deux types de pâturage, dans les environs proches et dans des zones plus éloignées appelées *kijana omby*.

Aux alentours du village, les pâturages sont réduits et morcelés en raison de l'extension des rizières et des cultures pluviales. Les pentes des *vohitsa* portent une végétation de graminées comme *kifafa* (*Aristida rufescens*), indicatrices de passages répétés des feux. La présence de recrûs forestiers est liée à l'interdiction des feux de brousse depuis la fin des années 1990, ce qui a pour conséquence de réduire les zones de pâturage. À cela s'ajoutent des *tàpoka* ou marécages en forêt avec une végétation de *tenina* (*Imperata cylindrica*), *gebona* et *kifafa* (Bosser, 1969). – photo 10 – Les *kijana* portent souvent le nom d'un *vohitsa* et se repèrent

[86] La douve a une forte prévalence dans le cas où les animaux sont cantonnés sur les pâturages de bas-fonds humides (présence de limnées, hôte intermédiaire du parasite).

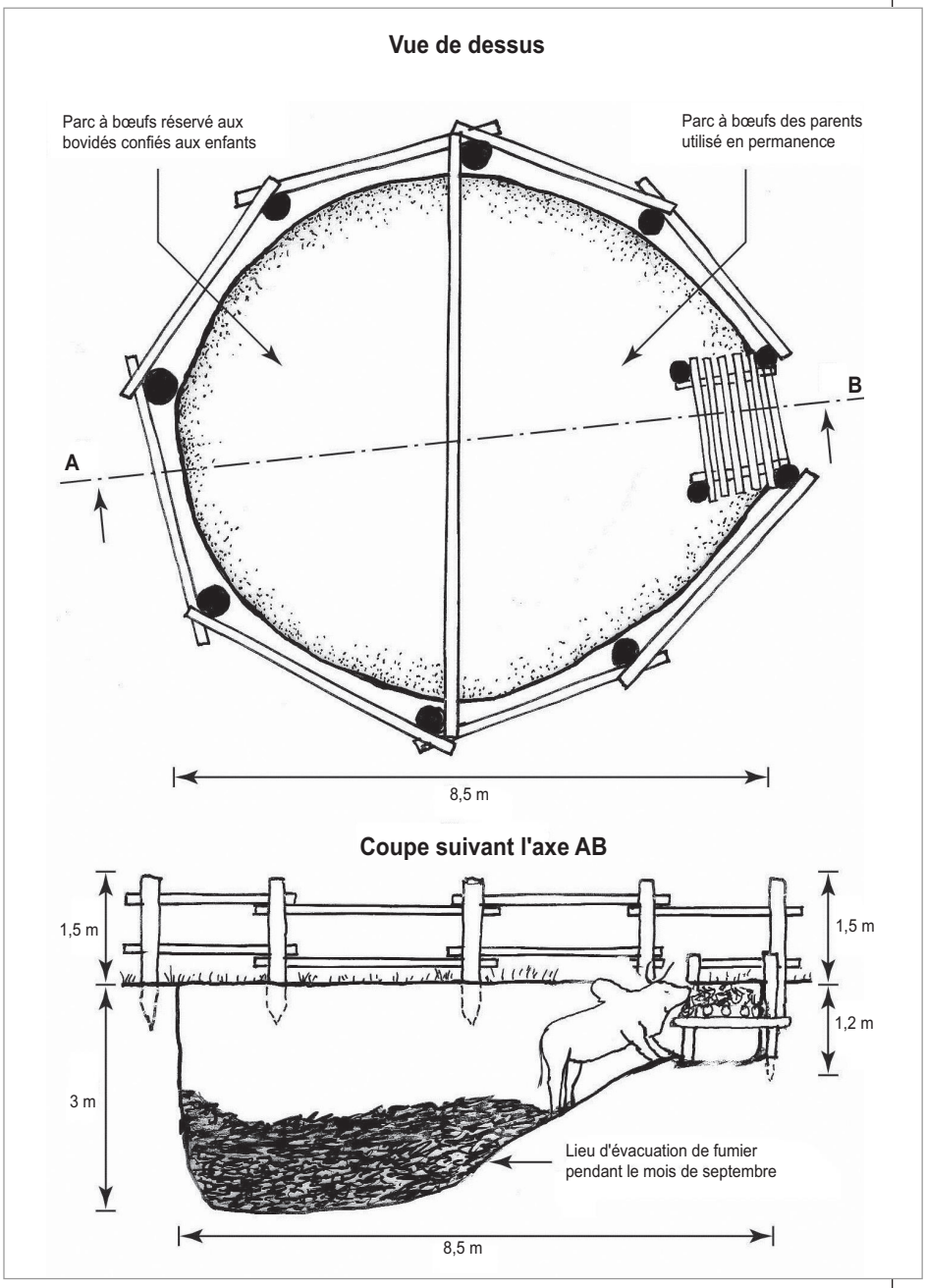

Figure 11
Vue en plan et en coupe d'un parc à bœufs (Ambendrana).

par rapport à celui-ci. Les plus éloignés sont aujourd'hui inclus dans le parc national de Ranomafana. Situés à l'est de la rivière Andranorea, ils sont interdits aux troupeaux[87]. Les gens de Vohitsova et d'Ambohimandroso envoyaient leurs troupeaux (10 à 20 têtes) dans ces pâturages.

Le *taranaka* d'Ambohimandroso disposait de pâturages dans le secteur d'Anjavidy au nord-est, en particulier à Amboroka-Andranotenina (8 km à vol d'oiseau d'Ambendrana), au nord d'Ambohimalaza (cf. carte 10). C'était aussi le lieu de pâturage du contremaître malgache Randriapirano qui gérait le chantier aurifère d'Ambohimalaza dans les années 1920. Ce *mpanarivo* possédait un troupeau de plus de 50 têtes.

Par ailleurs, le *kijana* qualifie un type de conduite : on y laisse les zébus sans bouvier et on ne les ramène pas le soir au village. Les animaux y sont laissés en liberté, mais, chaque semaine, le bouvier (*mpiarak'andro*) vient contrôler le troupeau.

Les animaux étaient conduits en forêt après le piétinage, en novembre, et ramenés, de janvier à mars, durant la saison pluvieuse. Ils pâturaient dans les environs pendant la journée et étaient ramenés au parc le soir pour y produire du fumier (déjections traitées par les pluies) destiné à la saison rizicole prochaine. Dès avril, ils étaient conduits au pâturage forestier et y restaient jusqu'en octobre.

C'est à partir de ces pâturages forestiers appropriés que s'est effectuée la mise en rizière, toujours active, des bas-fonds en forêt. Nous avons décrit le système de double résidence avec ses diverses formules. La construction d'un parc à côté de l'habitation traduit l'amorce d'une installation définitive. Une pratique concerne alors le partage du troupeau entre *ambala* et forêt.

Dans le cas d'un exploitant d'Analalava propriétaire de trois bêtes, deux zébus restent au village pour produire du fumier et un zébu est déplacé au campement, également producteur de fumier pour les rizières en cours d'aménagement.

Pendant toute l'année, une complémentation en fourrage est apportée dans le parc ; elle est encore plus nécessaire pendant les travaux rizicoles. C'est une activité très coûteuse en main-d'œuvre. Les jeunes hommes récoltent aux abords de leur campement de forêt des herbes dans les *kapòka* et aussi des feuilles de canne à sucre dans les *tanimboly*. La récolte pour trois zébus occupe chaque jour quatre heures et deux personnes en période de travail agricole. Il faut préciser qu'il s'agit d'une récolte journalière destinée aux deux zébus restés au village pour lesquels l'une des personnes rapporte sur sa tête du fourrage, et au zébu du campement. La distance entre le campement en forêt et le village d'Analalava est de

[87] Les villageois disent n'avoir été informés « qu'une fois la peinture rouge appliquée sur les arbres marquant la limite que c'était la zone du PNR ».

trois kilomètres. Le sentier est escarpé, mais les personnes effectuent le trajet en trente minutes.

Outre l'affouragement, le gardiennage est une activité qui, pendant toute l'année, mobilise les jeunes enfants à partir de l'âge de 6 ans. Les déplacements sont effectués sur de courtes distances avec un départ en milieu d'après-midi en période de travaux rizicoles, vers 11 heures le reste de l'année et un retour vers 18 heures : le signal en est donné « quand le soleil tombe derrière l'Igodona », la montagne à l'ouest d'Ambendrana. Comme les enfants vont à l'école, les jours de classe, ils ne sortent les animaux que vers 13 h 30 après le repas de midi. Le dimanche, les animaux sont conduits au pâturage après la messe, à 12 heures.

Dans cette conduite des troupeaux, c'est le parc qui est privilégié. Selon les saisons, le moment de sortie du parc traduit la fonction de production de fumier qui lui est attribuée, combinée au souci de garder les bêtes en bonne forme : sortie la plus matinale en période de pluies – *fahavaratra* et secondairement en *ririnina* qui apporte ses crachins – quand le plancher humide et boueux indispose les bêtes qui restent debout toute la nuit ; sortie la plus tardive en période sèche (août à décembre) pour permettre aux bêtes de déféquer au maximum dans le parc. Le

Tableau 8
Affouragement au parc pendant l'année à Ambendrana.

Type de fourrage	**J**	**F**	**M**	**A**	**M**	**J**	**J**	**A**	**S**	**O**	**N**	**D**
Guatemala									X	X	X	
Bouture patat. douce					X	X	X					
Paille de riz		X					X					
Tige de canne							X	X	X	X		
Herbacées (*ahitra*)	X	X	X	X								
Bouture de manioc									X			
Tronc de bananier										X		
Feuille de *« vakoka »*										X	X	
Feuille de manioc					X							
Feuille de p. de terre									X	X		
Feuille de chou									X	X		
Feuille de thé							X	X	X	X		
Feuille de canne				X	X	X	X					
Feuille de goyavier	X	X	X									
Feuille « *dandemy* » (*Anthocleista* sp.)										X	X	

Source : observations sur le terrain.

parc est aussi le lieu d'une supplémentation en affouragement (tabl. 8). Depuis la fermeture des pâturages forestiers, la diversification des apports est marquée. Elle résulte autant d'innovations adoptées (exemple du *guatemala* introduit dans les années 1990 : six propriétaires sur dix en plantent et des cas de vols de ce fourrage sur pied sont signalés), de découvertes empiriques (utilisation des feuilles de pommes de terre, de troncs de bananiers débités en morceaux) que de l'usage d'aliments connus de longue date (paille de riz).

Le *vala* est géré comme une unité de production du fumier. Et au total, le gardiennage et l'affouragement sont deux activités qui mobilisent une main-d'œuvre importante.

Amindrabe connaît le même système d'élevage de type agricole organisé autour du parc qu'Ambendrana. Le nombre d'animaux par famille a diminué.

Le tableau 9 indique le nombre de bovins et leur répartition entre les villages et hameaux du *fokontany*.

Tableau 9
Répartition des zébus dans le *fokontany* d'Amindrabe par village et hameau.

Amindrabe Boriboritany I	**Nombre de zébus**	**Sahamananika Boriboritany II**	**Nombre de zébus**
1 - Analamaka	**12***	1 - Sahamananika	**14**
– Analamaka ou Amindrabe-centre	11	– Sahamananika	8
– Antanana Andrefana	0	– Vatovary	6
– Ambala Atsinana	1		
2 - Anahipisaka	**19**	2 - Ranotsara	**8**
– Anahipisaka	4	– Ranotsara	8
– Andraivao	4	– Sakalava	0
– Soarano	6		
– Andampotsy	5		
3 - Nandihizana	**11**	3 - Sahalava**	**0**
– Nandihizana aray	3	– Sahalava	0
– Nandihizana an'ava	3	– Ampandrambato	0
– Ambala an'ava	3		
– Anatatohazo	2		
4 - Sahataitoaka	**9**		
– Sahataitoaka	6		
– Ampandrandoaka	3		
5 - Ambohipeno	**12**		
– Ambohipeno I ou Ambohipeno ouest	5		
– Antataodreniala	0		
– Soamahafaly	3		
– Ambohipeno II ou Ambohipeno est	4		

Source : *bokin'omby,* 2004.
* En gras = nombre total de zébus par village.
** Les habitants sont spécialisés dans la pêche aux écrevisses.

À Analamaka également dénommé Amindrabe-centre, quatre ménages sur douze possèdent des zébus, soit 11 têtes réparties dans trois parcs. Le plus grand parc, collectif, regroupe deux troupeaux, soit 5 animaux.

À l'échelle du *fokontany*, la réduction du nombre d'animaux est importante, estimée à 60 % en quatre ans (tabl. 10).

Tableau 10
Évolution du troupeau dans le *fokontany* d'Amindrabe.

Année	Effectif
2001	140
2002	126
2003	132*
2004	85

Source : *bokin'omby,* 2004.
*Augmentation de l'effectif par achat.

Les *kijana* situés au nord-est du *fokontany* et inclus dans les limites du parc national sont des zones désormais interdites au pâturage depuis la création de l'aire protégée en 1991. Les animaux avaient à disposition de grandes surfaces sur lesquelles ils pouvaient « trier » les végétaux. Les éleveurs nomment une herbe *kifafa* (*Aristida rufescens*) particulièrement appréciée qui, étant dispersée, conduit les troupeaux à explorer les pâturages. Outre *kifafa*, les graminées les plus présentes sur ces pâturages sont *tenina* (*Imperata cylindrica*) et d'autres du genre *Heteropogon*, *Hyparrhenia* ou *Stenotaphron*. Ce sont des graminées à forte croissance en saison chaude et humide, mais qui se lignifient vite. La valeur fourragère baisse avec la lignification. Les animaux étaient conduits dans ces pâturages lointains, qui offraient une alimentation en qualité et quantité, après le piétinage des rizières ; certains étaient cependant laissés dans les parcs pour fournir du fumier. Les bouviers, une fois par semaine, venaient contrôler l'état des animaux et les « relocalisaient » dans les lieux où ils devaient paître (*mamerindoha*, litt. faire-revenir-la-tête). Les animaux étaient ramenés au village après la récolte du riz pour pâturer les chaumes sur les rizières moissonnées. Dans la conduite du troupeau, ce retour au village correspondait à une interruption volontaire du pâturage lointain en quasi-liberté car les animaux risquaient de devenir sauvages et donc difficilement récupérables.

Jusqu'en 2001, les animaux continuaient à être envoyés dans une partie du *kijana* d'Anjavidy séparé du parc par la rivière Amboroka (*miroaka* = paître, où-l'on-paît, pacage) et à Ankifafamavo à l'est de Nandihizana. Comme les bouviers faisaient

des feux, les responsables forestiers en ont, par sécurité, interdit l'accès. C'est ainsi qu'à Ankifafamavo, pour contrebalancer cette interdiction, certains ont choisi, pour valoriser et marquer l'espace, de créer des rizières.

La superficie des pâturages a considérablement diminué, ainsi que la diversité des ressources et l'hétérogénéité des milieux pâturés considérée comme une garantie par les éleveurs de la qualité des rations ingérées. L'activité de gardiennage est désormais importante. Le gardiennage[88] s'organise au niveau de la famille restreinte et la durée quotidienne de la pâture est variable. Trois périodes rythment les modes de gardiennage :

– en *volambita*[89] (juin-juillet-août) et en *fahavaratra* (décembre-janvier-février), les bêtes sont sorties très tôt vers 6 h, car le parc est boueux et humide. Elles sont conduites « pour se réchauffer » dans un endroit proche et ensoleillé jusqu'à midi. Elles sont ensuite guidées par deux jeunes garçons, âgés de 6 à 8 ans, vers le *kijana* « possible » jusqu'à 17 h, heure de retour au parc. Du repiquage à la moisson, le manque de pâturages pose un problème aux exploitants.

– en *asotry* (mars-avril-mai), les animaux sont sortis du parc vers 12 h et sont conduits sur les rizières moissonnées jusqu'au coucher du soleil (*mati-maso andro*, litt. mort-soleil), vers 18 h. Ils regagnent alors le parc.

– en *lohataona* (septembre-octobre-novembre) qui démarre par le début des travaux rizicoles, les animaux sont conduits après le travail, dans l'après-midi, au pâturage sur les *kapòka* de mi-versant, à proximité des forêts et du village. Des clôtures de branchage limitent l'accès aux champs sur les bas de versant comme sur les rizières. Le bouvier doit conduire les animaux en remontant le versant, au-dessus des cultures pluviales dans le pâturage de recrû forestier (*kapòka*).

Les principales herbes pâturées nommées par les bouviers sont *vilona amorondrano*, *ravimbakoko* et, plus particulièrement en forêt comme sur les recrûs, *tsingolovolo*, *kibelohalika* et *kiahipodin'ny tanala*.

Pendant toute l'année, une supplémentation en fourrage est systématique. Il s'agit soit de fanes de patate douce, de pailles de riz, de feuilles de canne à sucre, soit d'herbes récoltées sur les *kapòka* et les bas de versant. Généralement, c'est un membre de la famille qui est chargé chaque jour de l'approvisionnement en fourrage et de sa distribution. Le fourrage est déposé dans une auge surélevée installée sur

88 L'instituteur du village possède un seul zébu, mais n'a pas de parc. Dans son cas, l'arrangement est le suivant : en contrepartie du gardiennage, l'instituteur cède la moitié du fumier produit par son animal.

89 *Volambita* chez les Tanàla ne désigne pas une saison mais un mois lunaire qui, pour cette raison, ne correspond pas toujours au même mois grégorien. Lorsqu'il correspond au mois d'octobre, c'est la période des rituels. Il en est de même sur toute la côte est et sud-est. En revanche, dans une autre aire régionale betsileo, bara, tandroy, *volambita* désigne le « mois » d'août. On voit bien ici que les Betsileo d'Amindrabe (comme ceux d'Ambendrana) appartiennent à une autre « aire culturelle » que les Tanàla voisins (communication personnelle de Philippe Beaujard).

le côté amont du parc. Pour manger, l'animal doit se mettre en appui sur ses deux pattes arrière (fig. 11), ce qui favorise un bon développement de l'arrière-train (*vodi hena*), morceau de viande particulièrement apprécié et réservé aux personnes respectées. Le manioc a été utilisé dans l'alimentation des zébus, mais depuis que le *tavy* est interdit et la production moins importante, ce tubercule est réservé à la consommation humaine.

La production de fumier de parc pour la rizière explique aussi, comme à Ambendrana, un affouragement systématique. La situation reste préoccupante pour deux raisons : la flambée du prix des engrais NPK (tabl. 11) et la diminution du troupeau.

Les exploitants destinent l'apport d'engrais aux rizières qui ont été aménagées les premières (les plus anciennes) et qui sont *masaka* (litt. mûr). Un sac de 50 kg d'engrais coûtait 50 000 FMG avant 2000 et 245 000 FMG en 2004.

Tableau 11
Évolution du prix d'un sac d'engrais NPK.

Année	**Avant 2000**	**2001**	**2002**	**2003**	**2004**	**2009**
Prix sac 50 kg en FMG	50 000	75 000	250 000	160 000*	245 000	650 000

*Mise en place d'un crédit.

Les exploitants qui avaient l'habitude d'acheter de l'engrais à crédit y ont renoncé en raison d'une augmentation prohibitive (en 9 ans, le prix d'un sac a été multiplié par 13).

Quant à la régression du troupeau, plusieurs raisons entrent en jeu selon les habitants du village d'Analamaka. Il s'agit tout d'abord des animaux sacrifiés à l'occasion de cérémonies ou de rituels. Le recul découle aussi de ventes pour s'assurer un apport en numéraire, de la mort accidentelle d'animaux suite à une maladie comme la douve (*dita*) ou le *tsingala*[90], ou encore à des températures trop rigoureuses en *volambita* (*matin'ny nara*, litt. mort-froid). D'après nos enquêtes, c'est la stabulation au parc qui est la plus néfaste. Avec la fermeture des zones de parcours et la fin d'un élevage pastoral extensif, les animaux ne sont plus aussi vigoureux et ils s'avèrent très sensibles au froid de la saison *volambita* (juin à août), particulièrement brutal en 2003 et 2004. La réduction d'effectifs n'est pas compensée par achat, car les animaux achetés aux marchés de l'ouest en *ampàtrana* résistent mal au froid rigoureux et ne sont pas aptes à développer des comportements adaptatifs en réponse aux contraintes de leur nouvel environnement. Par

[90] Le *tsingala* est un coléoptère aquatique qui vit dans les eaux dormantes. Avalé accidentellement par les bovins lors de l'abreuvement, il cause des dégâts terribles par morsure au niveau du tractus digestif.

ailleurs, l'abandon des pâturages d'Anjavidy constitue, outre la perte d'une zone de parcours, un handicap en ce qui concerne la reproduction.

Auparavant, les éleveurs ne s'occupaient pas de la reproduction qui se faisait dans les *kijana* (accouplement et vêlage). Du point de vue des éleveurs, il y a un réel intérêt d'intégrer des séquences de pâturage sur parcours dans le système d'alimentation du troupeau, car ce pâturage sur parcours joue sur la réussite de la reproduction des femelles[91]. Sans quoi l'accouplement est perturbé, car il ne peut pas se faire au parc. La détection de chaleur d'une femelle se remarque quand une vache commence à monter (*misangotra)* les autres animaux. La vache a aussi comme signe un comportement plus nerveux. Le propriétaire sort alors la vache et le taureau du parc et les « met de côté » en les conduisant à l'écart du village. Le problème est que la plupart des activités de monte surviennent la nuit.

Les éleveurs considèrent que leur système d'élevage extensif s'adapte mal au nouveau contexte créé par la mise en place du parc, synonyme de fermeture de pâturages. Les conditions actuelles fragilisent l'élevage, ce que traduisent la baisse de l'effectif du troupeau ainsi que la moins bonne santé des bêtes. La prescription d'un développement durable associé à la conservation de la biodiversité pose la question de la pérennité du système d'élevage : celle-ci dépend de la capacité des animaux à survivre et à se reproduire en situation de contraintes de gardiennage, de parcage et d'alimentation.

En Ambodihàrana, l'importance du gardiennage

En **Ambodihàrana**, l'élevage bovin s'avère tout aussi central[92]. Le piétinage joue ici un rôle beaucoup plus important qu'en pays betsileo. Ambalavero et Tatamaly comptent chacun 27 têtes de bétail, d'après nos comptages et les livres de bovidés. Si le fumier n'est pas ici une exigence des systèmes de production, car les terres sont perçues comme productives sans cet apport, on remarque cependant des formes d'intensification. Quatre éleveurs d'Ambalavero sur neuf utilisent du fumier de parc dans leurs rizières. À Tatamaly, un propriétaire important (6 têtes) envisage d'en apporter sur ses rizières et plantations de café. Aux abords de la voie ferrée, de petites parcelles sont fumées avec, en aval du parc, récupération du purin par des cultures maraîchères à vocation commerciale.

91 L'âge de la première mise bas est de 30 mois. Pour la femelle zébu, on escompte habituellement deux veaux tous les trois ans. Mais la reproduction est seulement effective quand les autres besoins sont satisfaits et l'animal en bonne santé. Nous remercions Daniel Rajaona (vétérinaire et actuellement gestionnaire de la réserve forestière privée de Ialatsara) pour les compléments qu'il a apportés à notre étude sur l'élevage.

92 On retrouve ce que Philippe Beaujard a noté dans la décennie 1970 : « Les bœufs ne représentent pas une richesse immobilisée, mais un outil de travail ».

Les animaux sont considérés à réformer à partir de l'âge de 10-12 ans et l'achat concerne des animaux de trois ans[93], *omby vao* plus performants pour le travail agricole. Les bœufs proviennent des hautes terres betsileo. On peut remarquer leur vigueur. Elle apparaît liée aux conditions écologiques favorables à la repousse des graminées et aux conditions démographiques avec une densité moindre qu'en pays betsileo. Cela permet une plus grande disponibilité en pâturage, que ce soit en forêt ou dans les recrûs. La bonne apparence physique des bêtes est en contradiction avec l'encadrement vétérinaire défaillant qu'évoquent les villageois : les deux terroirs reçoivent très peu de visites des techniciens, alors que leur cheptel est en proie à des épizooties, à l'origine du décès d'une quinzaine de têtes en 2007 et 2008 à Tatamaly. Les soins curatifs se font tous suivant les méthodes traditionnelles.

Dans la journée, les jeunes enfants et les adolescents sont affectés à la tâche de gardiennage qui les occupe du matin au soir. Ils sont appelés *arak'andro* (litt. celui-qui-suit-le-jour). On note même un début de salariat car, depuis que les anciens pâturages[94] se trouvent intégrés dans les zones mises sous protection, les bœufs pâturent sur les flancs des collines aux alentours des villages et doivent être surveillés en permanence. À Tatamaly, les propriétaires s'organisent pour un gardiennage à tour de rôle de leur cheptel, rassemblé. Le gardiennage de nuit revient à la charge de chaque famille. Le bétail est rentré au parc à côté du village ou, pour ceux qui possèdent un troupeau plus important, de plus de huit têtes, dans un espace enclos de végétaux morts. Ce peut être un bas-fond enforesté où les animaux sont conduits pour la nuit. Ce parc se trouvant sur un sentier, deux barrières y permettent l'accès.

Cette place importante des bœufs explique qu'un circuit organisé par les Tandroy alimentait leur commerce en Ambodihàrana à l'époque où la culture du café assurait une prospérité économique entre 1965 et 1979 (fig. 12a).

Les Tandroy, après s'être approvisionnés au grand marché d'Ambalavao, en Betsileo-Sud, suivaient leur circuit vers l'Ambodihàrana par Fianarantsoa, Sahambavy, Ambatovory, Ambalakizitina jusqu'à Ambinanondranotelo.

L'acquisition de bœufs sur ce circuit se faisait par le système « les Tanàla s'endettent ». Le vendeur laissait l'animal avec promesse, contre une terre mise en gage, de paiement par l'acheteur à partir du mois de septembre avec l'argent de la récolte de café. Si le Tanàla ne pouvait pas respecter son engagement, il perdait sa terre. Ce système a appauvri beaucoup de ménages d'Ambodihàrana à tel point qu'il a été interdit par l'État.

93 En 2006, cet animal s'achète entre 950 000 et 1 250 000 FMG, soit entre 190 000 et 250 000 *ariary*.

94 Pour Ambalavero, ces zones se trouvent à une demi-heure du village, avec des noms évocateurs : *Maro ala* (beaucoup-de-forêt), *Anjaha* (où-il-y-a-des-*zaha*, *phyllartron* sp., une espèce forestière). Un bouvier reçoit un salaire annuel de 500 000 FMG en plus de sa nourriture prise en charge par le propriétaire ; il peut vaquer à ses propres occupations avant la sortie du parc des bovidés.

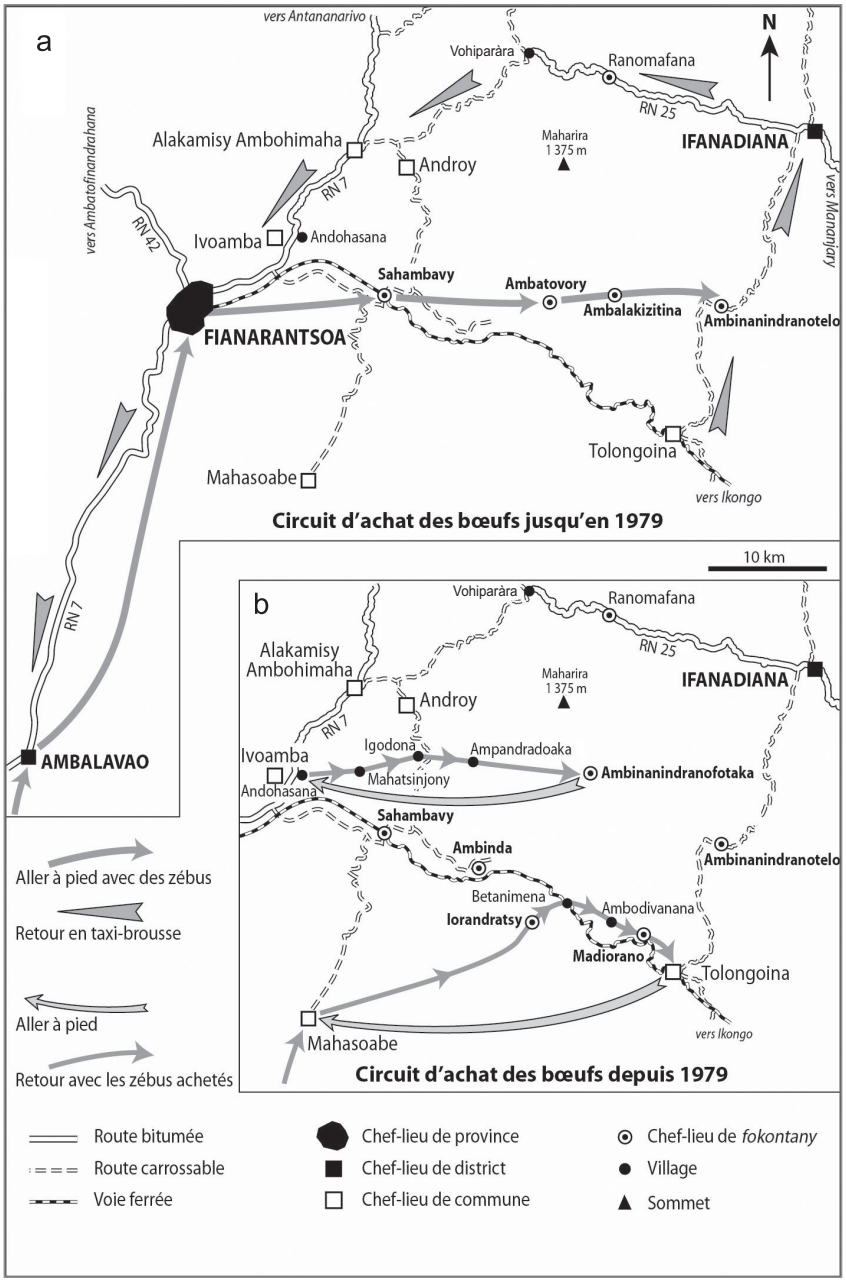

Figure 12
Les circuits de constitution de cheptel bovin en Ambodihàrana.
Source : BLANC-PAMARD *et al.*, 2006.

L'acquisition de bêtes se fait désormais sur décision individuelle, depuis 1979. Les acheteurs voyagent en groupe de deux ou trois personnes. Ils fréquentent préférentiellement le marché de Mahasoabe dans le Lalangina au sud-est de Fianarantsoa (fig. 12b).

Le circuit de retour le plus connu emprunte l'itinéraire suivant à partir de Mahasoabe : Iorandratsy, Betanimena (proche d'Andrambovato), Ambodivanana (proche d'Ambalavero), Madiorano, Tolongoina ; les nouveaux propriétaires mettent deux jours avec les animaux achetés pour rallier le bas pays. Un itinéraire différent plus au nord part de l'autre grand marché de zébus du Lalangina, Andohasana (commune d'Ambalakely). Il passe par les villages de Mahatsinjony et d'Igodona pour une trajectoire vers Iambara, Ambohipeno ouest, Ampandraodoaka et Ambinanindranofotaka.

Ces cheminements singularisent les gens d'Ambodihàrana, entre pays betsileo et pays tanàla. Pour leur part, les « vrais » Tanàla, ceux qui viennent du territoire à l'est du fleuve Namorona, prennent le train ou le taxi brousse pour rejoindre les marchés à bestiaux betsileo et repartent en convoyant leurs bœufs le long de la route nationale de Ranomafana (RN 25)[95].

L'élevage bovin subit, avec la fermeture des pâturages forestiers, des conditions très contraignantes. Les éleveurs s'adaptent à la réduction des espaces fourragers ainsi qu'à la perturbation des opportunités de reproduction des bêtes en modifiant la conduite des animaux : un temps plus long passé au parc à bœufs, une importance accrue accordée au gardiennage, une diversification de l'alimentation en affouragement au parc. Ces modifications, à la mesure des moyens des familles et/ou lignées propriétaires, ont lieu dans un contexte où l'encadrement vétérinaire reste toujours aussi faible : une dizaine de zébus sont décédés en 2009 dans le *fokontany* de Iambara. Par ailleurs, la croissance exponentielle du prix des engrais chimiques sur le marché laisse ces derniers hors de portée de la bourse des ménages paysans : la production de fumier de parc reste donc un élément vital de la production agricole. Une orientation se précise, celle de privilégier un élevage de vaches au parc : elle traduit le souci d'assurer la continuité du cheptel, tout en maintenant la préoccupation de produire du fumier. Tatamaly compte ainsi déjà 14 vaches sur 27 têtes. L'initiative met en avant un réel enjeu sur la carrière des femelles et la reproduction des animaux[96]. Elle reste cependant fragile, car un tel élevage est très exigeant en fourrage à apporter au parc : les ménages

[95] Les convoyeurs de bêtes vers le sud-est (Vangaindrano) suivent aussi la RN 25. Leurs troupeaux plus importants viennent de plus loin, de Fotadrevo en pays mahafaly. Ils connaissent aussi un fonctionnement plus formalisé, avec utilisation de téléphone portable, organisation des mobilités journalières…

[96] On ne peut pas changer l'emplacement du *vala*, décidé après instruction d'un devin, sauf si le parc s'avère « stérile », soit que la vache qu'il accueille reste sans descendance, soit qu'elle n'arrive pas à y mener à terme une gestation. Le parc à bœufs traduit ainsi dès sa conception le souci de reproduction des bêtes.

d'Amindrabe, tout en évoquant cette possibilité, craignent de ne pas disposer du temps nécessaire à la tâche.

Conclusion : des réarrangements au détriment des logiques paysannes

Avec la contractualisation des forêts, les sociétés paysannes du corridor voient d'autres acteurs et d'autres normes à l'œuvre sur leurs territoires de vie. Ces derniers intègrent plusieurs échelles : de celle du terroir où le parc à bœufs joue un rôle vital pour la production agricole à celle du massif forestier avec ses espaces de cueillette, de réserve foncière, de pâturage bovin. Dans cet éventail, la nouvelle donne environnementale donne lieu à des réarrangements à l'origine d'incertitudes quant à l'occupation territoriale, de contournements des règles d'utilisation des lieux, ou de contraintes désormais fortes pour les activités. Mais pour quels avantages ? L'objectif du transfert de gestion est pourtant d'« améliorer le niveau de vie des villageois à travers une gestion améliorée et durable des forêts et des zones qui les entourent » (MALDIDIER, 2001). L'engagement contractuel apparaît finalement comme un « malentendu », au détriment du contrôle par les sociétés locales de leur territoire de vie. L'évolution de l'élevage bovin met particulièrement en lumière cette perte d'autorité.

Une diminution des effectifs accompagne la disparition des parcours lointains vers les pâtures forestières. Elle signifie aussi déficit de la production de fumier et diminution de l'efficacité du piétinage. Pénurie de fumier et travail de piétinage imparfait inquiètent les exploitants qui, avant l'instauration de la nouvelle aire protégée, étaient en train de créer des rizières, la seule solution légale pour survivre face à la perte des terres englobées dans le parc et à l'interdiction du *tavy* dans la zone de forêt désormais gérée par les communautés de base[97]. Les restrictions sont devenues plus sévères avec les derniers zonages qui interdisent toute extension en dehors des terres déjà occupées et figent les populations sur les ZOC et ZUD. L'évolution régressive du cheptel n'en fait pas un élément d'intensification des soins apportés aux rizières : celles-ci resteront-elles longtemps productives ? On peut se demander si la politique de conservation dans sa configuration actuelle ne condamne pas l'élevage bovin et au-delà, le système agraire local dont cet élevage est un des piliers.

97 C'était le cas lors de nos premières observations de terrain, en 2003 ; en 2008, la situation avait changé : les zonages de la NAP suscitaient la hantise d'un déguerpissement des ménages paysans pris dans les nouvelles limites.

Les pouvoirs en recomposition

Chapitre 6

L'implication des acteurs des programmes de conservation ainsi que l'évolution de leurs rapports participent à construire le territoire du corridor. Les dynamiques de la scène locale à travers les transferts de gestion des ressources naturelles constituent le centre de notre propos. Elles véhiculent des changements impulsés par les paradigmes de la décentralisation et de la participation dans les années 1990. Dans la redistribution des responsabilités et des pouvoirs qui s'opère, qui sont les parties prenantes ? Quels éléments orientent leur structuration ? Comment se positionnent-elles, localement les unes par rapport aux autres, mais aussi dans leur articulation avec les instances et intervenants extérieurs ? Il s'agira aussi de considérer l'interférence des niveaux d'acteurs à l'œuvre.

Nous situerons ces dynamiques dans leur cadre régional et national dans un premier temps. L'analyse se focalisera ensuite sur les relations de la scène locale avec l'organisation lignagère de la société.

La toile de fond : gestionnaires, financeurs et « société civile »

À un niveau englobant les communes administratives et les terroirs villageois inclus dans l'emprise du corridor, trois catégories d'acteurs interviennent. La première comprend les gestionnaires. Elle regroupe des organismes publics, avec l'État et ses services décentralisés dans le suivi des plans d'aménagement et de gestion – ministère de l'Environnement et des Forêts, ministère des Mines –, et parapublics, comme *Madagascar National Park*, responsable des parcs nationaux. La deuxième catégorie inclut les institutions d'appui. Ce sont principalement des organismes à financement

américain : *Conservation International*, très présent dans le lancement du projet Carbone et délégataire de la coordination de cette nouvelle aire protégée, et ERI/LDI (support accordé par l'Usaid) qui a accompagné la démarche de transferts de gestion. Enfin, la dernière catégorie rassemble les prestataires de services, issus de la société civile. Il s'agit d'ONG nationales intervenant dans le cadre des transferts de gestion, des consultations communales ou de conseils auprès des Coba. Le Comité multilocal de planification (CMP) constitue une plateforme de concertation entre ces intervenants. Avec l'approche écorégionale de la conservation, il prend la suite du Comité régional de planification (CRP) à l'origine mis en place par le programme Environnemental II (1996-2002) pour « coordonner les interventions, établir une base de données sur les intervenants et leurs interventions ». En 2008, le comité comptait 106 institutions membres représentant l'État, la société civile, ainsi que les projets œuvrant pour le corridor ; les seuls domaines du développement rural et de la conservation de l'environnement comptaient 48 organismes.

Dans cette situation, la multiplicité des intervenants représente un problème, malgré l'objectif d'harmonisation du CMP. En effet, les différentes entités n'opèrent pas nécessairement à l'unisson, fonctionnant le plus souvent comme des acteurs concurrents dans la mise en place de la nouvelle aire protégée du corridor. Ainsi, *Madagascar National Park* s'intéresse particulièrement à la superficie du noyau dur et au degré biologique de ses ressources. *Conservation International* se préoccupe plus de l'extension spatiale de l'infrastructure forestière à gérer. Les prestataires de service, quant à eux, se soucient plutôt du nombre de secteurs concernés par leurs prestations et de l'importance de leurs zones d'intervention. L'évolution du CMP même est symptomatique : la structure n'a plus assuré son rôle de plateforme de concertation, créant en son sein une unité d'exécution de projet suivant un statut d'ONG. Désormais, le CMP Tandavanala est un autre intervenant dans le champ environnemental, il cible trois grands volets : plaidoyer, éducation et communication, appui à la planification écorégionale.

Les priorités divergentes de ces grandes catégories d'acteurs expliquent les discussions sur leur place dans l'organigramme de gestion de la nouvelle aire protégée. Elles marquent la toile de fond de la scène locale où les transferts de gestion sont aussi un lieu de recomposition des pouvoirs.

Les acteurs en présence sur la scène locale des transferts de gestion (Coba)

L'analyse de la composition du bureau des Communautés de base (Coba) est instructive pour situer le réagencement ou non des pouvoirs qui se joue au sein de ces instances.

La composition du bureau d'une Coba est la suivante : un président, un vice-président, un secrétaire, un trésorier, des conseillers (4) et des commissaires aux comptes (2). Le bureau est élu par les membres de la Coba. Sa composition indique si le transfert de gestion entraîne un engagement d'éléments étrangers à la communauté villageoise, ou si elle renforce la structure de pouvoir en place.

Un indicateur : la composition des bureaux de Coba

La Coba d'Ambendrana, *Analasoa Ambohipanarivo* litt. « forêt-bonne à la-colline-riche », a son siège au village. Elle réunit 238 membres (dont 4 femmes) répartis entre 6 villages du *fokontany* d'Iambara (232 membres dont 27 à Ambendrana) et un village du *fokontany* d'Amindrabe (6 membres) : les membres sont ainsi répartis sur un territoire d'une dizaine de kilomètres d'ouest en est que seule une portion de forêt sise dans le *fokontany* d'Iambara en GCF réunit. Le premier bureau a siégé de mai 2002 à août 2004.

Le premier président était un *vahiny* étranger venu à Ambendrana en 2000 comme instituteur. Sur les 10 membres du bureau, 3 résidaient à Ambendrana : le président, le trésorier et un conseiller, ces deux derniers étant du même groupe social (lignage).

Ce président a été contraint à la démission en décembre 2004, car il affichait la volonté de faire respecter les mesures de contrôle de la gestion des ressources forestières. Les autres membres, tous autochtones, l'ont dans un premier temps isolé, tout en veillant à ce qu'il ne puisse rien faire, avant de le remplacer par un des membres du bureau originaire d'Ambendrana.

La Coba *Analameva* (litt. à-la-belle-forêt) dont le siège est à Amindrabe réunissait lors de la signature de son contrat en 2003, 149 membres habitant dans le *fokontany* auxquels se sont ajoutés de nouveaux membres résidant à l'extérieur du *fokontany* qui ont des terres dans le périmètre, soit 185 membres en 2004.

La composition du premier bureau est significative. À part celui du président, attribué à un instituteur *vahiny* arrivé en 1998, les postes clefs sont tenus par les membres des deux lignées Rajoma et Randriamanjato (cf. généalogies 4 et 5). Le lien entre ces deux lignées est noué par le trésorier qui par son ascendance paternelle appartient à Randriamanjato et par son ascendance maternelle à Rajoma. Les membres du bureau sont des notables qui ont déjà assuré ou assurent des fonctions sociales et administratives. La composition de ce bureau élu ne donne aucune représentation, donc aucun pouvoir aux jeunes.

Une fois le transfert de gestion réalisé, le président a démissionné car les membres de la Coba lui ont fait comprendre qu'ils ne voulaient plus d'un « lettré parachuté ».

Dans ces deux Coba d'Ambendrana et d'Amindrabe, ce sont des lettrés ou alphabétisés qui sont membres du bureau, le plus souvent issus d'un même village ou d'un même lignage. C'est une forme de micro-pouvoir local qui exprime la pensée des membres : la GCF est affaire de lettrés qui, eux seuls, peuvent négocier avec les *vazaha*. Nos enquêtes révèlent qu'un grand nombre de villageois assimile GCF et/ou Coba à LDI/ERI ou *vazaha*. Ce n'est donc pas étonnant que des instituteurs « étrangers » à la zone en soient les présidents lors de la mise en place du transfert. La tension à l'intérieur des bureaux des deux Coba n'en est pas moins réelle, entre élément étranger et membres « autochtones ». Une autre division se situe entre ceux qui sont membres de l'association et ceux qui ne le sont pas : « Autrefois, les forêts et leurs richesses étaient sans possesseur effectif, mais appartenaient à tous. Aujourd'hui, elles appartiennent "aux Coba" qui en sont fiers et les autres sont "jaloux" ».

La Coba de Tatamaly a pour nom *Fikambana Tantsaha Fitaratra Tatamaly* (Tafita, qui signifie réussite) et compte 108 membres. Le premier président est le frère cadet du roi Tsaravelo (*tranobe* B).

Tableau 12
Composition du premier bureau de la Coba Tafita.

Membres du bureau de la Coba	***Tranobe* d'appartenance**
Président	B
Vice-président	A
Secrétaire (président du *fokontany*)	A
Trésorier	A
Conseiller 1 (*mpanjaka* Botovelo)	A
Conseiller 2 (*mpanjaka* Lendalana)	C
Conseiller 3	A
Conseiller 4	A
Commissaire aux comptes 1	Dissident
Commissaire aux comptes 2	B

Dans le bureau, c'est le *tranobe* A qui est majoritaire, avec six postes sur dix.

Le président (*tranobe* B) n'était pas volontaire pour prendre cette responsabilité, mais il a été soutenu par les anciens du village et élu. Il a occupé la fonction de « quartier mobile » – responsable de la sécurité au niveau du village – et de nombreuses tâches lui incombaient, car il est lettré. Instituteur depuis 2004 à l'école catholique de Mahasoa, à 40 minutes de marche de Tatamaly, il est peu impliqué dans sa fonction au sein de la Coba. Pour la délimitation du terroir villageois, il a

préféré envoyer des représentants. En revanche, il maîtrise la réglementation des autorisations dans la zone de droits d'usage et notamment le calendrier très strict auquel elles sont soumises. Il ne sait pas rédiger un procès-verbal et n'en a donc pas encore rédigé, bien qu'il ait repéré des contrevenants pour des feux non maîtrisés, sans pare-feu.

Le *tranobe* C a un seul membre au bureau.

Trois notables sont membres du bureau : le président du *fokontany* d'Andrambovato est secrétaire (il réside à Tatamaly), le *mpanjaka* Botovelo (*tranobe* A) et le *mpanjaka* Lendalana (*tranobe* C).

En 2007, il y a eu un renouvellement des membres du bureau à l'initiative du président pour remplacer des membres décédés. Le président reste en place et le *tranobe* A est toujours majoritaire.

Tableau 13
Composition du deuxième bureau de la Coba Tafita.

Membres du bureau de la Coba	**Tranobe**
Président	B
Vice-président	B
Secrétaire	A
2e secrétaire	A
Trésorier	A
Conseiller 1 (*mpanjaka* Botovelo)	A
Conseiller 2 (*mpanjaka* Lendalana)	C
Conseiller 3	A
Conseiller 4	A
Commissaire aux comptes 1	Dissident
Commissaire aux comptes 2	B

Le renouvellement ne modifie pas la main-mise du *tranobe* A sur le bureau, avec plus de la moitié des postes lui revenant. La désignation des personnes du comité de surveillance des forêts (*Polisy ny ala*) parmi les membres de la Coba confirme cette situation. La fonction consiste à contrôler les ressources forestières. Elle est rémunérée pour chaque contravention dressée, et est attribuée à des hommes habitant dans des écarts à proximité de la forêt. Cinq des sept membres appartenaient au lignage A en 2005. Et la proportion reste inchangée en 2008.

La Coba d'Andrambovato a pour nom *Fikambanan'Andrambovato Mitambatra* ou FIAMI et compte en 2005, 69 membres. Il n'y a pas eu de nouveau bureau. Le

président actuel est betsileo. Le bureau compte cinq membres. Il faut y ajouter les trois surveillants (police de la forêt) qui font des rondes. Il n'y a aucun lien de parenté entre les membres du bureau, « ce qui est conforme aux statuts », précise le président, mais est plutôt lié à la création du village en 1950, après la mise en service du chemin de fer.

Dans les Coba étudiées, la présidence est un premier indicateur : elle est attribuée soit à un lettré extérieur à la communauté, soit à un membre d'un groupe fondateur. Quant aux membres, il peut y avoir une surreprésentation de ce groupe fondateur, comme à Tatamaly où cela ne pose pas un problème dans la mesure où la répartition traduit le « partage » des droits d'accès et d'usage des ressources du territoire. C'est pourquoi il est difficile de vouloir instaurer une gestion partagée des ressources naturelles renouvelables, qui reste illusoire à Madagascar, car les sociétés ne fonctionnent pas sur une base démocratique et participative (Blanc-Pamard et Fauroux, 2004).

En janvier 2005, les différents opérateurs environnementaux ont mené des bilans afin de contribuer au processus national d'évaluation des transferts de gestion des ressources naturelles (rapport PE3, 2005). D'après le constat, « les conflits sociaux et les problèmes de gouvernance au sein de la Coba sont souvent les plus grands obstacles à la gestion durable des ressources naturelles renouvelables, d'où un nécessaire accompagnement socio-organisationnel ». Ceci implique une prise en compte des enjeux autour des ressources, des règles d'accès et d'usage, et particulièrement des « structures micro-locales du pouvoir » (Fauroux, 2002).

Nos exemples montrent que les Coba ne sont pas en mesure de faire respecter des engagements de conservation ni de faire appliquer des sanctions en cas de non-respect du contrat. Les Transferts de gestion des ressources naturelles renouvelables ne sont qu'un dispositif additionnel de portée locale qui met quelques dizaines, voire centaines d'hectares sous protection.

Il faut se demander s'il est possible de mettre en place un contrat de gestion adapté pour chacune des communautés qui s'engage dans cette voie, c'est-à-dire d'inscrire le contrat dans les logiques du système afin d'éviter que le transfert n'entraîne, par une nouvelle définition du territoire, de l'accès et de l'usage des ressources, une rupture ou un renforcement dans l'organisation sociale.

Une lecture par les acteurs

En instaurant une nouvelle territorialité, le transfert de gestion reconfigure et réévalue l'usage des ressources. Cela s'accompagne de postures inégales des acteurs. Les jeux du pouvoir passent par la légitimité qu'accorde le transfert. Les groupes

gagnants sont ceux auxquels l'engagement dans le transfert de gestion accorde une plus grande autonomie de gestion de leur territoire. Par contre, le transfert déstabilise ceux qui contrôlaient le territoire et qui se trouvent désormais concurrencés par des groupes extérieurs ou qui doivent faire face en leur sein même à des stratégies d'appropriation foncière. On est bien dans une situation où un projet confronté à une situation sociale et territoriale génère une dynamique de légitimation-délégitimation.

Par ailleurs, le dispositif reposant sur un processus participatif, il est difficile pour les groupes reconnus comme pauvres en territoires et en pouvoirs de développer des stratégies afin d'améliorer la situation de leur groupe en s'appropriant du prestige et donc de la richesse par le biais des transferts de gestion (FAUROUX, 2002). La GCF est un transfert de compétence et non de propriété. L'absence de sécurisation foncière active une consolidation des patrimoines fonciers, le contrôle du territoire ayant pour finalité le maintien d'un ordre social. Ces transferts conduisent ainsi à des inégalités socio-spatiales qui sont à l'échelle locale particulièrement sensibles et qui n'œuvrent pas dans le sens d'un développement durable.

Les différents acteurs s'engagent différemment dans ce nouveau monde « environnementalisé ». Ils se retrouvent dans des situations différenciées par les programmes selon qu'ils sont intégrés, invités à participer, marginalisés ou exclus. On note une grande asymétrie des pouvoirs dans les communautés concernées. Les structures traditionnelles sont soit contournées (Ambendrana), voire ignorées (Amindrabe), soit instrumentalisées (Tatamaly).

À la suite de Bernard HUBERT (2004) qui a repris la catégorisation de CHECKLAND[98] (1981), on peut définir trois catégories d'acteurs concernés par la gestion contractualisée des forêts : ce sont les promoteurs, les opérateurs et les cibles destinataires. Les promoteurs sont ceux qui ont la possibilité de transformer ou de défaire le dispositif environnemental. Les opérateurs sont ceux qui agissent directement sur le dispositif. Les cibles destinataires sont ceux qui en sont les bénéficiaires ou les victimes.

Ce qui est important, c'est que ces catégories ne sont pas figées, mais évoluent dans le temps une fois la contractualisation engagée et suivant la dynamique propre à chaque transfert. Ainsi, des cibles destinataires peuvent se transformer en opérateurs. C'est l'exemple, non abouti, du président de la Coba d'Ambendrana. C'est celui aussi des transporteurs de bananes d'Andrambovato qui deviennent des porteurs ponctuels lors des treks de programmes écotouristiques. Les touristes restent des cibles destinataires, les hôteliers étant des opérateurs. Les opérateurs peuvent être plus ou moins efficaces comme le service ferroviaire

98 Les trois catégories d'agents sont *Owners, Actors, Customers*.

Fianarantsoa-côte est ou l'ONG locale *Haonasoa*. Les promoteurs sont positionnés à différents niveaux : prestataires sur le terrain, associations locales, ONG, services de l'État, communes… et sont également opérateurs dans ce système.

Une telle lecture des acteurs engagés dans ce processus d'écologisation est indispensable afin de prendre en compte l'hétérogénéité des acteurs. Une Coba n'est pas un groupe homogène, comme l'indiquerait sa définition : « La communauté de base ou Coba est un groupe volontaire d'individus unis par les mêmes intérêts et obéissant à des règles de vie commune ».

D'autres dissymétries sont à noter. Tout d'abord, la participation n'est que partielle car des acteurs, qualifiés de « tiers absents » (Maldidier, 2001), et dont le rôle est important, sont volontairement ou non extérieurs. Ce sont des agriculteurs, des exploitants forestiers, des commerçants… qui préfèrent poursuivre leurs activités en affichant une légalité et s'occuper eux-mêmes de leurs intérêts. La commune rurale est également absente dans la mesure où le contrat est bipartite entre la Coba et le service des Eaux et Forêts, la commune rurale n'étant pas, comme dans le transfert de gestion Gelose, un partenaire. Par ailleurs, le transfert de gestion GCF repose sur un contrat entre l'administration forestière et la communauté de base. Or, ce n'est pas entre ces deux partenaires de la « gestion locale des ressources naturelles renouvelables » qu'éclatent des conflits, mais entre membres d'une même communauté (appartenant à des lignages différents), entre nouveaux venus et autochtones, entre communautés rurales voisines et même entre organismes d'appui et prestataires de services adoptant des dispositifs différents. Dans les faits, le transfert de gestion réagence les relations de pouvoir à partir de la scène locale.

Structures sociales et gestion contractualisée des forêts

Sur le versant oriental du corridor, l'espace de vie est centré sur les écarts. Le site villageois collectif est déserté la plupart du temps, alors que les écarts sont le lieu d'habitation d'un ou plusieurs ménages reliés par des liens de parenté, et le siège de l'exploitation. Cette configuration entre « village social » et « écarts productifs » est une marque spécifique de l'occupation humaine. Au niveau des bassins versants, les villages qui se trouvent dans le lit majeur ou à proximité des vallées sont associés aux écarts proches des forêts et centrés sur une unité de production ou « mini-terroirs ». La politique environnementale se place du côté du village, lieu du siège et des réunions des Coba, alors que l'exploitant est installé sur son écart, espace productif. Quand on sait que les villages sont vides la plus grande partie

de l'année, la participation constitue ici un véritable challenge. Ce contexte spécifique de l'Ambodihàrana fonde notre choix de présenter deux situations remarquables de stratégies que les sociétés locales combinent avec la GCF : une extension du territoire approprié d'une part, un positionnement aux marges de la forêt d'autre part.

La plus-value de Tatamaly

La sensibilisation pour le transfert de gestion a commencé à Tatamaly comme dans les autres villages du projet CAF-APN en 1998. Tatamaly est le dernier des treize villages à avoir contracté un contrat de gestion en 2003.

La GCF a redessiné les frontières du territoire de Tatamaly (carte 18, cahier couleurs). Ainsi au nord-ouest, on note une distorsion enre la limite du territoire traditionnel des deux *tranobe* A et B et celle du nouveau terroir villageois : ce dernier est plus étendu. Le gain correspond à des espaces dont la conduite des rites précédant l'exploitation de la forêt revient au groupe propriétaire légitime, selon la coutume. Le *mpitantàra* « celui qui rappelle l'histoire » est la personne qui a l'autorité pour désigner le groupe « propriétaire ».

Ainsi pour la forêt au sud de la grande rivière Tatamaly, la conduite des rites incombe au lignage B (Tsaravelo) et pour celle au Nord des rivières Tatamaly et Ranoratsy, au lignage A (Botovelo). Les limites s'appuient sur l'armature hydrographique. Le *rano lehibe* (litt. grand cours d'eau), c'est-à-dire la rivière Tatamaly, qui est le drain principal du bassin-versant marque selon une disposition cardinale donc sociale la répartition des forêts. Chaque individu ne peut instaurer une relation sur un nouveau territoire que dans la mesure où il appartient à un groupe qui détient cette prérogative, ou bien, quand ce groupe l'autorise à exploiter la forêt de son territoire. Quand les membres des lignages A et B indiquent les limites de Tatamaly, ils s'identifient avec les limites potentielles. C'est pourquoi lorsque les membres de la Coba ont précisé les limites lors de l'établissement du plan d'aménagement, ils ont pris en compte cette partie nord-ouest, délimitée par la ligne de crête qui est aussi la frontière du *fokontany* d'Andrambovato. La représentation cartographique donne l'impression que l'espace est vacant dans le nord-ouest, ce qui ne correspond pas à la perception des populations locales.

D'une part, le transfert de gestion formalise à sa manière, c'est-à-dire en l'inscrivant sur la carte du plan d'aménagement, les limites de l'emprise territoriale. D'autre part, la limite du terroir villageois asseoit formellement la suprématie du lignage A avec sa situation « dominante » à la fois au nord du cours d'eau et au nord du lignage B : le lignage A tire le plus profit du zonage en GCF, gagnant l'essentiel de l'aire mise en espace de production (carte 18, cahier

couleurs). Quant au lignage C, il est confiné en périphérie au sud par rapport aux enjeux principaux de maîtrise du territoire.

Le territoire de Tatamaly est réparti entre les trois lignages, mais de manière inégale. Et le plan d'aménagement ne fait que renforcer cette inégalité sociale et environnementale, en validant et légitimant la prééminence du lignage A, bien doté en zone de production.

Les « écarts »

Le découplage entre village social et écarts productifs constitue une forme de contrôle territorial qui va être mise à profit dans le cadre du plan d'aménagement de la GCF.

Les principaux écarts des lignages A et B de Tatamaly occupent un niveau élevé, vers 700 m d'altitude, position stratégique en dessous de la forêt qui reste une réserve foncière. Avec les écarts, on observe des formes d'aménagement récurrentes : autour des habitations, cultures de case ; au-dessus, abattis-brûlis parfois transformés en banquettes rizicoles ; en dessous, cultures commerciales de caféiers et bananiers et dans les bas-fonds, riziculture. Pour toute cette unité de production, la perspective de créer des barrages afin de maîtriser l'eau en amont est toujours évoquée. Dans le cas où une source serait localement maîtrisée, le paysage de cultures sur fortes pentes céderait la place à celui de banquettes rizicoles.

L'écart de Botokely Léon à Ampotabe, à 687 m d'altitude au nord-ouest de Tatamaly, situé en bordure de la forêt classée en zone de conservation et en contrebas de l'escarpement rocheux dominant, traduit une stratégie de construction familiale. Cette unité familiale réunit en 2005 (fig. 13a), outre Botokely Léon (1), un neveu (2), deux sœurs (5 et 6) de son épouse qui l'ont rejoint en août ainsi que ses deux beaux-frères (3 et 4) en uxorilocalité. Botokely Léon est de la troisième génération ; son arrière-grand-père est venu d'Ambatovory en pays betsileo. En 2008 (fig. 13b), la composition sociale de l'écart a été à la fois renouvelée et recentrée sur la cellule familiale. Botokely Léon a réparti les terres entre sa femme et sa descendance directe. Ses beaux-frères et son neveu ont dû quitter les lieux, suite au rappel du statut « autochtone » obligatoire de ceux qui résident à proximité de forêts où sont les tombeaux des ancêtres. L'injonction rejoint le projet de Botokely Léon d'installer beaux-frères et neveux sur un autre écart hérité de son père, au nord de Tatamaly. Dans cette trajectoire, la main-d'œuvre familiale permet une mise en valeur de lieux appropriés. Cette mise en valeur assure une emprise foncière, tout en accroissant le patrimoine familial.

La position de ces écarts toujours dans la formation des *kapòka*, mais aux marges de la forêt, est remarquable. Les exploitants la valorisent de deux manières. D'une

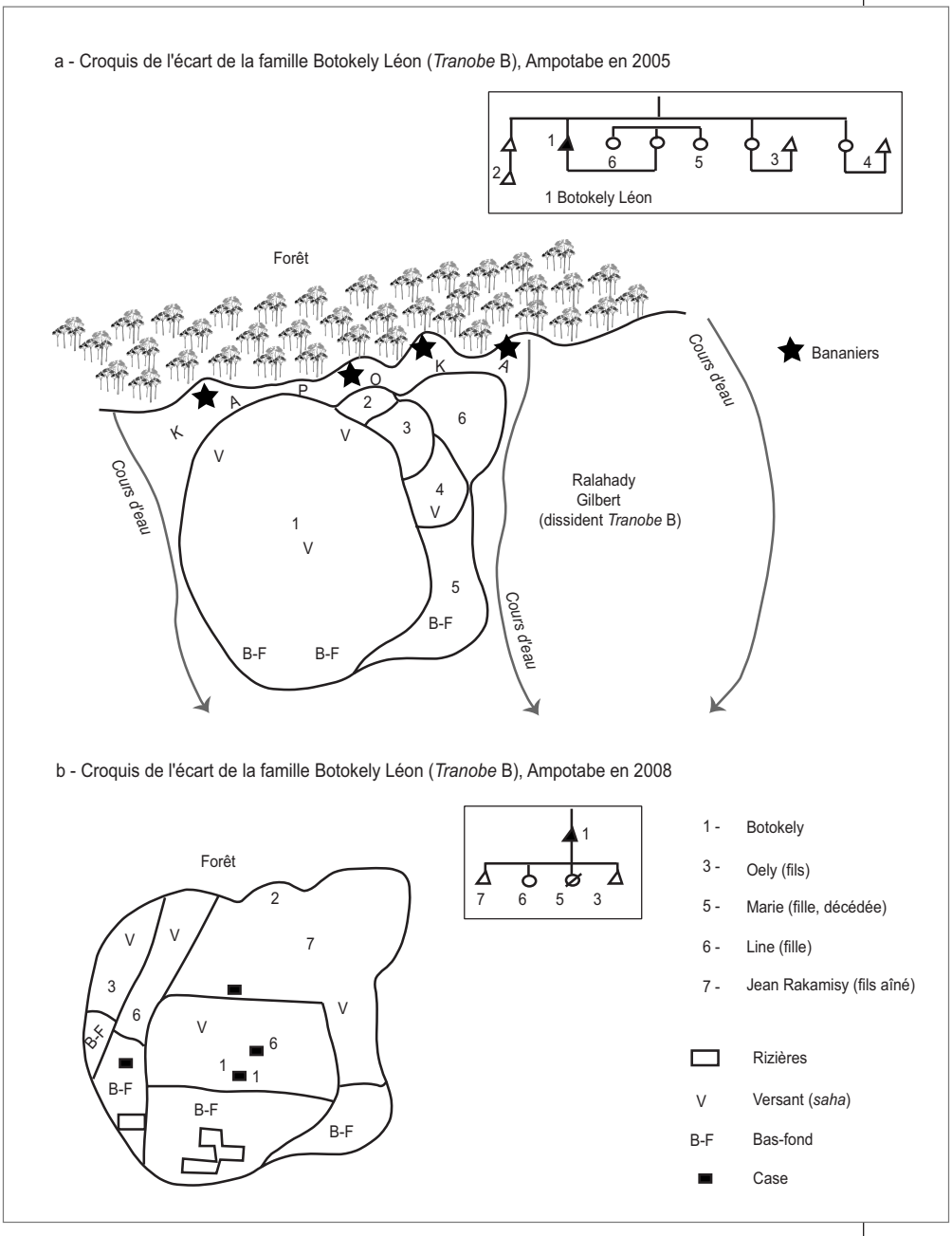

Figure 13
Évolution de l'écart de Botokely Léon (tranobe B), lieu-dit Ampotabe, de 2005 à 2008.

part, depuis leurs écarts, ils jouent le rôle de sentinelles contre toute incursion illicite en forêt. Botokely est ainsi l'un des sept membres du comité de surveillance de Tatamaly. D'autre part, leurs écarts sont le point de départ de défrichements dans la forêt. C'est la pratique du « grignotage » de la forêt par les bananiers (fig. 13a). Les hommes éclaircissent le sous-bois forestier sur une dizaine de mètres au maximum en coupant les petits arbres, qu'ils remplacent par des bananiers. Quand les bananiers atteignent une taille mature, ils coupent les arbres qui les surciment et entrent de cette manière en possession de la parcelle défrichée. La progression des abattis-brûlis se fait en sauts de puces. Cette pratique discrète n'est pas visible sur les photos satellites utilisées pour le suivi de la déforestation. Elle concerne les zones de production et de conservation délimitées par le transfert de gestion. Dans cette dynamique territoriale, les *tranobe* A et B s'appuient sur les droits conférés par leur ancestralité pour maintenir leur emprise sur ces forêts qui leur sont interdites.

Le transfert de gestion proposé aux exploitants de Tatamaly mobilise des savoirs, des moyens, des zonages qui apparemment leur échappent. Le décalage est flagrant entre la politique environnementale qui se place au niveau du village, souvent déserté, et l'exploitant « à l'écart », dans ses stratégies productives d'occupation du sol. Ce décalage se traduit aussi par les défrichements et brûlis qui perdurent dans un jeu combinant, sur recrû forestier, l'état de la végétation, le matériel utilisé et l'appellation vernaculaire :

– le *tevy* est une culture sur abattis-brûlis de recrû forestier et, pour cette raison, n'est pas désapprouvé ;

– le *mibioka* caractérise un jeune recrû et ne nécessite pour l'abattage qu'un défrichement au grand couteau à lame courbe (*atsimengoka*). Le terme de *mibioka* occulte la mise à feu qui est suivie d'un semis en poquet ou d'un bouturage ;

– le *mitombana* mobilise seulement l'*angady* qui racle une végétation herbacée entre les arbres restés à terre depuis le premier défrichement. Les herbes sont regroupées en tas ; une fois sèches au bout d'une semaine, on les brûle.

Il faut savoir distinguer ces pratiques, même si elles aboutissent toutes au même paysage calciné.

Par ailleurs, le choix de la formation à défricher pour une mise en culture prend en compte la pénibilité de l'acte. La préférence va au *mibioka*, car la taille des végétaux (recrû de deux ans) n'exige pas un effort aussi intense que pour le *tevy* nécessaire sur une formation plus âgée (5 ans). Il mobilise donc moins d'énergie que le *mitombana.* Ce dernier exige une dépense physique importante, d'abord avec le raclage des adventices pour nettoyer la parcelle, ensuite dans le travail de labour, toujours à l'*angady*, alors que pour le *tevy* et le *mibioka*, la mise en culture se fait sans travail du sol avec un bâton à fouir (*fitomboka*).

La mise en ordre écologique du contrat GCF ne considère pas la finesse de la terminologie des dispositions attentives à la légalité tout en tenant compte du système de production. Elle répond à une conception de la nature forestière qui s'accorde mal avec celle de l'organisation sociale locale.

Conclusion : deux conceptions différentes des relations à la nature

Madagascar est un bel exemple au cours de ces dernières décennies de l'évolution, construite sur les trois notions de nature, de biodiversité et de service écosystémique, d'un programme de conservation. La dynamique traduit un verdissement des politiques publiques depuis les années 1980. Elle « façonne » les territoires en mettant en place des dispositifs où les enjeux entre nature à protéger et milieu à exploiter sont centraux. Tel est le cas du corridor, un élément important de ce qui fait de l'île un *hot spot* de la biodiversité mais en même temps, lieu de vie et espace de ressources de populations à ancrage historique.

Avec son statut de nouvelle aire protégée, le corridor est devenu une infrastructure écologique d'envergure. Il est comptabilisé dans le système Redd, ce mécanisme incitatif fondé sur le marché du carbone et qui fait jouer la séquestration du CO_2 par les forêts. Il s'agit de combiner la protection forestière à la constitution d'un stock de carbone convertible en flux monétaires. L'orientation s'intègre dans une pensée plus globale de la biodiversité mise au service de la lutte contre le réchauffement climatique et mobilisée comme moyen de financement des politiques environnementales. Même si la connaissance des mécanismes Redd n'est pas encore stabilisée (Tsayem, 2012), et que la notion de service écologique à rémunérer reste elle-même à expliciter (Bidaud, 2012), cette pensée marque déjà l'action sur le terrain par des expérimentations appuyées par les bailleurs de fonds, et par une cartographie précise des aires mises sous protection.

Le système Redd, entièrement exogène, réduit l'accès des paysans aux ressources par la mise en œuvre du zoning forestier. L'initiative met aussi encore plus à distance les populations locales des instances de pouvoir qui décident des affectations fonctionnelles de la forêt.

Les gestions contractualisées des forêts sont un autre dispositif à l'œuvre dans le corridor, à l'échelle locale. Leur schème correspond à une représentation du monde qui repose sur un dualisme nature-société : la forêt est une ressource rare et fragile de la biodiversité dont le contrôle repose d'une part, sur des normes techniques d'exploitation forestière et, d'autre part, sur un zonage précisant le statut des espaces forestiers. Associer les populations locales à la protection de la

forêt est un gage de réussite dans les énoncés actuels des politiques environnementales. Surveillance de proximité et attention de ces populations envers leurs ressources forestières sont essentielles. Par ailleurs, la participation est un thème porteur, apprécié des bailleurs de fonds.

Pourtant, du point de vue des acteurs locaux, nature et société forment un couple vital pour la dynamique du territoire. La forêt est une ressource indispensable dans le cadre du système de production et de l'organisation sociale, une ressource qui ne se caractérise pas par sa rareté mais par sa place dans le système économique, social et territorial. Elle est « robe des ancêtres » (Rakoto Ramiarantsoa, 2003) et, à ce titre, espace commun de pratiques et de savoirs en même temps que repère pour l'installation des hommes. Son statut en détermine les usages et l'exploitation n'en est pas prohibée, sous réserve de respecter les règles et rites qui visent avant tout à maintenir les bonnes grâces des esprits propriétaires des lieux.

Ainsi, selon les parties prenantes des enjeux de la conservation, la nature est conçue, perçue, socialisée, pratiquée différemment. Elle apparaît sous diverses « cultures » (Julien, 2009). Celles-ci ne s'accordent pas dans le corridor où incertitude de l'occupation des terres et réduction des champs économiques possibles accompagnent le quotidien des territoires paysans. Cette situation n'entretient pas les meilleures conditions de production aux ménages et n'améliore pas leur situation économique. La reconfiguration même des relations entre villageois qu'apportent les programmes de conservation, au lieu d'aller dans le sens d'un *empowerment* collectif, accroît les inégalités. Avec ce nouveau contexte, la lutte contre la pauvreté, portée par le discours de la conservation, se trouve éloignée des réalités locales du corridor.

Ruralité et environnement : liaison et déliaison

Partie 3

Dans les deux premières parties, l'effet des politiques environnementales a été évalué d'abord à travers les redéfinitions territoriales, puis avec les réorganisations d'activités et les recompositions de pouvoirs. Mais pour autant, la ruralité se trouve-t-elle ressourcée ? Autrement dit, dans quelle mesure la conservation de la biodiversité à travers ses dispositifs, ses projets, ses réglementations renouvelle-t-elle la dynamique des terroirs et des producteurs ? L'action cible-t-elle des objectifs de développement en fonction de la pauvreté économique ambiante, ou répond-elle à des décisions qui ne tiennent pas compte de ce contexte et qui ne font, selon AGRAWAL et REDFORD (2006), que « tirer dans l'obscurité » ?

La liaison ou la déliaison du monde rural avec la protection environnementale sera saisie par une analyse de l'enjeu du contrôle foncier et des nouvelles ruralités. La question foncière permet ou empêche l'inscription territoriale de tout projet local et/ou exogène ; elle fonde l'évolution des campagnes. Les nouvelles ruralités, quant à elles, pérennisent l'articulation locale avec l'extérieur, ce qui est vital pour les dynamismes ruraux ; une articulation tant sur un plan matériel avec la ville et les marchés, qu'immatériel à l'exemple des savoirs non profanes.

< Sur un sentier en forêt, un paysan d'Amindrabe portant des corbeilles tressées en bambou au marché.
© Hervé Rakoto

Forêts et enjeux du contrôle foncier

Chapitre 7

Les espaces forestiers spécifient la question foncière du corridor betsileo-tanàla. Ils sont intégrés dans les systèmes agraires locaux. Ils sont aussi l'objet des politiques de conservation. Le contrôle des terres devient central, lorsque les mêmes forêts intéressent deux catégories différentes d'intervenants.

Afin de clarifier les concepts utilisés, notre analyse s'appuie sur les travaux réalisés ces dernières années sur les dynamiques foncières en Afrique noire et à Madagascar (Le Bris *et al*., 1991 ; Le Roy *et al*., 1996 ; MAE, 1998 ; Lavigne Delville *et al*., 2000 ; Rochegude, 2001 ; Teyssier *et al*., 2008 ; Muttenzer, 2010 ; Ramarolanto et Rambinintsaotra, 2012 ; Rakoto Ramiarantsoa, 2012b). Nous retenons la définition du foncier comme « l'ensemble des règles définissant les droits d'accès, d'exploitation et de contrôle de la terre et des ressources naturelles renouvelables […]. Un système foncier est l'ensemble constitué par des règles d'appropriation de la terre et des ressources renouvelables, et par les institutions qui définissent ces règles, décident de leur mise en œuvre et sanctionnent ainsi leur application pratique. Des règles foncières ne peuvent donc exister et fonctionner sans une autorité légitime » (Lavigne Delville et Chauveau, 1998). Une différence a été introduite à partir de ces travaux entre un système foncier local qui rend compte « des réalités actuelles, perçues comme légitimes et vécues par les populations rurales » (Lavigne Delville *et al*., 2000) et un système foncier formel, résultat d'une organisation extérieure. Des notions ont également été empruntées à ces travaux comme celle de « droits délégués », d'autres construites à partir des termes vernaculaires qui traduisent les réalités des rapports locaux à la terre (« droits réservés »).

L'étude a porté sur les modes d'accès aux terres et les modes de faire-valoir. Elle mobilise une mise en arbre des généalogies, par entretien auprès des différentes « têtes » des groupes sociaux. Elle prend appui sur un levé de plans villageois qui

localise chaque ménage et précise son appartenance lignagère. Tout en indiquant une présence ancienne des hommes, les généalogies dévoilent les relations d'alliance, les lieux de pouvoir et constituent un moyen efficace pour recouper les informations obtenues par des enquêtes de ménages et les observations sur le terrain. Une analyse plus approfondie a ensuite été menée au niveau du village pour comprendre l'organisation sociale en ce qui concerne les points suivants :

– le statut social de la forêt et son appropriation ;

– les rapports sociaux à propos du foncier.

Des entretiens ont été menés avec des acteurs autres que les paysans et leurs représentants : auprès des organismes d'appui, des opérateurs environnementaux, des collectivités territoriales décentralisées.

À travers le statut de la terre, il s'agit d'examiner l'impact de la politique environnementale sur les dynamiques agraires : comment le foncier local construit un maillage territorial et comment les programmes environnementaux marquent l'occupation des terres. Une réflexion sur les résultats de l'interaction des deux points précédents termine l'analyse : trame foncière et gestion forestière se recomposent et recomposent les rapports entre les acteurs du territoire.

Foncier local et maillage territorial, une logique de ressource

Le système foncier local obéit à une volonté lignagère de structurer l'usage des ressources. Peuplement et statuts sociaux déterminent le code d'utilisation des terres. Le système s'exerce sur un territoire aux limites connues, combinant les espaces occupés, aménagés, construits et ceux qui ne le sont pas encore : « Les terres d'*ambala* se marient avec les terres en forêt » précisent les paysans ; elles sont complémentaires, « à l'image du mari et de sa femme ».

L'organisation foncière s'appuie sur des principes imbriqués de manière hiérarchique pour contrôler la propriété de la terre. Elle donne lieu à des situations diverses, mais toujours avec l'invariant du marquage territorial.

Des principes d'une société hiérarchique

L'organisation coutumière découle d'une occupation historique, même si la profondeur temporelle en est inégale. Elle divise l'espace en territoires lignagers. À l'origine, s'est imposé le droit du premier occupant et de ses alliances rituelles avec les

divinités du lieu, sous réserve d'une mise en valeur des espaces occupés. Par la suite, la répartition foncière obéit à des critères à la fois pratiques (proximité, configuration topographique), mais aussi culturels : la localisation sur des axes amont-aval, nord-sud, haut-bas intègre également une valeur symbolique et religieuse.

Des règles régissent l'attribution et la transmission des terres. Une description des modes de régulation des rapports à la terre permet de comprendre comment, dans leurs contextes respectifs, les acteurs mobilisent ces éléments pour leurs objectifs fonciers.

Modes d'accession direct et indirect à la terre

Défrichement, héritage et achat constituent les formes directes d'accès à la terre.

En forêt, le défrichement vaut appropriation, que doit confirmer une occupation effective. Le *tondro mendrika* (litt. s'approprier-avec-sagesse) prévaut : il consiste à vérifier que l'espace visé n'a pas déjà fait l'objet d'un *tavy* et/ou ne porte pas de marque de réservation. L'abattage-brûlis *(tavy)* active un capital foncier suivant une appropriation qui se fait à partir du bas-fond. Le défrichement requiert dans un premier temps une double résidence : un va-et-vient assure les premières années de culture à partir du hameau d'origine. L'installation à demeure se précise avec les contraintes de l'aménagement, en particulier la nécessité d'une présence bovine pour la mise en place des rizières de bas-fonds (force de travail et fumure de stabulation). Elle se traduit par l'apparition du *vala*, dans les environs dégagés de la maison de l'exploitant, et la plantation de fruitiers (bananiers, pêchers…). C'est ainsi que se met en place une unité de vie humaine dans un environnement forestier et que se reconstitue la dualité espace sous forêt-espace découvert : *antanàna*, « là où se trouve l'écart »[99] ou *an-tany*, « là où se trouve la terre »[100] nomment en effet indifféremment le nouveau lieu et désignent expressément une transformation paysagère.

L'héritage revient à la descendance, directe ou dans quelques cas celle de la deuxième génération. Il concerne un ensemble de biens familiaux : zébus, maison, terres… Pour ces dernières, il s'agit d'une attribution des rizières accompagnée des terres de versants adjacentes, car « les champs de cultures pluviales sont le conjoint des rizières ». Le terme local pour héritage, *doria*, intègre à la fois la notion de bien dévolu, mais aussi de patrimoine transmis par les parents : il s'applique également aux qualités de semence (*doria tsaramaso* – haricot – ou *doria vary* – riz –) et aux races de zébus (*dorian'omby*).

[99] Suivant l'échelle à laquelle il est mobilisé, le terme *tanàna* désigne le village, le hameau, ou l'écart.

[100] *An-tany* : l'expression signifie que l'espace est à découvert, ce qui permet de voir le sol, contrairement en situation sous la forêt où la végétation cache le modelé topographique.

Enfin, le marché foncier présent de manière inégale permet aussi une utilisation directe des terres. La vente à délégation de droit à titre définitif, *varomaty* (litt. vente-mort), concerne un propriétaire qui vend sa terre et la perd : l'acquéreur a désormais toute latitude pour disposer du bien. La vente peut être symbolique, comme le *lova tsabidy* (litt. héritage qui n'a pas de prix). Une part d'héritage est accordée du vivant du donneur à un prix symbolique. L'acte se fait le plus souvent entre personnes apparentées, de générations différentes. Signalons que la vente de terres est rare à l'échelle du *fokontany* d'Amindrabe.

Différentes formes contractuelles permettent l'accès indirect à la terre.

Les alliances matrimoniales sont très présentes. Elles sont de deux types. Endogène, lorsque l'union se contracte entre membres d'un même lignage pour « que la richesse ne soit pas perdue » (*hare tsy very*). L'alliance exogène concerne deux lignages différents. Elle explique le grand nombre de chefs de ménage en résidence uxorilocale. Même si pour leur part le rejet en cas de divorce aboutissant à leur éviction est réel, leur descendance acquiert une légitimité pour s'installer sur place. En dehors de leur terre d'origine, les intéressés mobilisent cette stratégie pour disposer de terres de production et assurer la sécurité foncière de leur descendance.

Le *tolotra* est une donation à titre gratuit en échange d'une prestation de service. Tel est le cas du *fokonolona* d'Ambendrana qui a offert une parcelle « disponible » à la mission catholique, à charge pour cette dernière de construire une école. L'attribution par un chef de famille du droit d'exploiter des terres[101] à l'un de ses descendants, généralement un fils marié avec des enfants, entre aussi dans cette catégorie. Le bien octroyé devient propriété de l'attributaire seulement à la mort du légataire : le propriétaire peut à tout moment récupérer les terres et la plus-value du travail du sol, qu'il a affectées.

Le *varobelona* (vente-vivant) est une vente à durée déterminée, ce qui équivaut à une location. Au propriétaire qui met une parcelle à louer, l'exploitant octroie une somme dont le taux est fonction des cultures (rizières et/ou parcelle de culture sur versant *tanimboly*) et de la valeur productive de la parcelle.

En 2005, pour une rizière de 4 ares (*sarakandro olona 5*, soit le travail de 5 salariés agricoles-jour) située en *ambala*, le loyer est de 50 000 FMG pour un an, de 100 000 FMG pour deux ans. Pour une rizière de même superficie située en forêt, le loyer est le même, ce qui correspond, avec la sécurité revenue par rapport aux années précédentes, à une réévaluation de la terre.

[101] Il s'agit le plus souvent d'espaces non aménagés, de rizières usées (*tanimbary mondra*), ou laissées en friche mais dont les drains sont construits (*tanimbary tapoka vao*). Le bénéficiaire peut y pratiquer le *tora-tany* (jet de terre) pour étendre la superficie des parcelles de rizières.

La location est de moins en moins courante à Ambendrana en raison de l'accroissement de la population et de la forte augmentation des prix du riz. Seuls y recourent les propriétaires ayant un besoin pressant d'argent.

Enfin, le prêt *mampindrana* se conclut généralement entre un propriétaire et un « étranger », c'est-à-dire une personne n'appartenant pas aux lignages du village.

C'est le cas des parents d'élèves de l'école primaire catholique d'Ambendrana envers les deux instituteurs. De même à Amindrabe, l'instituteur de l'école primaire publique bénéficie de prêts de bas-fonds en friche *tàpoka* pour la riziculture et pour des parcelles de brèdes.

Faire-valoir direct et indirect assurent l'exploitation agricole des terres, traduisant aussi une répartition foncière sociale.

Répartition sociale et culturelle des terres

La maîtrise des terres par les groupes de descendance constitue le socle de la gestion foncière coutumière. Elle s'appuie sur des principes d'autorité hiérarchique où le rang générationnel, l'ascendance patrilinéaire et la place du puîné différencient les ménages.

Il s'agit de maintenir la terre comme propriété du groupe de descendance[102]. La transmission du patrimoine entre dans le cadre d'un système de parenté indifférencié : les filles ont droit à l'héritage au même titre que les fils et le patrimoine vient autant par le père que par la mère, même si la tendance patrilinéaire est marquée. Cependant, les filles, mariées, résident souvent en virilocalité et laissent leurs frères s'occuper de leurs terres. Ces derniers prennent alors à leur charge les obligations sociales locales (*fitondraponenana*) et les frais d'organisation des cérémonies traditionnelles (circoncision, inauguration d'une nouvelle maison, deuil)[103]. Ce système fonde une autre forme de droit délégué lorsque la femme « renonce » à ses droits (*mandefitra*). Sa famille d'origine exploite ses terres temporairement car la « propriétaire » peut soit revenir au village et reprendre l'usufruit de son bien, soit décider d'exploiter ses terres tout en résidant ailleurs en virilocalité. Enfin, l'homme en uxorilocalité n'est que dépositaire des droits sur les terres de sa femme ; il est *lahy monina*, homme résident qui verra ce capital foncier revenir à sa belle-famille à la mort de sa compagne. Dans cette perspective, les stratégies matrimoniales de la génération des jeunes exploitants d'Amindrabe sont remarquables. Installés sur leurs terres, ils sont dans une dynamique d'alliances exogènes, une manière

102 Selon la profondeur historique de sa présence, le groupe de descendance va de la lignée (génération - 3, Amindrabe) au lignage (au-delà de 7 générations à Ambendrana).

103 Actuellement, des héritiers habitant en savane font le choix de venir à Amindrabe pour s'occuper eux-mêmes de leurs parcelles. C'est le *mitakatra asa*, « venir-de-loin-pour-travailler (ses terres) ».

d'ouvrir à leur descendance un autre lieu d'accès à la terre. Il faut cependant noter le risque pour tout successeur potentiel de perdre son droit à l'héritage. Les parents peuvent déchoir celui-ci, fût-il puîné, pour cause d'un mauvais destin (*vintana*) ou d'un comportement répréhensible.

Ce fut le cas du fils aîné du fondateur d'Ambendrana. Déshéritée, sa descendance utilise l'expression *ny masaka no anjaray eto*, « nous avons ici droit au riz cuit » pour dire qu'ils peuvent seulement bénéficier du produit de la terre sans avoir accès au foncier.

En Ambodihàrana, cette organisation se présente de manière originale avec le *tranobe* qui, fondamentalement, est un groupe de parenté dont le nombre s'enrichit d'abord par des alliances matrimoniales. Le système indifférencié permet ensuite d'intégrer autant la lignée paternelle qu'utérine, ce qui explique la double identité de certains ménages. Une autre entrée directe auprès des familles propriétaires de terres transite par des alliances de sang *fati-drà*[104] et par la parenté à plaisanterie. Dirigé par un roi *mpanjaka* élu parmi des descendants en patrilinéarité du fondateur du groupe, le *tranobe* est l'instance de l'autorité et de la régulation foncières. Le contrôle exercé par le *mpanjaka* vise aussi à garder les terres à l'intérieur du patrimoine commun au *tranobe*.

Par ailleurs, deux grands principes organisent la dévolution foncière. D'une part, une logique de la résidence pour les rizières : on n'est héritier que si l'on est résident. D'autre part, une logique de la filiation pour les terres en forêt : la parenté détermine le droit dans ce domaine où toute parcelle forestière reste un bien commun tant qu'elle n'est pas défrichée. Cette réalité découle de l'époque historique des villages anciens, *tanàna haolo*. Chaque lignage villageois disposait alors de son propre territoire de forêt à l'intérieur duquel clairières, bas-fonds marécageux, forêts et reliefs étaient autant d'éléments du pâturage collectif *kijana omby*. Les animaux y étaient laissés en liberté, avec un contrôle hebdomadaire du troupeau par le bouvier (*mpiarak'andro*, littéralement « qui-suit-le-jour »).

Le lignage issu du village ancien d'Ambohimandroso avait un territoire forestier situé entre la ligne de partage des eaux à l'ouest et Ankibosy à l'est, intégrant plusieurs bas-fonds. S'y ajoutaient des pâturages situés dans ce qui est désormais le noyau dur du parc national de Ranomafana. Si une appropriation individuelle s'applique aux bas-fonds et versants attenants, le pâturage lignager reste collectif.

Enfin, divers arrangements ont comme objectif la maîtrise coutumière des terres. Dans les cas de *varomaty*, le marché se limite aux exploitants ayant des rapports de parenté : « vendeur » et « acheteur » appartiennent au même groupe. L'intérêt

104 Le *fati-drà* lie deux individus, dont l'un appartient à une famille propriétaire foncière, le frère de sang recevant des terres qu'il peut, à son tour, transmettre à un héritier de son choix.

économique se manifeste par une vente au mieux offrant, pour un prix tenant compte de la nature de la parcelle (rizière ou *tanimboly*) et de sa valeur productive. Un neveu a de cette manière pu acquérir 50 ares de rizières de son oncle, à Anahipisaka (Amindrabe). La même volonté de garder la terre dans le groupe conditionne certains mariages de filles uniques : les parents acceptent l'union seulement si le nouveau couple s'engage à donner son premier né en adoption aux grands-parents. C'est le *zaza mody*, littéralement « l'enfant-revient », futur bénéficiaire d'un héritage qui restera un bien lignager.

Le système foncier local met en œuvre un éventail de pratiques pour accéder aux ressources foncières. Il mobilise ainsi trois catégories de droits : droits d'exploitation directe avec essentiellement les agriculteurs ayant obtenu des terres par héritage ; droits délégués, le plus souvent temporaires et sous conditions précises ; droits réservés, auxquels doit prêter attention toute perspective de défrichement. Ces droits légitiment la valorisation des terres. Ils sont aussi mis au service de formes différenciées de maîtrise territoriale.

Des formes différenciées de maîtrise territoriale

Si trois modes d'occupation spatiale relèvent chacun de conditions spécifiques, ils se rejoignent sur l'objectif commun de contrôler le territoire.

Des modes d'occupation spatiale

En zone forestière d'Amindrabe, un pavage territorial assure l'occupation des terres. Il procède par des défrichements sur des espaces réservés, ce qui implique une activation de droits réservés : c'est l'origine des trois grands ensembles qui, de l'entité *an-tanàna*, se succèdent vers le nord (cf. carte 10).

Trois autres caractères marquent le paysage foncier. D'une part, une absence de marché de la terre : aucune « vente-maison »[105], ni aucune vente officielle n'a été portée à la connaissance de la commune. L'unique cas mentionné est un *lova tsabidy*, une vente d'héritage à titre symbolique. D'autre part, les droits délégués ne sont pas actifs.

L'instituteur d'Amindrabe bonifie les terres marécageuses (*tàpoka*) mises à sa disposition. À terme, c'est le propriétaire qui tire parti de cet aménagement et met en place des rizières.

105 Il s'agit de transactions foncières effectuées sans document officiel ; tout au plus un papier signé entre les deux parties, sorte de contrat sous-seing privé, « papier-maison », notifie la vente. Dans la mesure du possible, une telle transaction s'effectue entre gens du même groupe de descendance, ou entre connaissances entretenant de bons rapports.

Enfin, la toponymie révèle un comportement tourné vers la conquête de droits sur le territoire dans les relations de l'homme avec l'environnement. À part la désignation d'Amindrabe (litt. chez-Rabe) qui traduit une présence humaine manifeste, les autres toponymes désignent une écologie des lieux : Andraivao (litt. au-nouveau-secteur-amont), Ankifafamavo (litt. aux-broussailles-jaunes), Anahipisaka (litt. aux-graminées-plates). L'anthropisation de l'espace, son humanisation pour reprendre le terme d'Olivia RAZAFINJATO (1996) est en cours. Et le codage des lieux peut évoluer vers un mode de construction du territoire constitué par la société locale, les personnages, les activités…

Une mainmise foncière par les grands lignages marque la réalité d'Ambendrana. Elle se traduit de diverses manières. Des cessions de terres ont lieu dans le cadre de « ventes-maison » qui de plus en plus privilégient le plus offrant au détriment de priorités sociales, même si ce marché reste réservé aux seuls ménages des quatre principaux groupes lignagers. Les résidents d'Ambendrana qui leur sont extérieurs se résignent à acheter des terres ailleurs quand ils en ont les moyens, par exemple en pays tanàla, à un jour de marche d'Ambendrana. La location est une autre initiative. Par essence, elle met en œuvre des droits délégués, et ce faisant, constitue un premier pas vers l'acquisition du droit d'exploitation définitive. En effet, en en convenant à un moment donné et selon des conditions précises avec le propriétaire, le locataire prive ce dernier de revenus ultérieurs, pour une longue période quand il s'agit de location sur une longue durée, et le contraint finalement à céder son bien. Tel est le cas, sur la carte 8, du ménage de Rakita Marcel (n° 1, groupe lignager B), en situation d'acquisition potentielle des terres du ménage de Radalo François (n° 7, groupe E). Enfin, la stratégie matrimoniale est aussi spécifique. Avoir pour conjoint un Zafindrareoto[106] est un objectif recherché, Zafindrareoto choisi dans d'autres villages du territoire clanique. Avec ce lieu autre, le système de parenté indifférencié permet d'activer des droits sur la terre et d'ouvrir des perspectives d'installation des enfants du couple. L'*ankohonana* de Randriananananjato (carte 8, groupe A, généalogie 1) entretient ainsi des relations matrimoniales avec Anjamba, loin au nord des terres d'Ambendrana.

Le renforcement de l'emprise locale des grands *ankohonana* d'Ambendrana s'inscrit dans une évolution plus globale confortant la position de ceux qui, descendants masculins patrilinéaires en virilocalité, puînés et/ou chefs de lignée, possèdent déjà une solide assise foncière. Ce sont surtout ceux-là qui accroissent leur capital foncier.

En Ambodihàrana, l'échelle de la construction familiale imprime sa marque au sein de la maille des territoires lignagers. Il s'agit des écarts dont les sites regroupent

[106] Il faut s'assurer d'une hérédité de personne « propre », c'est-à-dire sans ascendance servile. Zafindrareoto et *hova* (noble) peuvent éventuellement se marier.

les cultures de case, les cultures commerciales et la riziculture. Deux niveaux se complètent pour définir l'écart et comprendre les éclatements qui le caractérisent. Le premier correspond à l'unité de production ménagère centrée sur la maison et rassemblant les différentes catégories de cultures. L'unité familiale est le second niveau. Il réunit plusieurs écarts juxtaposés et composés des collatéraux et/ou des descendants directs. Le regroupement assure une main-d'œuvre et une disponibilité renforçant l'autonomie des espaces de production, au niveau du groupement familial. « On se répartit la terre » est l'expression locale qui traduit cette dynamique continue. Les écarts sont des niveaux sociaux et spatiaux, éclatés mais liés entre eux. Les exploitations contiguës sont toutes apparentées, ce qui donne des blocs de lignée dont la somme reproduit l'occupation lignagère.

Règles foncières et stratégies spatiales locales

Des règles de tenure locale assurent la gestion des terres du Lalangina oriental et de l'Ambodihàrana ; elles englobent l'espace forestier. L'organisation coutumière administre des territoires où il n'y a plus de terre sans maître, car en aucun cas les ressources de la terre et de la forêt font l'objet d'un accès libre indifférencié. Au contraire, le dispositif fait de la forêt un espace de colonisation agraire. Le foncier est ici au service de la construction territoriale avec des marques pour matérialiser l'appropriation. Une ébauche de diguettes « pionnières » signale l'activation de droits réservés. Des plantes « résidentes », *voly monina*, indiquent une possession acquise : à Ambalavero, ce sont les bananiers que les Tanàla reconnaissent sur les *tavy* comme preuve d'une parcelle gagnée sur un espace anciennement mis en valeur et re-enforesté, et non un espace de forêt ancienne. À l'intérieur du terroir, alignements de pierres, de pieds de canne à sucre, d'eucalyptus ou encore de bananiers circonscrivent les blocs de champs par exploitant. Entre terroirs, versants et éléments topographiques (ligne de crête, col, cours d'eau) sont des repères de limites. Un tel maillage de l'espace par des contours de nature, d'échelle, d'âge différents, et connus de tous les membres des communautés, traduit l'importance du droit de propriété dans les relations des sociétés à leur territoire.

Les situations foncières révèlent aussi des enjeux radicalement différents. Sur le territoire d'Ambendrana, les *ankohonana* fondateurs du village renforcent leur emprise. Leur pouvoir se situe dans une logique de filiation et de résidence. On pourrait les qualifier de « frères voisins » tant la solidité de la gestion des terres repose sur la capacité de contrôle horizontal. Les leaders investissent toutes les instances, formelles ou informelles, présentes au village : *fokonolona*, église catholique, école, Coba… À Amindrabe, prévaut une stratégie d'extension. Les forces vives des lignées (*ankohonana*) se déplacent selon une logique de quadrillage territorial. Des « frères éclatés », en concurrence selon leur lignée d'appartenance,

se préoccupent d'humaniser un milieu déjà marqué de leurs droits. L'aménagement fait appel à une force de travail que maîtrise le lignage sans pour autant rechercher une alliance avec les autres groupes du territoire, car le patrimoine foncier en cours de constitution n'est pas encore à partager. Les deux logiques différentes sont liées à des profondeurs historiques inégales : les généalogies remontent huit générations à Ambendrana, trois à Amindrabe[107]. C'est une logique d'enracinement sur un territoire historique pour l'un, et une logique de conquête foncière par extension territoriale pour l'autre. En Ambodihàrana, la légitimité foncière reste l'enjeu central. Elle transite par les Tanàla, reconnus premiers occupants des lieux bien que leur ancestralité locale reste floue. Elle est formalisée par les *tranobe* dont l'ouverture autant aux systèmes de régulation tanàla que betsileo révèle la construction d'une adéquation appropriée à ce territoire d'interface.

Cependant, quels que soient les enjeux, le système foncier local n'est pas seul à l'œuvre dans la dynamique de gestion des terres. Le droit coutumier interfère avec le droit instauré par les politiques publiques à l'endroit d'individus, de collectivités ou de personnalités morales dans cet espace du corridor forestier. Qu'apporte le droit moderne ?

Foncier formel forestier, une logique de dissociation

Le gouvernement colonial a renforcé la réglementation d'accès aux ressources forestières établie sous la période monarchique antérieure[108]. Il a instauré une gestion publique des forêts.

L'administration française a mis en place une politique de protection de la biodiversité à support territorial, avec des réglementations précises. L'État malgache a continué cet ancrage sur un dispositif légal, plus récemment ouvert aux formes de gestion décentralisée des ressources naturelles : le dispositif se surimpose aux trames existantes pour contrôler l'utilisation de la forêt.

107 Un terroir lignager voisin, celui des Besoa d'Ambatazana (Lalangina) compte six générations, soit une profondeur historique qui confirme les généalogies d'Ambendrana, différenciant bien en cela l'occupation plus récente du territoire forestier d'Amindrabe. Précisons qu'en l'absence du doyen du village, en octobre 2004, nos interlocuteurs n'ont pas pu remonter au-delà de la sixième génération.

108 Discours attribués au souverain Andrianampoinimerina (1787-1810) et passages du code des 305 articles, également appelé loi du 29 mars 1881, rapportent l'appropriation monarchique des grandes forêts naturelles, dans une perception du monde mettant le sacré en relation avec la nature ; sur ce dernier point, voir Callet (1908), et entre autres les travaux de Raison (1984), Rakoto Ramiarantsoa (1991, 2003), Ramarolanto et Rambinintsaotra (2012).

Les dispositifs institutionnel et technique

Deux décrets de l'administration coloniale étaient significatifs du souci de protéger la forêt contre la menace anthropique. Le premier signé en 1927 mettait en place les premières réserves naturelles intégrales, suite aux préoccupations de naturalistes reconnus – Perrier de la Bathie, Humbert – et inquiets de la dégradation des formations naturelles de l'île. Le second, en 1930, était un « décret cadre » qui, pour MONTAGNE et RAMAMONJISOA (2006), « réorganise le régime forestier… [et] marque la "victoire" de la thèse qui fait des populations riveraines des ennemies des forêts plus que de possibles alliées ».

Il s'agit de mettre fin au statut d'espace de colonisation agricole et de pâturage que l'usage coutumier attribue à la forêt. L'objectif passe par un système foncier formel qui repère l'exploitant de la terre pour en fixer les usages. Dans la zone étudiée, ce système foncier formel se rencontre sous quatre formes :

– **l'immatriculation** introduite par le décret du 4 février 1911 : « les terrains domaniaux concédés ou aliénés sont immatriculés avant la délivrance d'un titre définitif » ; elle est présente soit sous forme de titration individuelle (domaine de reboisement de la Haute Matsiatra), soit sous forme d'appropriation collective.

L'immatriculation des terres du *fokonolona* d'Ampasina, village proche d'Ambendrana, est typique de ce cas. Effectuée à la fin de la période coloniale au nom d'une seule personne, le père d'un ancien président du *fokontany*, elle constituait un arrangement convenu[109]. Ce dernier se prétend désormais le seul propriétaire légal de toutes les terres d'Ampasina. Les descendants des membres du *fokonolona* se sentent trahis et spoliés dans un cadre légal sur lequel ils n'ont pas prise.

Par ailleurs, l'immatriculation doit éclairer l'administration sur le statut juridique des terres et l'espace disponible pour ses perspectives d'aménagement. Il faut relever dans ce cadre la place prise par l'eucalyptus, ligneux exotique introduit à Madagascar à la fin du XIXe siècle (RAMANANTSOAVINA, 1970). Sa présence sur les terroirs traduit aussi une interprétation locale des textes sur la propriété des terres, comme l'a montré RAKOTO RAMIARANTSOA (1991) pour l'est de l'Imerina. Deux décisions parues en 1926 (décret sur la présomption de domanialité : les terres vacantes et sans maître font partie des domaines de l'État), et 1930 (décret sur la reconnaissance absolue du droit de propriété par la mise en valeur et l'appropriation effective du sol) ont fait de l'eucalyptus une *preuve tangible de l'emprise sur le sol* (ANDRIANJOHANY, 1988) qui légitimait une appropriation

109 Plusieurs raisons expliquent cet accord : illettrisme de nombreux propriétaires, crainte de l'administration, moindres coûts financiers… Voir à ce sujet RAKOTO RAMIARANTSOA, 1991.

foncière[110]. Les campagnes de sensibilisation au reboisement, lors des premières années de l'indépendance ont renforcé ce rôle de l'eucalyptus. Ainsi, les bosquets du terroir d'Ambendrana, les plants alignés en Amboditanàna ou encore les pieds isolés dans la forêt mature d'Amindrabe sont-ils autant de marques de propriété foncière dans des régions où l'immatriculation formelle des terres est réduite.

– les **périmètres de culture** attribués collectivement aux villageois à partir des années 1970 dans les communes rurales d'Androy et de Tolongoina. Le service des Eaux et Forêts en charge de la forêt domaniale en assure l'encadrement. Ayant déjà présenté l'objectif de ces périmètres (chapitre 4), nous analyserons des pratiques locales de maîtrise foncière qu'ils génèrent.

– avec la création du parc national de Ranomafana en 1991 (noyau dur de 41 601 ha), des **opérations de sécurisation foncière** ont été réalisées en zone périphérique (80 600 ha ceinturant le noyau dur, cf. carte 14), ce qui touchait 123 villages comptant 25 000 habitants environ. L'immatriculation définitive a été conduite uniquement en zone périphérique de la circonscription d'Ifanadiana, laissant en suspens le titrage des terres que doit apporter le patronage du parc pour les autres *fokontany* périphériques concernés. Une tentative inachevée a ainsi marqué le terroir d'Amindrabe : des bornes de limites de propriétés y matérialisent une première phase de reconnaissance en 1996, restée sans suite.

– les zonations fonctionnelles des espaces attribués aux Coba dans le cadre d'un **transfert de gestion** d'une forêt domaniale. Elles visent à pallier les carences d'une administration centralisée et répressive des ressources en accordant « une place plus importante aux communautés de base dans l'exploitation et la gestion des forêts » (Maldidier, 2001). La loi Gelose adoptée en 1996 (loi 96-025) pose les principes d'une telle décentralisation de la gestion des ressources naturelles. Elle attribue des « droits de gestion exclusifs à l'entité communauté villageoise », elle assure « la mise en place de règles de gestion et d'aménagement des ressources dans le cadre d'un aménagement villageois », elle propose « la sécurisation foncière relative, articulée au transfert de gestion et visant à résorber l'accès libre aux ressources et au foncier » (Maldidier, *op. cit.*). La gestion contractualisée des forêts (GCF) propose pour sa part une alternative moins complexe que la démarche Gelose : elle porte son attention seulement sur les forêts, et n'investit ni dans la médiation environnementale, ni dans la question foncière.

Le dispositif vise formellement à cantonner les activités agricoles hors de la forêt. Il veut aussi clarifier la séparation du domaine forestier, des espaces cultivés.

[110] Lors des opérations physiques de cadastrage en Imerina, dans les années 1930, la présence de l'arbre écartait toute velléité d'appropriation et toute contestation quant à l'attribution de la parcelle (Rakoto Ramiarantsoa, 1991).

Un domaine forestier à part

Il s'agit de dissocier la forêt du champ des activités ordinaires des sociétés agricoles locales. Comme le note Franck Muttenzer (2010), « Du point de vue domanial légal, l'action publique forestière est entièrement fondée sur la séparation entre espace agricole et espace forestier ». Si l'organisation des structures installées obéit à une telle orientation, leur fonctionnement révèle les enjeux de cette imposition d'usages distingués du territoire.

Les périmètres de cultures

Blanc-Pamard et Ralaivita (2004) décrivent les périmètres de culture comme des sites défrichés ayant supporté une répétition des mises en culture et une succession de cultures. Attribués dans les années 1970 dans la région étudiée, ils apportent une solution au besoin de terres de l'époque. Le canton de Tolongoina compte en 1973, date de la fin de leur extension, 33 périmètres de culture, soit 3 616 ha répartis entre 33 villages. En pays betsileo, nous avons mentionné pour le *fokontany* d'Amindrabe la dotation de 132 ha en 1974 et pour le *fokontany* d'Iambara, 176 ha au total entre 1974 et 1993, les zones accordées en trois temps ont progressivement gagné de l'ouest vers l'espace forestier (cf. fig. 10).

L'exploitation des parcelles vaut appropriation et les Eaux et Forêts ont laissé la responsabilité du partage des terres aux présidents de *fokontany*, porteurs de la demande, ce que ces derniers n'ont pu organiser. Aussi a-t-on vu, avec la mise en place officielle du premier périmètre en 1974 dans le *fokontany* d'Iambara, les descendants des villages anciens *tanàna haolo* occuper les terres d'Amboditanàna : les villages « demandeurs » (Ambendrana, Analalava, Ambalavao, Iambara) sont bien connus et désignés. Le périmètre légitime ainsi des droits fonciers coutumiers sur les terres et étend une maîtrise foncière. Les eucalyptus au long des lignes de crête pour circonscrire les périmètres, ou à l'intérieur des périmètres pour borner les blocs de culture paysans, matérialisent ici des limites légalement établies. Il faut aussi noter que des ménages disposent de terres dans chacun des périmètres, ce qui renforce leur autorité. Dès lors, d'autres n'en ont pas bénéficié car seuls les premiers ont été servis, ou ont dû s'installer dans les parties hautes des versants, dans la limite des périmètres, sur des espaces non défrichés mais déjà appropriés. En effet, suivant les usages locaux, la réserve foncière se constitue du bas-fond jusqu'en haut de pente. On relève alors des formes d'acquisition de terres autres que le défrichement dans les périmètres, par don d'une partie de lot délimité ou par vente « en cachette », comme à Bekitily.

Les périmètres se révèlent finalement comme un lieu d'expression des enjeux fonciers.

Les zones protégées

Avec le parc national de Ranomafana et les espaces transférés contractuellement à une gestion locale, les zones protégées sont au centre du dispositif de conservation.

Madagascar National Parks, ex-Angap, assure la gestion du parc dans une optique de sauvegarde de l'environnement. L'institution combine protection du noyau dur et actions de développement dans la zone périphérique conçue comme un domaine de partenariat privilégié entre opérateurs environnementaux, administration et acteurs locaux (PETERS, 1997, 1998a, 1999).

Le souci de valorisation est plus présent dans les espaces confiés aux communautés de base. Il se traduit par un plan d'aménagement qui doit respecter la capacité productive des ressources naturelles et fixer en conséquence le volume de prélèvement, ainsi que le zonage des unités fonctionnelles. En Ambodihàrana, l'approche dans le cadre du programme forestier « Dette Nature » met en valeur la dimension « terroir » des forêts des zones transférées pour stimuler l'appropriation des mesures de gestion à mettre en œuvre. La carte de zonage découlant de ces dernières fixe les différentes opérations (conservation, production, usages précis…) dont l'efficacité, évaluée selon les perspectives de la conservation, sera le critère de reconduction du transfert.

Le système d'aires protégées regroupe désormais toutes les formes de protection forestière. L'organisation fixe les populations sur leurs lieux d'installation actuelle : l'habitat déjà présent est toléré et il doit rester confiné dans les zones d'occupation concertée (ZOC). Elle place désormais les espaces forestiers hors des usages locaux.

Une dynamique d'enclosure de la forêt

Le mouvement de clôture des terres, les enclosures du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle, a été la cause d'un des plus grands changements du paysage de l'Angleterre rurale. C'est le processus par lequel le système d'exploitation des communaux a été remplacé par un système de gestion privée de la terre. L'enclosure de la biodiversité produit une mutation semblable d'un accès dit libre des ressources communes par les acteurs locaux à une gestion contractualisée locale, voire une dépossession. La requalification de territoires de conservation de la biodiversité à l'échelle de notre zone d'étude (parc national de Ranomafana et forêts en gestion contractualisée) comme à celle de Madagascar constitue une trajectoire d'enclosures[111]. Elle se traduit par une confiscation territoriale, soit une réglementation des droits d'usage, d'accès, de production, de commercialisation.

[111] Jean-Pierre Berlan qualifie d'« enclosures du vivant » la protection des plantes cultivées (BERLAN, 2002).

Les habitants d'Amindrabe sont diserts à propos des contraintes engendrées par le parc. Concernant les pâturages forestiers, la limite du parc a entraîné l'obligation de retirer les animaux de l'enceinte mise sous protection. Les opérations de capture et d'abattage ont marqué les esprits, elles alimentent les discours qui évoquent plusieurs dizaines de bêtes tuées lors des dernières battues de juin 2001. Une autre contrainte touche les usages de la forêt, notamment la pêche aux écrevisses qui constitue un apport en numéraire important en période de soudure. Enfin, la suppression de la présomption de domanialité initiée par la réforme foncière de 2005[112] participe aussi de cette fermeture de la forêt. RAMAROLANTO (1989) note que dans l'esprit de la présomption de domanialité, le droit coutumier demeure vivace car cette présomption laisse théoriquement libre l'accession de la population rurale à la terre. Supprimer cette présomption revient à passer sous silence la réalité des droits d'usage et des droits de jouissance traditionnels. Sur les terres vacantes et sans maître, « c'est désormais une sorte de présomption de domanialité privée qui domine […] » (RAMAROLANTO et RAMBININTSOATRA, *op. cit.*)

En œuvrant pour une conservation prioritaire de la forêt, l'action publique en délimite différents statuts de protection. Le gouvernement colonial français a formalisé cette orientation, ce qui nourrit une hypothèse de RABINOW (1995) : la colonisation a été un laboratoire pour tester les idées de progrès, de modernité à la française[113]. Après l'indépendance, l'administration malgache a fait sienne cette priorité tout en l'ouvrant dans les années 1990 vers une reconnaissance de conventions coutumières sur la gestion des ressources naturelles (il s'agit de la loi Gelose). Son objectif de préservation forestière met en place un dispositif public du domaine foncier forestier qui occulte le système local et l'antériorité des droits des communautés paysannes. Cette politique modifie les pratiques et usages habituels, elle suscite en conséquence des conflits autour des droits d'accès et d'usage.

À l'interface foncier local-foncier formel

La rencontre entre le système foncier formel, introduit, et celui local, endogène, apporte contraintes, interdictions, mais aussi ouvertures, opportunités… et cela d'autant plus que les textes législatifs ne sont pas toujours unifiés[114], permettant des stratégies dans l'intermédiaire, des comportements en interstice. Elle produit

[112] Le gouvernement malgache a validé le 3 mai 2005 la lettre de politique foncière à l'origine de cette réforme.

[113] L'ouvrage de RABINOW consacre un passage à la modernisation de Madagascar (: 151-156).

[114] Exemple de la titrisation des terres : la procédure classique d'immatriculation continue de fonctionner, parallèlement aux mécanismes nouveaux de la réforme foncière de 2006 à travers le guichet foncier.

une multitude de situations, non réductible aux deux seuls groupes de gagnants et perdants.

Les résultats sont inégaux, quant à la maîtrise des terres et l'accès aux ressources. Ils convergent cependant, à la lumière de leurs effets sur les dynamiques agraires de ces territoires forestiers.

Des résultats inégaux

Anticiper et régulariser l'appropriation des terres

C'est une stratégie observée en forêt où, sur des secteurs répartis entre groupes de descendance, le droit de la hache apporte la propriété des lieux. La maîtrise foncière coutumière se conquiert à partir du bas-fond, par enriziculture. Les *moron-tambina*, espaces bordiers du bas-fond, doivent être défrichés pour se protéger des ravageurs et améliorer l'ensoleillement, source de réchauffement des jeunes rizières. Un *tavy* poursuit l'occupation, sur le versant même dans sa partie la plus raide. Le manioc, par exemple, s'accommode des hauts de pente, mais non des bas de versant en pente douce sur lesquels « viennent bien » plutôt maïs et haricot. Une logique agricole accompagne cette dynamique. L'objectif n'est pas une reconstitution de la forêt (la durée de la jachère étant la clef du système), mais une succession de cultures pour obtenir un sol défriché, totalement débarrassé des ligneux dans le cas des rizières. Sur les versants, l'installation de plantes, graminées et/ou ligneux, dites « résidentes » marque l'appropriation. Pêchers, orangers, bananiers ou encore plus récemment pieds de canne à sucre en sont des indicateurs dans le paysage.

Lorsque ces zones passent sous gestion contractualisée des forêts, une réglementation guide leur aménagement. Le cahier des charges donne l'autorisation de défrichement de vingt mètres de part et d'autre du bas-fond, le *tavy* (culture sur abattis-brûlis) étant interdit au-delà de cette limite. Hors de cette localisation très circonscrite, toute occupation du sol en zone forestière est en situation d'illégalité permanente. Par ailleurs, le document ne comporte pas de rubrique relative à la sécurisation foncière, car le contrat porte sur un transfert de compétence et non de propriété.

Ces dernières dispositions entraînent une double stratégie foncière des paysans (fig. 14). D'une part, une anticipation avec dans le bas-fond, enriziculture et sur les versants adjacents dans la limite de la bande de 20 m autorisée (quitte à la déborder…), défrichement pour installer plantes résidentes – un unique pied de pêcher ou d'oranger suffit à témoigner de l'appropriation du sol en bas de versant – et petits champs avec des cultures de maïs, haricot, pomme de terre, patate douce… Il est significatif qu'ici, les paysans utilisent le terme générique de *mibioka* (cf. fin

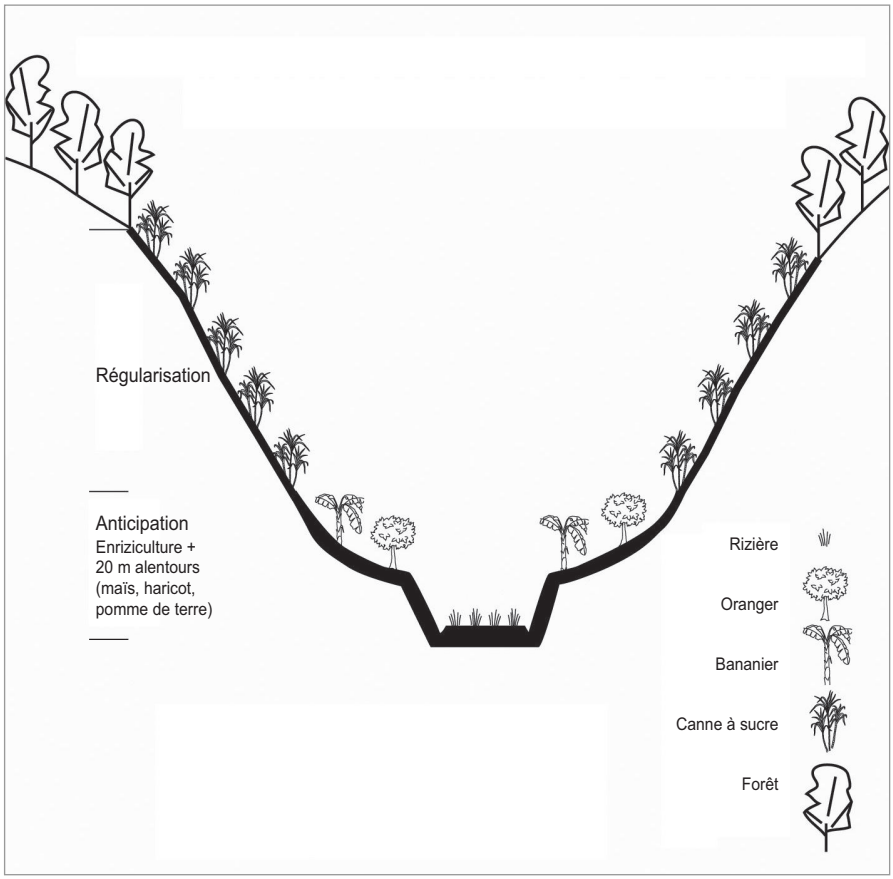

Figure 14
Anticiper et régulariser l'appropriation de terres de bas-fond en gestion contractualisée des forêts (GCF).

du chapitre 6), alors qu'ils reconnaissent que le même acte hors de cet espace se nommerait *tavy*, abattis-brûlis. D'autre part, sur les pentes autrefois défrichées par le *tavy*, une régularisation du droit acquis sur la terre par plantation de plants de canne à sucre, marqueurs fonciers. Un trait caractéristique du paysage en forêt est la couleur vert tendre de la canne qui tapisse les pentes, en-dessous des forêts sommitales. La canne à sucre est désormais une culture permanente qui stoppe le recrû forestier.

Tirant parti du dispositif de la GCF, les pratiques locales mobilisent des cultures comme marqueurs fonciers pour anticiper des droits sur des terres aujourd'hui légalement défrichées – c'est-à-dire le bas-fond et ses 20 m bordiers – et

régulariser les droits acquis sur des terres autrefois défrichées. L'initiative combine des préoccupations de légalité et de légitimité, dans la logique du contrôle territorial. Par la GCF, les mesures de conservation accélèrent ainsi la mise en rizière et confirment la matrice rizicole des bassins versants.

Andrambovato : la légitimité foncière des migrants

Andrambovato est le chef-lieu de *fokontany* d'un territoire administratif qui s'étend pour les deux tiers de sa superficie en Ambodihàrana (cf. carte 12). Plus de 80 % de sa population vient des hautes terres centrales et *bara* (Blanc-Pamard *et al.*, 2006). Situé tout au long et de part et d'autre de la voie ferrée, c'est un village de migrants dont l'histoire est liée à la construction du chemin de fer Fianarantsoa-côte est achevé en 1935. La plupart des habitants actuels sont descendants de cheminots. Ils connaissent une vie apparemment moins bien lotie que celle de la génération « de la construction » au temps de leurs parents. En effet, à l'époque, ces derniers ont pu acheter des concessions de café et transmettre ces terres en héritage. En comparaison, la génération actuelle se plaint du manque de terres – tous les habitants s'acquittent auprès de la société ferroviaire d'un loyer pour le terrain sur lequel se trouve leur maison – et semble essentiellement vivre de l'économie ferroviaire, ainsi que de celle liée au marché hebdomadaire du dimanche.

Les habitants d'Andrambovato entretiennent des relations avec ceux d'Ambalavero pour accéder au travail du sol : liens de parenté et location de terres, notamment de rizières. Des hommes résident ainsi en uxorilocalité à Ambalavero, ce qui est une situation à risque car, en cas de divorce, l'homme doit quitter le village. Le groupe de migrants, tenu à l'écart de toute forme d'appropriation foncière, se concentre sur les cultures autorisées de part et d'autre de la voie ferrée. Il installe ses champs en zone concédée à l'entreprise ferroviaire.

Dans ce contexte s'est présentée l'opportunité d'une reconnaissance formelle du groupe par voie contractuelle grâce à la politique de conservation forestière. Le projet CAF-APN (cf. partie 1, chap. 3), traduction locale de cette politique, retient le terroir villageois comme unité d'aménagement de son action. Les habitants d'Andrambovato ont exprimé leur forte motivation dans ce sens par un engagement rapide. La sensibilisation remonte à 1999 et la même année, la Coba a été constituée. Le document officiel lors de la signature du contrat en juillet 2003 compte 54 membres Coba pour 42 ménages, chiffre par la suite en augmentation (en octobre 2005, 69 membres pour 51 ménages). La stratégie est offensive, car l'enjeu réside dans une reconnaissance officielle, au-delà des structures traditionnelles, de l'installation sur le territoire. L'attribution d'un terroir, délimité par le projet

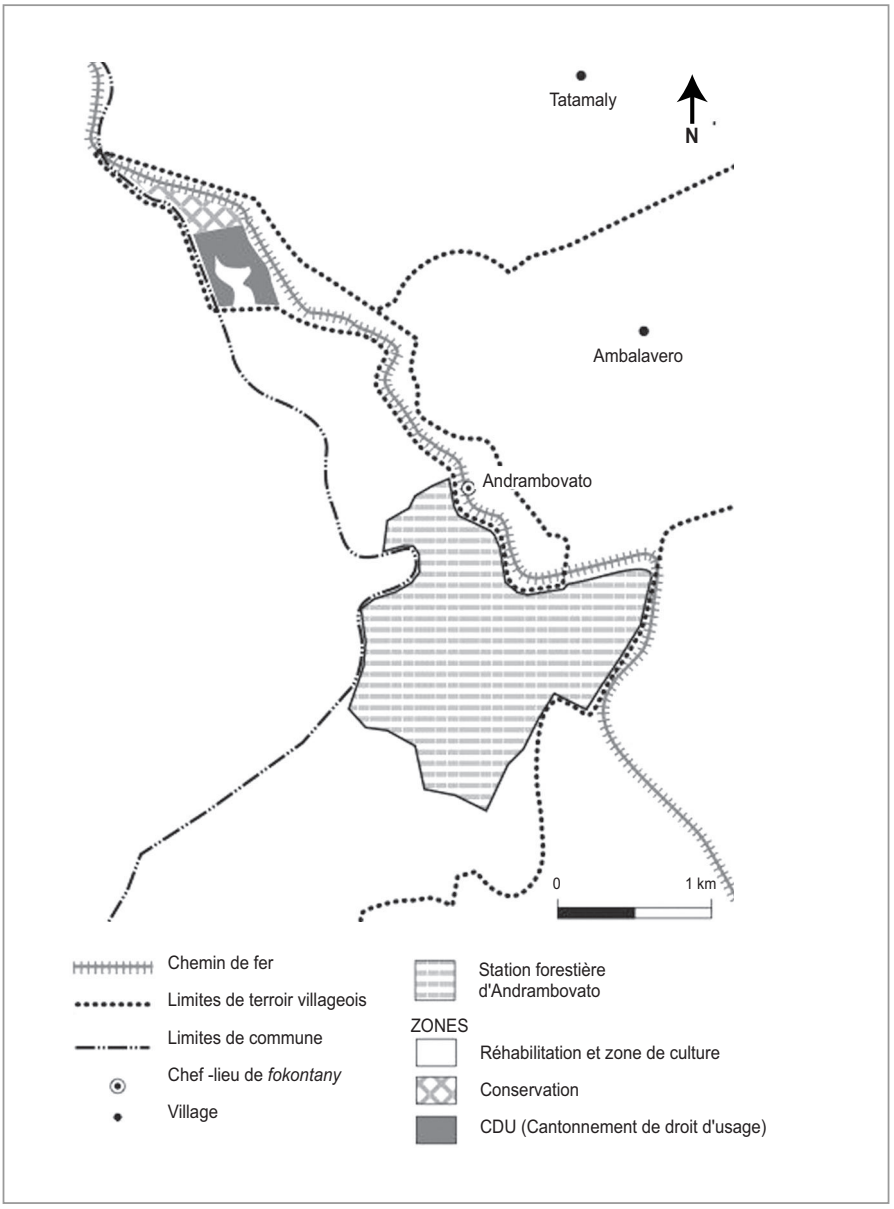

Figure 15
Le terroir villageois d'Andrambovato et son zonage GCF.
Source : Blanc-Pamard *et al.*, 2006.

suivant le critère des « terres cultivées par Andrambovato », a bénéficié du concours de plusieurs éléments :

– l'argumentaire d'un système de production qui n'intègre pas (ou plus) l'abattis brûlis car reposant sur quelques rizières de bas-fond – celles cultivées grâce aux relations avec les villages environnants – et une agroforêt en bananes et haricots, donc des champs permanents « qui ne mobilisent pas le feu » ;

– la cession d'une partie de la forêt du terroir d'Ambalavero ;

– une forêt dont la localisation est parallèle à la voie ferrée, d'autant plus facile à surveiller que la collaboration avec les cheminots ne pose pas de problème.

La carte du zonage GCF met sous la responsabilité de la Coba d'Andrambovato un terroir de 5,5 km de long sur 0,5 à 0,2 km de large. Elle couvre une superficie de 101,679 ha dont 13,055 en zone de conservation, 14,702 en CDU et 73,922 en zone de réhabilitation et de culture (fig. 15). Elle traduit une GCF tronquée par l'absence d'une zone de production, ce qui signifie l'impossibilité de ressources financières par l'exploitation du bois[115].

Mais l'essentiel est ailleurs, pour les migrants d'Andrambovato. Le document signe une reconnaissance sociale. Il légitime la Coba aux terres localisées le long de la voie ferrée désormais enregistrées, en accord avec le village voisin d'Ambalavero. Cette légitimation ouvre d'autres perspectives économiques qui lui permettront d'accroître son ancrage territorial.

Amindrabe, victime de spoliation foncière

La mise en GCF s'avère être un outil de mainmise territoriale pour les grands lignages. La mitoyenneté d'Ambendrana, aux groupes de descendance historiquement ancrés, avec Amindrabe, d'occupation plus récente, se prête à une telle configuration. Entre les deux communautés, les perceptions de délimitation des territoires diffèrent ; elles traduisent des inclusions spatiales au détriment de l'une ou l'autre partie et révèlent un désaccord sur les limites foncières.

Amindrabe se dit victime d'une spoliation de terres, lors de la mise en place du territoire de sa GCF. De leur côté, les membres de la Coba d'Ambendrana reconnaissent que le zonage du plan d'aménagement de la forêt n'est pas exempt d'« erreurs »[116].

Les litiges portent sur deux types d'empiètement du zonage de la forêt gérée par la Coba d'Ambendrana (cf. carte 15) :

– un empiètement administratif : la partie sud-est de la GCF d'Ambendrana intègre des forêts qui se trouvent sur le territoire du *fokontany* d'Amindrabe. La GCF

[115] Droits d'adhésion, droits sur les bois prélevés dans la zone de droits d'usage et droits de circulation (pour les étudiants et chercheurs) sont les seules ressources de la Coba.

[116] Les délimitations ont été effectuées par des responsables des communautés locales qui ont accompagné les géomètres chargés du transfert de gestion.

d'Ambendrana régit donc des ressources qui ne relèvent pas de sa juridiction administrative[117], ce que lui reprochent les gens d'Amindrabe ; la Coba d'Ambendrana a choisi le nom de *Analasoa Ambohipanarivo*[118], pour souligner son appropriation de ce que les gens d'Amindrabe considèrent eux aussi comme faisant partie de leur territoire ;

– un empiètement traditionnel : les tonalités grisées de la carte correspondent à des territoires de groupes sociaux qui coïncident avec des sous-unités de bassin-versant : les eaux du territoire lignager d'Amindrabe s'écoulent vers l'est, celles du territoire d'Ambohimandroso voisin vers le nord et/ou vers le sud. Il apparaît alors que le secteur centre-est de la GCF d'Ambendrana s'étend sur une partie des terres ancestrales des populations d'Amindrabe, là où les eaux drainent vers l'est. Les gens d'Amindrabe vivent cette situation comme la « spoliation » d'une bande forestière située sur leurs terres.

L'explication donnée par la Coba d'Ambendrana est que les paysans y exploitaient des arbres pour confectionner les manches d'*angady* et qu'il convenait d'inclure cette partie de la forêt dans la zone de conservation. Pour les membres de la Coba qui raisonnaient en tant que « bénéficiaires[119] », il s'agissait de disposer d'un vaste territoire. Par ailleurs, le plan d'aménagement de la GCF d'Ambendrana fait débuter l'exploitation de la zone de droit d'usage par les secteurs les plus orientaux, ceux-là qui se trouvent sur le territoire du groupe de descendance d'Amindrabe (cf. la zone de droits d'usage 2003-2005). Une telle localisation est porteuse de conflits. En effet, le plan ouvre l'accès aux ressources de cette forêt à des éléments qui sur le plan coutumier n'y ont pas droit, car ce n'est pas le territoire de leur groupe social. De plus, la situation excentrée par rapport à Ambendrana en rend le contrôle difficile.

Un exploitant paysan d'Amindrabe dont les ruches, les eucalyptus et le tombeau ancestral se trouvent dans cette zone des droits d'usage pour les années 2003-2005 a demandé par lettre adressée au chef de la circonscription régionale des Eaux et Forêts, que cette forêt « dérobée » soit rendue à la GCF d'Amindrabe. Lui-même refuse d'adhérer à la Coba d'Ambendrana et plusieurs ménages sont concernés. La requête est restée lettre morte.

L'absence de sécurisation foncière qui caractérise les transferts par GCF n'empêche pas que ces derniers soient mis en œuvre dans un objectif de contrôle

117 Il y a eu un antécédent qui témoigne de la rivalité entre Amindrabe et Ambendrana pour le même espace forestier. Lors de la restauration des chalets-bungalows touristiques du lac Hôtel à Sahambavy, c'est Ambendrana qui a obtenu le marché de fourniture du bois et la forêt vers Ambohipeno-ouest, dans le territoire du *fokontany* d'Ambendrana, a été exploitée pour cet usage.

118 Littéralement, « la belle forêt d'Ambohipanarivo ». Ambohipanarivo désigne un village ancien situé dans cette forêt revendiquée par Amindrabe.

119 C'est le terme employé pour les exploitants ayant eu accès à des terres lors de la mise en place des périmètres de culture.

foncier. Les jeux du pouvoir passent par la légitimité du transfert qui accorde un accès aux ressources foncières. On est dans une situation où un projet confronté à une situation sociale et territoriale génère une dynamique de légitimation/délégitimation, avec ses conséquences sur le monde rural.

Un foncier forestier qui fragilise le monde paysan

Une orientation conservationniste continue de marquer la politique environnementale et réduit l'aire forestière des activités rurales. La forêt et l'accès à ses ressources restent pourtant essentiels dans le système de production des paysans du corridor betsileo-tanàla.

Dans le cadre des réseaux internationaux avec lesquels Madagascar façonne sa politique, la mise en protection des forêts contre paiements pour services environnementaux est devenue une orientation centrale. Il s'agit de récompenser les initiatives de réduction des émissions de gaz à effet de serre liées à la déforestation. Dans ce sens, le pays développe trois grands projets d'envergure, dont celui du corridor forestier (cf. chapitre 4). La dynamique est pourtant antinomique avec le principe participatif, car la protection et la gestion de surfaces forestières aussi grandes échappent au contrôle des acteurs communautaires locaux. Le discours sur l'implication des communautés riveraines des ressources reste sans suite bien que la troisième phase du programme Environnement officiellement lancée en juillet 2004 prévoyait un transfert de 1 000 000 ha en foresterie communautaire jusqu'en 2008.

Par ailleurs, cette mise en protection s'accompagne de réglementations qui cantonnent les sociétés paysannes. Un transect est-ouest recoupant le corridor à la latitude du parc national de Ranomafana (fig. 16) montre les transformations :

– la mise en place du parc en 1991 en installe aussi la zone périphérique dans laquelle les activités sont conditionnées ;

– à ces deux entités circonscrites s'ajoutent dans les années 2000 les transferts de gestion qui correspondent à une mise en ordre écologique séparant les espaces découverts, *ambala*, de ceux forestiers, *an'ala* ; la mise en ordre sociale locale considère pourtant les deux unités comme complémentaires, à l'image du couple mari et femme ;

– avec le corridor forestier (2006), la configuration fragmente encore plus l'espace. Le découpage introduit un noyau dur, flanqué sur ses bords d'une zone tampon, elle-même subdivisée suivant l'éloignement du noyau dur : d'abord, une zone prioritaire de conservation (ZPC) ; ensuite, une zone d'utilisation durable (ZUD) ; enfin, la plus lointaine, une zone d'aménagement écotouristique (ZET). Des règles particulières spécifient l'usage de chaque zone.

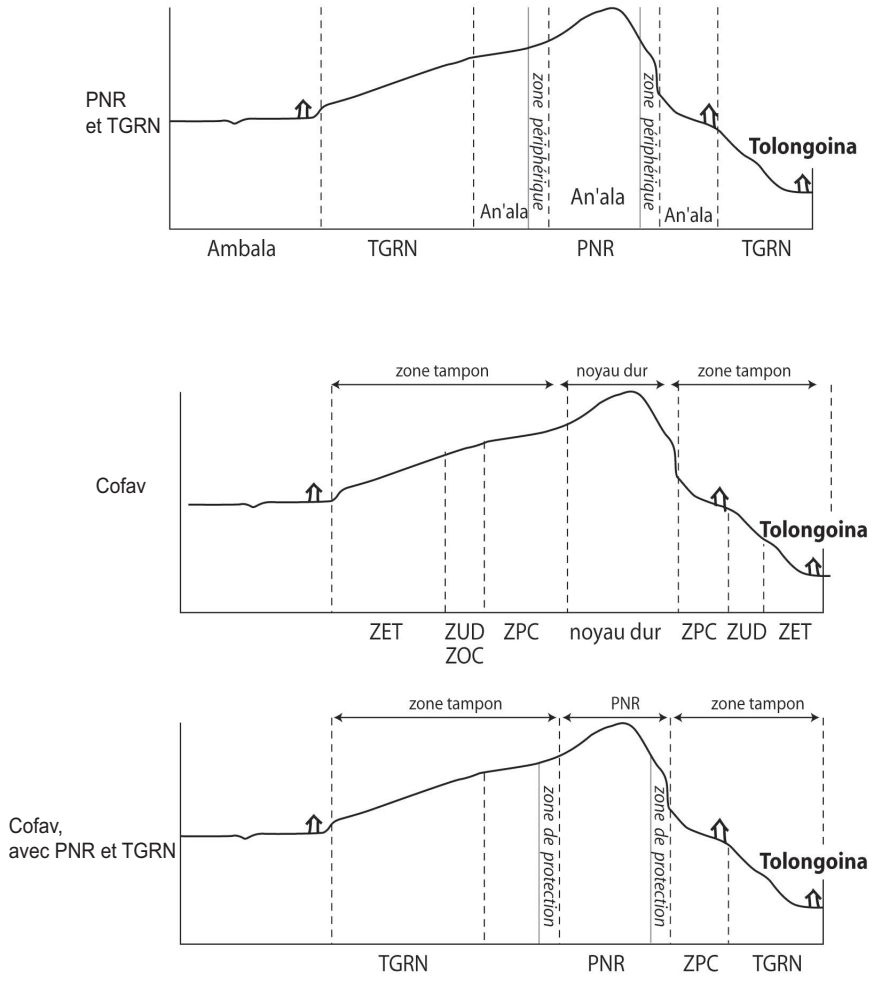

Figure 16
Les superpositions de zonations avec la NAP (nouvelle aire protégée) Cofav.

Enfin, il faut noter que cette orientation impose un rythme dont la mesure ne s'accorde pas avec le tempo local. Dans le territoire d'Amindrabe, absence de transactions foncières et de droits délégués révèlent que défrichement et héritage assurent toujours l'accès aux droits d'exploitation directe, ce qui est une donnée essentielle de la construction territoriale. Les jeunes chefs de ménage actuels (génération - 3) prennent plutôt leur épouse dans leur groupe : la maîtrise territoriale s'appuie sur une force de travail familiale qui permet de se constituer un patrimoine foncier. L'espace reste à conquérir. Ce temps de la conquête voit le temps de la politique environnementale s'imposer : c'est un temps d'exclusion des aires protégées, ou du cantonnement dans des ZUD, ZOC… À Ambendrana, le temps actuel de la politique environnementale ampute le territoire d'espaces de ressources, sans qu'il y ait compensation. Ces temporalités décalées ont pour conséquence de ne plus inscrire l'accès aux territoires forestiers dans le champ des possibles paysans. Elles concourent à délier les structures foncières locales du système de gestion des ressources forestières désormais en vigueur.

Conclusion : discordances et clivages entre règles foncières

L'enjeu foncier du corridor betsileo tanàla réside dans la maîtrise de l'usage de la forêt. Il mobilise des systèmes qui ont chacun leur objectif propre. Le pluralisme qui en découle traduit les difficultés liées à l'enchâssement social de la question foncière.

On ne peut dissocier le thème de l'accès aux terres du corridor forestier, du programme national foncier lancé en 2005. Ce programme centre son objectif sur une sécurisation foncière. Il traduit la préoccupation d'assurer les conditions d'une gestion adéquate des ressources naturelles dont le statut foncier commande toujours l'utilisation. L'action remédie aux défaillances de l'administration à l'œuvre (Teyssier *et al.*, 2008) en sachant que, plus généralement en Afrique, le problème de l'accès à la terre fait partie des « domaines négligés » (ministère des Affaires étrangères, 2007)[120]. Le programme vise ainsi à mettre les pratiques foncières en adéquation avec le cadre réglementaire, en recherchant l'implication des communautés locales. L'action du PNF a cependant peu d'impact sur l'espace étudié du corridor pour deux principales raisons. D'une part, l'absence de guichet foncier communal ou intercommunal en proximité du corridor ne facilite pas la procédure

120 Ce rapport du MAE français rappelle quatre raisons du retard pris dans la réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement : la défaillance de gouvernance, les pièges de la pauvreté, les poches de pauvreté, les domaines négligés.

de régularisation juridique des terres. Ramarolanto et Rambinintsaotra (2012) notent que la mise en œuvre effective de la réforme ne profite qu'à un certain nombre de régions. D'autre part, la titrisation de la terre dans un sens moderne et individuel que la réforme foncière en cours veut mettre en place reste encore un concept éloigné de cette zone très rurale. La terre garde un aspect religieux. Les paysans d'Ambodihàrana et de la partie orientale du Lalangina localisent leur résidence et leurs champs par rapport au *tanindrazana*, la « terre des ancêtres ». L'expression est courante, quotidienne. Elle manifeste le vécu d'une population qui, pour reprendre les termes de Paul Ottino (1998), possède la terre ancestrale autant qu'elle en est possédée. Les propos de Rarijaona (1967) soulignant qu'il faudrait plus parler de sentiment d'appartenance du propriétaire coutumier à l'égard de sa terre, que de sentiment de propriété de la terre, restent très actuels.

Par ailleurs, la politique environnementale réaffecte l'usage des terres et limite la mobilité locale en bornant les ménages dans des secteurs précisés : zone d'utilisation durable réglementée, zone d'occupation contrôlée. Les mouvements assuraient pourtant la conquête territoriale, à la mesure des espaces encore libres et des perspectives d'installation générationnelle. C'est dans ce sens que l'action publique touche à la dimension foncière et, dans le contexte de populations à l'intérieur ou en lisière de forêt, à des projets de vie. La cohérence et la fluidité spatiale des systèmes fonciers traditionnels réglaient l'accès aux ressources : aujourd'hui, ils développent même de multiples formes d'articulation avec les dispositifs formels de la conservation. Leur reconnaissance aurait été un ancrage pour la nécessaire diversité institutionnelle en vue d'une durabilité biologique (Ostrom et Nagendra, 2010). Cela n'a pas été le cas.

Enfin, en isolant un foncier forestier, les politiques de conservation créent une situation de pluralisme juridique. Les limites techniques de gestion durable s'ajoutent en discordance aux limites lignagères et administratives. Les zones de conservation gèlent le territoire forestier des paysans et entraînent des restrictions immédiates sur l'usage de la forêt. Dans sa modernité, l'initiative environnementale prend ainsi le risque d'une « Nature isolée, et devenue marché… » (Polanyi, 1944) ; elle se situe dans la perspective d'une logique libérale inspiratrice de cette politique nationale. Il s'avère en tout cas que ce pluralisme distingue plus qu'il ne rend complémentaire, d'un côté une politique « moderne » de la nature qui fait la nature, de l'autre côté une société « dans » la nature, qui fait et vit avec la nature.

De nouvelles ruralités

Chapitre 8

La thématique des nouvelles ruralités a pris une place importante dans l'analyse de l'évolution du monde rural. Certains auteurs leur accordent un apport positif en parlant du « bonheur des campagnes » (Hervieu et Viard, 1996). D'autres concentrent leur attention sur les nouvelles formes de valorisation qui font qu'il importe plus de savoir comment on est rural que de distinguer qui est rural (Mormont et Mogenot, 2002 ; Roy *et al.*, 2008). D'autres encore mettent en avant la réalité d'une campagne désormais espace aux multiples usages car à la fois ressource, cadre de vie et environnement (Duarte Ferreira *et al.*, 2008). Dans tous les cas, les relations et la complémentarité entre rural et urbain restent au cœur des enjeux que représentent ces nouvelles ruralités (Mora, 2008). De ce cadre relèvent les requalifications environnementales des espaces ruraux.

Ainsi en est-il de la politique de conservation du corridor, conçue, décidée et promulguée par le monde de la ville. Trois domaines s'avèrent indissociables d'une lecture des systèmes agraires et du milieu rural betsileo tanàla sous l'angle des politiques environnementales. Il s'agit d'abord de l'écotourisme, introduit comme programme de valorisation de la nature. Quant au champ des innovations, il repose sur des éléments porteurs de mobilités en interface avec la ville. Enfin, la pérennité de la production d'alcool *toaka gasy* valorise une situation marginale et de contact pour une activité illégale. Comment chacune de ces composantes non agricoles contribue-t-elle au renouvellement du dynamisme de ces campagnes ?

L'écotourisme au service de l'environnement

L'écotourisme est une activité mise en avant dans la politique environnementale malgache ; elle est considérée comme un atout de la conservation et la valorisation

de la biodiversité, du développement local et de celui du secteur touristique, source de devises et d'emplois[121].

Pour le service d'appui à la gestion de l'environnement qui a rédigé un manuel destiné à la mise en place de l'écotourisme communautaire, « L'écotourisme est une forme de tourisme axée sur l'observation de la nature et de ses éléments, de la culture traditionnelle dans les zones naturelles qui en font l'objet. Il adopte une approche sociale dans laquelle la notion de responsabilité collective est appliquée eu égard à la protection de l'environnement, mais aussi à la recherche du bien-être de la population locale et exige une démarche active visant à atténuer les impacts négatifs et à favoriser les incidences positives du tourisme de la nature… L'écotourisme est une activité commerciale dans laquelle la communauté locale exerce un rôle bien défini. Elle est rémunérée en fonction de ses attributions et responsabilités, elle est le gardien des ressources et elle a un rôle dans la gestion du site à travers les guides. » Sur des aspects plus pratiques, le manuel donne des conseils pour l'accueil des touristes : bureau d'accueil pour informer des différents circuits, service des guides interprètes et pisteurs, construction de chalets ». L'office national du tourisme à Madagascar est aussi désormais impliqué dans ce type de tourisme.

Dans la zone étudiée, la station forestière d'Andrambovato est un point phare de cette activité qui propose une alternative de revenus, tout en impliquant les communautés dans la préservation de l'environnement.

La station forestière d'Andrambovato

La station forestière d'Andrambovato a été créée en 1948 dans le souci de pallier la dégradation de la forêt naturelle suite à l'exploitation de bois pour le chemin de fer. Couvrant 205 ha, elle a fait l'objet entre 1949 et 1956 d'un reboisement en essences exotiques (sept espèces d'eucalyptus, pins, *Cedrela*, *Tristania*) et d'un enrichissement en essences autochtones (*varongy*, *voamboana*, *halampona*). Les forêts et les parcelles sont délimitées et inventoriées : trois parcelles en forêt et dix-huit parcelles de reboisement ou enrichissement.

La station forestière jouxte, au nord, le terroir villageois d'Andrambovato et se trouve comprise entre les parties nord et sud de celui d'Ambalavero (cf. fig. 15). Sa partie orientale est située dans le *fokontany* d'Ambodivanana, notamment la cascade de Mandriampotsy en bordure ouest de la voie ferrée (fig. 17, cahier couleurs).

[121] Voir à ce sujet l'article de Chaboud *et al.* (2004) qui questionne les « vertus supposées » de l'écotourisme dans le sud-ouest de Madagascar.

L'action du propriétaire du *Tsara Guest House* Hôtel à Fianarantsoa est à l'origine de la valorisation touristique de cette station. Son initiative de prospecter la région remonte en 1990 et ce n'est qu'en 1996 qu'il a construit le gîte actuel « Akida » sur des terres achetées au père de Jeannot (généalogie 6) auquel il a confié le gardiennage. Jeannot est le frère du président de la Coba et l'un des 8 guides touristiques locaux. Un second gîte a également été construit, hors de la station forestière en aval de la voie ferrée, par le *Lac Hôtel* de Sahambavy en 2003.

Les villageois d'Andrambovato qui voient les touristes descendre du train entendent bien valoriser cette rente touristique. C'est pourquoi les membres de la Coba ont déposé une demande de transfert de gestion de la station forestière avec pour arguments la faible superficie de forêt « rémunératrice » dans leur terroir villageois et leur qualité de « bons élèves » sachant « maîtriser les attaques contre la forêt ».

Lors d'une réunion en 2004, les responsables forestiers de Tolongoina (chef de cantonnement et chef de triage) ont conseillé aux villageois d'Andrambovato de ne pas présenter individuellement une demande de transfert de gestion, mais de la faire en association avec le terroir villageois d'Ambalavero « pour un partage équitable des ressources à venir ». Le processus de transfert de gestion a alors fait collaborer les deux Coba d'Andrambovato et d'Ambalavero. *EcoRegional Initiatives* (ERI) a encouragé la démarche en tant qu'organisme d'appui[122], avec le concours de l'ONG *Vokatry ny Ala* pour l'organisation du transfert et du Bamex[123] pour une étude sur la potentialité touristique du site.

Le 22 octobre 2005, l'élection du bureau de la future Coba a lancé le processus de transfert pour une gestion contractualisée de la station forestière d'Andrambovato (GCF). Elle a abouti en juin 2007 à la constitution de la Coba commune à Andrambovato et Ambalavero. Son nom est Soamiray, litt. 'bien-uni'. Une maison du tourisme a été construite en octobre 2007 à Andrambovato (photo 11). C'est le lieu de vente des billets d'accès pour une visite de la station forestière, en même temps que le lieu d'accueil, d'exposition de travaux artisanaux de membres de la Coba, de présentation des caractéristiques de la région sous forme de fiches.

À partir d'Andrambovato, trois circuits sont proposés aux touristes : l'escarpement du rocher Bellevue, la cascade de Mandriapotsy, le village d'Ambalavero (y compris la visite au roi, s'il est présent). Pour une ou deux personnes, le tarif est le

122 À l'initiative de ERI, le trésorier de la Coba d'Andrambovato et le propriétaire du *TsaraGuest Hotel* de Fianarantsoa ont effectué une visite du site d'Anjaha « site touristique et culturel à gestion communautaire » localisé à quelque 70 km au sud de Fianarantsoa. En 2003, Anjaha a enregistré la visite de 3 618 touristes. Cette réserve associative villageoise de quelques hectares valorise un site naturel de forêt qui abrite des groupes de lémuriens (*Lemur catta*) et bénéficie de la proximité d'Ambalavao. La visite dure moins de deux heures et le site se trouve en bordure de la RN 7.

123 Programme Bamex – *Business and Market Expansion* – de l'Usaid.

suivant (septembre 2008) : 30 000 FMG pour Ambalavero, 25 000 FMG pour la cascade et 50 000 FMG pour l'escarpement. Ces promenades à la demi-journée reposent sur des horaires réguliers des trains, ce qui n'est pas toujours le cas. Outre ces circuits déjà existants, d'autres itinéraires sont prévus, d'un accès plus facile que les sentiers locaux très escarpés. C'est le cas de la balade à la journée prévue dans la forêt au-dessus du tunnel d'Ankarampotsy, reconnue pour son importante diversité animale en particulier des lémuriens, liée à la présence de goyaviers dont ils sont très friands[124]. Autre perspective, un tour balisé dit « circuit des lémuriens » à partir du tunnel d'Ankarampotsy vers Ranomafana, donc plus long, toujours en discussion. Le tracé initialement retenu n'a pas reçu l'approbation du roi Levita II (décédé, enterré le 24 juin 2008) car le sentier pénètre dans la forêt où se trouve son tombeau ancestral. La sacralisation des zones de sépulture des ancêtres peut favoriser la conservation de la forêt, mais peut également compromettre un projet de développement touristique. Une autre raison (non dite, mais très nette) de cette réticence est liée au fait que le village sur ce trajet ne sera plus Ambalavero, mais Tatamaly.

À la maison du tourisme, la liste qui enregistre les touristes par nationalité donne les chiffres suivants pour la première année de la Coba :

– du 21-06-2007 au 26-12-2007, 134 touristes (68 Français, 32 Malgaches, 25 Américains, 7 Allemands, 2 Sud-Africains) ;

– du 01-01-2008 au 20-09-2008, 106 touristes (62 Français, 22 Malgaches, 6 Allemands, 5 Belges, 4 Sud-Africains, 3 Suisses, 2 Américains, 2 Espagnols).

Dans le contexte d'une localité difficilement accessible – « le train légendaire ouvert en 1936 est le seul moyen de transport jusqu'à ce site remarquable » est la formule utilisée par un des circuits proposés –, peu fréquentée par des étrangers nationaux ou de l'extérieur, et aux revenus essentiellement d'un système de polyculture familiale, ces chiffres représentent un réel apport pour l'économie locale : un écotouriste séjournant à Madagascar dépense en moyenne 1 385 000 FMG, soit 277 00 *ariary* par jour (journal *Songadina* n° 2, juillet-septembre 2009 : 6). Par ailleurs, l'objectif de valorisation écotouristique de la station est ambitieux : « sauver la station forestière à travers l'écotourisme… assurer aux populations des conditions de vie améliorées… le plan d'aménagement a été défini, les circuits écotouristiques ont été identifiés puis aménagés, la communauté locale a reçu des appuis techniques, les guides locaux ont reçu des formations… » (Anonyme, 2009). Et pourtant, sur place, l'activité laisse à désirer en termes d'accueil et d'infrastructure. En réponse à une demande de renseignements que nous avons formulée

124 Une double explication de cette densité des goyaviers : la proximité de l'ancien camp de Tatamaly situé sur l'escarpement lors de la construction du chemin de fer et la présence de chauves-souris dans le tunnel. La multiplication des goyaviers se fait par l'intermédiaire des hommes et des animaux qui dispersent les graines.

pour une randonnée, on ne peut que noter l'aspect peu professionnel de la réponse[125]. Il faut vraiment connaître la région pour se lancer dans un trek dans ces conditions. Par ailleurs, nous avons testé un circuit avec un guide pour une journée, le circuit de l'escarpement du rocher Bellevue. Notre conclusion est que le trek proposé (une marche difficile sur un sentier raide et glissant) et les commentaires balbutiants du guide sur la flore comme sur la faune ne correspondent pas aux attentes des touristes.

L'écotourisme a été mis en place comme une opportunité offerte par l'objectif de conservation, mais dans des conditions qui en font un vecteur d'inégalités, entre les deux villages cogestionnaires de la station forestière, et plus généralement, entre l'organisation préparée et parachutée de la ville et les initiatives des guides du milieu rural local.

Un écotourisme, vecteur d'inégalités

Le projet écotouristique centré sur la station forestière a certes apporté des changements à Andrambovato. Pourtant, il apparaît surtout comme accentuant encore plus les différences entre la ville et le milieu rural, mais aussi entre les villages.

En 2008, on compte 80 guides (contre 5 en 2005) âgés de 25 à 40 ans. L'un d'entre eux préside la commission des guides, il coordonne les tours des guides et fixe leur calendrier. Le recrutement s'est effectué sur la base d'un effectif de 30 candidats formés en anglais par deux *Peace corps* (volontaires civils américains), à raison d'une séance hebdomadaire de 8 h à 11 h pendant 6 mois. Faune et flore de la station forestière d'Andrambovato ont aussi été enseignées pendant 15 jours. À cela s'ajoute une initiation à la technique du « guidage » par une équipe de la maison des guides de Fianarantsoa. Au final, les guides retenus connaissent les termes anglais d'accueil et les termes liés à l'écotourisme, les principes de l'écotourisme, les règles de guidage, ainsi que des rudiments de secourisme. Par ailleurs, les 10 hébergeurs habilités à Andrambovato ont également reçu une formation sur le logement et les repas pour les touristes, calés sur un tarif de 50 000 FMG par nuitée. Dans ce groupe, quatre sont aussi guides.

Les guides sont des cultivateurs[126] qui assurent également la fonction de guide à un rythme qu'ils décident eux-mêmes et qui correspond à l'arrêt du train en gare

[125] « Nous avons à la gare d'Andrambovato des gîtes d'étape, mais la clef est uniquement donnée au départ du *Lac Hôtel* à Sahambavy. Des circuits sont possibles pour un trek de 3 jours jusqu'à Ranomafana. Nous n'avons pas de guides attitrés pour ce trek. Je vous suggère de contacter par téléphone à Fianarantsoa deux guides qui font le circuit ».

[126] 40 000 FMG est la rémunération d'un guide par jour contre 10 000 FMG pour une journée de salariat agricole.

d'Andrambovato, train venant de Fianarantsoa et pouvant amener des touristes. Ils sont facilement reconnaissables par leur tee-shirt, estampillé du logo de leur association. « C'est à la descente du train qu'on sait si on aura des clients ». Généralement les touristes anglais arrivent de Fianarantsoa avec leur guide.

Les guides ont adopté une charte (*dinan'ny Guide*). Ils ne perçoivent pas de salaire, mais se rémunèrent sur la totalité des courses. Chacun cotise en reversant 5 000 FMG à la Coba Soamiray sur le montant de la course (40 000 FMG). Les guides s'inscrivent dans un tour. Le calendrier du roulement a été établi en juin 2007.

Une autre activité est celle de porteur. Ce sont généralement des hommes jeunes qui assurent également la collecte de bananes. « Guidage, portage et hébergeage » sont les trois activités nées de l'écotourisme. La saison touristique est centrée sur huit mois, de mai à décembre.

Trekking et visite de forêt primaire à Andrambovato par le train reliant Fianarantsoa à Manakara font partie des attraits touristiques pour les hôtels de, ou proches de Fianarantsoa.

Les guides touristiques (*Lonely Planet*, *Bradt Travel*, Routard…) signalent aussi l'intérêt touristique du lieu et parfois recommandent des guides ; tel est le cas de *Lonely Planet Guide*. Enfin, deux guides extérieurs sont connus pour exercer dans le secteur.

Les hôtels de Fianarantsoa proposent à leurs clients des circuits courts, de un à deux jours. Des treks de plus longue durée existent, ils intègrent Andrambovato et ses attraits dans leur circuit de trois à quatre jours qui conduit vers le parc national de Ranomafana. Ce sont des circuits déjà rodés, mais organisés à partir de Fianarantsoa par des agences de voyage nationales.

Au total, ce sont les agences de la ville qui ont la mainmise sur les circuits intéressant Andrambovato. Les treks de quelques jours partant d'Andrambovato vers le nord et Ranomafana sont encore peu développés. Les guides locaux œuvrent surtout auprès des touristes qui arrivent par le train de 9 h, font la promenade de la cascade et repartent avec le train de 13 h. Encore est-ce le cas lorsque, avec un tel circuit à la demi-journée, un guide n'est pas déjà depuis Fianarantsoa en accompagnement des touristes.

Par l'écotourisme, les disparités s'accroissent aussi entre Ambalavero et Andrambovato, les deux villages en charge de la cogestion de la station forestière. Andrambovato bénéficiait déjà de l'avantage du site, village rail sur un palier artificiel qui marque une coupure de l'escarpement (*harana*) et accorde une opportunité de surveillance aisée de la forêt. Localement, ce palier peut se trouver juxtaposé à des têtes de vallons perchés. Dans l'un d'entre eux, le *Lac Hôtel* a

aménagé un gîte pour accueillir les touristes à leur descente du train. Le paysage d'écotourisme est ainsi déjà présent. Il s'ajoute à la gare qui est un puissant aimant local : elle a fait d'Andrambovato le chef-lieu de *fokontany*, le seul marché hebdomadaire de la circonscription, mais aussi la localité où, même si les agriculteurs restent majoritaires, d'autres activités sont aussi bien présentes : commerçants, collecteurs, cheminots, certains ménages tirant même parti de l'opportunité d'une polyactivité. À cela viennent s'ajouter hébergeurs et guides touristiques.

Le chef de gare et son épouse cumulent plusieurs activités : collecte de produits (la balance est placée dans la gare), gargote de café beignets et production de guano (excréments des chauves-souris qui nichent dans la gare) vendu comme engrais pour les rizières.

Six des huit guides locaux qui officient pour la station forestière résident à Andrambovato, de même que tous les hébergeurs. Ambalavero, l'autre terroir villageois cogestionnaire de cette station, s'en trouve éloigné, car le village principal se situe dans la plaine, en contrebas. Cette localisation dessert Ambalavero où ne se trouve aucune antenne des acteurs impliqués dans la gestion de cette station et présents sur place : le projet CAF-APN, le secteur privé (hôtels et guides), l'ONG *Vokatry ny Ala* se trouvent concentrés à Andrambovato. Si les deux Coba ont atteint leur objectif de faire de la station forestière un produit économique, les membres de la Coba d'Ambalavero avouent craindre la mainmise des projets *vazaha* qui les excluraient du bénéfice. Ils adoptent une stratégie défensive alors que la Coba d'Andrambovato est plus offensive par des initiatives de valorisation du transfert (publicité dans les deux gares terminales de Fianarantsoa et Manakara) et son souci d'améliorer la formation en langues anglaise et française.

Le président de la Coba d'Andrambovato compte dans sa famille deux guides, dont son frère qui a mis en place un système d'hébergement de touristes et un beau-frère. Grâce à ce dernier, par alliance matrimoniale, il noue des relations avec une famille originaire du Sud-Est versée dans la collecte de bananes. Par ailleurs, un autre de ses frères est porteur (généalogie 6, Andrambovato).

Pour Andrambovato, l'écotourisme peut constituer une source de revenus pour les villageois avec la création d'emplois directs et indirects : guides, porteurs, pisteurs, « gîteurs », cuisiniers… ; il élargit en tout cas le champ des possibles locaux.

La valorisation de la biodiversité par une orientation écotouristique est une des perspectives fortes des projets de protection de l'environnement. C'est officiellement le cas à Andrambovato où la nouvelle Coba Soamiray manifeste une volonté d'organiser, de contrôler et de maîtriser le tourisme pour ne pas le laisser à d'autres, « extérieurs » au village. Le rôle économique est perçu et traduit en termes de travail, d'emplois, de revenus. L'opportunité de dégager des revenus par la valorisation écotouristique de ressources naturelles (site, paysage, animaux, végétation…)

et de répondre ainsi à la politique de conservation de la biodiversité est comprise. Mais l'écart reste grand, par rapport aux exigences de l'activité : les guides locaux ont une maîtrise très approximative des langues (français, anglais) et peinent à s'investir dans l'industrie touristique, s'accommodant mal d'un salaire mensuel et non plus journalier et étant confrontés à une différentiation sociale très forte. Dans la Coba Soamiray, les gens d'Andrambovato sont plus actifs car cette nouvelle délégation de gestion forestière est un autre signe de leur enracinement. Ce projet d'écotourisme complète leur construction identitaire, après la reconnaissance acceptée de leur propre GCF, eux les nouveaux venus. La gestion communautaire de l'environnement s'inscrit dans un contrôle social du territoire. Il n'en demeure pas moins que, pour l'écotourisme proprement dit, les hôteliers de Fianarantsoa et les agences nationales intéressées par la région restent les principaux bénéficiaires de treks qu'ils organisent en choisissant eux-mêmes les lieux de départ.

Des éléments d'innovation en milieu rural

L'écotourisme représente clairement une ouverture apportée au monde paysan du corridor par la politique environnementale. L'inscription spatiale et temporelle de cette activité interfère avec d'autres réalités qui, de plus ou moins longue date, véhiculent localement des innovations extérieures, que ce soit sur le plan des produits, des idées ou des progrès techniques.

La voie ferrée Fianarantsoa-côte est (FCE), un axe toujours essentiel

Le train est le seul moyen de locomotion desservant la région. Il constitue la principale voie de transit des innovations venant de l'extérieur et sa proximité différencie les régions de l'Ambodihàrana. La protection de la forêt elle-même est tributaire du fonctionnement de la voie, car les périodes pendant lesquelles la ligne ne fonctionne pas, comme entre 1992 et 1996 en raison de la détérioration de l'ensemble du matériel, ont favorisé l'exploitation illicite de bois d'œuvre et de construction. En effet, les agents des Eaux et Forêts ne pouvaient plus se déplacer pour assurer une surveillance « par le train ».

Achevée en 1935, cette infrastructure ferroviaire avait pour objectif l'exportation des cultures de rente situées entre les hautes terres betsileo et le littoral oriental. Son tracé recoupe perpendiculairement le corridor forestier (cf. carte 1). La construction de la ligne a drainé de nombreuses populations résidant aux alentours. La présence

de cette ligne continue d'alimenter des mouvements locaux et régionaux en Ambodihàrana : du sud comme du nord de la ligne affluent les porteurs de régimes de bananes et de sacs de café.

Ainsi en est-il de la friperie, qui se révèle comme une activité permettant le « démarrage ». Avec une rémunération obtenue par le salariat agricole, certains achètent des vêtements au détail, « au tas ». C'est à Sahambavy, à cinq heures de marche d'Andrambovato vers le pays betsileo, qu'ils constituent leur stock revendu à l'unité jusqu'à Ambalakizitina, à plus de sept heures d'Andrambovato vers l'est, en Ambodihàrana. Le troc est courant. Un exemple : une chemise contre dix *kapoaka* de riz. Depuis les années 2000, les friperies achetées à Fianarantsoa ou à Sahambavy, et débarquées à Andrambovato, prennent avec leurs colporteurs les chemins *làlam-be* pédestres rejoignant les villages (Tatamaly, Sakalava, Ambalakizitina…) qui s'égrènent parallèlement au relief bordier d'*antety*. Une caractéristique d'envergure nationale se retrouve ici : beaucoup plus abordables pour les bourses paysannes que les productions vestimentaires nationales, les friperies ont renouvelé de manière très visible l'habillement des gens des campagnes.

L'activité de collecte de produits agricoles est particulièrement dépendante du chemin de fer. Les collecteurs ont des entrepôts à Andrambovato en bordure de la voie ferrée. Chaque collecteur est lié avec plusieurs producteurs. C'est l'assurance d'une production pour le collecteur et, pour le producteur, de l'écoulement de sa production et de la possibilité de prêts en nature. Il y a deux saisons de collecte bien marquées : une basse saison de huit mois (avril à novembre) et une haute saison de décembre à mars. Cette haute saison correspond à la période des pluies quand la circulation du train est la plus soumise aux intempéries (fortes pluies, cyclones, éboulements…). L'arrêt de la circulation du train constitue une véritable catastrophe pour tous ceux qui vivent de la banane. La logistique de la ligne FCE dicte l'organisation de la collecte par un calendrier d'acheminement des produits en fonction duquel les collecteurs remplissent le wagon qu'ils ont loué.

Un contrat établi entre les collecteurs et le FCE gère de cette manière l'écoulement des bananes d'Andrambovato vers Ambalakely[127] où les commerçants de Fianarantsoa et d'Antsirabe viennent en camion les acheter. Il y a généralement un wagon tous les quinze jours au départ d'Andrambovato, une quantité de 16 à 17 tonnes par voyage en basse saison, de 20 à 26 tonnes en haute saison.

Enfin, rappelons-le pour Andrambovato, la voie ferrée a permis le projet écotouristique de la station forestière, ainsi que les treks ralliant Ranomafana situé à plus de quarante kilomètres au nord.

127 Marché à côté de la gare de Vohimasina située à 9 km de Fianarantsoa. Cette gare s'appelait autrefois Forgeot du nom du colonel français qui a dirigé la construction de la ligne.

L'axe ferré en lui-même attire l'innovation. La ligne FCE est une des voies de vulgarisation du vétiver, *Vetiveria zizanioïdes*. La plante colonise en effet des talus vulnérables de part et d'autre de la voie ferrée, dans le cadre d'actions de protection anti-érosive (RANDRIAMANANTSOA *et al*., 2005).

La présence de la voie ferrée contribue à différencier les secteurs d'Ambodihàrana, centrés sur les bassins hydrographiques. Dans le bassin-versant de la Tatamaly, le plus proche de l'axe ferroviaire, elle accorde plus d'opportunités aux ménages. Les cultures commerciales marquent plus le paysage avec les caféiers et les bananiers : sur les versants ou en « vergers » de bas de pente, mais aussi avec des parcelles maraîchères de contre-saison dans les bas fonds ou en contrebas des parcs à bœufs, pour en récupérer le purin. C'est d'ailleurs seulement aux abords de la voie ferrée que des formes intensives de pratiques culturales ont été observées, avec l'utilisation de fumier de parc dans les champs. Ou encore, une production de charbon de bois, commandé pour l'essentiel par les ménages cheminots. Par contre, dans les autres bassins versants situés plus au nord (bassin versant de la Melokovy autour d'Ambalakizitina, bassin versant de la Faraony avec au cœur la vallée d'Ambinanindranofotaka), l'éloignement de la voie ne permet pas une telle ouverture. Entre eux, les gens d'Ambodihàrana se gaussent même de ceux qui, loin du passage de la « machine », n'ont pas encore entendu le sifflement du train.

Diffusion et emprise territoriales chrétiennes

Deux grandes confessions chrétiennes désignées comme églises reconnues (par l'État) sont présentes : catholiques et luthériens (*Fiangonana Loterana Malagasy*, FLM). Mais aussi diverses dénominations plus récentes, relevant des mouvements dits évangéliques et/ou charismatiques : groupes protestants[128], pentecôtistes œuvrent ici en des lieux accessibles uniquement à pied[129], quand ce n'est pas à Andrambovato-gare même où trois communautés chrétiennes co-existent : Rhema, catholique, protestant luthérien. Tout un jeu entre collaboration, compromis, opposition et émancipation existe dans le *fokontany* en ce qui concerne le positionnement des confessions chrétiennes. Certains contrent les pratiques liées aux ancêtres pourtant essentielles dans les relations au territoire, d'autres participent à l'organisation de l'espace régional comme le FLM, d'autres encore accompagnent l'innovation que représente le transfert de gestion. Cette dynamique toujours en

128 *Rhema*, *Herin'ny Finoana* (Force de la foi), *Jesosy Fahamarinana* (Jésus vérité). Le premier groupe se retrouve à l'échelle nationale, les deux autres sont limités à la région betsileo.

129 Leur audience est impressionnante. Arrivés un samedi soir à Ambalakizitina, dans un village de 28 toits, mais vide, nous avons assisté au culte luthérien du lendemain en compagnie de 61 autres personnes.

cours est d'autant plus complexe à saisir que l'idéologie chrétienne met en valeur des choix individuels alors que le contexte social reste encore celui de comportements de groupe.

Le fonctionnement du FLM, la structure la plus présente, car attributaire du champ missionnaire protestant au nord de Tolongoina[130], souligne l'importance des déplacements. Les églises d'Ambodihàrana appartiennent à un même ensemble *fileovana* qui correspond au regroupement de deux à trois communes : elles se retrouvent tous les trimestres, chacune recevant à tour de rôle. Les *fileovana* sont le regroupement des *fitandremana*, champ d'action d'un pasteur qui correspond à l'échelle communale. Des réunions mensuelles rythment les retrouvailles au niveau des *fitandremana*. Les églises, quant à elles, se trouvent au niveau des *fokontany*, sous la responsabilité d'un catéchiste. Une à deux grandes ventes aux enchères (*voka-dehibe*) dans l'année leur accorde l'initiative d'inviter les autres églises du *fitandremana*. Il faut ajouter à cela différentes sous-organisations : groupement des femmes, mouvement des bergers (*mpiandry*)[131], association des jeunes… Elles ont chacune leurs réunions propres : les *mpiandry* du *fileovana* se retrouvent par exemple tous les quatre mois. L'église luthérienne dispose par ailleurs d'un département social en charge de la santé humaine et de l'agriculture. À ce titre, des formations sont dispensées, après les cultes. C'est un autre canal de pénétration des innovations.

La présence chrétienne se renforce par un réseau plus dense. Ainsi, le FLM d'Ambodihàrana n'est plus église fille de la région Faraony (région située entre les fleuves Matitànana et Namorona, dans le district de Manakara), il est maintenant autonome pour gérer l'action luthérienne en Ambodihàrana.

Une importante mobilité ainsi que la formation de populations rurales accompagnent la vie des églises chrétiennes. Cultes, camps, formations, sessions de visites entretiennent des déplacements en Ambodihàrana et contribuent à modeler une réalité sociale locale. Des paysans chrétiens continuent les rites agricoles en ne sollicitant plus la protection des ancêtres, leurs prières demandent dorénavant la bénédiction de Jésus-Christ. L'activité continue, les rituels coutumiers restent, c'est l'âme qui change de Dieu. Dans quelle mesure cela ira-t-il jusqu'à toucher aux « modèles de comportements économiques » (Dorier Apprill *et al.*, 1997) ? Dans les relations actuelles au milieu, le religieux s'accommode d'un syncrétisme, alors que l'environnement interdit les pratiques hors du champ qu'il balise. Il faut aussi noter que ce n'est pas un évangile environnementaliste, dans le sens où la « Bonne

130 La christianisation de la partie au sud de Tolongoina revient à l'église protestante réformée. Voir le travail de Bonar A. Gow (1979) pour la répartition des champs d'évangélisation de Madagascar entre les grandes missions protestantes.

131 Les *mpiandry* représentent un groupe de réveil au sein de l'église protestante réformée et luthérienne. Le mouvement accorde une importance particulière à une vie de piété et à l'action d'exorcisme.

Nouvelle » est proclamée pour sauver l'âme, pas pour sauvegarder l'arbre. Si action il y a dans le champ social, elle vise plutôt le développement rural à travers les départements techniques des confessions chrétiennes présentes sur place : Safafi pour les luthériens, Saf-Fjkm pour les réformés, Caritas pour les catholiques…

À une autre échelle, il importe de souligner la mobilisation de fonds chrétiens américains, pour venir en aide au chemin de fer, lorsqu'il a fallu remettre en fonctionnement le trafic ferroviaire interrompu pendant trois mois en 2000 suite au passage des cyclones Eline (février) et Gloria (mars). L'initiative a transité par le programme LDI[132]. À ce niveau, l'action environnementale n'exclut pas le recours aux institutions évangéliques.

Nouveaux groupes, nouvelles techniques

Actions de protection et de développement rural se combinent dans le programme de conservation du corridor forestier betsileo-tanàla. Elles apportent des échanges, des projets, des structures…, autant d'ouvertures pour une zone difficile d'accès. Quels changements de la ruralité en découlent ?

Dans les quatre terroirs étudiés, la gestion contractualisée des forêts a mis en place les communautés de base (Coba), structures des paysans impliqués dans la foresterie communautaire. Les Coba sont devenues un élément important du système de conservation. Avec elles, les populations locales gestionnaires sont reconnues comme partenaires à part entière et accèdent à des instances publiques de discussion, par exemple avec le service des Eaux et Forêts ou auprès des organismes porteurs de projets ou de financements. Elles ont droit à des formations, comme ce fut le cas à Ambendrana en 2003 sur la technique de transformation des bambous en meubles. Les Coba se retrouvent aussi en situation d'actions collaboratives avec les organismes de conservation, lorsqu'il s'agit de délimiter les différents zonages sur le terrain, ou de s'accorder sur les termes des contrats de gestion. Ce sont autant d'opportunités d'échanges et de confrontation avec d'autres modèles de pensée. À cela s'ajoute l'action d'information et de sensibilisation par de rares ONG de l'environnement. *Vokatry ny ala* (Hockley et Andriamarovololona, 2007) à l'œuvre à Andrambovato crée ainsi des espaces de concertation avec les responsables des Coba ; elle sensibilise ces derniers quant à leurs droits et devoirs[133], et

132 L'appui du gouvernement américain vise aussi à la promotion des échanges commerciaux sur le marché intérieur, ce qui répond à un objectif plus général de développer les marchés dans le cadre d'une économie libérale (programme Bamex).

133 Présente lors de la réunion de mise en place de la Coba en charge de la gestion de la station forestière d'Andrambovato le 22 octobre 2005, l'ONG *Vokatry ny ala* est intervenue dans ce sens, une fois l'élection du bureau terminée.

au contre-pouvoir qu'ils représentent. Une telle évolution entre dans le cadre de la « gouvernance » de la ressource qui doit désormais être participative et tenir compte des représentations, intérêts et savoirs des différentes parties prenantes (AGGERI, 2001).

Sur le plan économique, une compensation accompagne le transfert de gestion, car une restitution restrictive des ressources de leur forêt aux communautés rurales ne peut à elle seule réduire la pression sur les espaces forestiers. Dans ce domaine, le programme ERI appuie les *Kolo Harena*, associations créées pour augmenter les revenus paysans en sécurisant et en améliorant la production agricole. Il s'agit d'un développement rural ciblé sur quelques thèmes d'intervention, à l'échelle des terroirs.

Sur les collines, l'installation de dispositifs anti-érosifs et de plantations en courbes de niveaux introduit le vétiver (*Vetivaria zizanoïdes*), matière première pour l'artisanat, et le « Guatemala » (*Tripsacum laxum*), plante fourragère. Par ailleurs, les projets d'arboriculture proposent des pépinières de caféiers et d'orangers ; les projets d'apiculture, des ruches aux abords des maisons. Dans les bas-fonds, l'adoption du SRA (système de riziculture améliorée) accompagne l'intensification de la riziculture. Une composante « Réhabilitation des infrastructures de production » vise à améliorer l'indispensable maîtrise de l'eau pour l'irrigation et l'extension des rizières. La mise en place d'une association des usagers de l'eau (AUE) conditionne la mobilisation de cette composante. Ce fut le cas pour la remise en état du barrage d'Ambatandrano (2001 à 2003) qui intéresse le bas-fond rizicole d'Ambendrana. À l'AUE revient la responsabilité de l'entretien du barrage et du canal[134] d'irrigation, de l'extension des superficies rizicoles, de la plantation de vétiver sur les berges du canal, ou encore de l'emplacement des ponts pour permettre le passage des zébus. L'AUE prend aussi l'initiative d'activités génératrices de revenus telles que la rizipisciculture, ou le développement de l'artisanat de vannerie avec comme matière première, le vétiver.

D'une façon générale, les pratiques recommandées ambitionnent une gestion durable et profitable des ressources naturelles, c'est-à-dire l'amélioration de la fertilité du sol, la protection des bassins-versants, la lutte contre l'érosion et l'élimination des techniques traditionnelles susceptibles de nuire à l'environnement. En fin de compte, les paysans appuyés par LDI posséderont les connaissances, l'organisation et les moyens pour être de plus en plus autosuffisants et profiter des opportunités de l'économie de marché, tout en protégeant l'environnement.

Les financements obtenus grâce aux droits d'entrée dans les aires protégées (DEAP) sont une autre source des projets de compensation économique, pour les

134 Le canal d'amenée d'eau permet aussi de construire des maisons en terre par la mise en boue du sol (briques crues ou pisé).

fokontany situés en zone périphérique de parc national. Ils accompagnent des groupements formels paysans autour d'un projet précis (cf. chapitre 3).

Enfin, les relations de cet espace rural avec le milieu urbain sont à leur manière porteuse d'innovations précises. La couverture par les radios rurales betsileo est devenue un mode de transmission de messages urgents destinés aux populations des villages du corridor, elle véhicule en même temps des échanges sur des thèmes de débat public qui jusque-là échappaient à ces populations. D'autres moyens de communication modernes ont aussi fait leur apparition dans les villages, même si cela reste discret : le téléphone portable à Ambendrana, par le biais d'un officier militaire retraité revenu au village[135] ; quatre téléphones portables à Andrambovato où la gare est un autre moyen facilitant les contacts avec les bourgs et villes de la ligne. Signalons aussi les relations directes entre certains producteurs et des acheteurs de Fianarantsoa pour la vente du miel en volumes importants, à la barrique (soit 159 litres). La production peut alors être valorisée comme appellation artisanale contrôlée, notamment dans le cadre de réseaux de congrégations religieuses.

Le programme de conservation a indubitablement apporté de nouveaux éléments et insufflé des perspectives inédites à la ruralité du corridor forestier betsileo-tanàla. Plusieurs réalités traduisent le changement : les organisations en groupements et associations Coba et *Kolo Harena*, les bornes-fontaines à Ambendrana, le matériel végétal anti-érosif ou fourrager introduit. Au-delà de ces aspects visibles, les cadres de pensée locaux se sont enrichis des contacts et échanges avec les structures et projets introduits par les politiques d'environnement.

Cependant, le nouveau type de ruralité qui accompagne ce changement est peu visible. L'association des artisans du bambou d'Ambendrana n'a pas fait long feu, tout comme l'explosion des projets locaux de développement sur financement des DEAP. La plupart des membres des *Kolo Harena* ne sont pas à jour de leur cotisation, les réseaux hydro-agricoles réhabilités s'avèrent peu fonctionnels, faute de mobilisation des membres de l'AUE. Les traductions paysagères des propositions agro-techniques se retrouvent en pointillé : présence du vétiver réduite à des parcelles témoins ou sur des secteurs précis le long de la voie ferrée, faible adoption des techniques de riziculture améliorée ou de bonification des tubercules – plantation en ligne du taro –, ou encore succès limité de la culture de la pomme de terre en contre-saison encouragée par *Kolo Harena*.

Au total, dans leur objectif de compensation économique – le LDI évaluait en 2001 la vente des produits forestiers à un tiers du revenu global des ménages –, les propositions n'ont pas rencontré une adhésion du plus grand nombre des paysans.

135 Il faut compter 1 h 30 à bicyclette pour rejoindre le centre d'Alakamisy Ambohimaha, sur la RN 7, et y recharger son téléphone.

L'opportunité offerte d'une autre forme d'utilisation agricole et organisationnelle des ressources du corridor forestier ne s'est pas muée en une appropriation durable. Des signes d'une autre forme d'adaptation se dessinent même, à travers le travail agricole. Les Tañala, longtemps connus pour leur aversion au labour des terres[136], voient désormais des jeunes tenir l'*angady* pour aménager des rizières. Les Betsileo, pour leur part, développent les mobilités pour le salariat agricole, depuis que la fermeture de la forêt n'accorde plus les ressources nécessaires pour leurs propres dépenses agricoles. Ainsi à Ambendrana, tout ménage comportant un jeune voit ce dernier s'engager comme salarié à l'extérieur de la commune en août-septembre. Quand les ménages comptent plusieurs jeunes, ceux-ci partent à tour de rôle, les uns assurant les travaux sur place, les autres rapportant les moyens pécuniaires. Il apparaît clairement que, dans leur recherche d'un bien-être économique, les paysans adoptent ce qui est à leur portée, ils ne se risquent pas à ce qu'ils savent ne pas maîtriser avec les moyens dont ils disposent. C'est une condition de l'appropriation de toute innovation.

Le *toaka gasy*[137] : à produit ancien, dynamisme revivifié

Avec les relations de voisinage résidentielles et les formes de travail collectif qu'apporte la riziculture, le *toaka gasy* est un autre puissant ferment de sociabilité. Il est présent et indispensable dans toutes les cérémonies rituelles qui rythment les temps villageois. Il ne peut pas non plus être absent des grandes fêtes comme la circoncision, l'inauguration du tombeau comme de la maison, ou encore la fête nationale célébrée entre élus du peuple retenus par leurs obligations hors de leur contrée d'origine… (RANDRIANASOLO, 1998). Chacun connaît les lieux de production et leur associe une qualité suivant le degré d'alcool et l'assemblage. L'alcool *galeoka* ou *loha toaka* (litt. tête alcool) ou tête de cuvée, un premier cru de qualité supérieure est vendu à un prix au litre d'un tiers inférieur à celui de l'alcool dit *soa soa* (bon bon), « sûr » car de bon assemblage : ce dernier se commande. La qualité ordinaire est le *vata toaka* (litt. corps alcool).

136 Les salariés betsileo et tanàla sont « écologiquement » spécialisés. Les premiers sont appréciés pour la qualité de leur travail des rizières (labour et maniement de l'*angady*, planage, repiquage, sarclage). Les seconds, « gens de la forêt », sont très habiles pour tout ce qui concerne les travaux de défrichement de forêt ou de recrû (t*avy*, *tevy*, *mibioka*, coupe des herbes).

137 Boisson alcoolisée ; c'est une eau-de-vie de fabrication artisanale locale à base de canne à sucre. Sa production est illégale.

Le *toaka gasy* est un produit de terroir dont la recherche de crus différents suivant l'usage entretient des relations sociales entre consommateurs et producteurs. Cette production de rente assure par ailleurs un apport en numéraire essentiel. L'activité est d'autant plus rémunératrice que les mesures de mise en défens prises en faveur de l'environnement excluent désormais de la bourse des ménages, des ressources forestières de longue date comme le bois de construction, les bambous, les écrevisses et le miel.

En Ambodihàrana comme en pays betsileo, la production se fait essentiellement en zone forestière. La forêt assure la discrétion de l'activité, en particulier du lieu de distillation, ainsi que la proximité des matières végétales utilisées dans la macération de la canne à sucre. Selon nos enquêtes, 20 à 30 % des ménages cultivent de la canne à sucre sur de petites parcelles, de 2 à 20 ares, dispersées sur le terroir. Les paysans mettent en avant la protection du sol contre l'érosion pluviale qu'assurent la végétation et le système racinaire de la canne : la gestion du parcellaire en mosaïque contribuerait à limiter les risques d'érosion.

La majeure partie de la production est destinée à la fabrication de *toaka gasy*. Le sucre local (*siramamy gasy*) est également fabriqué et utilisé pour sucrer la tasse quotidienne de café : ce sucre de canne pilée représente une économie, car un kilogramme de sucre coûte 9 000 FMG/kg sur le marché, en 2008. Les planteurs de canne vendent leur récolte à des fabricants d'alcool, *galeoka*. Le calcul sur la base de deux ares de canne à sucre (tabl. 14) montre un bénéfice intéressant pour le distillateur, à raison du prix du litre à 3 000 FMG sur place.

Tableau 14
Bénéfice monétaire tiré de la production d'eau de vie.

Galeoka	**Production totale**	**Prix de revient**	**Bénéfice**
2 ares de canne à sucre	70 à 80 litres	210 000 à 240 000 FMG	110 000 à 140 000 FMG

Source : enquêtes sur le terrain, 2008.

Le *galeoka* d'Ambodihàrana est reconnu comme le meilleur, par rapport à celui produit en pays betsileo. Son circuit reste le plus long et le plus complexe en raison de son caractère illégal. Il transite par des chemins alternant *làlam-be* en trajet de nuit et *làlan-kely* plus sûrs, car connus des seuls familiers des lieux. Des groupes de jeunes et/ou d'hommes adultes viennent des hauteurs betsileo pour rapporter chacun une quantité de 20 litres, mis en jerrican.

Sur le chemin du retour, la plupart s'attendent à Andrambovato pour se diriger soit vers le marché d'Alakamisy Ambohimaha en empruntant un itinéraire forestier, soit vers celui de Sahambavy en s'écartant du trajet de la voie ferrée à Ranomena pour éviter un contrôle policier. Le trafic hautement rémunérateur voit le

prix du litre pratiquement doubler d'Ambodihàrana (Ambalavero) aux hautes terres betsileo (Ranomena, premier marché en *an-tety*). Une fois sorti de la forêt, en *ampàtrana* (marché d'Alakamisy Ambohimaha sur la RN 7), le prix est de nouveau pratiquement doublé[138]. Le trajet Ambalavero-Alakamisy Ambohimàha, 31 km à vol d'oiseau, se parcourt en 12 heures de marche avec une charge de 20 litres sur l'épaule.

Les prix fluctuent aussi au cours de l'année. Ils sont à leur maximum fin décembre, lorsque la récolte de la canne à sucre touche à sa fin, avec un cours qui se maintient jusqu'au 26 juin, date de la fête nationale. Le prix fléchit par la suite, avec un creux du mois d'août à début décembre[139]. Quoi qu'il en soit, le débouché du *galeoka* est assuré car son marché est à la fois local, régional et national. Dans un contexte où les populations locales ressentent les restrictions d'usage de la forêt comme une spoliation de leurs ressources, la production de *toaka gasy* reste une activité profitable, à la portée du grand nombre.

Conclusion : acquis, remises en cause et constantes rurales

Indéniablement, la politique de conservation du corridor forestier betsileo tanàla est un plus pour les paysans de ce territoire. Les nombreux projets ont introduit de nouveaux dispositifs, vulgarisé de nouveaux savoirs, organisé de nouvelles structures. Ils ont aussi mobilisé de nouvelles compétences au contact des populations locales, ouvert des espaces de concertation, d'échanges, de discussions.

Toutefois, il n'est pas sûr que les sociétés rurales concernées se trouvent pour autant ressourcées, renforcées, renouvelées. Ni que leur recherche du riz quotidien y ait gagné. C'est en effet une ruralité perturbée dans sa territorialité. Territorialité à la fois fonctionnelle sur le plan économique car la forêt se ferme, mais aussi identitaire : le temps long de l'histoire et de la conquête territoriales qui assurait une sécurité foncière n'est plus à l'ordre du jour. Il faut désormais se plier à la mise aux normes et en ordre du système des aires protégées qui exclut les champs des forêts. Cela peut être une opportunité pour les populations nouvelles venues, les moins enracinées, d'acquérir des droits grâce à la mise en forme de la conservation forestière. Encore que, même impliquées dans une participation

138 En septembre 2008, le litre de la qualité ordinaire revenait à : 3 500 FMG à Ambalavero, 6 000 FMG à Ranomena, 13 000 FMG (le double pour la tête de cuvée) à Alakamisy Ambohimàha.

139 À Amindrabe (zone forestière), le litre d'eau-de-vie ordinaire était au prix de : 10 000 FMG de fin décembre jusqu'au 26 juin ; entre 2 500 et 9 000 FMG en juillet ; entre 4 000 et 6 000 FMG du mois d'août à début décembre.

active aux programmes de conservation, ces dernières ne peuvent pas lutter à armes égales avec ceux qui, de l'extérieur, initient les programmes de protection de la nature. La mainmise que les agences et opérateurs des villes exercent sur l'écotourisme, aux dépens des communautés de base et des guides locaux, est significative. Les échelles se télescopent : échelle temporelle, entre le pavage territorial progressif par droits réservés coutumiers et le zonage fonctionnel brutal suivant des priorités de protection. Échelle spatiale, entre la grande échelle que les structures lignagères maîtrisent par différentes formes d'occupation : quadrillée, alternée, anticipée, et la petite échelle des forêts dédiées au paiement pour services environnementaux dont la taille et la complexité de gestion échappent complètement aux communautés de base. Les différentes parties prenantes de la conservation de la biodiversité du corridor restent cantonnées dans la logique de leurs objectifs et à leur échelle. Cela contribue à multiplier les façons de penser la meilleure valorisation de la nature, au risque de mettre les initiatives en contradiction, voire en conflit. En définitive, innovations et reconfigurations ne sortent pas le monde rural du corridor forestier de sa situation de dominé dans ses relations avec les autres intervenants sur son territoire.

Conclusion générale

Vers une biodiversité sans partage

En parlant des ruralités des pays du Sud à la fin du XXe siècle, GASTELLU et MARCHAL (1997) utilisent les mots « dynamisme », « transformation », « vitalité » … dans leur conclusion, pour traduire des réalités des campagnes évoquées dans leur ouvrage. Les reconfigurations des ruralités du corridor forestier betsileo tanàla en bordure orientale des hautes terres malgaches donnent une image différente en ce début du XXIe siècle. Elles découlent des mesures environnementales prises depuis les années 1990, les systèmes agraires ayant été recomposés par les dispositifs de conservation de la forêt.

Le programme national d'action environnemental a transformé une marge, le massif forestier betsileo, en un territoire central pour la conservation de la biodiversité. Il fait de la question environnementale un élément clef, à travers les règles de la gouvernance des ressources naturelles, pour comprendre les mutations des espaces ruraux d'un pays ciblé par les instances internationales pour sa mégabiodiversité.

Aussi, même s'il correspond à une réalité biologique pour les naturalistes, le corridor forestier betsileo-tanàla résulte-t-il avant tout d'une construction politique. Il regroupe des territoires sur lesquels l'organisation sociale légitime des groupes et des individus par leur rattachement à l'histoire des lieux. Les stratégies des populations actuelles continuent de respecter ce critère, elles mobilisent la généalogie pour contrôler l'accès aux ressources soit en resserrant l'ascendance des ayants droit, soit en ramifiant la distribution spatiale de la descendance de ces derniers. Elles confirment le caractère vertical, hiérarchique et excluant de la société malgache (RAZAFINDRATOVO, 1968-1969 ; OTTINO, 1998 ; RAZAFINDRALAMBO, 2005)[140].

[140] Le *fihavanana*, ou la recherche de consensus social souvent présentée comme caractéristique de la société malgache, est une création historique du christianisme. Voir les travaux de RAISON-JOURDE (1991).

Le corridor correspond par ailleurs à un territoire où les populations ne dissocient pas la forêt de la vie agraire. La forêt est connue, pratiquée, intégrée dans les modes d'occupation de l'espace, que ce soit de manière disjointe mais complémentaire à l'image du binôme *ambala-an'ala* en pays betsileo, ou associée, ce qui est le cas dans les mini-terroirs des écarts tanàla. L'usage de la forêt découplé des besoins de la vie locale date du début du XVIIIe siècle (KOTTAK, 1980). Des facteurs économiques et politiques ont sous-tendu cette évolution, ils ont mis en place des structures pour un contrôle englobant. Les injonctions environnementales des années 1980 traduisent une même perspective de contrôle à travers une écologisation des milieux : des forêts sont retirées de la gestion coutumière pour des destinations spécifiques que l'État impose, dans le cas des parcs nationaux, ou qu'un processus participatif est censé valider lorsque il s'agit de foresterie communautaire.

Les politiques de la nature modèlent de cette manière les usages de territoires. L'incorporation de considérations environnementales dans l'action publique et dans les pratiques ayant un impact sur le territoire, est un enjeu sociétal qui s'impose aux prescripteurs de la politique nationale comme aux communautés rurales. Cette écologisation ne va pas de soi, même si elle est appuyée par une production de normes et de savoirs, dans la mesure où elle entraîne une interférence des projets avec des activités agricoles, pastorales et sylvicoles et des formes d'organisation sociales et territoriales en place. Elle redessine les territoires des ressources forestières, elle en rend aussi l'accès plus complexe et la maîtrise paysanne plus difficile par les dispositifs techniques de gestion. Ici, la réalité rejoint ce que DOVE (1996) évoque pour les populations forestières de Bornéo : « *So far from power*, *so near to the forest ».* Des initiatives territoriales répondent au recadrage par les politiques environnementales. Elles s'appuient sur une activation sélective des instances impliquées dans l'administration du territoire pour maintenir ou développer différentes productions et filières. C'est ainsi que, loin d'être captifs des dispositifs réglementaires et loin de se laisser enfermer dans un système de contraintes (règles d'usage, d'accès, de production, de commercialisation), des paysans que nous qualifions d'éco-opportunistes opèrent soit individuellement, soit le plus souvent dans le cadre de leur groupe, une relecture des réglementations afin de les ajuster pour les transformer en opportunité technique, économique et/ou foncière (BLANC-PAMARD et RAKOTO RAMIARANTSOA, 2007). De telles initiatives qui restent cependant limitées dans leurs effets traduisent la portée des possibles paysans.

Sur le fond, l'environnement ne requalifie pas les gens des campagnes. La logique moderne de la conservation adoptée par les politiques publiques installe un dispositif qui nie les savoirs locaux, pourtant pertinents dans leur contexte social et écologique (JONES *et al.*, 2005), et occulte les légitimités locales d'accès aux

ressources de la forêt. Le recadrage environnemental installe de nouvelles pratiques et activités mais, à l'exemple de l'écotourisme, ces innovations ne sortent pas le monde rural des rapports de domination vécus avec les autres intervenants sur son territoire. La question environnementale sert de support à de nouveaux groupes de développeurs et l'espace local, bien que valorisé dans les discours comme un niveau de convergence et de participation entre les populations et les politiques publiques œuvrant pour l'environnement, n'est qu'un réceptacle d'actions décidées ailleurs, au sein d'autres instances. Les dernières orientations liées aux services écosystémiques confirment cette lecture : elles imposent une gestion qui échappe aux sociétés rurales locales et apportent la peur du déguerpissement chez des populations forestières établies sur leur patrimoine foncier. L'objectif de partage était-il dès le début irréalisable ?

Pour les sociétés paysannes du corridor, la forêt n'est pas qu'un écosystème, elle n'est pas seulement de dimension écologique ; c'est aussi un élément d'un système social et territorial. La forêt se définit comme un espace de pratiques et de savoirs, indispensable dans le cadre du système de production local et de l'organisation sociale. Elle est une ressource qui ne se caractérise pas par sa rareté mais par sa place dans le système économique, social et territorial. En effet, les paysans ne s'organisent pas par rapport à la rareté de la forêt mais ajoutent-ils, « quand il n'y en aura plus, ils aviseront ». Une telle perception guide l'usage de la forêt. Elle est en dissonance avec les modèles publics de gestion de la forêt. Ces derniers fondent leur action sur un dualisme nature-société, ce qui reflète l'influence des grandes ONG internationales comme CI, WWF, WCS, à l'œuvre dans le pays. Fondamentalement naturalistes et biocentrées, ces ONG restent confrontées à la question de la prise en compte des activités des populations locales (Rakoto Ramiarantsoa *et al*., 2012a). Simsik (2008) note que les discours dominants sur la gestion de la nature facilitent et justifient l'emprise d'acteurs plus puissants (ONG internationales, bailleurs de fonds) sur les paysans malgaches. Gezon (1997) souligne que l'approche écorégionale, qui s'ajoute à celle d'échelle localisée avec des aires protégées distinctes, sépare les mandats de conservation et de développement. Ruralité et environnement, éléments que combinent les systèmes agraires, se trouvent ici distanciés par les politiques publiques. À la mise en lumière d'une telle distanciation participent les approches de la *Political Ecology*, qui centre son intérêt sur l'analyse des luttes de pouvoir en matière de gestion de l'environnement (Simsik, *op. cit.* ; Gezon, *op. cit.* ; Robbins, 2004 ; Benjaminsen et Svarstad, 2009), et de la justice environnementale, focalisée sur les processus de domination engendrés par la question environnementale et les problèmes de partage de la biodiversité (Walker, 2009 ; Blanchon *et al.*, 2012). Tout en empruntant à leur démarche, notre analyse reste attachée à une approche empirique des savoirs et des pratiques locales, attentive à la compréhension des logiques rurales et soucieuse d'en souligner la cohérence, mais aussi les limites, toujours en fonction du contexte

politique, social, économique et selon les échelles des projets et les statuts des acteurs intervenant sur les terroirs et territoires paysans.

La question environnementale est d'autant plus génératrice d'inégalités sociales (Cornut *et al*., 2007) qu'elle porte attention uniquement à la biodiversité remarquable. Elle exclut tout le champ de la biodiversité ordinaire. Ce dernier est pourtant un domaine où les pratiques diversifient les paysages (Kull, 2008) et où les agrosystèmes enrichissent la flore locale (Perfecto et Vandermeer, 2008 ; Kull *et al*., 2011 ; 2013). Les réalités de la nouvelle aire protégée confirment ce diagnostic, car des zones protégées pour leur richesse ne peuvent y être déliées de l'action des hommes (Martin *et al*., 2009 ; Ratsimisetra, 2006) ; d'autres secteurs d'usage quotidien et intimement connus font l'objet d'exploitations spécifiques, adaptées aux besoins (Carrière *et al*., 2005 ; Blanc-Pamard et Rakoto Ramiarantsoa, 2005 ; 2008). Ces savoirs et savoir-faire ne sont pas ici pris en compte, alors que dans le cadre d'autres politiques publiques appliquant la convention sur la diversité biologique, ils font l'objet d'un appui effectif : c'est le cas pour les systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial proposés par la FAO, ou encore pour les systèmes agricoles à haute valeur naturelle mis en place en France (Pointereau *et al*., 2010). De même, après les processus d'écologisation, l'« agricolisation » revient en force (Sainte-Marie, 2008) : la notion traduit une orientation pour réintégrer les ruraux dans la gestion de l'environnement. Elle manifeste la reconnaissance d'une « ruralité » associant espaces naturels et ruraux, et prenant en compte les « impacts environnementaux, locaux et globaux des activités rurales » (Lescure, 1997).

Une autre perspective est celle des perturbations récurrentes qu'apporte la conservation de la nature dans l'espace rural du corridor. L'action environnementale met en œuvre différents programmes : projet de conservation et de développement intégré, transfert de gestion des ressources naturelles auprès de communautés de base, infrastructure écologique de grande envergure pour les services écosytémiques… Le corridor est passé d'un archipel de territoires de conservation sous la forme d'un maillage à trous, à un territoire homogène totalement identifié en zones réglementées par des interdictions d'accès, d'usage et de commercialisation. Les mêmes territoires font l'objet d'actions différentes, se succédant dans le temps sans que les populations locales maîtrisent en quoi consiste le changement[141]. Ce sont pour elles autant de perturbations qui, en changeant le cadre des relations aux ressources, les éloignent de ces dernières. Les politiques de la nature ont bouleversé la trame des usages et activités.

L'absence de conditions adéquates pour une « environnementalité » (Agrawal, 2005) est une autre conséquence de cette reconfiguration. Pour Agrawal, l'environ-

[141] Méral (2012) parle d'un empilement de projets, car ils ne sont pas en rupture les uns par rapport aux autres, se situant « dans un *trend* qui ne change pas brutalement les choses ».

nementalité fait émerger des acteurs environnementaux à la place de simples citoyens grâce aux interférences entre le pouvoir, les engagements institutionnels et des postures individuelles sensibles à la question environnementale. Or, la conduite des programmes environnementaux du corridor forestier betsileo tanàla a procédé par des relations asymétriques entre autorités officielles, acteurs institutionnels, ONG de l'environnement et populations locales. Elle n'a pas abouti à une définition acceptée de la biodiversité à partager, mais a mis en œuvre une biodiversité administrée. Les priorités différentes ne se sont pas effacées au profit d'un intérêt commun, comme ce qu'Agrawal a pu observer dans l'Himalaya indien. Au contraire, nous venons de le souligner, certaines populations se sentent dépossédées, ce qui est un ferment de désaccord. À cela s'ajoute depuis 2009, l'instabilité politique[142], avec ses conséquences sur l'action publique et les engagements institutionnels : le « Programme environnemental 3 – PE3 malgache » (prévu de 2003 à 2008) n'aura pas atteint son objectif de « développer le réflexe environnemental chez tous les acteurs ».

Enfin, il faut souligner une perception des peuples forestiers qui demeure négative, mise en lien avec la dégradation de l'environnement. Aubertin et Pinton (2006) montrent ailleurs qu'une telle image répond à une construction au service de programmes environnementaux. Les savoirs locaux sont marginalisés, sinon instrumentalisés lorsqu'ils sont isolés du contexte qui leur donne sens. Dans le cas malgache, l'attitude des ONG de l'environnement est frappante : leur action ne met pas en valeur les compétences locales. Elles sont plutôt présentes pour mettre les populations en relation avec des projets de conservation/développement et les accompagner dans la mise en forme et les normes des demandes présentées aux bailleurs. Les rares appuis aux intérêts locaux endogènes qui se font jour proviennent d'initiatives pour la plupart individuelles, souvent de chercheurs sensibles aux injustices commises au nom de la conservation de la nature envers les populations locales[143]. Le contraste est saisissant avec l'engagement d'ONG internationales en Amazonie brésilienne, à l'origine de la reconnaissance de divers types de droits pour des populations traditionnellement marginalisées (Pinton *et al.*, 2013). Cette lacune questionne le rôle des ONG dans l'accompagnement et/ou l'intermédiation auprès des populations locales à Madagascar. Quels que soient leurs statuts, elles se rejoignent sur le financement de leurs actions, en provenance des

142 La « feuille de route » vers un règlement de la crise a été établie avec la communauté internationale dont les principaux bailleurs de fonds ont suspendu leur aide au développement, sauf celle humanitaire et l'aide d'urgence. Elle a conduit aux élections de décembre 2013, à l'origine du gouvernement dirigé par le nouveau président de la République, Hery Rajaonarimampianina.

143 Voir l'exemple de l'injustice environnementale présentée dans le cadre de la protection de la forêt du cap Masoala (website : http://humanrightsmasoala.org/) ; voir aussi l'initiative de l'université de East Anglia, à travers l'atelier « *Create Space for the views and aspirations of forest people in Madagascar to be heard in policy debates* » (juin 2010, Norwich).

programmes environnementaux, ce qui guide leurs objectifs. Les requêtes locales pour une biodiversité à partager ne sont pas leur priorité.

En définitive, le rapport de forces à l'œuvre dans la mise en place de la nouvelle aire protégée Ambositra-Vondrozo impose une construction territoriale d'envergure, de plus de 300 000 ha. Un zonage de différentes unités (production, utilisation durable, occupation contrôlée…) en différencie et spécifie l'espace rural. La forêt, milieu de vie riche de ses terres, de ses produits, de sa complémentarité avec les espaces découverts, connaît désormais une autre réglementation qui échappe à la logique, à la mesure et au contrôle paysans. Les politiques environnementales visent plus à limiter les conséquences dommageables des activités paysannes qu'à réorienter le développement dans le sens d'un développement durable. D'une biodiversité qui devait être partagée, le dispositif protège une biodiversité sans partage de ses objectifs. Tout comme ce que décrit Nancy Peluso sur l'île de Java (1992), les populations locales se trouvent appauvries de ne plus bénéficier des ressources forestières alors qu'elles continuent d'en percevoir la richesse. Soumises à une autre culture de gestion de l'espace, elles sont devenues étrangères à ce qui était leur propre territoire.

À cette échelle de l'analyse, les populations locales subissent les décisions des concepteurs de la politique de conservation. La situation ne fait que traduire la place prise par les acteurs internationaux et les organisations environnementales dans le pilotage d'une biodiversité (Blandin, 2009) suivant des normes de plus en plus globales. Dans le même temps, les programmes mis en œuvre génèrent des redistributions économiques, sociales, politiques au sein des acteurs locaux. Ici, des groupes sociaux désormais reconnus et légitimés par leur Coba ; là, des lignages qui retrouvent leurs terres ancestrales grâce à la formule participative des terroirs villageois ; ailleurs encore, des ménages étrangers intégrés pour leurs relations avec les projets de développement et les ONG. Cependant, ces modifications ne changent pas la structure inégale qui continue de caractériser la société betsileo tanàla. La politique environnementale et les requalifications qu'elle apporte ne transforment pas le fonctionnement du système social. Elle renforce même les inégalités quand, et c'est souvent le cas, ce sont les grands lignages locaux qui tirent avantage des programmes de conservation/développement. On en arrive à se demander si, dans ce corridor où il n'y a pas de mouvement local des populations forestières en réaction aux territorialisations imposées, l'action environnementale ne répond pas à un objectif de maintenir une situation de domination du local.

La pauvreté reste un grave problème dans ces campagnes malgaches comme dans toute l'île. L'inflation frappe les plus démunis et le vécu quotidien des populations est confronté à la hausse des prix de produits de première nécessité (Minten *et al.*, 2003). Avec la quasi-fermeture de la forêt, la pauvreté s'est encore accentuée. Retenir les paysans en arrière de la forêt en *ambala* par des pratiques

d'intensification débouchant sur une augmentation de leurs revenus est l'objectif du LDI, mais les techniques novatrices n'ont pas trouvé un écho favorable, leur présence en pointillé dans le paysage le souligne. Pourtant, rappelons-le, le rapport du Forum des Nations unies sur les forêts (mai 2005) indique que « là où les forêts jouent un rôle primordial en permettant aux populations de faire face à la pauvreté, les droits de ces dernières devraient être protégés en garantissant l'accès aux produits forestiers ligneux et non ligneux et en assurant la sécurité foncière dans ce contexte ».

La politique environnementale au service de la lutte contre la pauvreté a ici marqué très peu de points, loin du compte des Objectifs du millénaire pour le développement dont la date de réalisation de 2015 est désormais proche (Gastineau *et al.*, 2010). Ses critères, portés par les paradigmes globaux de la conservation, ont des priorités qui diffèrent de celles qu'implique une « sortie de la pauvreté » pour des populations perturbées dans leur existence territoriale. Une mise sous tutelle des activités sur un terroir et une combinaison de normes et de zonages à différentes échelles traduisent un système de contraintes à forte complexité. Il faut se poser la question de la cohérence d'une telle politique environnementale dont les résultats ne correspondent pas aux attentes de leurs acteurs promoteurs.

Dans la suite des réflexions sur « Rio + 20 », l'analyse de la scène du corridor montre comment, sur des espaces appropriés, sont définis, délimités, réglementés des territoires qui semblent pertinents pour la biodiversité. Mais ce sont de nouveaux territoires et de nouveaux usages qui instituent une séparation entre espaces protégés et espaces de production. Biodiversité partagée, biodiversité sans partage. La préoccupation environnementale est devenue une norme incontournable, mais pour autant elle n'est pas constitutive de l'agriculture et reste aux marges, voire en dehors des activités productives. La place des acteurs locaux reste à redéfinir, de même que celle de l'écologisation dans les systèmes de production des ruraux. Les pressions sur ces derniers restent fortes et le plus souvent inefficaces, faute de comprendre leurs besoins pour rechercher une articulation entre développement et environnement, et entre acteurs et opérateurs. Une agricolisation dans l'administration de la nature serait-elle une solution pour réduire les pressions, tout en maintenant des objectifs de gestion de la biodiversité et pour construire enfin un modèle d'avenir ?

Bibliographie

AGGERI F., 2001 – « Développement durable et gouvernement de l'environnement : la formation d'un nouvel espace d'action collective ». Communication au séminaire Condor, 13 décembre.

AGRAWAL A., 2005 – *Environmentality, Technologies of Government and the Making of Subjects*. Durham, Duke University Press, 325 p.

AGRAWAL A., GIBSON C. C., 1999 – Enchantment and Disenchantment: The Role of Community in Natural Resource Conservation. *World Development*, 27 (4) : 629-649.

AGRAWAL A., REDFORD K., 2006 – *Poverty, Development, and Biodiversity Conservation: Shooting in the Dark*? Wildlife Conservation Society, working paper n° 26, March, 48 p.

ABINAL et MALZAC S. J., 1993 [1888] – *Dictionnaire malgache-français*. Fianarantsoa, 876 p.

ALTHABE G., 1969 – *Oppression et libération dans l'imaginaire : les communautés villageoises de la côte orientale de Madagascar*. Paris, Maspero, 359 p. (réédité 2002, La Découverte).

AMELOT X., ANDRÉ-LAMAT V., MELLAC M., 2010 – « L'aire protégée, espace de ségrégation ou d'intégration ? » Réfléchir sur la façon de lever des verrous de recherche et de faire des propositions méthodologiques concernant les questions ». Programme AIRD *Recherche d'accompagnement et aires protégées au Sud : vers un programme d'appui institutionne*l, UMR ADES, Atelier 1 du 18 novembre, compte rendu-synthèse des débats, Bordeaux, 4 p.

ANDRÉ V., 2005 – « Statut de la nature et nature de l'action publique environnementale. Les politiques forestières engagées au Sud par le Nord (République de Guinée) ». *In* Arnould P., Glon E., (éd.) : *La nature a-t-elle encore une place dans les milieux géographiques ?*, Paris, Publications de la Sorbonne : 111-132.

ANDRIAMAHAZO M., EBENE ONANA C., IBRAHIMA A., KOMENA B. K., RAZAFINDRANDIMBY, 2004 – *Concilier des ressources naturelles et protection de la forêt. Cas du corridor forestier de Fianarantsoa (Madagascar)*. Icra, Gerem CNRE-IRD, Antananarivo, 97 p.

ANDRIAMAHEFAZAFY F., 2005 – « Place des bailleurs de fonds dans le système de l'aide au développement : le cas du Plan national d'actions environnementales de Madagascar ».

In Aknin A., Froger G., Géronimi V., Méral P., Schembri P. (sous la direction scientifique de) : *Quel développement durable pour les pays en développement ? Cahier du Gemdev*, 30 : 47-57.

Andriamahefazafy F., Méral P., 2004 – La mise en œuvre des plans nationaux d'action environnementale : un renouveau des pratiques des bailleurs de fonds. *Mondes en développement*, 32 (127) : 27-42.

Andriamahefazafy F., Bidaud C., Méral P., Serpantié G., Toillier A., 2012 – L'introduction de la notion de service environnemental et écosystémique à Madagascar. *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*, 12 (3), décembre, URL : http://vertigo.revues.org/12875.

Andrianavahy M., 1996 – *Le chemin de fer : moyen de transport pour le désenclavement de Fianarantsoa à Manakara*. Université de Madagascar, ENS, Mémoire de Capen, 79 p.

Andrianjohany R. J., 1988 – *Aspect foncier et économie agricole de Soavinandriana-Ambatomena*. Mémoire de Capen, université d'Antananarivo, ENS, 122 p.

Angap, WWF, 2002 – Manuel de Plan de gestion du volet appui au développement de la zone périphérique.

Anonyme, 2009 – Andrambovato. Plus on avance, plus on y croit. *Songadina*, 2, Conservation International Madagascar, juillet-septembre : 6.

Apad, 2003 – Gestion des ressources naturelles : participations et médiations, bulletin n° 26, *LIT*, 137 p.

Aquino A., 2008 – « Tester un système d'incitations positives à la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation (Redd). Le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) ». Colloque international « Les parties prenantes de la gestion communautaire des ressources naturelles : coopération, contradictions, conflits », Essa-Forêts 1-3 juillet, université d'Antananarivo, présentation en vidéo conférence ; www.essa-forets.org/Colloque...files/FCPF%20Madagascar.pdf.

Aubert S., 2002 – La négociation patrimoniale à Madagascar ou la mise en cohérence de représentations plurales de la forêt au sein d'un système autonome d'application du droit, *Cahier du Gemdev*, 28, avril : 105-115.

Aubert S., Razafiarison S., Bertrand A., 2003 – *Déforestation et systèmes agraires à Madagascar. Les dynamiques des* tavy *sur la côte orientale*. Cirad, Cite, Fofifa, 210 p. + annexes.

Aubertin C., 2000 – L'ascension fulgurante d'un concept flou. *La recherche*, 333, spécial biodiversité, juillet : 84.

Aubertin C. (éd.), 2005 – *Représenter la nature ? ONG et biodiversité*. Paris, IRD Éditions, 210 p.

Aubertin C., Pinton F., 2006 – « Les paysans : figure emblématique du développement durable ? » *In* Auclair L., Aspe C., Baudot P. : *Le retour des paysans ? : À l'heure du développement durable*, Marseille, IRD Éditions, Edisud, 360 p.

Aubréville A., 1953 – Il n'y aura pas de guerre de l'eucalyptus à Madagascar. *Bois et Forêts des Tropiques*, 30 : 3-7.

BASSETT T. J., ZUÉLI K. B., 2003 – « The Ivorian Savanna. Global Narrative and Local Knowledge of Environmental Change ». *In* Zimmerer K. S., Bassett T. J. (eds) : *Political ecology: an integrative approach to geography and environment* : 115-138.

BEAUJARD Ph., 1983 – *Princes et paysans. Les Tanala de l'Ikongo. Un espace social du sud-est de Madagascar*. Paris, L'Harmattan, 670 p.

BEAUJARD Ph., 1985 – Riz du ciel, riz de la terre. Idéologie, système politique et riziculture dans les royaumes tanala de l'Ikongo (côte sud-est de Madagascar) du XVII au XIXe siècle. *Études rurales*, « Économie des vivres », 99-100 : 389-402.

BEAUJARD Ph., 1986 – Idéologie, système politique et riziculture dans les « royaumes » tanala de l'Ikongo (XVIIe-XIXe). *Omaly sy anio*, Antananarivo, 23-24 : 133-148.

BEAUJARD Ph., 1998 – *Dictionnaire malgache-français*. Paris, L'Harmattan, 891 p.

BEIER P., NOSS R., 1998 – Do habitat corridors provide connectivity? *Conservation Biology*, 12 : 1241-1252.

BENJAMINSEN T. A., SVARSTAD H., 2009 – Qu'est-ce que la Political Ecology ? *Natures, Sciences, Sociétés*, 17 (1) : 3-1.

BERGER M., GILLETTE C., ROBIC M.-C., 1997 – L'étude des espaces ruraux en France à travers trois quarts de siècle de recherche géographique. *Strates* [En ligne], 9 | mis en ligne le 19 octobre 2005. URL : http://strates.revues.org/634.

BERGERET A., 1993 – Discours et politiques forestières coloniales en Afrique et à Madagascar. *Revue Française d'Histoire d'Outre-Mer*, LXXX (298) : 23-48.

BERLAN J.-P., 2002 – « Les enclosures du vivant ». *In* Vivien F.D. (éd.) : *Biodiversité et appropriation : les droits de propriété en question*, Paris, NSS et Elsevier : 39-70.

BERRY K. A., MOLLARD E. (edited by), 2009 – *Social Participation in Water Governance and Management. Critical and Global Perspectives*. 320 p.

BERTRAND A., KARSENTY A., MONTAGNE P., 2006a – *L'État et la gestion locale durable des forêts en Afrique francophone et à Madagascar*. L'Harmattan, 470 p.

BERTRAND A., KARSENTY A., MONTAGNE P., 2006b – *Forêts tropicales et mondialisation. Les mutations des politiques forestières en Afrique francophone et à Madagascar*. L'Harmattan, 482 p.

BERTRAND G., 1978 – Le paysage entre nature et société. *Revue géographique des Pyrénées et du Sud-Ouest*, 49 : p. 239-258.

BERTRAND G., BERTRAND C., 2002 – *Une géographie traversière. L'environnement à travers territoires et temporalités*. Paris, Éditions Arguments, 310 p.

BIDAUD C. 2012 – *Le carbone qui cache la forêt. La construction scientifique et la mise en politique du service de stockage du carbone des forêts malgaches*. Thèse de PhD, Genève, Institut de hautes études internationales et du développement, 275 p.

BIED-CHARRETON M., BONVALLOT J., DANDOY G., DELENNE M., HUGOT B., PELTRE P., POMART E., PORTAIS M., RAISON J.-P., RANDRIANARISOA J., 1981 – *Cartes des conditions géographiques de la mise en valeur agricole de Madagascar. Thème 1 : Potentiel des unités physiques à 1/1 000 000*. Notice explicative 87, Orstom-DRST Antananarivo, 187 p. et carte (3 feuilles).

BLAIKIE P., 1995 – Changing environments or changing views? *Geography*, 80 (348) : 203-214.

Blanc-Pamard C., 1986 – « Dialoguer avec le paysage ou comment l'espace écologique est vu et pratiqué par les communautés rurales des Hautes Terres malgaches ». *In* Chatelin Y., Riou G (éd) : *Milieux et paysages*, Paris, Masson : 17-34.

Blanc-Pamard C., 1999 – « Les savoirs du territoire en Imerina. Hautes terres centrales de Madagascar ». *In* Bonnemaison J., Cambrézy L. (dir.) : *Le territoire, lien ou frontière ?*, Paris, Montréal, L'Harmattan : 57-78.

Blanc-Pamard C., 2002 – La forêt et l'arbre en pays masikoro (Madagascar) : un paradoxe environnemental ? *Bois et forêts des Tropiques*, 271 : 5-22.

Blanc-Pamard C., 2009 – The Mikea Forest Under Threat (southwest Madagascar): How public policy leads to conflicting territories. *Field Actions Science Reports* [Online], 3/1 | Online since 20 October. URL : http://factsreports.revues.org/index341.html.

Blanc-Pamard, 2012 – La gestion contractualisée des forêts en pays betsileo et tanàla (Madagascar) : un dispositif dissymétrique, *Cahiers d'Outre-Mer*, 257 : 47-84.

Blanc-Pamard C., Boutrais J., 2002 – Les temps de l'environnement : d'un sauvetage technique à une gestion locale en Afrique et à Madagascar. *Regards sur l'Afrique : historiens et géographes*, 379, 14 p.

Blanc-Pamard C., Fauroux E., 2004 – L'illusion participative. Exemples ouest-malgaches. *Autrepart*, 31 : 3-19.

Blanc-Pamard C., Rakoto Ramiarantsoa H, 2000 – *Le terroir et son double. Tsarahonenana 1966-1992, Madagascar*. Postface de Joël Bonnemaison, Paris, IRD Éditions, coll. À travers champs, 256 p.

Blanc-Pamard C., Rakoto Ramiarantsoa H, 2003 – « Madagascar : les enjeux environnementaux ». *In* Lesourd M. (coord.) : *L'Afrique*, Nantes, Éditions du Temps : 354-376.

Blanc-Pamard C., Rakoto Ramiarantsoa H., 2005 – *Foncier et territoires entre pouvoirs locaux et politiques publiques environnementales. Pratiques, acteurs, enjeux (corridor betsileo, Madagascar)*. Rapport Gerem IRD-CNRE, CNRS-EHESS CEAf, UR 168, 162 p.

Blanc-Pamard C., Rakoto Ramiarantsoa H., Andriantseheno D., 2006 – *La légitimité en questions. Recompositions territoriales et politiques environnementales. Pratiques, acteurs, enjeux (corridor betsileo-tanàla, Madagascar)*. Rapport Gerem IRD-CNRE, CNRS-EHESS CEAf, Icotem, université de Poitiers, UR 168, 161 p. + annexes.

Blanc-Pamard C., Rakoto Ramiarantsoa H., 2007 – Normes environnementales, transferts de gestion et recompositions territoriales en pays betsileo (Madagascar). La gestion contractualisée des forêts. *Natures Sciences Sociétés*, 15 (3), Paris : 253-268.

Blanc-Pamard C., Rakoto Ramiarantsoa H., 2008 – La gestion contractualisée des forêts en pays betsileo et tanàla (Madagascar). *Cybergeo*, Environnement, Nature, Paysage, article 426, mis en ligne le 4 juillet, URL : http://www.cybergeo.eu/index19323.html.

Blanc-Pamard C., Ralaivita M., 2004 – *Ambendrana : un territoire d'entre-deux. Conversion et conservation de la forêt (corridor betsileo, Madagascar)*. Rapport Gerem IRD-CNRE, CNRS-EHESS CEAf, UR 100, 86 p. et annexes.

Blanchon D., Gardin J., Moreau S. (éd.), 2012 – *Justice et injustices environnementales*. Presse Universitaire de Paris Ouest, 232 p.

BLANDIN P., 2009 – *De la protection de la nature au pilotage de la biodiversité*. Versailles, Éditions Quae, 124 p.

BLOCH M., 1982 – *The Past in the Present: History, Ecology and Cultural Variation in Highland Madagascar* by C. P. Kottak, compte rendu. *L'Homme*, 22 (2) : 111-113.

BLOCH M., 1995 – « Devenir le paysage. La clarté pour les Zafimaniry ». *In* : *Paysage au pluriel*, Paris, coll. Ethnologie de la France, cahier 9, MSH, 240 p.

BOITEAU P. (avec la collaboration de Marthe Boiteau et Lucile Allorge Boiteau), 1999 – *Dictionnaire des noms malgaches de végétaux*. Claude Alzieu Éditeur.

BONNEMAISON J., 1992 – Le territoire enchanté. Croyances et territorialité en Mélanésie. *Géographie et cultures*, 3 : 71-88.

BONNEMAISON J., 2004 – *La géographie culturelle*. Paris, CTHS, 2e édition, 152 p.

BORRINI-FEYERABEND G., DUDLEY N., 2005 – *Les aires protégées à Madagascar : bâtir le système à partir de la base*. WCPA, CEESP, UICN, 51 p.

BOSSER J., 1969 – *Les graminées des pâturages et des cultures à Madagascar*. Paris, mémoire Orstom 32, 440 p.

BOURGEAT F., 1973 – *Sols sur socle ancien à Madagascar. Types de différenciation et interprétation chronologique au cours du Quaternaire*. Paris, mémoire Orstom 57, 335 p.

BOURGEAT F., PETIT M., 1969 – Surfaces d'aplanissement sur les Hautes Terres malgaches. *Annales de Géographie*, 48 (426) : 158-188.

BOURGEAT F., RANDRIAMBOAVONJY J. C., SOURDAT M., 1995 – Les unités pédomorphologiques à Madagascar : les facteurs de pédogenèse, potentialités et contraintes régionales. *Akon'ny Ala* : bulletin du département des Eaux et Forêts de l'Essa, 17 : 40-49.

BUREL F., BAUDRY J., 1999 – *Écologie du paysage : concepts, méthodes et applications*. Paris, Lavoisier, 359 p.

CALLET F., 1908 – *Tantara ny Andriana et Madagascar*. Tananarive, Académie malgache, 2 t. : 1-481 et 482-1243.

CAMPBELL B., 2009 – « Secteur extractif et stratégies de développement », présentation à l'atelier international *Géopolitique et environnement* 3-4 décembre, IRD, Orléans, 35 p. (version préliminaire).

CARRET J.-C., LOYER D., 2003 – « Comment financer durablement le réseau d'aires protégées terrestres à Madagascar ? Apport de l'analyse économique ». Ve congrès mondial sur les parcs (UICN), « Bénéfices par-delà les frontières », Durban 8-13 septembre, 12 p.

CARRIÈRE S. M., 2003 – Les *orphelins de la forêt. Pratiques paysannes et écologie forestière (les Ntumu du Sud-Cameroun)*. Paris, Éditions IRD, coll. À travers champs, 373 p.

CARRIÈRE S., NDRIANOTAHIANJANAHARY H., RANAIVOARIVELO N., RANDRIAMALALA R. J., 2005 – Savoirs et usages des recrûs post-agricoles du pays betsileo : valorisation d'une biodiversité oubliée à Madagascar. *La revue en sciences de l'environnement, Vertigo* : 1-25 ; URL : http://vertigo.revues.org/3047.

Carrière S., Hervé D., Andriamahefazafy F., Méral P., 2008 – « Les corridors, passage obligé ? L'exemple malgache ». *In* Aubertin C., Rodary E. (éd.) : *Aires protégées : espaces durables ?* Marseille, IRD Éditions : 89-112.

Carrière S., Méral P., 2008 – « Corridors : la nécessité d'une réflexion ». *In* Garnier L. (éd.) : *Entre l'homme et la nature, une démarche pour des relations durables*, Paris, Unesco, 3 : 58-60.

Carrière S. M., Ratsimisetra L., Roger E., 2007 – « Le couloir forestier de Fianarantsoa : forêt « primaire » ou forêt des hommes ? ». *In* Serpantié G., Rasolofoharinoro, Carrière S. (éd.) : *Transitions agraires, dynamiques écologiques et conservation. Le « corridor » Ranomafana-Andringitra, Madagascar*, Paris, Antananarivo, IRD-Cite : 39-46.

Carrière-Buchsenschutz S., 2006 – L'urgence d'une confirmation par la science du rôle écologique du corridor forestier de Fianarantsoa. *Études rurales*, 178 : 181-196.

Chaboud C, Méral P., Andrianambinina D., 2004 – « Le modèle vertueux de l'écotourisme : mythe ou réalité ? L'exemple d'Anakao et Ifaty-Mangily à Madagascar ». *Mondes en développement*, 125 : 11-32

Chaperon P., Danloux J., Ferry L., 1993 – *Fleuves et rivières de Madagascar.* Paris, Orstom Éditions, Monographies hydrologiques, 10, 874 p.

Chayanov A. V., 1923 (1re édition) – *Die Lehre von der bauerlichen Wirtschaft. Versuch einer Theorie der Familienwirtschaft in Landbau*. Berlin ; traduction française, 1990, *L'organisation de l'économie paysanne*, Paris, librairie du Regard.

Checkland P. B., 1981 – *Systems Thinking, Systems Practice*. Wiley, New York.

Chevassus-au-Louis B., 2007 – La biodiversité : un nouveau regard sur la diversité du vivant. I. Immensité et complexité. *Cahiers Agricultures*, 16 (3), mai-juin.

Cochet H., 2005 – *L'Agriculture Comparée. Genèse et formalisation d'une discipline scientifique*. INA P-G, Agriculture comparée et Développement agricole, Paris, 87 p.

Comité multilocal de planification (CMP), 2008 – *Compte rendu de l'atelier de réflexion du Comité multilocal de planification sur l'évolution de l'état du corridor forestier Fandriana-Vondrozo*. Hôtel Sofia, 4 septembre, Fianarantsoa ; http://tandavanala.org/evolutionetatcorridor2008.htm.

Conservation International -Madagascar-, 2009 – Andrambovato. Plus on avance, plus on y croit. *Songadina* n° 2, juillet-septembre : 6.

Cornut P., Bauler T., Zaccaï E. (édité par), 2007 – *Environnement et inégalités sociales*. Éditions de l'université de Bruxelles, coll. Aménagement du territoire et environnement, 214 p.

Corson C. (2010) – Shifting Environmental Governance in a Neoliberal World: US AID for Conservation. *Antipode*, 42 : 576-602.

Coulaud D., 1973 – *Les Zafimaniry : un groupe ethnique de Madagascar à la poursuite de la forêt*. Antananarivo, FBM, 385 p.

Cousins W. E. (textes réunis par), 1963 – *Fomba malagasy*. Tananarive, Trano Printy Imarivolanitra, 7e réédition par H. Randzavola, 207 p.

Crozes D., 2003 – *Monsieur le Gouverneur.* Le Livre de Poche, 445 p.

Covu D. M., 1978 – *Les activités rurales dans la vallée d'Ifasy*. Thèse de doctorat de 3e cycle, université Paris X, 360 p.

Delmas L., 2003 – *Médiation territoriale et conduite de la concertation pour la gestion locale des ressources communes. Analyse comparée de deux processus de gestion des ressources forestières à Madagascar*. Mémoire de fin d'études ENSAR, Rennes, 80 p. + annexes.

Deverre C., 2004 – Les nouveaux liens sociaux au territoire. *Natures, Sciences, Sociétés*, 12 : 172-178.

Direction des Eaux et Forêts (Diref), 2001 – *Les premiers pas de la Gestion contractualisée des forêts à Madagascar, Conservation International Madagascar*. Rapport atelier de Mantasoa (Pact, Miray, WWF), 122 p. + annexes.

Direction générale des Eaux et Forêts (DGEF)/Miray, 2002 – *Guide de transfert de gestion des ressources forestières*. Service de la gestion des ressources forestières, 57 p.

Domenichini-Ramiaramanana B., 1983 – *Langue, littérature et politique à Madagascar. Du Ohabolana au Hainteny*. Paris, Karthala Éditions, 665 p.

Dorier Apprill E., Dubourdieu L., Kouvouama A., 1997 – Le religieux, vecteur de nouveaux modèles de comportements économiques ? Le changement des paradigmes de la solidarité, du travail et de la richesse dans les discours des nouvelles églises chrétiennes (Congo-Madagascar, in atelier *Ménages et crise*, 24-26 mars, Marseille, http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_7/carton01/010018391.pdf.

Dove M., 1996 – « So far from power, so near to the forest. A structural analysis of gain and blame in tropical forest development ». *In* Padoch C., Peluso N. (ed.) : *Borneo in transition: people, forests, conservation, and development*, Kuala Lumpur, Oxford University Press : 41-58.

Drouard E., Monnier D., 1924 – La culture des mimosas à Madagascar. *Revue de Botanique appliquée et d'Agriculture coloniale*, (4) : 174-177.

Duarte Ferreira A., Jean B., Wanderley M., 2008 – « Regards croisés sur des ruralités contemporaines au Québec et au Brésil ». *In* Rakoto Ramiarantsoa H., Thibaud B., Peyrusaubes D. (coord.) : *Ruralités Nords-Suds : inégalités, conflits, innovations* : 341-347.

Dubois H., 1938 – *Monographie des Betsileo*. Paris, Institut d'ethnologie, 1510 p.

Dumora C., 2006 – *Vivre et survivre dans une aire d'environnement protégé : le cas d'une petite paysannerie de l'APA (Área de Proteção Ambiental) de Guaraqueçaba, Paraná, Brésil*. Thèse d'ethnologie, université de Bordeaux 2, 678 p.

Dumoulin D., Rodary E., 2005 – « Les ONG, au centre du secteur mondial de la conservation de la biodiversité ». *In* Aubertin C. (ed.) : *Représenter la nature ? ONG et biodiversité*, Paris, IRD Éditions : 59-98.

Dupré G., 1996 – Y a-t-il des ressources naturelles ? *Cahiers des Sciences Humaines*, 32 (1) : 17-27.

FAUROUX E., 2002 – *Comprendre une société rurale. Une méthode d'enquête anthropologique appliquée à l'Ouest malgache.* Paris, Éditions Gret, 152 p.

FERGUSON B., 2009 – Redd comes into fashion in Madagascar. *Madagascar, Conservation & Development*, 4 (2) : 132-137, Supplementary Material : Redd in Madagascar: An Overview of Progress.

FERRARO P. J., 2002 – The local costs of establishing protected areas in low-income nations: Ranomafana National Park, Madagascar. *Ecological Economics*, 43 : 261-275.

Fifanekena famindram-pitantanana ny harena voajanahary azo havaozina (Fokontany Iambara), 2003 – janvier, MINEV, Usaid, LDI, 70 p.

*Fifanekena famindram-pitantanana ny harena voajanahary azo havaozina : Fitantanana ny alan'*Amindrabe, 2003 – décembre, Eaux et Forêts, Coalition H_20, Conservation International Madagascar.

FLACOURT E. (de), 1658 – *Histoire de la Grande Isle Madagascar*. Saint Denis, ARS Terres créoles (1991), 198 p.

FOUCAULT M., 1978a – « Introduction au cours Sécurité, territoire, population ». Cours du 11/11, Seuil/La Licorne.

FOUCAULT M., 1978b – « La gouvernementalité ». Cours du 1/2, *Dits et écrits*, T. III : 635-657.

FOUCAULT M., 1979 – « Naissance de la bio-politique ». Cours du 10/1, Seuil/La Licorne.

FREMIGACCI J., 1976 – Ordre économique colonial et exploitation de l'indigène : petits colons et forgerons betsileo (1900-1923). *Archipel*, 11 (11) : 177-222.

FREMIGACCI J., 1998 – « La forêt de Madagascar en situation coloniale, une économie de la délinquance ». *In* Chastanet M. (dir.) : *Plantes et paysages d'Afrique*, Paris, Karthala : 411-439.

FREMIGACCI J., 2006 – Les chemins de fer de Madagascar (1901-1936). *Afrique & histoire* 2 (vol. 6) : 161-191. URL : www.cairn.info/revue-afrique-et-histoire-2006-2-page-161.htm.

FREUDENBERGER M., FREUDENBERGER K., 2002 – « Contradictions in agricultural intensification and improved natural resource management: Issues in the Fianarantsoa forest corridor of Madagascar ». *In* Barrett C. B., Place F., Aboud A. A. : *Natural Resources Management in African Agriculture. Understanding and Improving Current Practices*, CABI Publishing, Icraf, 335 p.

FREUDENBERGER M. S., RAZANAJATOVO S., 2007 – « L'avenir du corridor forestier Ranomafana-Andringitra ». *In* Serpantié G., Rasolofoharinoro B. M., Carrière S. (ed.) : *Transitions agraires, dynamiques écologiques et conservation. Le « corridor » Ranomafana-Andringitra, Madagascar*, Paris, Cite : 253-258.

FREUDENBERGER K, RAVELONAHINA J., WHYNER D., 1999 – *Le corridor coincé*. LDI, rapport multigr., 1 p.

GADE D. W., 1996 – Deforestation and its effects in highland Madagascar. *Mountain Research and development*, 16 (2) : 101-116.

GASTELLU J. M., MARCHAL J. Y. (éd.), 1997 – *La ruralité dans les pays du Sud à la fin du XX^e siècle*. Paris, Orstom, coll. Colloques et séminaires, 768 p.

GASTINEAU B., GUBERT F., ROBILLIARD A.-S., ROUBAUD F. (éd.), 2010 – *Madagascar face au défi des Objectifs du millénaire pour le développement*. Marseille, IRD Éditions, 336 p.

GAYLORD L., 2007 – *Progress towards establishing the New Protected Area*. Antananarivo, Usaid/Madagascar, August.

GEZON L., 1997 – Institutional Stucture and the Effectiveness of Integrated Conservation and Development Projects: Case Study from Madagascar. *Human Organization*, 56 : 462-470.

GEZON L, 2003 – «The regional approach in northern Madagascar. Moving beyond integrated conservation and development ». *In* Brechin S. *et al.* (eds) : *Contested NATURE. Promoting International Biodiversity with Social Justice in the Twenty-first Century*, Albany, State University of New York Press : 183-194.

GIRAUT F., GUYOT S., HOUSSAY-HOLZSCHUCH M., 2004 – Les aires protégées dans les recompositions territoriales africaines. *L'Information Géographique*, 68 : 340-368.

GOODMAN S. M., PATTERSON B. D. (eds), 1997 – *Natural Change and Human Impact in Madagascar*. Washington D.C., Smithsonian Institution Press.

GOODMAN S. M., RAKOTOARISOA J. A., 1998 – Un regard sur l'utilisation historique et sur la régénération des habitats naturels à Madagascar. *Akon'ny Ala*, 24 : 3-4.

GOODMAN S. M., RAZAFINDRATSITA V., 2001 – Inventaire biologique du parc national de Ranomafana et du couloir forestier qui le relie au parc national d'Andringitra. *Recherches pour le développement, série Sciences biologiques*, 17, CIDST, 243 p.

GOODMAN S. M., BENSTEAD J. P. (eds), 2003 –*The Natural History of Madagascar*. Chicago, London, The University of Chicago Press, 1709 p.

GOUROU P., 1967 – *Madagascar. Cartes de densité et de localisation de la population*. Cemubac et Orstom (Notice et 3 cartes).

GOW B., 1979 – *Madagascar and the Protestant impact: the work of the British missions*, *1818-1895*. Londres, Africana Pub. Co., 266 p.

HALL R., 2008 – Les mythes au sujet du Redd. *Les Amis de la Terre International*, 114, décembre, 47 p. (www.foei.org/fr/campaigns/climate/poznan).

HAONASOA, 2008 – *La conquête du corridor forestier. Des enjeux, des pistes de réflexion et des recommandations suite aux premières consultations publiques pour la mise en place de la NAP. Cas du corridor Fandriana-Vondrozo*, mars.

HARPER J., 2002 – *Endangered Species: Health, Illness and Death Among Madagascar's People of the Forest.* Carolina Academic Press, 273 p.

HENKELS D. M., 1999 – Une vue d'ensemble du droit environnemental malgache. *African Studies Quarterly*, 3 (2).

HERVÉ D., GANOMANANA T., RANDRIAMAHALEO S., 2008 – « Contraintes et dynamiques institutionnelles des transferts de gestion (Fandriana-Vondrozo) ». Colloque international *Les parties prenantes de la gestion communautaire des ressources naturelles : coopération, contradictions, conflits*, Essa, 1-3 juillet, Antananarivo, Actes du colloque : 67-73.

HERVIEU B., VIARD J., 1996 – *Au bonheur des campagnes (et des provinces)*. Marseille, L'Aube, 160 p.

HOCKLEY N. J., ANDRIAMAROVOLOLONA M. M., 2007 – *The economics of community forest management in Madagascar: is there a free lunch? An analysis of Transfert de Gestion*. Usaid, 81 p.

HUBERT B., 2004 – *Pour une écologie de l'action : savoir agir, apprendre, connaître*. Paris, Arguments, 440 p.

HUFTY M., 2005 – La biodiversité dans les relations Nord/Sud : coopération ou conflit ? *Revue internationale et stratégique*, 4 (60) : 149-158.

HUFTY M., MUTTENZER F. 2002 – « Devoted Friends: The Implementation of the Convention of Biological Diversity in Madagascar ». *In* Le Prestre P. G. (ed.) : *Governing Global Biodiversity*, Ashton Publ. England.

HUMBERT H., 1927 – *La destruction d'une flore indigène par le feu, principaux aspects de la végétation malgache*. Mémoires Académie malgache, fasc. 5, 80 p.

HUMBERT H., COURS-DARNE G., 1965 – *Notice de la carte Madagascar. Carte internationale du tapis végétal et des conditions écologiques au 1/1 000 000*. Extrait des travaux de la section scientifique et technique de l'Institut français de Pondichéry, hors série 6, 162 p.

ISNARD H., 1964 – *Madagascar*. Paris, Colin, 220 p.

JACOB G., 1986 – Le Betsileo, Besson et la politique française à Madagascar (1888-1894). *Omaly sy anio*, 23-24 : 283-296.

JAROSZ L., 1996 – « Defining Deforestation in Madagascar ». *In* Peet R., Watts M. (eds) : *Liberation Ecologies: environment, development, social movements*, New York, Routledge : 148-164.

JOHNS T., JOHNSON E., GREENGLASS N. (eds), 2009 – *An overview of Readiness for Redd: A compilation of readiness activities prepared on behalf of the for on Readiness for Redd*. Version 2, december, Falmouth, The Woods Hole Resarch Center, 75 p.

JOLIVEAU T., 2001 – La participation à la décision territoriale : dimension socio-géographique et enjeux informationnels d'une question politique. *Geocarrefour*, 76 : 25-45.

JOLLY A., 1980 – *A World Like Our Own. Man and Nature in Madagascar*. Yale University Press, 272 p.

JONES J. P., ANDRIAHAJAINA F. B., HOCKLEY N. L., BALMFORD A., RAVOAHANGIMALA O. R., 2005 – Approach to Assessing the Sustainability of Freshwater Crayfish Harvesting in Madagascar. *Conservation Biology*, 19 : 1863-1878.

JUILLARD E., 1972 – *Région et régionalisation dans la géographie française (1968-1971)*, recherches Géographique en France. *Congrès de Géographie*, Montréal, 28 : 231-238.

JULIEN K. (textes réunis par), 2009 – « Partagée, disputée, idéalisée ou réinventée… La Nature sous toutes ses cultures » Actes de la journée d'étude organisée par les doctorants du laboratoire Icotem (EA 2252), 7 mai, université de Poitiers, 134 p.

KECK A., SHARMA N. P., FEDER G., 1994 – *Population growth, shifting cultivation, and unsustainable agricultural development: a case study in Madagascar*. Washington, D.C., Banque mondiale. (*World Bank discussion paper*, n° 234).

KLEIN J., 2002 – Deforestation in the Madagascar Highlands-Established "truth" and scientific uncertainty. *GeoJournal*, 56 : 191-199.

KORHONEN K., 2008 – « Exploring the Malagasy Environment as a Battlefield of Multiple Interests ». *In* Kaufmann J. C. (ed.) : *Greening the Great Red Island. Madagascar in Nature and Culture* : 221-240.

KOTTAK C. P., 1980 – *The Past in the Present: history, ecology and cultural variation in highland Madagascar*. Foreword by Roy Rappoport, Ann Harbor, university of Michigan Press, XV + 339 p.

KULL C. A., 1996 – The evolution of conservation efforts. *Madagascar International Environmental Affairs*, 8 : 50-86.

KULL C. A., 2004 – *Isle of Fire. The Political Ecology of Landscape Burning in Madagascar*. The University of Chicago Press, Chicago and London, 324 p.

KULL C. A., 2008 – « Saving Land with a Spade: Human Landscape Transformations in Highland Madagascar ». *In* Kaufmann J. C. (ed.) : *Greening the Great Red Island. Madagascar in Nature and Culture* : 113-135

KULL C. A., TASSIN J., MOREAU S., RAKOTO RAMIARANTSOA H., BLANC-PAMARD C., CARRIÈRE S. M., 2011 – The introduced flora of Madagascar. *Biological Invasions,* http://www.s pringerlink. com/content/v2447227g4757822/6.

KULL C. A., CARRIÈRE S. M., MOREAU S., RAKOTO RAMIARANTSOA H., BLANC-PAMARD C., TASSIN J., 2013 – Melting pots of biodiversity: tropical smallholder farm landscapes as guarantors of sustainability. *Environment* 55 (2) : 6-16.

LANDELL-MILLS N., PORRAS T., 2002 – *Silver bullet or fools' gold? A global review of markets for forest environmental services and their impact on the poor*. London, International Institute for Environment and Development, Instruments for sustainable private sector forestry series.

LASCOUMES P., 2004 – La gouvernementalité : de la critique de l'État aux technologies du pouvoir. *Le Portique* [En ligne], 13-14 | mis en ligne le 15 juin 2007.

LASRY F., BLANC-PAMARD C., MILLEVILLE P., RAZANAKA S., GROUZIS M., (éd.), 2005 – *Pratiques paysannes et environnement dans le sud-ouest de Madagascar.* Paris, IRD Éditions, CD-Rom.

LAULANIÉ H. de, 2003 – *Le riz à Madagascar : un développement en dialogue avec les paysans*. Paris, Karthala.

LAVIGNE DELVILLE P., CHAUVEAU J. P., 1998 – *Quelles politiques foncières pour l'Afrique rurale ? Réconcilier pratiques, légitimité et légalité*. Paris, Karthala, 744 p.

LAVIGNE DELVILLE Ph., BOUJU J., LE ROY E., 2000 – *Prendre en compte les enjeux fonciers dans une démarche d'aménagement.* Éditions du Gret, 128 p.

LE BOURDIEC F., 1978 – *Hommes et paysages du riz à Madagascar*. Antananarivo, Imprimerie de Foiben-Taosarintanin'i Madagasikara, 647 p.

LE BRIS E., LE ROY E., MATHIEU P., (éd.), 1991 – *L'appropriation de la terre en Afrique noire*. Paris, Karthala.

Le Roy E., Karsenty A., Bertrand A., 1996 – *La sécurisation foncière en Afrique. Pour une gestion viable des ressources renouvelables*. Paris, Karthala, 388 p.

Lescure J.-P., 1997 – « Ruralité ou environnement ? » *In Gastell*u J. M., *Marchal J. Y.* (éd.) : *La ruralité dans les pays du Sud à la fin du xx*e *siècle*, Paris, Orstom Éditions.

Levins R., 1969 – Some demographic and genetic consequences of environmental heterogeneity for biological control. *Bulletin of the Entomological Society of America*, 15 : 237-240.

Lévy J., Lussault M., 2003 – *Dictionnaire de la géographie*. Paris, Belin, 1033 p.

Linton R., 1933 – *The Tanala: a hill tribe of Madagascar*. Chicago, Berthold Laufer.

Louvel J.-F., 1927 – Les réserves naturelles de Madagascar, *Bulletin économique de Madagascar*.

Mac Arthur R. H., Wilson E. O., 1967 – *The Theory of Island Biogeography*. Princeton, Princeton University Press.

Maldidier C., 2001– 1996-2000 : *La Gelose a quatre ans. La décentralisation de la gestion des ressources renouvelables à Madagascar. Les premiers enseignements sur les processus en cours et les méthodes d'intervention*. Rapport multi., ONE, Antananarivo, 140 p.

Marcus R. R., 2001 – Seeing the Forest for the Trees: Integrated Conservation and Development Projects and Local Perceptions of Conservation in Madagascar. *Human Ecology*, 29 (4) : 381-397.

Marcus R. R., Kull C. A., 1999 – Setting the Stage: The Politics of Madagascar's Environmental Efforts. *African Studies Quarterly*, 3 (2).

Martin E., Ratsimisetra L., Laloë F., Carrière S. M., 2009 – Conservation value for birds of traditionally managed isolated trees in an agricultural landscape of Madagascar. *Biodiversity and Conservation*, 18 : 2719-2742.

Mathieu P., 1996 – « Pratiques informelles, gestion de la confusion et invention du foncier en Afrique ». *In* de Villers G. (éd.) : *Phénomènes informels et dynamiques culturelles en Afrique*, Cahiers Africains, Cedaf-L'Harmattan : 64-78.

McConnell W. J., Sweeney S. P., 2005 – Challenges of Forest Governance in Madagascar. *The Geographical Journal*, 171 (2) : 223-238

McNeely J. A., Scherr S. J., 2003 – *Ecoagriculture: Strategies to Feed the World and Save Wild Biodiversity*. Island Press.

Mélard F. (éd.), 2008 – *Écologisation. Objets et concepts intermédiaires*. Bruxelles, Peter Lang, collection « Ecopolis », 214 p.

Mény Y., Thoenig J.-C., 1989 – *Politiques publiques*. Paris Presses universitaires de France, 392 p.

Méral, Ph., 2012 – « Économie politique internationale et conservation ». *In* Rakoto Ramiarantsoa H., Blanc-Pamard C., Pinton F. (éd.) : *Géopolitique et environnement. Les leçons de l'expérience malgache*, Marseille, IRD Éditions, coll. Objectifs Suds : 73-98.

Meuret M., Micoud A., 2006 – À l'école buissonnière de la biodiversité administrée et pâturée, 4 p. ; *http://www.psdr-ra.fr/-Environnement-.html.*

Michon G., 2003 – Ma forêt, ta forêt, leur forêt : perceptions et enjeux autour de l'espace forestier. *Bois et Forêts des Tropiques*, 278 : 15-24.

Michon G., Moizo B., Verdeaux F., De Foresta H., Aumeeruddy Y., Gely A., Smektala G., 2003 – Vous avez dit déforestation ? *Bois et forêts des tropiques*, 278 (4) : 3-12.

Millennium Ecosystem Assessment, 2005 – *Ecosystems and Human Well-being: Synthesis*. Washington DC, Island Press.

Milleville P., 2007 – *Une agronomie à l'œuvre. Pratiques paysannes dans les campagnes du Sud*. Paris, Arguments/Quae, 252 p.

Ministère de l'Environnement, 2004 – *Léguer un patrimoine exceptionnel*. Programme Environnement Madagascar (PEM), plaquette, Antananarivo, 45 p.

Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts, 1993 – *Guide d'un plan d'aménagement et de gestion simplifié*. Antananarivo.

Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts (Minenvef), 2005 – Rapport national de la Convention sur la diversité biologique (Troisième rapport), mai, 176 p.

Ministère de l'Environnement et des Forêts, 2009 – *Plan global d'aménagement et de gestion de la réserve de ressources naturelles Fandriana-Vondrozo, Tandavan'ala tahirin-karena voajanahary Fandriana-Vondrozo*. Direction du système des aires protégées, Antananarivo, 83 p.

Ministère des Affaires étrangères (MAE), 1998 – *Foncier rural, ressources renouvelables et développement en Afrique*. Ministère des Affaires étrangères-Coopération et francophonie. Collection rapports d'étude, 131 p.

Ministère des Affaires étrangères (MAE), 2007 – *État d'avancement des Objectifs du millénaire pour le développement dix ans avant l'échéance de 2015*. Direction générale de la coopération internationale et du développement, Paris, 24 p.

Minten B., Randrianarisoa J.-C., Randrianarison L., 2003 – *Agriculture, pauvreté rurale et politiques économiques à Madagascar*. Antananarivo, Usaid, Cornell, Instat, Fofifa, 107 p.

Mittermeier R. A., Myers N., Thomsen J. B., Da Fonseca G. A. B., Olivieri S., 1998 – Biodiversity Hotspots and Major Tropical Wilderness Areas: Approaches to Setting Conservation Priorities. *Conservation Biology*, 12 (3) : 516-520.

Mohamed S., 2008 – *Évolution de l'état du Corridor forestier Fandriana-Vondrozo depuis les années 1990* (Atelier de réflexion du Comité multilocal de planification, *CMP* Fianarantsoa, 4 septembre ; http://tandavanala.org/evolutionetatcorridor2008.htm.

Montagne P., Ramamonjisoa B., 2006 – Politiques forestières à Madagascar entre répression et autonomie des acteurs. *Économie rurale* [En ligne], 294-295, juillet-octobre, mis en ligne le 22 octobre 2009 ; http:// economierurale.revues.org/index894.html.

Montagne P., Razanamaharo Z., Cooke A. (éd.), 2007 – *Le transfert de gestion à Madagascar, dix ans d'efforts : Tanteza (tantanana mba hateza : gestion durable)*. Montpellier, Cirad, 208 p.

Mora O. (coord.), 2008 – *Les nouvelles ruralités à l'horizon 2030*. Éditions Quae, 112 p.

MOREAU S., 2002 – *Les gens de la lisière. La forêt, l'arbre et la construction d'une civilisation paysanne. Sud-Betsileo, Madagascar.* Thèse de géographie, université Paris X, 667 p.

MORMONT M., MOGENOT C., 2002 – « Sociabilité rurale et action environnementale ». *In* Sylvestre J.-P. (dir.) : *Agriculteurs, ruraux et citadins : les mutations des campagnes françaises*, Dijon, CRDP de Bourgogne/Educagri : 171-191.

MULLER P., 2003 – *Les politiques publiques*. Paris, PUF, Que sais-je, 5e édition, 127 p.

MUTTENZER F., 2001 – *La mise en œuvre de l'aménagement forestier négocié ou l'introuvable gouvernance de la biodiversité à Madagascar. Bulletin du LAPJ*, 26 : 91-126.

MUTTENZER F., 2010 – Politiques foncières et pluralisme juridique à Madagascar. *Taloha*, 19, 30 janvier ; http://www.taloha.info/document.php?id=755.

MYERS N., 1988 – Threatened biotas: hot spots in tropical forests. *Environmentalist*, 10 : 243-256.

MYERS N., MITTERMEIER R. A., MITTERMEIER C. G., DA FONSECA G. A. B., KENT J., 2000 – Biodiversity hotspots for conservation priorities. *Nature*, 403 : 853-858.

NAYAR A., 2009 – How To Save A Forest. *Nature*, 462, November : 26-29.

ORGASYS/FANAMBY, 1998 – *Création d'une réserve forestière régionale pour la préservation de la biodiversité à Anjozorobe*. Antananarivo, 23 p.

OSTROM E., NAGENDRA H., 2010 – Be diverse. *Our Planet, the magazine of the UNEP*, Nairobi, May : 10-12.

OTTINO P., 1965 – Notables et paysans sans terre de l'Anony. *Bulletin de Madagascar*, 224 : 19-61.

OTTINO P. 1998 – *Les champs de l'ancestralité à Madagascar*. Karthala, 685 p.

PÉLISSIER P., 1995 – *Campagnes africaines en devenir*. Paris, Éd. Arguments, 318 p.

PELUSO N. L., *1992 – Rich Forests, Poor People: Resource Control and Resistance in Java*. Berkeley, University of California Press, 321 p.

PERFECTO I., VANDERMEER J., 2008 – Biodiversity Conservation in Tropical Agroecosystems. A New Conservation Paradigm. *Ann. N.Y. Acad. Sci.*, 1134 : 173-200.

PERRIER DE LA BATHIE H., 1931 – Les réserves naturelles à Madagascar. *La Terre et la Vie, Revue d'histoire naturelle,* 7 : 427-442.

PETERS J., 1997 – Local participation in the conservation of the Ranomafana National Park, Madagascar. *Journal of World Forest Resources Management*, 8 (2) : 109-135.

PETERS J., 1998a – Transforming the integrated conservation and development approach: Observations from the Ranomafana National Park Project. *Journal of Agricultural and Environmental Ethics*, 11 : 17-47.

PETERS J., 1998b – Sharing national park entrance fees: Forging new partnerships in Madagascar. *Society and Natural Resources,* 11 (5) : 517-530.

Peters J., 1999 – Understanding conflicts between people and parks at Ranomafana, Madagascar. *Agriculture and Human Values*, 16 : 65-74.

Pfund J. L., 2000 – *Culture sur brûlis et gestion des ressources naturelle : évolution et perspectives de trois terroirs ruraux du versant est de Madagascar*. Thèse de doctorat ès sciences naturelles, Département Sciences forestières, Laboratoire de gestion des écosystèmes, École polytechnique fédérale de Zurich, 323 p.

Pinton F., 2007 – *Transformations de la nature et développement : l'entrée en politique de l'environnement au Nord et au Sud*. HDR, université de Paris X-Nanterre, 3, 146 p.

Pinton F., Rakoto Ramiarantsoa H., Aubertin C., 2014 – « Les espaces protégés comme lieux de l'innovation sociale. De Madagascar, l'île rouge, à la forêt brésilienne ». *In* Laslaz L., Gauchon C., Duval-Massaloux M., Heritier S., (éd.) : *Espaces protégés et territoires. Conflits et acceptation*, Belin, collection Mappemonde, 10 p.

Plan communal de développement (PCD) de la commune rurale d'Androy, 2003 – ONG *Tefy Saina*. 39 p.

Plan d'action Madagascar 2007-2012, 2006 – *Un plan audacieux pour le développement rapide*. 112 p. (www.madagascar.gov.mg/MAP).

Pointereau P., Coulon F., Jiguet F., Doxa A., Paracchini M.-L., Terres J.-M., 2010 – Les systèmes agricoles à haute valeur naturelle en France métropolitaine. *Courrier de l'environnement*, 59, octobre, Inra : 4-18.

Polanyi K., 1944 – *The Great Transformation*. Beacon Press, Boston [traduction française : 1983, *La Grande Transformation : aux origines politiques et économiques de notre temps*. Paris, Gallimard, 419 p.

Pollini J., Belvaux E., 2004 – *Une nouvelle forme d'aires protégées à Madagascar : « Les Territoires de développement et de conservation », Fonds de solidarité prioritaire, Gestion décentralisée des ressources naturelles*. Coopération franco-malgache, Tananarive, octobre, 4 p.

Programme environnemental (PE) 3, 2005 – *Évaluation et perspectives des Transferts de gestion des ressources naturelles renouvelables TGRNR*. Rapport.

Programme des Nations unies pour le développement (), 2008 – *Communication for Empowerment in Madagascar. An assessment of communication and media needs at the community level*. Oslo Governance Centre, 54 p. + ann.

Rabenoro I., 2005 – Les langues des pays du Sud pour l'apprentissage des savoirs du Nord : une illusion ? *Cahiers du RIFAL*, 25 : 17-28.

Rabenoro I., 2006 – La mise en place d'une politique bilingue malgache-français, communication au colloque « le bilinguisme et l'interculturalité », 20 au 20 mars 2006, Mayotte ; http://www.haisoratra.org/article.php3?id_article=723.

Rabinow P., 1995 – *French Modern: Norms and Forms of the Social Environment*. Chicago, The university of Chicago Press, 454 p.

Raffin J.-P., 2005 – De la protection de la nature à la gouvernance de la biodiversité. *Écologie & Politique*, 30 : 97-109.

Rainihifina J., 1975 – *Tantara betsileo (Histoire du Betsileo)*. Fianarantsoa, Ambozontany, 240 p.

Raison J.-P., 1984 – *Les hautes terres de Madagascar*. Paris, Karthala-Orstom, 2 tomes, 664 p. et 616 p.

Raison-Jourde F., 1991 – *Bible et pouvoir à Maegascar au XIXe siècle. Invention d'une identité chrétienne et construction de l'État*. Paris, Karthala, 840 p.

Rakotoarijaona J.-R., 2012 – « L'environnement pour le développement ? Une analyse de la Redd ». *In* Rakoto Ramiarantsoa H, Blanc-Pamard C., Pinton F. (éd.) : *Géopolitique et environnement. Les leçons de l'expérience malgache*, Marseille, IRD Éditions, coll. Objectifs Suds : 247-266.

Rakoto Ramiarantsoa H., 1991 – *La dynamique des paysages sur les Hautes Terres centrales malgaches et leur bordure orientale.* Thèse de Doctorat de géographie, université Paris X-Nanterre, 331 p.

Rakoto Ramiarantsoa H., 1994 – *« L'Imerina »*. *In* Raison J.-P. (éd.) : *Paysanneries malgaches dans la crise*, Paris, Karthala : 233-247.

Rakoto Ramiarantsoa H., 1995a – *Chair de la terre, œil de l'eau… Paysanneries et recompositions de campagnes en Imerina (Madagascar)*. Orstom Éditions, coll. À travers champs, 370 p.

Rakoto Ramiarantsoa H., 1995b– « Les boisements d'eucalyptus dans l'est de l'Imerina (Madagascar). De l'appropriation foncière à la gestion paysanne ». *In* Blanc-Pamard C., Cambrézy L. (éd.) : *Terre, terroir et territoire, les tensions foncières,* Orstom Éditions, coll. Colloques et séminaires, série Dynamique des systèmes agraires, 472 p.

Rakoto Ramiarantsoa H., 2002 – « Modèle statutaire et logique d'exclusion : un système à l'œuvre ». Actes du forum international *Inégalités de développement et exclusion sociale : la question sociale dans la perspective d'un développement durable*. Poitiers, Orcades, 19-21 mars : 43-48.

Rakoto Ramiarantsoa H., 2003 – « Pensée zéro, pensée unique : la robe des ancêtres ignorée ». *In* Rodary E., Castellanet C., Rossi G. (dir.) : *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible ?* Paris, Karthala-Gret : 105-120.

Rakoto Ramiarantsoa H., 2008 – Madagascar au XXIe siècle : la politique de sa géographie. *EchoGéo*, 7, mis en ligne le 27 octobre. URL : http://echogeo.revues.org/index8753.html

Rakoto Ramiarantsoa H., 2012a – Penser développement, en signant pour la forêt : la loi Gelose « activée » dans la commune rurale de Merikanjaka (district de Manjakandriana, bordure orientale de l'Imerina). *Cahiers d'Outre-Mer*, 257, janvier-mars : 157-185.

Rakoto Ramiarantsoa H., 2012b – Gestion contractualisée de la forêt et dérégulation foncière. Politiques environnementales à Madagascar. *BAGF-Géographies*, 3 : 435-445.

Rakoto Ramiarantsoa H., Rodary E., 2008 – « Les aires protégées à l'aune de la mondialisation ». *In* Aubertin C., Rodary E. (éd. sc.) : *Aires protégées, espaces durables ?*, Marseille, IRD Éditions : 247-260.

Rakoto Ramiarantsoa H., Samyn J.-M., 2004 – Arrimer le local et le global, ou le développement durable pour qui ? L'exemple de la gestion contractualisée de la forêt de Merikanjaka. *Mondes en développement,* 32 (127) : 91-99.

Rakoto Ramiarantsoa H., Andriantseheno D., Raveloarinkaja D., Rakotomahandry T., Haja, 1997 – Analyse du paysage socio-organisatif des *fivondronana* de Fianarantsoa II et d'Ambalavao. Fianarantsoa, *Tanety Soa Miray*, 32 p. et annexes.

Rakoto Ramiarantsoa H., Blanc-Pamard C., Pinton F. (coord.), 2012a – *Géopolitique et environnement : normes, acteurs et territoires. Les leçons pour la Terre de l'expérience malgache*. Marseille, IRD Éditions, coll. Objectifs Suds, 294 p.

Rakoto Ramiarantsoa H., Ramamonjisoa B., Razafy F. L., Ranaivoson S., 2012b – Échec ou success story ? Les paradoxes de la Gelose. *Cahiers d'Outre-Mer*, 258, avril-juin : 300-310.

Rakotosamimanana B., Ganzhorn J., 1995– Rapport final de l'Atelier scientifique sur la définition des priorités de Conservation de la diversité biologique à Madagascar, 10-14 avril 1995. Antananarivo, projet PRIF/GEF, ONE, DEF, Angap, Conservation International.

Rakotoson D. J., Rakotonirina L. Al, Serpantié G., 2009 – « Mobilizing farmer's knowledge of the soil » *In* Land E. R., Feller C. (eds) : *Soil and culture*, Springer, Londres et New York : 287-310.

Rakotovao N.-A., 1986 – *Quelques aspects de la dynamique du milieu naturel dans le centre-est de Madagascar : région de Morarano (Moramanga)*. Mémoire de Capen, université de Madagascar, ENS, 93 p.

Ralaikoa A, 1986 – Le poids de l'impôt dans le Sud-Betsileo (1895-1918). *Omaly sy anio*, 23-24 : 297-317.

Ralaikoa A, 1987 – *Pression fiscale et appauvrissement chronique sur les Hautes Terres centrales malgaches, 1896-1945*. Thèse 3e cycle, Paris 7, Histoire et Civilisations.

Ramamonjisoa B., 2004 – Origines et impacts des politiques de gestion des ressources naturelles à Madagascar. *Schweiz Z Fortswes*, 155 (11) : 467-475.

Ramanandraitsiory P. P., 1995 – *La (rizi)pisciculture dans la région de Fianarantsoa : conditions et problèmes*. Mémoire de Capen, université de Madagascar, EN3, 109 p. + annexes.

Ramanantsoavina, 1970 – Perspectives d'investissement pour la production de bois de pâte à Madagascar. *Tany malagasy*, 7 : 116-167.

Ramarolanto R., 1989 – L'accès à la terre en droit rural malgache. *Revue internationale de droit comparé*, 41(°3), juillet-septembre : 637-707.

Ramarolanto R., Rambinintsaotra S., 2012 – « L'accès coutumier aux ressources environnementales du territoire. Défendre l'indéfendable ». *In* Rakoto Ramiarantsoa H., Blanc-Pamard C., Pinton F. (coordinateurs) : *Géopolitique et environnement : normes, acteurs et territoires. Leçons pour la Terre de l'expérience malgache »*, Marseille, Éditions de l'IRD, coll. Objectifs Suds : 105-128.

Ramasinjatovo N., 2000 – *Application du traitement d'images satellites dans le cadre d'une étude d'impact du transport ferroviaire sur la forêt. Cas du corridor Ranomafana-Andringitra*. DESS, université d'Antananarivo, École polytechnique, CFSIGE, 33 p.

Ramonet I., 1997 – *Géopolitique du Chaos*. Paris, Galilée, 160 p.

Randriamalala R. J., 2005 – *Étude écologique de la diversité interparcellaire des jachères forestières (kapoaka) de la localité d'Ambendrana-Fianarantsoa*. DEA, université d'Antananarivo, faculté des sciences, Département de biologie et d'écologie végétales.

RANDRIAMAMONJY F., 2001 – *Tantaran'i Madagasikara isam-paritra*. Antananarivo, TPFLM, 587 p.

RANDRIAMANANTSOA J., RAHERISOA F., RAZAFINDRABOTO E., RAKOTOARIVELO M., RANDRIANASOLO L., 2005 – « L'utilisation systématique du vétiver pour la sauvegarde et la protection du chemin de fer FCE ». *In* : *Érosion et gestion conservatoire de l'eau et de la fertilité des sols*, Les Actes des journées scientifiques régionales du réseau Érosion et GCES de l'AUF, Antananarivo, 25-27 octobre : 139-142.

RANDRIAMANDIMBIMANANA A., 1997 – *Conflits de terres neuves au travers des migrations en Ambavala, est du lac Tsiazompaniry*. Mémoire de Capen, université de Madagascar, ENS, 77 p.

RANDRIAMAROLAZA P.-L., 1982 – *Le fer, le riz et le pouvoir politique dans le royaume betsileo du Lalangina (sud-est des Hautes Terres centrales de Madagascar*). Thèse de 3e cycle en anthropologie, 447 p.

RANDRIAMBOAVONJY J.- C., 1995 – *Études des pédo-paysages dans quatre zones-tests de Madagascar*. Thèse université d'Antananarivo, 222 p.

RANDRIANARISON M. L., 2010 – *Les paiements pour services environnementaux pour la protection de la biodiversité. Évaluation des « contrats de conservation » et des autres « incitations directes à la conservation » dans la région est de Madagascar*. Thèse de doctorat, cotutelle AgroParisTech-université d'Antananarivo, Cirad-Montpellier, 475 p.

RANDRIANASOLO E., 1998 – *Déforestation et érosion. Du savoir savant au savoir enseigné. Étude de cas dans la circonscription scolaire de Fandriana*. Mémoire de Capen, université de Madagascar, ENS/Cnre/Orstom Despam, 109 p. + annexes.

RANDRIANASOLO J., 2000 – *Rapport sur la capitalisation des expériences de gestion contractualisée de forêts à Madagascar*. Intercoopération, projet POLFOR, 97 p. et annexes.

RANGAN H., KULL C. A., 2009 – What makes ecology 'political'?: rethinking 'scale' in political ecology. *Progress in Human Geography*, 33 (1) : 28-45 (DOI : 10.1177/0309132508090215)

RAPHAEL, 1989 – *Le chemin de fer Fianarantsoa-côte est de l'origine à 1947*. Mémoire de Capen, université de Madagascar, ENS, 163 p.

RARIJAONA R., 1967 – Le concept de propriété en droit foncier de Madagascar. *Études malgaches*, 18, 306 p.

RASAMOELINA H., 2007 – *Madagascar. État, communautés villageoises et banditisme rural. L'exemple du vol de bœufs dans la haute Matsiatra*. Paris, L'Harmattan/ARCI, coll. Changement, 250 p.

RASOLONDRAIBE T., 1991-1992 – Communautés de base et pouvoirs politiques dans le Lalangina et le Vohibato (Sud-Betsileo) du XVIe au début du XXe siècle. *Omaly sy Anio*, 33-36.

RATOVOSON C, 1979 – Les problèmes du *tavy* sur la côte est malgache. *Madagascar Revue de Géographie*, 35, juillet-décembre, université de Madagascar, Antananarivo.

RATSIMISETRA L., 2006 – *Étude de la diversité des formations forestières et de leur histoire au sein du corridor Ranomafana Andringitra*. DEA d'écologie végétale appliquée, faculté des sciences, département d'écologie et de biologie végétale, université d'Antananarivo/programme Gerem Fianarantsoa (CNRE-IRD), 115 p.

RAZAFINDRALAMBO L. N., 2005 – Inégalité, exclusion, représentations sur les Hautes Terres centrales de Madagascar. *Cahiers d'études africaines*, 3 (179-180) : 879-904.

RAZAFINDRATOVO J., 1968-1969 – Étude du village d'Ilafy. *Annales de l'université de Madagascar*, série Lettres et sciences humaines, Tananarive, 8 : 3-15 ; 9 : 47-71 ; 10 : 51-74.

RAZAFINJATO O., 1996 – *Déforestation et humanisation : paysans et paysages du nord-est de l'Imerina*. Mémoire de Capen, université de Madagascar, ENS, 100 p.

REINERT M., 2011 – Redd : un mécanisme vivement critiqué par les ONG, 13 décembre, website : http://www.novethic.fr/novethic/ecologie,environnement,rechauffement_climatique, redd_mecanisme_vivement_critique_par_ong,136158.jsp.

REKACEWICZ P., 2006 – La cartographie, entre science, art et manipulation. *Le Monde diplomatique*, 21 mars, website : http://www.monde-diplomatique.fr/2006/02/REKACEWICZ/13169.

REVÉRET J.-P., 2006 – Investissement minier et développement. L'exploitation de l'ilménite dans la région de Tolagnaro (Fort-Dauphin). *Études rurales*, 178, juillet-décembre : 213-228.

ROBBINS P., 2004 – *Political Ecology. A Critical Introduction*. Blackwell Publishing, 242 p.

ROCHEGUDE A., 2001 – Foncier et décentralisation. Réconcilier la légalité et la légitimité des pouvoirs domaniaux et fonciers. Retour au Foncier. *Bulletin de liaison*, 26, LAJP : 13-34.

ROSENBERG D. K., NOON B. R., MESLOW E. C., 1995 – « Towards a definition of biological corridor ». *In* Boissonette J. A., Krausman P. R. (eds) : *Integrating people and wildlife for a sustainable future*, Bethesda, The Wildlife Society : 436-439

ROSSI G., 1999 – Forêts tropicales entre mythes et réalités. *Natures Sciences Sociétés*, 7 (3) : 22-37.

ROUGERIE G., 1960 – Le façonnement actuel des modelés en Côte d'Ivoire forestière. *Mémoires de l'Ifan*, 58, Dakar, 542 p.

ROY L., PAQUETTE S., DOMON G., 2008 – « "More of the same". Espaces verts, charme rustique et esprit de jardin dans le sud du Québec ». *In* Rakoto Ramiarantsoa H., Thibaud B., Peyrusaubes D. (ouvrage coordonné par) : *Ruralités Nords-Suds : inégalités, conflits, innovations*, L'Harmattan : 311-325.

SAINTE MARIE C. (de), 2008 – « Écologisation » des politiques agricoles, « Agricolisation » des politiques de la nature. Communication au colloque *Pastoralismes, biodiversités, paysages dans les espaces montagnards,* Valdeblore, 29 octobre.

SALHER K., 2004 – *Quel développement durable ? Madagascar entre global et local : une analyse, Jatropha curcas, province de Fianarantsoa*. Mémoire de maîtrise, université de Poitiers, département de géographie, 165 p.

SALHER K., 2005 – *Approche contractuelle de la gestion des ressources naturelles à Madagascar. Politiques environnementales et recompositions rurales*. Mémoire DEA ESSOR, université de Toulouse Le Mirail, 133 p. + annexe.

SARRASIN B., 2009 – « Mining and protection of the environment in Madagascar ». *In* Campbell B. (ed.) : *Mining in Africa. Regulation and Development* : 150-186.

Sautter G. 1975 – La discipline et son contexte. Quelques réflexions sur la géographie en 1975. *Revue internationale des Sciences sociales*, XXVII (2) : 245-249.

Sebillotte M., 2001 – *Apprendre, chercher, innover. Les parcours d'un agronome*. Inra, Bilan et Propectives, 61 p.

Serpantié G., Le Brozec E. C., Rakotoson D., Rakotonirina A., Toillier A., 2005 – « Diagnostic régional de la gestion du risque érosif. Étude autour du corridor forestier de Fianarantsoa (Madagascar) ». *In* : *Érosion et gestion conservatoire de l'eau et de la fertilité des sols*, Les Actes des journées scientifiques régionales du réseau Érosion et GCES de l'AUF, Antananarivo, 25-27 octobre : 179-185.

Serpantié G., Toillier A., Carrière S., 2007 – « À l'est de Madagascar, le relief structure le paysage ». *In* Serpantié G., Rasolofoharinoro Carrière S. (éd. sc.) : *Transitions agraires, dynamiques écologiques et conservation : le « corridor » Ranomafana-Andringitra, Madagascar*, Paris, Ird-Cite : 17-26.

Shiva V., 2007 – « Pour les pauvres, écologie et équité vont de pair ». *In* Cornut P., Bauler T., Zaccai E. (édité par) : *Environnement et inégalités sociales*, Bruxelles : 171-180.

Simberloff D., Farr J. A., Cox J., Mehlman D. W., 1992 – Movement corridors: conservation bargains or poor investments. *Conservation Biology*, 6 : 493-504.

Simon L, 2005 – « Conclusion : oui ». *In* Arnould P., Glon E. (éd.) : *La nature a-t-elle encore une place dans les milieux géographiques ?* Paris, Publications de la Sorbonne, 267 p.

Simsik M. J., 2008 – « The Roles of Power and Conventional Wisdom in Biodiversity Loss on the Malagasy Highlands ». *In* Kaufmann J. C. (edited by) : *Greening the Great Island. Madagascar in Nature and Cuture*, Pretoria, AISA : 137-156.

Solondraibe Th., 1986 – Tradition orale et histoire : la région de Ranomafana-Ifanadiana. *Omaly sy anio*, 23-24 : 149-167.

Teyssier A., Ravelomanantsoa Z, Raharison H., 2008 – « La réforme foncière ou le pari de la compétence locale ». *In* Sandron F. (éd.) : *Population rurale et enjeux fonciers à Madagascar,* Paris-Antananarivo, Cite-Karthala : 19-33.

Tollier A., 2005 – *Impact des dispositifs de conservation par zonage sur les formes d'occupation de l'espace par l'agriculture.* Programme Gerem, rapport ATI, novembre 2005, 34 p.

Tsayem M., 2011 – La mise en œuvre de la Redd à Madagascar et au Brésil : les territoires de la déforestation évitée, communication présentée au colloque international « *Territorialités rurales des Suds en question* », 13e journées de géographie tropicale, mars, Toulouse.

Tsayem Demaze M., 2012 – *Du développement propre à la déforestation évitée : géoscopie des relations Nord-Sud pour atténuer le changement climatique*. Habilitation à Diriger des Recherches, université du Maine, vol. 1, 275 p.

Viano M., 2004 – *Rôle des pratiques paysannes betsileo sur la dispersion des graines par les oiseaux en lisière du corridor forestier de Fianarantsoa (Madagascar).* DEA Aménagement, Développement, Environnement, université d'Orléans, 105 p.

Vimal R., Mathevet R. 2011 – La carte et le territoire : le réseau écologique à l'épreuve de l'assemblée cartographique. *Cybergeo : European Journal of Geography* [En ligne],

Environnement, Nature, Paysage, document 572, mis en ligne le 1er décembre 2011. URL : http://cybergeo.revues.org/24841 ; DOI : 10.4000/cybergeo.24841.

WALKER G., 2009 – Beyond distribution and proximity: Exploring the multiple spatialities of environmental justice. *Antipode*, 41 (4) : 614-636.

WEBER J., 1996 – « Conservation, développement et coordination : peut-on gérer biologiquement le social ? ». *In* : *Gestion communautaire des ressources naturelles renouvelables et développement durable, Harare, Zimbabwe, 24-27 juin 1996*. s.l. : s.n., 18 p. Colloque panafricain sur la gestion communautaire des ressources naturelles renouvelables et développement durable, 24 au 27 juin, Harare, Zimbabwe.

WILSON E. O., 1988 – *Biodiversity*. Washington D.C., The National Academies Press, 538 p.

World Bank, 1992 – *Strategy for African Mining.* World Bank Technical Paper n° 181, Africa Technical Department Series, Mining Unit, Industry and Energy Division. Washington D.C.: World Bank.

WINTERBOTTOM R., 2005 – *Support Sustainable Environment and Forest Ecosystems Management in Madagascar.* Report on an action plan to improve governance in the forestry sector. Usai, Jariala, Minenvef, IRG, 53 p.

WRIGHT P. C., 1997 – « The Future of Biodiversity in Madagascar. A view from Ranomafana National Park ». *In* Goodman S. M., Patterson B. D. (eds) : *Natural Change and Human Impact in Madagascar*, Washington D.C., Smithsonian Institution Press.

WUNDER S. 2005 – Payments for environmental services: some nuts and bolts. *Cifor Occasional Paper*, 42.

ZIMMERER K. S., 2004 – Cultural eology: placing households in human-environment studies. The cases of tropical forest transitions and agrobiodiversity change. *Progress in Human Geography*, 28 (6) : 795-806.

ZIMMERER K. S., BASSETT T. J., 2003 – *Political ecology: an integrative approach to geography and environment-development studies*. New York, The Guilford Press.

WWF Rapport, 2005 – *Réflexions et recommandations sur le transfert de gestion des forêts à Madagascar*. 15 p. et annexes.

Glossaires

Termes du versant ouest

A*kalo* : pilon.

Akanga : pintade.

Ala : forêt.

Ala gasy : litt. forêt-malgache, forêt naturelle.

Alavelona : litt. forêt vivante, forêt naturelle.

Ala vokatra : litt. forêt abondante, forêt naturelle.

Amalona : anguille.

Ambala : litt. au-parc (parc à bœufs), au sens de « monde humanisé ».

Amboditanàna : litt. au-pied-du-village (ancien).

Ampàtrana : litt. dans-l'herbe, en dehors de la forêt, loin de la forêt ; en terrain découvert.

An'ala : litt. dans-la-forêt.

Anava : en aval (à l'échelle de la source et des parcelles).

Andohavohitsa : tête de la colline.

Angady : bêche à percussion lancée.

Aniray : en amont.

Ankay : litt. en terrain dégagé.

Ankohonana : groupe de descendance dont le sens diffère entre Ambendrana et Amindrabe (voir texte).

An-tanàna : litt. au-village.

An-tany : litt. là où se trouve la terre ; l'expression indique un espace à découvert et non sous forêt où la végétation cache le sol.

An-tsaha : litt. au-champ.

Aroafo : pare-feu.

Atiala : litt. foie de la forêt, dans la forêt, à l'intérieur de la forêt.

Avaràtana : période de soudure (août à février).

B*aiboho* : terre alluviale aménagée en rizière.

Boriboritany : ciconscription administrative traditionnelle (*boribory* = rond, *tany* = terre).

D*ango* : mortier.

Diamponerana : obligations ou devoir sous forme de cadeau (riz, argent, alcool local) lors des invitations entre familles.

Dimbary : semence de riz.

Dina : convention collective.

E*fitra* : espace peu habité, sorte de *no man's land*.

F*ady* : interdit.

Fanenjanana : étirement, tendeur, longueur d'une crête.

Fanjakana : litt. le-fait-de-régner, l'administration, l'État.

Fanohòfana : litt. là où l'on met les ruches, zone de récolte du miel.

Farihy : marais.

Faritany : territoire.

Fati-drà : alliance de sang.

Fianakiavana : groupe de parenté.

Filohampokonolona : chef du *fokonolona*.

Firenena : membres d'un même lignage.

Firinga : pente forte.

Fitaka : tromperie.

Fitomboka : bâton à fouir utilisé pour la plantation en *tavy*.

Fivelomana : survie.

Fody : oiseau granivore (*Foudia madagascariensis*).

Foko : clan.

Fokonolona : un groupe de descendance avec une communauté de résidence.

Fokontany : subdivision administrative de base au niveau de la commune.

Foparihy : litt. cœur-de-la-rizière, rizière de vallée.

Fosa : genre de mammifère de la famille des Viverridés (*Cryptoprocta ferox*).

***G**aleoka (ou toaka gasy)* : rhum traditionnel à base de canne à sucre ; terme *tanàla*.

Garaba : cagette en bambou pour transporter par exemple des fruits, litchis ou oranges.

Godona : tonnerre.

***H**aditany* : fossé.

Haona : entraide.

Hazo : arbre.

Hepoka : humus.

Hòfatany : location.

***K**apòka* : recrû forestier post-cultural.

Kapoaka : boîte vide de lait concentré ; unité de mesure volumique correspondant à 287 g de riz blanc. 1 kg de riz blanc = 3,5 *kapoaka*.

Katoto : Weinmannia rutenbergii ; arbre de forêt dans lequel sont confectionnés les manches d'*angady*.

Ketsa : pépinière.

Kibokàka : pratique culturale sans labour, mais avec quelques coups d'*angady* pour mettre en place la bouture.

Kifafa : herbe, *Aristida rufescens*.

Kijana : pâturage.

Kilanjy : parcelle épuisée où l'on ne trouve que des herbes.

kininy : eucalyptus.

kipahy : rizière en terrasse ou gradin.

Kisongosongo : bosquet de forêt de taille réduite.

Kitay : bois de chauffe.

Kolo harena : litt. entretenir-richesse, groupement mis en place par le programme LDI.

***L**akandrano* : litt. pirogue de l'eau, tronc d'arbre creusé servant à amener de l'eau.

Lakasaha : litt. pirogue de champ, vallon étroit et encaissé.

Lalandrano : litt. chemin de l'eau, canal.
Lambo : potamochère.
Langeza : pelle en bois.
Laniny : canal, et par extension délimitation.
Loha toaka : tête de cuvée (de l'acool traditionnel).
Lohan'ny hazo : cime d'arbre.
Lohasaha : litt. tête de champ, vallon.
Lohataona : septembre à mi-novembre (saison agricole).
Lohona : groupe.
Lova : héritage.
Lova tsabidy : litt. héritage qui n'a pas de prix.

M*aditsa* : terre à texture compacte.
Mamira : couper des arbres avec une hâche, défricher la forêt.
Mampindrana : prêter.
Mandiongy : piétinage avec des bœufs.
Mandoro : mise à feu.
Marofaka : terre meuble.
Mazava : clair, *tany mazava* : clairière.
Mibioka : couper les herbes avec un coupe-coupe (*atsimengoka*).
Miroatany : fréquenter deux lieux, faire deux terres.
Mitombana : racler les herbes à l'*angady*.
Moron'ala : bord de forêt, lisière.
Mosà : mimosà.
Moron-tambina : bord de bas-fond.
Mpiarak'andro : litt. accompagner le jour, bouvier.
Mpiavy : étranger.

O*mbiasa* : devin guérisseur.
Orambaranga : crevette d'eau douce.
Orana : écrevisse.
Otry : mars à mai, saison de récolte du riz.

R*aonakandrianaby* : roturier.

Ratsan-kazo : rameau, branche d'arbre.

Renirano : litt. eau-mère, rivière.

S*aha* : vallon.

Sakatsaha : vallon.

Sampin : pin.

Sanginafo : litt. taquiner-feu, feu de mécontentement, de manifestation, feu volontaire.

Saotra : prière adressée aux ancêtres pour une demande de bénédiction.

Sarakandro olona : salariat à la journée.

Sobika : panier, soubique de tailles variées.

Songonala : litt. mèche-de-la-forêt, bosquet.

T*ambenavena* : croix (signe d'appropriation).

Tambina : partie située au-dessus de la rizière, bas de pente de la colline.

Tamboho : zone de pâturage des bœufs, sans culture.

Tanàna : village.

Tanàna haolo : village abandonné, ancien site d'habitation.

Tanimboly : litt. terre-culture, terre cultivée, champ.

Tanitombana : terre à sarcler.

Tany hiloka : versant à l'ombre, ubac.

Tàpoka : marécage, tourbière.

Taranaka : groupe de descendance dont le sens diffère entre Ambendrana et Amindrabe. À Ambendrana, lorsqu'il s'agit du groupe remontant à (-4), il s'apparente au « dème » selon Maurice Bloch qui a travaillé dans le nord de l'Imerina en 1971.

Tatao : monument commémoratif, construit par un empilement de pierres ou de branches.

Tatatra : canal drain.

Tavy : culture sur abattis-brûlis.

Teraky : groupe de descendance dont le sens diffère entre Ambendrana et Amindrabe.

Tendry : désigné (main-d'œuvre obligatoire).

Tety : crête (sous-entendu de montagne).

Tevy : culture sur abattis-brûlis sur recrû forestier post-cultural.

Toaka gasy : alcool de canne à sucre de fabrication artisanale.

Toerana : endroit, lieu de culture (plusieurs parcelles).

Tohoka : ruche.

Tolotra : don.

Tondro mendrika : s'approprier avec sagesse.

Tora-tany : jet de terre.

V*akiala* : litt. casser-forêt, défricher.

Vala : parc (à bœufs).

Varika : lémurien.

Varobelona : de *varotra* = vente et *velona* = vivant, vente à réméré.

Varomaty : de *varotra* = vente et *maty* = mort, vente définitive.

Vata : mesure correspondant à 30 kg de paddy.

Vatakazo : tronc d'arbre.

Vata toaka : litt. corps-alcool ; c'est l'alcool traditionnel de qualité ordinaire, celui qui dans le processus de distillation vient après la tête de cuvée.

Vatolahy : stèle.

Vavahady : bouche du fossé.

Vazaha : étranger non national ; Européens et assimilés.

Vodina tanana haolo : partie basse située en dessous du village abandonné, zone considérée comme fertile.

Vodivala : partie située en aval des parcs à bœufs dans le village (litt. derrière -parc).

Vody : derrière.

Vohitsa : colline, montagne.

Volambita : juin à août.

Voly barara : culture pratiquée après le travail agricole (rizicole).

Vonodina : amende.

Z*amàna* : vallée élargie aménagée en rizières.

Zanatanana : litt. enfant-village, hameau.

Zaranangady : manche d'*angady*.

Zezi-pahitra : fumier de son.

Zezika : fumier.

Zezik'omby : fumier de parc.

Termes du versant est

A*kondro* : banane.
Alan-kely : petite forêt.
Ambany : en bas.
Ambodihàrana : au pied du roc.
Ambony : en haut.
Ampàtrana : en zone herbeuse (découverte).
An'ala : en forêt.
Angady : bêche de jet à percussion lancée.
An-tety : sur les hauteurs.
An-toko : en tas.

D*imatika* : sangsue.
Dina : convention collective.
Doria : héritage ; le terme s'applique également aux qualités de semence.

E*fitra* : désert, *no man's land*.

F*afatra* : débroussaillage.
Famaritana : délimitation.
Famorana : circoncision.
Fandihizina : lieu où l'on danse, festivité.
Farihy : marais.
Fari-mpirònana : terroir villageois.
Fileovana : circonscription.
Filohany : chef (de).
Firazanana : ancestralité.
Firinga : pente forte.
Fisafoana : contrôle.
Fitandremana : champ d'action d'un pasteur protestant.
Fitantanana : gestion.
Fitombaka : pieu à fouir.

G*aleoka* : alcool artisanal.

Goro : coupe-coupe.

H*aona* : entraide.

Harana : roc.

Harena : richesses, ressources.

Hatsana : ravin.

Hibohibo : recrû d'herbacées.

Hidim-bary : pépinière (où l'on ferme le riz).

Hova : noble.

Horombato : litt. pierre-levée, borne.

J*inja* : litt. coupe ; recrû d'herbacées et de ligneux.

K*apòka* : recrû forestier.

Karima : petit couteau (sans manche) pour la récolte du riz.

Kazaha : manioc.

Kibory : tombeau.

Kipahy : banquette rizicole (riziculture irriguée).

L*àlam-be* : chemin.

Làlan-kely : sentier.

Lamasìnina : le train, le chemin de fer.

Lambo : potamochère.

Longoza : *Aframomum augustifolium* ; plante dont les longues feuilles étaient employées comme cuillères.

M*anan-drà* : oindre de sang (un arbre ; rite avant abattage de forêt).

Mesa : couteau.

Mpanjaka : « roi » ; le *mpanjaka* dirige le *tranobe*, il est élu parmi les descendants en patrilinéarité du fondateur du groupe.

Mpanompo : ancien serviteur.

Mpiandry : litt. gardien ; membre du mouvement de réveil (chrétien).

Mpiavy : migrant.

Mpitantàra : litt. celui qui raconte (rappelle l'histoire).

O*mby* : zébu.

Omby vavy : vache.

Omby vositra : zébu castré.

R*ano lehibe* : (la) grande eau.

S*aha* : écart.

Saotra : remerciement.

Songon'ala : litt ; mèche-de-la-forêt, bosquet.

T*avy* : culture sur abattis-brûlis, essart, essartage.

Tety : sommet.

Toaka gasy : alcool de canne à sucre de fabrication artisanale.

Toby : camp.

Tranobe : litt. grande maison ; désigne un groupe social d'origine familiale mais intégrant des alliances autres que matrimoniales ; le *tranobe* est matérialisé par une case localisée au village.

Tranon-dahy : litt. case-des-hommes, lieu de réunion pour toute affaire collective.

V*ahiny* : étranger (national, ou de passage).

Vatotr'ombilahy : taurillon.

Vatotr'ombivavy : génisse.

Voka-dehibe : grande vente aux enchères.

Z*anak'omby* : veau.

Annexes

Généalogie 1 – Ambendrana

Généalogie 2 – Amindrabe Ambalanava

Généalogie 3 – Amindrabe, hameaux d'Ambala Atsinanana et d'Antanàna Andrefana

Généalogie 4 – Amindrabe Analamaka

Généalogie 5 – Amindrabe, hameau d'Ambala Andrefana

Généalogie 6 – Andrambovato

Généalogie 7 – Vatolampy

Généalogie 1
Ambendrana

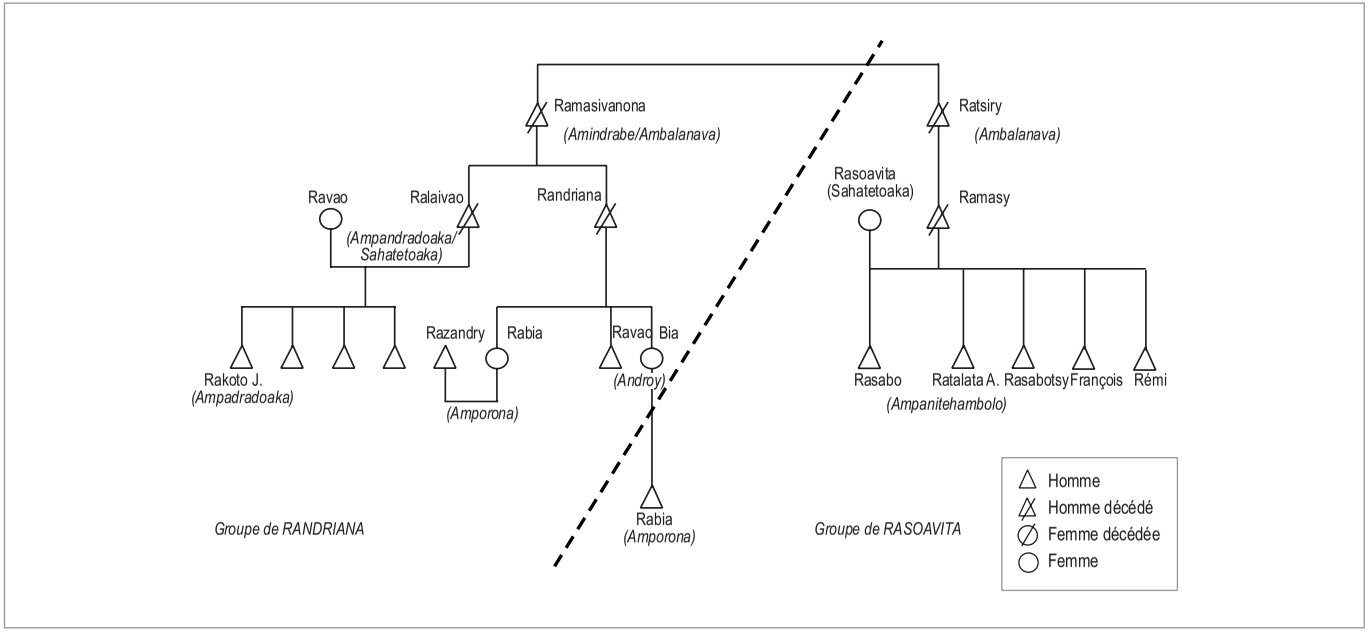

Généalogie 2
Amindrabe Ambalanav

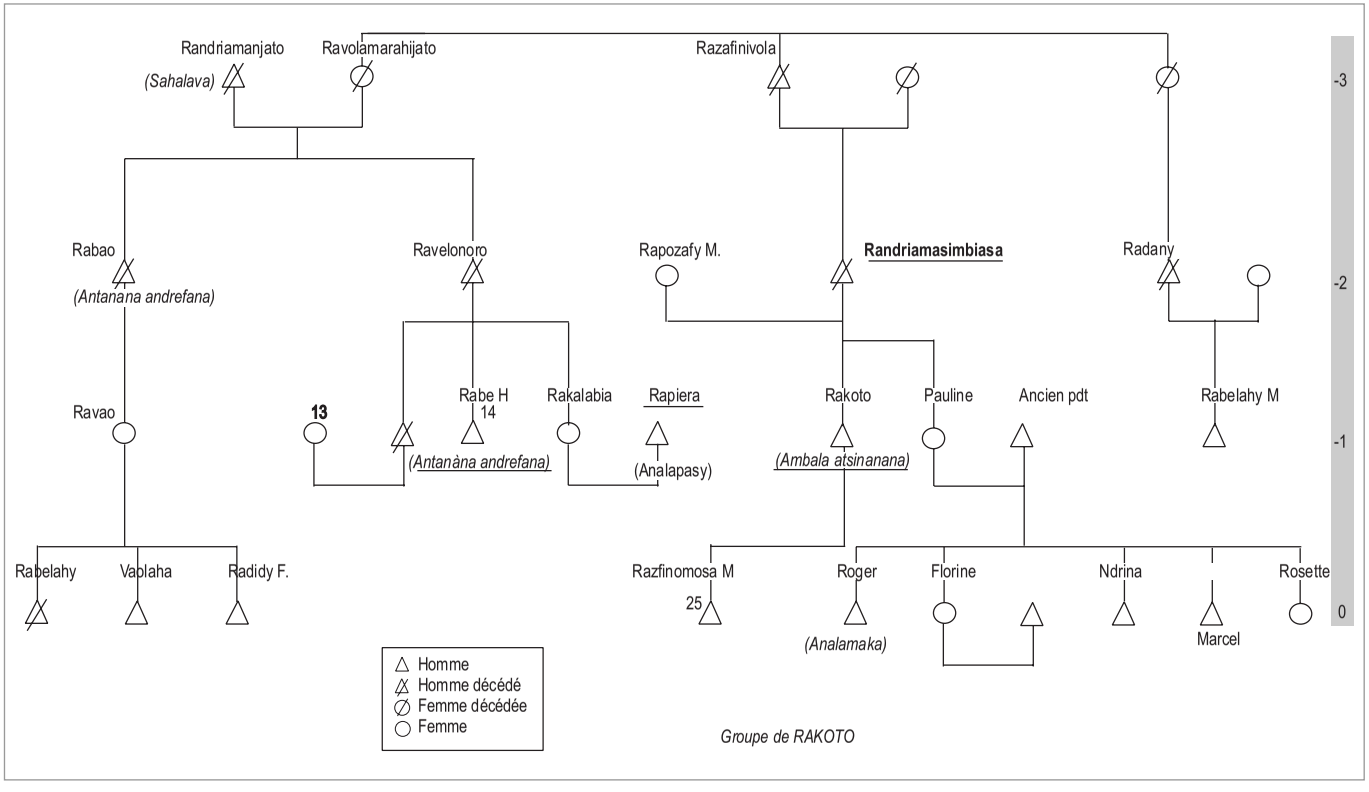

Généalogie 3
Amindrabe, hameaux d'Ambala Atsinanana et d'Antanàna Andrefana

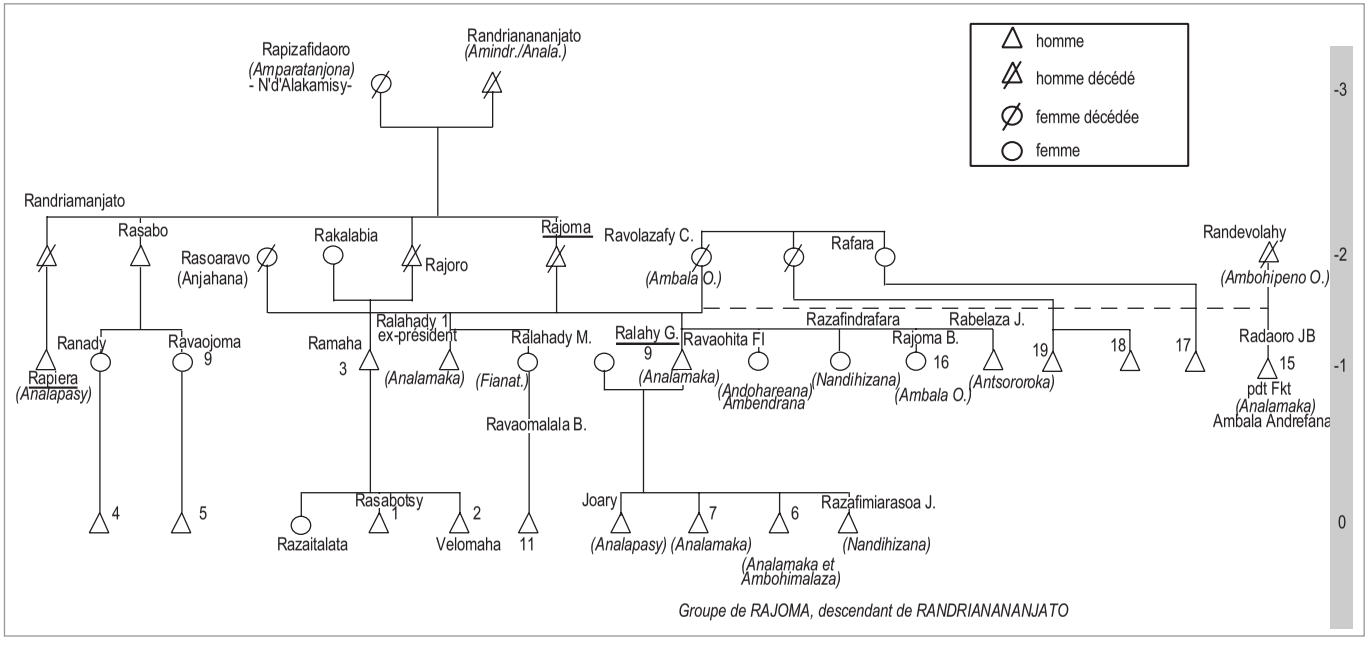

Généalogie 4
Amindrabe Analamaka

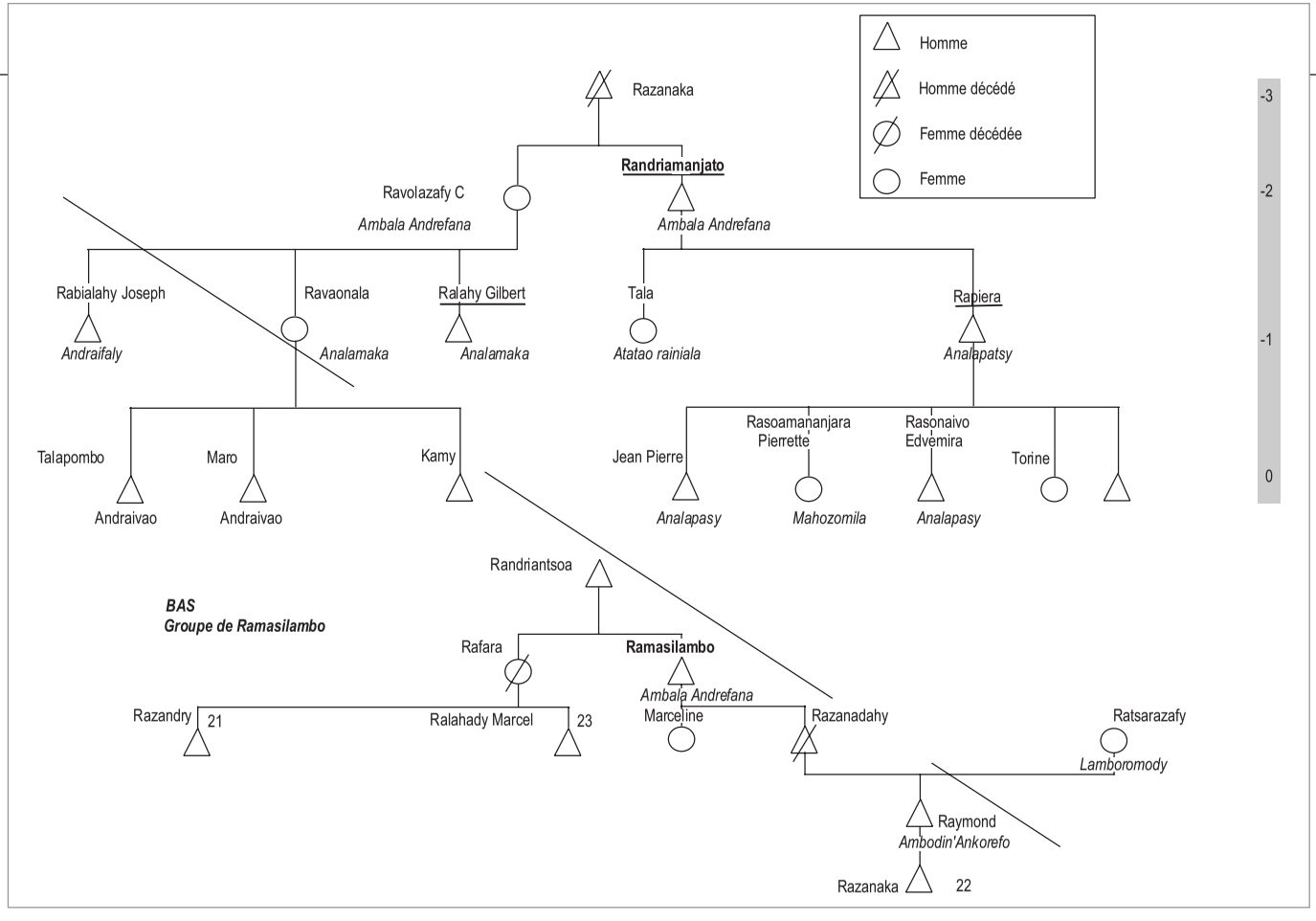

Généalogie 5
Amindrabe, hameau d'Ambala Andrefana

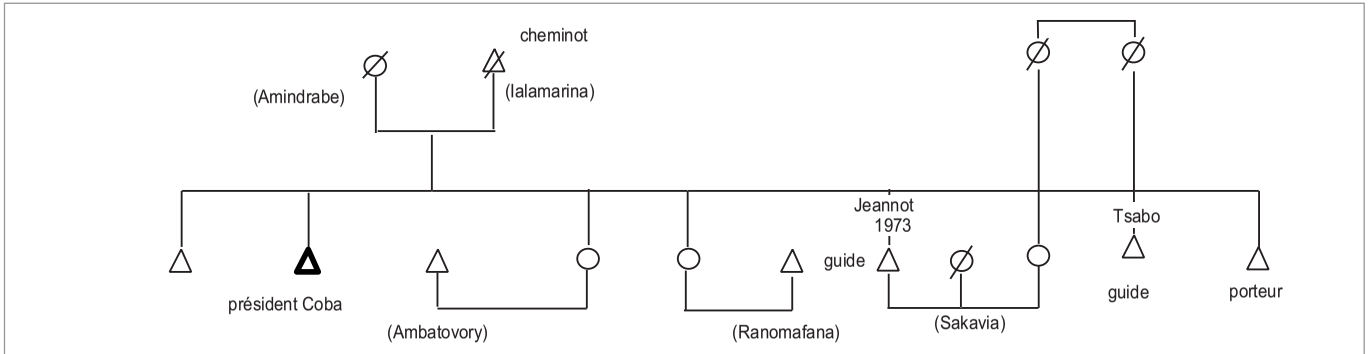

Andrambovato : la famille du président de la Coba

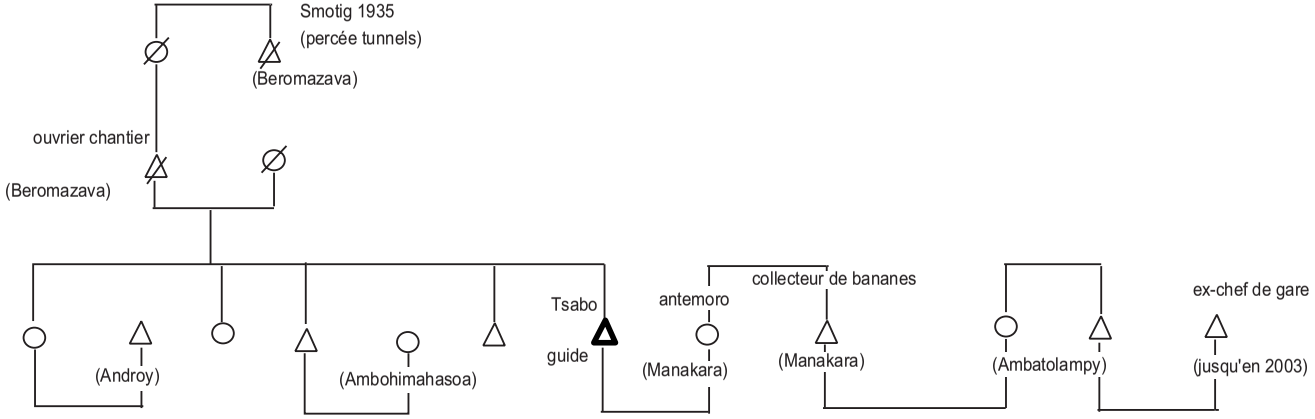

Andrambovatola famille d'un guide

Généalogie 6
Andrambovato

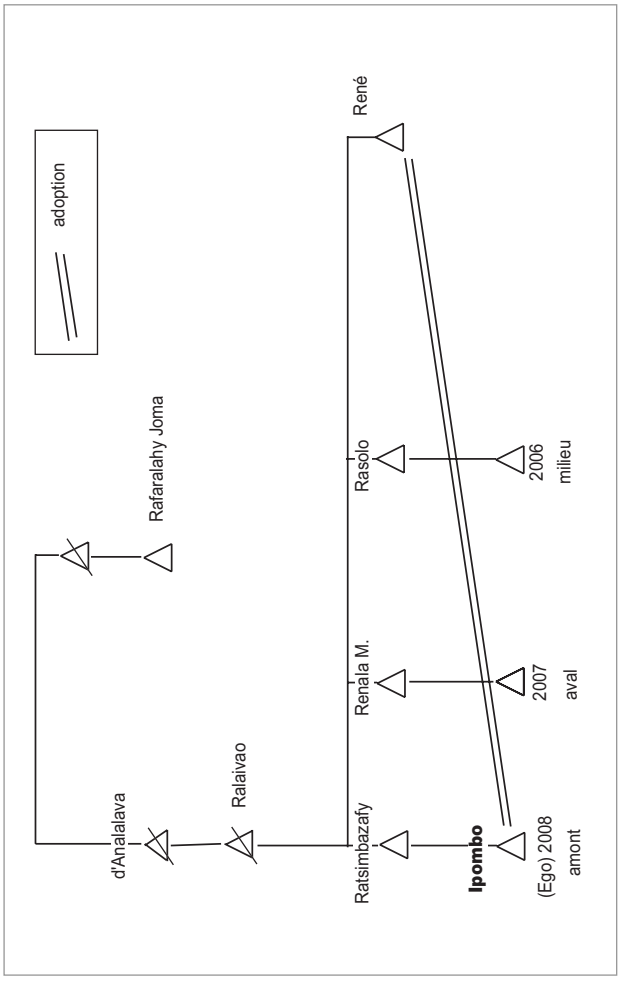

Généalogie 7
Vatolampy

Liste des sigles

Versant ouest

AF	Administration forestière
Anae	Association nationale d'action environnementale
Angap	Association nationale pour la gestion des aires protégées
AP	Aire protégée
CDU	Cantonnement de droit d'usage
CI	*Conservation International*
Cireef	Circonscription régionale des Eaux et Forêts
CMP	Comité multi local de planification
CNRE	Centre national de la recherche sur l'environnement
Coba	Communauté de base
Coge	Comité de gestion des communautés de base
DHP	Diamètre à hauteur de poitrine
Direef	Direction régionale des Eaux et Forêts
EF	Eaux et Forêts
EPC	École primaire catholique
EPF	École polytechnique fédérale
EPP	École primaire publique
ERI	*Eco-Regional Initiatives*
Essa	École supérieure des sciences agronomiques
FCE	Fianarantsoa côte est

GCF	Gestion contractualisée des forêts
Gelose	Gestion locale sécurisée
Gerem	Gestion des espaces ruraux et environnement à Madagascar
IUCM	*International Union for Conservation of Nature*
IUED	Institut universitaire d'études du développement
LDI	*Landscape Development Interventions*
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
Minenvef ou Meef	Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts
Misonga	*Managing Information and Strengthening Organisations for Networked Government Approaches*
ONE	Office national pour l'environnement
Pact	*Private Agencies Collaboring Together*
PAE	Plan d'action environnemental
PCD	Plan communal de développement
PE	Programme environnemental (phase 1, 2 ou 3)
PNAE	Programme national d'action environnemental
PNF	Programme national foncier
PNR	Parc national de Ranomafana
Polfor	Politique et législation forestière
PTE	Programme de transition écorégionale
Sage	Service d'appui à la gestion de l'environnement
SF	Service forestier
Smotig	Service de la main-d'œuvre des travaux d'intérêt général
UICN	Union mondiale pour la nature
Usaid	*United States Agency for International Development*
VOI	*Vodron'Olona Ifotony*
Vozama	*Vonjeo ny Zaza Malagasy* (Sauvez les enfants malgaches)
WWF	*Word Wild Fund for Nature*
ZSI	Zone stratégique d'intervention

Versant est

AF	Administration forestière
Anae	Association nationale d'action environnementale
Angap	Association nationale pour la gestion des aires protégées
AP	Aire protégée
CI	*Conservation International*
Cireef	Circonscription régionale des Eaux et Forêts
CNRE	Centre national de la recherche sur l'environnement
Coba	Communauté de base
Coge	Comité de gestion des communautés de base
Direff	Direction régionale des Eaux et Forêts
DSRP	Document de stratégie de réduction de la pauvreté
EF	Eaux et Forêts
EPC	École primaire catholique
EPP	École primaire publique
ERI	*Eco-Regional Initiatives*
FCE	Fianarantsoa côte est
GCF	Gestion contractualisée des forêts
Gelose	Gestion locale sécurisée
Gerem	Gestion des espaces ruraux et environnement à Madagascar
LDI	*Landscape Development Interventions*
MAEP	Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
MAP	*Madagascar Action Plan*
Minenvef ou Meef	Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts
Misonga	*Managing Information and Strengthening Organisations for Networked Government Approaches*
NAP	Nouvelle aire protégée
ONE	Office national pour l'environnement
OPCI	Organisme public de coopération intercommunale
Pact	*Private Agencies Collaboring Together*
PAE	Plan d'action environnemental
PCD	Plan communal de développement
PE	Programme environnemental (phase 1, 2 ou 3)

PNR	Parc national de Ranomafana
Polfor	Politique et législation forestière
PTE	Programme de transition écorégionale
Sage	Service d'appui à la gestion de l'environnement
SAPM	Système d'aires protégées de Madagascar
SF	Service forestier
Smotig	Service de la main-d'œuvre des travaux d'intérêt général
UICN	Union mondiale pour la nature
Usaid	*United States Agency for International Development*
VOI	*Vondron'Olona Ifotony*
Vozama	*Vonjeo ny Zaza Malagasy* (Sauvez les enfants malgaches)
WWF	*Word Wild Fund for Nature*
WCS	*Wildlife Conservation Society*
ZC	Zone de conservation
ZE	Zone d'exploitation
ZET	Zone écotouristique
ZOC	Zone d'occupation contrôlée
ZPC	Zone prioritaire de conservation
ZSI	Zone stratégique d'intervention
ZUC	Zone d'utilisation contrôlée
ZUD	Zone d'utilisation durable

Table des matières

Remerciements 6

Sommaire 7

Introduction générale
Transitions agraires et dynamiques environnementales 9

Partie 1
Un rapport centre-périphérie inversé 19

Chapitre 1
À l'ouest : le Lalangina, une marge contrôlée 21

Une marginalité liée au milieu naturel ? 21
Gradations montagneuses et grille pédologique 22
Contraintes climatiques et hydrographiques 24
Catégories forestières scientifiques et locales 26
Des populations locales familières de ce milieu 28

Une situation en marge 30
À l'écart des centres et des axes 31
Une lisière contact et non frontière 32

Des pouvoirs en interférences 38
Une hiérarchie sociale locale 38
À Ambendrana 38

40 *À Amindrabe*
46 Une société inégalitaire
47 Une série d'extraversions

49 **Conclusion : spécificités historiques d'espaces en bordure forestière**

Chapitre 2
À l'est : l'*Ambodihàrana*, une annexe écologique et territoriale

51 **Un « espace-temps » différent**
52 Une écologie d'une autre nature
57 Une histoire avec son tempo : la marque betsileo-tanàla
57 *Au temps des* vazimba *: qui sont les « vrais » Tanàla d'Ambodihàrana ?*
58 *Au temps des royaumes : gens des hauts et espace d'en bas*
59 *Au temps de la colonisation : la voie ferrée Fianarantsoa-côte est*

61 **Le contrôle territorial comme enjeu**
62 Le *tranobe*, une structuration sociale et spatiale
62 Une construction métisse, entre betsileo et tanàla
63 Un contrôle lignager du territoire
65 Une occupation éclatée maîtrisée
65 *Les écarts, de mini-terroirs*
68 *Chemins et sentiers pour un habitat dispersé*
69 *Se concilier les esprits des lieux*
70 Un exemple de rituel avant abattis-brûlis pour riziculture (*tavy*)

72 **Conclusion : un espace métissé**

Chapitre 3
Le corridor « adoubé » : la marge devient centre

73 **Un autre contexte général**
74 L'intérêt mondial d'une biodiversité menacée
75 Une gouvernance modifiée : participation et système d'aires protégées
76 Le corridor s'impose

78 **Une approche renouvelée**
78 Une approche écorégionale
80 Les transferts de gestion des ressources
82 Structurer le monde paysan

85 **Un découpage en unités fonctionnelles**
85 Des zonations

Des conceptions différentes pour une assiette spatiale adéquate 88
Des découpages aux limites problématiques 89
Discordances territoriales et politique environnementale 92

Conclusion : requalifications spatiales, mais contradictions conceptuelles 93

Partie 2
Territoires de conservation, territoires de vie 95

Chapitre 4
Des politiques publiques et leur mise en œuvre 97

Une déclinaison en trois temps 97
Protection de la nature 97
La création de réserves 98
Les reboisements 99
Les plantations d'eucalyptus 99
Les plantations de mimosas 99
Les plantations de pins 100
Les périmètres de culture 100
Conservation de la biodiversité 102
Pour une gestion durable des forêts 102
Les réaffectations territoriales 103
Évolution de la législation minière 106
Les paiements pour services environnementaux (PSE) 107

La nature en mots, la nature en cartes 111
Des mots véhicules 111
Le « dessous des cartes » : de nouveaux territoires 113
Le « SIG-iste », un élément clé 116

Conclusion : des cadrages environnementaux en renouvellement 117

Chapitre 5
Les territoires de vie 119

Incertitudes 120
Vatolampy : « Nous prenons l'histoire, les autres prennent la loi » 120
Le bas-fond de Vatolampy, un aménagement en cours 121
Anjavidy, la peur de l'expulsion 122
Lohavatana : une construction territoriale fragile 124

128 **Contournements**
128 L'artisanat des manches d'*angady*, des « façons de faire »
132 Les règles techniques en pays *tanàla*. Apprentissage/désapprentissage
134 **Réajustements : un élevage bovin sous contraintes**
136 Ambendrana et Amindrabe, un élevage autour du parc à bœufs
144 En Ambodihàrana, l'importance du gardiennage
148 **Conclusion : des réarrangements au détriment des logiques paysannes**

Chapitre 6
149 Les pouvoirs en recomposition
149 **La toile de fond : gestionnaires, financeurs et « société civile »**
150 **Les acteurs en présence sur la scène locale des transferts de gestion (Coba)**
151 Un indicateur : la composition des bureaux de Coba
154 Une lecture par les acteurs
156 **Structures sociales et gestion contractualisée des forêts**
157 La plus-value de Tatamaly
158 Les « écarts »
161 **Conclusion : deux conceptions différentes des relations à la nature**

Partie 3
163 **Ruralité et environnement : liaison et déliaison**

Chapitre 7
165 Forêts et enjeux du contrôle foncier
166 **Foncier local et maillage territorial, une logique de ressource**
166 Des principes d'une société hiérarchique
167 *Modes d'accession direct et indirect à la terre*
169 *Répartition sociale et culturelle des terres*
171 Des formes différenciées de maîtrise territoriale
171 *Des modes d'occupation spatiale*
173 *Règles foncières et stratégies spatiales locales*
174 **Foncier formel forestier, une logique de dissociation**
175 Les dispositifs institutionnel et technique
177 Un domaine forestier à part
177 *Les périmètres de cultures*

Les zones protégées 178
Une dynamique d'enclosure de la forêt 178

À l'interface foncier local-foncier formel 179
Des résultats inégaux 180
Anticiper et régulariser l'appropriation des terres 180
Andrambovato : la légitimité foncière des migrants 182
Amindrabe, victime de spoliation foncière 184
Un foncier forestier qui fragilise le monde paysan 186

Conclusion : discordances et clivages entre règles foncières 188

Chapitre 8
De nouvelles ruralités 191

L'écotourisme au service de l'environnement 191
La station forestière d'Andrambovato 192
Un écotourisme, vecteur d'inégalités 195

Des éléments d'innovation en milieu rural 198
La voie ferrée Fianarantsoa-côte est (FCE), un axe toujours essentiel 198
Diffusion et emprise territoriales chrétiennes 200
Nouveaux groupes, nouvelles techniques 202

Le *toaka gasy* : à produit ancien, dynamisme revivifié 205

Conclusion : acquis, remises en cause et constantes rurales 207

Conclusion générale
Vers une biodiversité sans partage 209

Bibliographie 217

Glossaires 238

Annexes 247

Liste des sigles 255

Table des matières 259

Imprimé en France. - JOUVE, 1, rue du Docteur Sauvé, 53100 MAYENNE
N° 2154012L - Dépôt légal : avril 2014

Les politiques environnementales à Madagascar, notamment celles de conservation de la biodiversité, induisent de nouvelles recompositions spatiales et modifient l'articulation entre toute une série de pouvoirs et les savoirs locaux dans le monde rural.

À partir d'un important travail de terrain, ce livre analyse les pratiques agraires et les stratégies villageoises face aux actions de conservation. Centré sur le corridor forestier betsileo tanàla, haut-lieu stratégique de la politique environnementale nationale, l'ouvrage met en lumière les reconfigurations des ruralités, imposées par la nouvelle dimension écologique du développement. Il soulève aussi la question cruciale de la lutte contre la pauvreté dans ce contexte environnemental.

Cette analyse fine, qui s'appuie sur des données nouvelles et originales, intéressera tous ceux concernés par les relations entre la gestion de la biodiversité et le développement rural, à Madagascar et plus largement dans les pays du Sud : chercheurs, enseignants et étudiants, mais aussi développeurs, ONG et bailleurs de fonds.

Hervé Rakoto Ramiarantsoa, géographe, professeur à l'université de Bordeaux Montaigne (UMR ADESS/CNRS) et **Chantal Blanc-Pamard**, géographe, directeur de recherche au CNRS (CEAf/EHESS/IRD), conduisent depuis plusieurs années des recherches sur les ruralités à Madagascar, en association avec des équipes de l'IRD. Soit à titre personnel, soit en tandem, ils ont déjà publié des ouvrages dans la collection « À travers champs ».

ISBN 978-2-7099-1832-9
ISSN 0998-4658
9 782709 918329
42 €

IRD
Institut de recherche pour le développement

IRD
44, bd de Dunkerque
13572 Marseille cedex 02
editions@ird.fr

Diffusion
IRD
32, av. Henri-Varagnat
93143 Bondy cedex
diffusion@ird.fr

www.editions.ird.fr